



F45 C34

à Maurice Reclus,

ce dossier, constitué par la main  
diligente de mon père, et qui ne  
sera nulle part mieux gardé que sur  
les rayons de notre bibliothèque,

Halevy

Mars 1946.

(L'armée soviétique s'installe en Perse)



**LA**

**VEUVE**

**GRAS**

LE DRAME

DE

LA RUE

DE

BOULOGNE

1877





V<sup>ve</sup> Gras.



Eugénie Arménaïde Bricourt, veuve Gras.



GAUDRY



La veuve GRAS



NATHALIS-MATHIEU GAUDRY

Son attitude devant les Assises

*D'après un croquis pris à l'audience, par M. Doublemard.*

*Audience  
7 Août 77*

UN ROMAN RÉALISTE : *l'affaire de la rue de Boulogne*. — A côté des scènes sanglantes qui terrifient Paris depuis quelques mois, la justice vient d'avoir à débrouiller les fils d'une mystérieuse et dramatique intrigue, telle que n'a été osée la rêver le plus audacieux romancier.

Un jeune homme, officier, appartenant à une excellente famille, M. R... de la R..., avait noué, il y a quatre ans, des relations avec une demi-mondaine, qui cachait son nom peu harmonieux de veuve Gras, sous une appellation plus aristocratique. En quittant Paris, M. de la R... continua ses relations avec cette dame, et chaque fois qu'il venait faire un séjour dans la capitale, bien qu'il y eût un domicile, il descendait chez elle, 5, rue de Boulogne.

Le 14 janvier, la veuve Gras demanda à son amant de la conduire au premier bal de l'Opéra. Il y consentit, bien qu'un peu fatigué, et à la condition de n'y pas rester longtemps. A deux heures et demie, en effet, ils rentrèrent ensemble, rue de Boulogne.

La maison qu'habite la veuve Gras mérite une description spéciale. Il y a d'abord, sur la rue, deux pavillons séparés par une large avenue, fermée par une grille. Au bout de l'allée, une cour — puis un second corps de bâtiment à l'entrée duquel est la loge du concierge. C'est dans ce second corps de bâtiment qu'habitait Mme Gras.

En descendant de voiture, M. de la R... ouvrit la grille et s'engagea dans l'avenue, croyant que la jeune femme le suivait. Mais celle-ci était restée près de la grille sans la refermer. Au moment où M. de la R... arrivait au fond de l'avenue, un homme caché dans la cour, s'élança vers lui, lui jeta au visage un verre d'acide sulfurique, et profita de ce que la grille était restée ouverte, pour s'enfuir.

Aux cris du blessé, Mme Gras referma la grille et accourut. Elle appela les concierges, et avec leur aide, monta M. de la R... dans son appartement. Un médecin immédiatement appelé, déclara que la vie du jeune homme était en danger.

Aussitôt, Mme Gras s'écria qu'elle ne voulait pas qu'il quittât la maison ; elle s'installa à son chevet et, pendant plusieurs jours, elle le soigna avec un admirable dévouement.

Enfin, on put le sauver, mais il était aveugle pour le restant de ses jours.

Cependant la justice faisait son enquête et cherchait l'auteur de l'attentat. Mme Gras ne put donner aucun renseignement. « Peut-

être, dit-elle, était-ce un voleur qui avait cru M. de la R... seul et s'était enfui en voyant une autre personne; peut-être aussi était-ce un rival jaloux qui s'était vengé, car Mme Gras l'avouait en baissant ses yeux mouillés de larmes, elle n'avait pas toujours été fidèle à son ami, et le soir même, au bal de l'Opéra, elle avait vu quelqu'un suivre du regard son domino de faille rose..

Mais le dévouement de Mme Gras et son affection pour le blessé n'expliquaient pas pourquoi elle était restée près de la grille en la tenant ouverte, ce qui avait favorisé la fuite du coupable. M. Macé, commissaire de police aux délégations judiciaires, chargé de l'enquête par M. le juge d'instruction Ragon, ne put obtenir d'elle sur ce point que des réponses évasives. Elle prétendait que la frayeur l'avait empêchée de reconnaître l'homme qui était passé près d'elle et de s'opposer à sa fuite. Puis, comme on insistait sur l'affaire de la grille ouverte, elle refusa catégoriquement de répondre.

On la mit alors en état d'arrestation. Mais, malgré des interrogatoires réitérés faits alternativement par M. Macé et M. Ragon, on ne put vaincre son mutisme.

Elle fit mieux; elle tenta de se laisser mourir de faim. Sous prétexte que les aliments de la prison lui répugnaient, elle faisait venir sa nourriture du dehors et s'arrangeait de façon à la faire disparaître sans y toucher. On s'en aperçut et on la força à avaler du bouillon, en lui fermant hermétiquement le nez pour la contraindre à ouvrir la bouche, où l'on introduisit un tube en caoutchouc allant jusqu'au gosier. Voyant cela elle consentit à manger, mais continua à refuser de parler.

Cette conduite était la meilleure preuve de sa complicité dans l'acte criminel. L'auteur était quelqu'un de son entourage. De concert avec le juge d'instruction, M. Macé se mit à passer en revue toutes les personnes qui fréquentaient le domicile de la prévenue. Nous devons dire qu'elles étaient nombreuses. Actrices de petits théâtres, cocottes, hommes de divers âges et de divers mondes furent successivement étudiés, surveillés « épluchés » sans s'en douter, par l'habile commissaire de police. Enfin il arriva à savoir que, dans les premiers jours de janvier, un ouvrier fondeur, nommé Gaudry, travaillant dans une usine de Saint-Denis, avait eu plusieurs entrevues avec Mme Gras.

C'était un trait de lumière, car l'idée d'un crime seule pouvait rapprocher ces deux êtres si disparates! Elle, cocotte de haute lice,

grande, élancée, un peu maigre, mais de cette maigreur qui peut passer pour de la distinction, vivant dans la soie et les dentelles, câline et raffinée... lui, lourd, abrupte, commun, grossier...

M. Macé se rendit à Saint-Denis et arrêta Gaudry. Par lui, on apprit que la veuve Gras, dont il était amoureux, lui avait proposé de jeter du vitriol à la figure de M. de la R..., lui assurant qu'il n'avait rien à redouter.

Elle comptait, ainsi qu'elle l'a fait, soigner le jeune homme, et, comme remerciement de ses soins, s'il mourait, le faire tester en sa faveur; s'il survivait, se faire donner par lui une bonne somme. Une fois dotée, Gaudry l'épouserait: l'ouvrier fondeur avait rêvé le mariage de « Mes-Bottes », dans l'*Assommoir*: passer sa journée au cabaret, tandis que sa femme « ferait la belle ».

Nous avons vu, du reste, Gaudry, pendant l'un des transferts pour l'interrogatoire. Avec ses cheveux en broussailles, sa barbe rude en fer à cheval, ses grosses mains noires et sa démarche lourde, il répond bien au type que nous avons supposé.

M. Ragon a fait, mardi matin, une descente de justice, à la maison de la rue de Boulogne. M. Macé et son secrétaire l'accompagnaient. On a figuré la scène de la nuit du 14 au 15 janvier. Dans l'après-midi, Gaudry a été de nouveau interrogé. Aujourd'hui, il sera confronté avec sa complice. *Ragon. 22 Jan. 77*

**L'AFFAIRE DE LA RUE DE BOULOGNE.** — Quelques détails encore sur le drame tout parisien que nous avons raconté hier.

Le nom de guerre de la veuve Gras était Mme de Lacour. Ainsi que nous l'avons dit elle appartenait au monde galant.

On a saisi chez Gaudry, à Saint-Denis, toute une correspondance de la belle avec l'ouvrier fondeur. Elle l'assurait de son amour en termes très chauds et assez décolletés, lui disant qu'entre lui et les petits crevés qu'elle voyait d'ordinaire, il n'y avait ni comparaison ni hésitation possibles. Elle l'engageait à faire « ce qui était convenu », lui disant que leur mariage et leur bonheur en dépendaient.

Fou d'amour pour cette femme élégante qui se complaisait à marier sa poudre de riz au charbon de forge de l'ouvrier, Gaudry lui obéit..:

Or, pendant la maladie de M. René de la R..., la femme Gras ne cessait de lui répéter, que, malgré son infirmité, elle voulait passer sa vie avec lui, ne plus le quitter, se consacrer à lui tout entière...

Elle voulait l'accaparer, le garder sous sa tutelle..., peut-être se faire épouser... Et Gaudry que devenait-il alors ?

4

Ce sera une curieuse cause pour les assises prochaines—d'autant plus curieuse que toute cette machination semble nuageuse. Comment croire, en effet, que Mme Gras ait pu être certaine de se faire faire un legs par celui qu'elle faisait asperger de vitriol? Il pouvait succomber sans tester, il pouvait aussi — ce qui a eu lieu — en réchapper sans reconnaître par le moindre don le dévouement préconçu et prémédité de sa maîtresse. Il y a donc peut-être autre chose là-dessous. Nous verrons bien!

23

#### LE MYSTÈRE DE LA RUE DE BOULOGNE

Les lecteurs de l'*Événement* n'ont pas encore oublié la mystérieuse aventure arrivée, vers le milieu du mois de janvier, à un gentilhomme de province, M. de la R..., venu à Paris pour assister au premier bal de l'Opéra.

M. de la R... était descendu, suivant son habitude, rue de Boulogne, 5, chez une de ses amies, Mme veuve Gras.

Le soir, Mme Gras ayant témoigné le désir d'assister au bal, M. de la R... s'offrit immédiatement à l'y accompagner.

Vers trois heures du matin, ils quittèrent le bal et se firent conduire rue de Boulogne; mais au moment où M. de la R..., après avoir fait passer devant lui Mme Gras, s'engageait sous la porte cochère de la maison qui est située entre cour et jardin, un homme resté inconnu s'approcha de lui, lui lança sur la figure le contenu d'un verre de vitriol et se hâta de fuir par la porte, qui était restée ouverte.

Mme Gras avait disparu... ou plutôt, ainsi que l'instruction l'a démontré depuis, profitant de l'obscurité qui régnait dans la cour, elle aurait laissé son compagnon prendre les devants et se serait tenue à la porte pour favoriser l'évasion de son complice.

M. de la R... poussa un grand cri et tomba évanoui.

Transportée dans l'appartement de Mme Gras, on craignit d'abord pour sa vie; on put cependant le sauver, mais il est aveugle pour toujours. Interrogée par la justice, la femme Gras ne répondit pas d'une façon satisfaisante. Elle ne put expliquer pourquoi elle était restée près de la porte d'entrée, favorisant ainsi la fuite du coupable, qui eût été pris infailliblement si cette porte eût été fermée par elle. Mise en état d'arrestation, elle tenta de se laisser mourir en prison; elle demandait à la pistole des aliments qu'elle faisait disparaître sans y toucher. Les gardiens s'en étant aperçus, on lui donna par force du bouillon au moyen d'un tube en caoutchouc introduit dans ses narines.

Depuis lors, elle a consenti à se nourrir; mais il a été impossible de la faire sortir de son mutisme.

Il y a deux jours, M. Ragon a fait arrêter un ouvrier fondeur qu'on croit être le complice de la femme Gras. Cet individu aurait été aposté par elle pour jeter le vitriol, et elle aurait maintenu la porte ouverte pour favoriser sa fuite. Dans quel but? C'est ce que l'instruction parviendra bientôt à éclaircir.

Evenement ———— 23 Mars 77.

L'instruction de l'affaire de la rue de Boulogne est à peu près terminée. Gaudry, du reste, a fait les aveux les plus complets.

Ajoutons que la victime, René de la R... n'a que vingt-quatre ans, tandis que la veuve Gras en a quarante.

La veuve Gras est une ancienne actrice. Elle a brillé autrefois sur plusieurs théâtres et notamment sur la scène de la Tour-d'Auvergne. Elle a été quelque temps la maîtresse d'un artiste nommé Delacour — et c'est à la suite de cette liaison qu'elle a pris son nom de guerre ainsi arrangé : *Mme Anna Bréville de la Cour*.

C'est du reste, malgré son âge, une sirène redoutable qui avait pris un ascendant complet et sur le jeune René et sur le fondeur Gaudry. Tous deux étaient fous d'elle.

Ragon ———— 24 Mars

#### NOUVELLES JUDICIAIRES : L'affaire de la rue de Boulogne

La *Gazette des Tribunaux* a publié hier un récit extrêmement dramatique de l'affaire de la rue de Boulogne. La forme de ce récit et la place qu'il occupe dans l'organe officieux du parquet permettent de supposer qu'il a été communiqué dans le but de provoquer des révélations:

L'instruction de l'affaire relative au crime commis le 14 janvier, rue de Boulogne, n° 5, sur la personne de M. de la Roche, se poursuit sans relâche.

Les constatations nouvelles que fait chaque jour M. le juge d'instruction Ragon permettront, sans doute, de connaître sous peu tous les développements de cette mystérieuse affaire.

La femme inculpée d'avoir préparé le crime, en apostant l'ouvrier fondeur qui a lancé le vitriol (acide sulfurique) à la figure de M. de la Roche, était connue dans ces derniers temps sous le nom d'Eugénie Delacour, quoique son véritable nom soit femme Gras.

Elle était très élégante et vivait à Paris.

rue de Boulogne, 5, dans le luxe et l'opulence. On la voyait chaque année aux bains de mer de Dieppe et de Trouville. Elle y étalait de somptueuses toilettes, et elle y était toujours entourée de nombreux admirateurs.

Elle a eu un mari légitime..., il a disparu. Elle a eu une petite fille..., elle a disparu.

Cette affaire est grosse de mystère, et il faut s'attendre à des découvertes qui dégageront des ténèbres qui l'entourent encore des faits rares dans la vie ordinaire et qui n'existent parfois que dans l'imagination des romanciers.

M. de la Roche, qui a été victime du crime du 14 janvier, est un jeune homme de vingt-deux ans. Il était, chez lui, en Touraine, lorsqu'il reçut une lettre d'Eugénie Delacour, le priant de venir à Paris pour faire une partie au bal de l'Opéra.

Il se hâta d'arriver au jour et à l'heure indiqués.

Gaudry, le fondeur en cuivre qui a été arrêté, il y a quelques jours, aurait, dit-on, reçu d'Eugénie Delacour un mot le priant de passer chez elle. Il s'y serait présenté, alors que de la Roche venait de sortir pour se rendre à un appartement qu'il avait à Paris. Ce malheureux jeune homme était allé à cet appartement pour quitter ses vêtements de voyage et revêtir des habits de soirée.

Voici alors ce qui se serait passé, d'après les aveux de Gaudry :

A minuit, les deux hommes étaient chez Eugénie Delacour.

De la Roche, en habit noir et en cravate blanche, fut invité par elle à rester dans le salon. Elle l'y fit asseoir et lui mit un livre entre les mains pour l'aider à patienter, pendant qu'elle allait s'habiller pour le bal.

Elle passa dans sa chambre à coucher.

Dans un cabinet attenant à cette chambre se trouvait caché Gaudry, le fondeur en cuivre. Eugénie Delacour lui remit une fiole d'acide sulfurique.

Tout en s'habillant, elle allait alternativement de l'un à l'autre de ces deux hommes, donnant des encouragements et des paroles d'amour à l'un et faisant des recommandations à l'autre.

A minuit et demi, souriante, revêtue d'un domino de faille rose, la chevelure ornée de

fleurs, elle souleva la portière qui cachait le cabinet où se trouvait le fondeur, lui lança un dernier regard plein de sombres déterminations, mais aussi plein de promesses. Puis, allant chercher dans le salon le jeune de la Roche, elle prit son bras et partit avec lui à l'Opéra.

On sait ce qui se passa à leur retour, à deux heures et demie du matin.

Une telle quantité d'acide sulfurique a été

jetée à la figure du malheureux de la Roche que, dans la visite qu'il a faite ces jours-ci sur les lieux, M. le juge d'instruction Ragot a pu en voir encore les traces sur les dalles du vestibule de la maison, rue de Boulogne, 5.

La grille de l'avenue de cette maison roule sur ses gonds avec une extrême facilité, il suffit de la pousser du doigt pour qu'elle se referme. Il a donc fallu, ainsi que l'a constaté M. le juge d'instruction, qu'Eugénie Delacour fût restée près de la porte pour la maintenir ouverte. Sans quoi, elle se fût refermée d'elle-même, et Gaudry eût été pris comme dans une cage de fer.

Quand de la Roche fut arrivé à l'extrémité de l'avenue de la maison, se croyant suivi par Eugénie Delacour, il aperçut une ombre qui se mouvait ; il tourna la figure de ce côté, C'est de ce mouvement qu'a profité Gaudry le fondeur, pour lui lancer à la face l'acide sulfurique.

Le liquide était entré dans la bouche, et il avait attaqué la langue, qui s'était tellement gonflée qu'on a craint d'abord que de la Roche ne mourût étouffé.

Mais ce qu'il y a de plus terrible, c'est que les deux yeux ont été atteints et qu'ils sont perdus.

On sait qu'Eugénie Delacour a voulu se laisser mourir de faim en prison. C'est, paraît-il, une maîtresse femme, point jolie, mais très intelligente, et remarquablement énergique. Son rêve — une conception bien étrange — était de défigurer assez le malheureux René de la Roche pour l'empêcher à tout jamais de se marier, et l'obliger à l'épouser, en lui faisant croire qu'elle lui avait sauvé la vie à force de soins.

M. de la Roche, qui a joué dans toute cette affaire un rôle parfaitement honorable, n'était point à proprement parler son amant. Il faisait seulement partie de ses amis, ainsi que cela se dit dans le monde galant. Il ne vivait donc point avec elle, comme on l'a raconté. La veuve Gras, sentant l'âge arriver, aura voulu faire une fin, aura passé ses adorateurs en revue, et se sera dit que de tous, c'était René de la Roche le plus jeune, le moins expérimenté, et le plus propre à figurer dans le drame bizarre dont elle voulait diriger les fils. Malheureusement Gaudry a eu la main trop lourde et a gâté un plan si ingénieux.

Le dossier de cette curieuse affaire est actuellement entre les mains de M<sup>e</sup> Lachaud neveu.

F. J. 27 h. 27 Fernand de Rodays.

LE GUET-APENS DE LA RUE DE BOULOGNE. — Continuons notre série de renseignements sur cette affaire, une des plus curieuses de la période actuelle, si féconde pourtant en émouvants procès.

Nous avons déjà beaucoup parlé de la veuve Gras, l'instigatrice du crime. Quelques mots maintenant sur Gaudry, qui en a été l'instrument.

Gaudry n'était point, comme nous l'avons dit d'abord par erreur, — et comme l'a répété dans ses intéressantes révélations la *Gazette des Tribunaux* — fondeur en cuivre, mais mouleur. Il avait même cessé depuis quelques mois cette profession, pour entrer comme « presseur » dans les ateliers de fabrication de l'huilerie Edouard Nay, à Saint-Denis.

C'est un homme de quarante-trois ans, mais paraissant n'en avoir que trente-cinq. Il est de taille petite et de corpulence assez maigre. Il porte la barbe en fer à cheval, c'est-à-dire que les extrémités de sa moustache viennent rejoindre sa barbiche, ce qui imprime à sa figure un caractère vulgaire.

Il s'exprime d'ordinaire assez correctement et ses manières et sa tenue ne sont pas tout à fait celles que l'on rencontre chez les artisans; à l'usine, où il était considéré comme un ouvrier habile et laborieux, on l'estimait beaucoup à cause de sa politesse et de l'aménité de ses manières.

Gaudry est veuf et a deux fils déjà grands, (l'aîné a 18 ans), qu'il a fort bien élevés.

Il habitait avec sa vieille mère, rue du Cygne, à Saint-Denis. C'est là qu'il a été arrêté par M. Macé, commissaire de police.

Comment cet homme en qui rien ne dénotait, jusqu'alors une nature perverse, est-il arrivé au crime?

Nous l'avons dit : par l'ascendant qu'a exercé sur lui cette femme élégante dont il n'aurait osé rêver l'amour, et qui s'est spontanément donnée à lui, reconnaissant avec son coup d'œil infallible qu'elle trouverait en lui le docile instrument de ses machinations.

Une circonstance fortuite est venue mettre complètement Gaudry sous la domination de sa maîtresse. Le 12 janvier un accident étant arrivé à une des machines de l'huilerie, les ateliers furent fermés pendant quarante-huit heures, et ces quarante-huit heures, Gaudry vint les passer auprès de Mme de la Cour. Peut-être eût-il résisté encore, mais la dangereuse sirène ne le lâcha pas qu'il ne lui eût promis de faire ce qu'elle désirait. Nous avons montré cette femme hier, dans la nuit du 13 au 14, allant de René de La Roche, assis dans le salon, à Gaudry, caché dans le cabinet de toilette, faisant patienter l'un, stimulant l'autre... et jouant ce double jeu perfide avec le talent d'une artiste de premier ordre.

9

Le 14 au matin, Gaudry rentrait à l'usine et reprenait son travail, mais ses camarades remarquaient qu'il avait l'air triste, inquiet. Il se disait souffrant, et se plaignait de ne pouvoir manger. Était-ce le remords ? était-ce la crainte ?

On a dit que l'acide sulfurique jeté par Gaudry au visage de M. de la Roche lui avait été remis dans une fiole par la veuve Gras. L'usine Edouard Nay employant beaucoup d'acide pour l'épuration des huiles de colza, ne serait-ce pas lui qui aura dérobé dans les magasins le produit qui a servi au crime ? C'est ce que l'instruction établira certainement.

J. 26 Mars

LE QUET-APENS DE LA RUE DE BOULOGNE.— L'intérêt de l'instruction nous empêche aujourd'hui de nous étendre sur cette mystérieuse affaire qui s'éclaircit peu à peu.

Disons seulement que, d'après ce que nous avons appris, il paraît que la veuve Gras et Gaudry se connaissaient de longue date, et s'étaient « aimés » alors que la future cocotte n'était encore qu'une petite blanchisseuse de la Courtille. Après quelques succès dans les bals de barrière, Herménaiide se lança dans l'art dramatique, où Gras la connut et l'épousa, malgré ses antécédents. Cette femme a toujours rendu fous d'amour ceux qui l'ont approchée.

Gaudry, lui aussi, s'était marié, avait élevé ses enfants, l'avait presque oubliée, lorsqu'un jour il la rencontra... et redevint son esclave.

Il a prétendu ne pas savoir quel liquide il jetait au visage de M. de la Roche.

— Je croyais, dit-il, que c'était pour lui faire peur !

C'est difficile à admettre.

Dans quelques jours aura lieu la confrontation de Mme de la Cour et de Gaudry. Ce sera curieux.

Signature 27 Mars

M. Macé, qui fait l'instruction de l'affaire de la femme Gras, s'est rendu hier rue de Boulogne n° 5. Sa présence a jeté une grande animation dans ce quartier si paisible, qui, grâce à ses petits hôtels construits entre cour et jardin, a généralement le calme et les apparences d'une petite ville de province.

Aussi peut-on imaginer sans peine la curiosité qui s'est emparée de la rue tout entière quand on a vu M. Macé, dont la figure si fine et si mobile est bien connue des Parisiens, faire comme une répétition générale du drame dont le jeune M. de La Roche a été victime.

10

Le sieur Gaudry a été posé, une fiole à la main, à la place même où il est obligé d'avouer qu'il s'est mis pour jeter le vitriol à la figure de M. de La Roche. Le personnage de M. de La Roche a été représenté par M. Macé lui-même. Enfin une femme de bonne volonté, demeurant dans la maison, a été mise par Gaudry dans la situation où la femme Gras se trouvait, près de la grille entr'ouverte, quand le crime a été commis.

Une fois les personnages bien posés, le photographe chargé de prendre des vues de la scène a braqué son objectif.

Seulement, comme il n'avait pu placer commodément son appareil au milieu de la rue, d'où il lui eût été impossible d'embrasser une étendue suffisante au développement de ce tableau en action, le photographe avait été s'installer dans la maison d'en face, au n° 6, à une fenêtre où les artistes qui traversent la rue de Boulogne ont souvent l'occasion de voir le fort agréable visage de Mme Valli, un contratto distingué.

Il a été tiré plusieurs épreuves de l'avenue dans les conditions que nous venons de rapporter et d'autres représentant la cour vide et la grille fermée comme elle aurait dû l'être le soir du crime.



Pendant que la justice agissait avec son impassibilité habituelle, les racontars s'échangeaient dans le milieu de la foule qui stationnait à la porte.

Des personnes fort bien informées des relations de M. de La Roche, — on nous permettra de ne pas les nommer — racontaient là, à qui voulait les attendre, des détails très curieux sur l'affaire. Nous ne rapporterons que ceux qui sont de nature à ne pas gêner l'instruction. Nous serons obligés de rapporter certains points déjà connus. Mais notre récit s'enchaînerait mal si nous étions obligé de les supprimer de peur de faire double emploi.

Le crime, commis dans la nuit du 14 janvier, n'avait pas eu tout d'abord les proportions qu'il a prises plus tard. La première instruction, dirigée d'une façon sommaire, constata, à la suite d'un interrogatoire fait auprès du lit de M. de La Roche qu'il ne se connaissait aucun ennemi, que l'affection et le dévouement de la femme Gras ne faisaient pour lui l'objet d'aucun doute et qu'il avait été, d'une façon certaine, la victime d'une horrible méprise.

Mme Gras, interrogée de son côté, n'avait pu fournir aucun renseignement, et son excellente attitude n'avait fait que confirmer les déclarations du malheureux M. de La Roche.

L'affaire allait probablement en rester là, et, faute de renseignements nouveaux, allait s'en-

71  
terrer dans les cartons du parquet, lorsque des amis de M. de La Roche, qui avaient quelques relations à la préfecture de police, eurent incidemment l'occasion de faire part à l'administration du regret qu'ils éprouvaient de voir leur camarade livré aux soins exclusifs de Mme Gras.

D'après eux, les quelques parents du blessé étaient tenus trop systématiquement à l'écart, et son frère même, le seul très proche parent qui lui reste, n'avait pu le voir qu'une fois ou deux. S'appuyant sur les dire des deux médecins qui soignaient le malade, Mme Gras empêchait tout le monde de l'approcher pour éviter toute émotion nouvelle.

— Cela pourra bien finir par un mariage, dirent les amis en question, et franchement ce pauvre de La Roche mérite une autre femme que celle-là, si bien d'ailleurs qu'elle le soigne.

Ces confidences entendues à la préfecture éveillèrent quelque curiosité, sinon encore quelques soupçons et le dossier de l'affaire fut confié à M. Macé afin qu'il en fût fait un nouvel examen.



Si ce que racontaient les personnes bien informées avec qui nous avons causé est exact, M. Macé n'eut pas lu dix pages de ce dossier que sa conviction était faite. La coupable, c'était cette femme que tout le monde traitait en véritable sœur de charité et que le blessé lui-même considérait encore comme lui sauvant la vie par ses admirables soins.

Et voici ce qui aurait frappé tout à coup l'habile collaborateur du parquet.

Comment a-t-il pu se faire que M. René de La Roche, un très galant homme, un garçon parfaitement élevé, se soit engagé dans l'aventure le premier, précédant Mme Gras d'une vingtaine de pas et lui laissant le soin de fermer la grille ?

Pour que cette dérogation aux habitudes instinctives d'un homme comme il faut ait pu se produire, il a fallu que Mme Gras l'ait en quelque sorte poussé à le faire et qu'elle soit restée volontairement auprès de la grille pendant que le jeune homme gagnait l'escalier.

Et pourquoi cette volonté de rester près de la grille, sinon pour empêcher qu'elle ne se fermât accidentellement et que le complice ne fût pris comme dans une souricière une fois le coup fait ?

De cette interrogation, M. Macé serait arrivé rapidement à l'affirmation ; c'est Mme Gras qui a tout préparé, tout fait ; son dévouement n'est qu'un masque. C'est sur elle qu'il faut mettre la main pour punir le crime.

Mais à cet égard, une difficulté se présenta : les deux médecins de M. de La Roche, évidemment circonvenus par Mme Gras et trompés par les apparences, déclarèrent que la retirer du chevet du malade serait une condamnation à mort pour celui-ci.

Plus sceptique, un médecin envoyé par M. le commissaire aux délégations judiciaires déclara que tout le monde pourrait soigner le jeune René aussi bien que la femme Gras elle-même, et que la séparation des deux amants pourrait s'effectuer sans compromettre l'existence du malade.

Cependant, un peu émue de voir l'affaire entrer dans une voie nouvelle, Mme Gros vint prévenir la police — qui avait prié qu'aucun changement de résidence ne se fit sans son autorisation — que les médecins réclamaient pour le malade un changement d'air et que leur intention était de partir pour Nice.

M. Macé s'y opposa et permit seulement Courbevoie. Il avait besoin, on verra tout à l'heure pourquoi, de tenir les personnages de son drame dans la main.

Une fois Mme Gras et M. de La Roche partis, M. le commissaire-instructeur reconstruisit toute l'existence de son héroïne, et il acquit la preuve qu'elle avait reçu le matin du crime la visite de deux personnes.

De l'une, nous n'avons rien à dire. C'était un simple amoureux, qui ne pouvait à aucun titre être compromis dans l'affaire. Le magistrat instructeur ne s'en occupa pas davantage lui-même.

L'autre visite lui parut beaucoup plus significative.

C'était celle d'un homme de la condition la plus ordinaire, un ouvrier, qui venait tous les quinze jours, dont personne ne connaissait le nom et que Mme Gras tutoyait.

Il faut avouer que ces conditions étaient bien de nature à éveiller l'attention de l'habile policier.

Pendant qu'il s'occupait de rechercher, sur les seuls indices que nous venons de dire, l'homme que Mme Gras avait pris certainement pour complice, M. Macé fit venir à Courbevoie le frère et la belle-sœur de M. de La Roche, qui arrivèrent à une heure fixée d'avance et bien exactement déterminée, heure à laquelle Mme Gras, appelée à la préfecture pour fournir de nouveaux renseignements, serait certainement absente.



Les amis du jeune René de La Roche, de qui nous tenons ces détails, nous disaient qu'alors il se passa une scène telle que voudrait en avoir inventé un dramaturge de profession.

Pendant qu'il laissait Mme Gras se morfondre à l'attendre à la Préfecture, M. Macé pénétrait chez M. de La Roche, et là, en présence de son frère et de sa belle-sœur, aux soins de qui il devait laisser le malade plus tard, il lui arrachait tout le bandeau d'illusions qui obscurcissait sa raison plus encore que l'action du vitriol n'avait rongé sa vue.

Il eut, paraît-il, à se heurter aux plus généreuses résistances de la part de ce jeune homme. A mesure qu'on lui dévoilait l'existence passée de sa maîtresse, ses amants indignes d'hier, ses amants odieux d'aujourd'hui, ses manœuvres, la préparation du crime, son accomplissement, la comédie horrible qu'elle jouait depuis le mois de janvier, le pauvre garçon protestait, pleurait, il criait qu'on la calomnait. Cependant il fallut bien qu'écrasé par l'évidence et par les preuves il fût vaincu et, lorsque le magistrat quitta sa chambre, le malheureux jeune homme laissa tomber ses mains dans celles des parents qui l'entouraient en leur demandant de soutenir son courage, plus cruellement brisé qu'il ne l'avait jamais été jusque-là.



Cependant, après une attente de près de trois heures au palais de Justice, Mme Gras fut introduite dans le cabinet de M. Macé, où elle resta plus de deux heures, et d'où elle ne sortit que pour venir rue de Boulogne, en compagnie du magistrat, assister à une perquisition qui, paraît-il, lui fut désastreuse.

Nous ne savons malheureusement pas — et c'est un grand malheur pour l'intérêt de ce récit — ce qui se dit entre l'accusée et le commissaire-instructeur dans cette longue journée. Personne n'était là pour l'entendre, et M. Macé est de ceux qui ne jettent leurs secrets que quand il en a bien vidé tout le jus, comme on le fait d'un vieux citron.

De son côté, ce n'est pas Mme Gras qui aurait pu parler, car, depuis qu'elle a été accablée sous les preuves de son crime, elle s'est absolument refusée à ouvrir les lèvres, aussi bien pour parler que pour manger.

A Saint-Lazare où on la garde et où on la veille jour et nuit pour empêcher un suicide, on est convaincu qu'elle pourra bien, quelle que soit la surveillance exercée, échapper aux cruelles émotions de la cour d'assises. Elle est résolue à mourir avant, c'est la seule chose qu'elle ait dite. Et on a peur qu'elle ne parvienne à tenir sa promesse.

Quant au complice Gaudry, il serait, paraît-il, entré dans la voie des aveux. Il dit une partie de la vérité, s'il ne la dit pas tout entière.



Quelle est cette vérité dernière? Sera-t-elle connue avant les débats? Le sera-t-elle même à leur cours? Ce sont là des questions que les amis de M. de La Roche n'osent pas résoudre.

Pour tout tout le monde il y a, dans cette mystérieuse affaire, un inconnu qui ne sera peut-être jamais dégagé.

Mme Gras est-elle même la principale coupable? N'a-t-elle pas, au contraire, servi la vengeance d'un ou d'un autre? Si cela est, à quel quel prix? dans quel but?

Le drame est devant nous dans toute sa palpitante obscurité, et il est bien possible que le volume se ferme par la mort, soit de la victime, soit des auteurs matériels du crime, sans que

l'inspiration qui l'a inventé e mené à sa cruelle fin soit jamais découverte.

C'est à Paris qu'on écrit le plus de romans. C'est à Paris surtout qu'il s'en vit le plus.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'état de M. René de la Roche, la victime de

la rue de Boulogne, va chaque jour s'améliorant et que sa vie est aujourd'hui sauvée.

Il est évident que les soins « empressés » dont le malade était l'objet, étaient combinés pour retarder sa guérison.

Nous dirons même que les magistrats instructeurs — qui ont appris à bien connaître la perversité de la veuve Gras — sont persuadés que les médicaments qu'elle faisait prendre au jeune René, étaient de nature à aggraver sa position. Les fioles trouvées dans l'appartement sont en ce moment examinées par un chimiste. Nous saurons bientôt le résultat de cet examen.

Cette affaire a beaucoup fait parler de l'acide sulfurique dont Mme Gras a fait asperger le visage de M. de la Roche. Sans vouloir faire un cours de chimie, c'est l'occasion de rappeler en deux mots quelques-unes des particularités scientifiques de ce corps. L'acido sulfurique est toujours à l'état liquide ; il est inodore, incolore, d'une extrême puissance caustique. Il a l'apparence la plus inoffensive que vous puissiez imaginer : on dirait, à première vue, un beau et bon sirop de sucre, mais que votre chair soit touchée par lui, vous croirez positivement sentir une pointe de fer chauffée à blanc.

En effet, l'acide sulfurique a la propriété de charbonner complètement et instantanément les matières animales. On voit par là la douleur et les effets terribles que la victime du drame de la rue de Boulogne a dû subir, en recevant en plein visage un pareil liquide ! Il aurait fallu, pour combattre avec un succès relatif les conséquences de ce crime, que l'on plongeât la partie atteinte dans une immense quantité d'eau, et cela à la minute, à la seconde même, car l'action corrosive de l'acido sulfurique a lieu instantanément.

Voici en quels termes un journal radical plaide les circonstances atténuantes en faveur de l'ouvrier fondeur Gaudry, l'homme au vitriol de la rue de Boulogne :

A quelles suggestions, à quelles manœuvres

corruptrices cet homme en bourgeron, aux mains bossuées des honorables calus du travail, n'a-t-il pas succombé ? Qui saura jamais ce que cette femme élégante, en robe de faille, avec cuirasse, gants, bijoux, bottines de chez Ferry, sentant bon l'oppoponax, étalée, engageante, sur un canapé capitonné, a pu obtenir de cet homme du peuple enivré par le luxe qui l'environne, par les yeux, par l'odorat, par le toucher, — bien plus, grisé par le vin capiteux de l'espoir d'une vie de richesses et de voluptés que verse goutte à goutte dans son esprit troublé la charmeresse qui parle d'amour en rêvant d'assassinat ! Ah ! dans ce combat inégal, l'homme n'était-il pas vaincu d'avance ? Le fondeur a pu lancer le vitriol, — mais qui donc avait rempli la fiole, qui donc tenait le bras ?...

Dans l'affaire de la rue de Boulogne, Gaudry le fondeur ne me semble guère plus coupable que la grille de la maison tenue ouverte par la veuve Gras, ou que la fiole de verre contenant le vitriol.

Ainsi, il suffit d'être un ouvrier, « aux mains bossuées des honorables calus du travail » pour avoir le droit de commettre tous les crimes !... Quelle drôle de morale !

La « grille criminelle » sera donc condamnée à la peine de mort : « la fiole scélérate » aux travaux forcés à perpétuité. Quant au jeune de La Roche, la victime du guet-apens, lui qui s'est donné le tort immense de recevoir la fiole d'acide sulfurique sur la figure, il sera bien heureux s'il s'en tire avec dix ans de réclusion !...

Je le répète, quelle drôle de morale !...

Gaulois.      \*\*      4 Avril 77.

Nous disions ces jours-ci que — sur l'avis de MM. Ragon, juge d'instruction, et Macé, commissaire aux délégations judiciaires, qui ont si intelligemment conduit l'instruction de la dramatique affaire de la rue de Boulogne — des experts avaient été chargés d'examiner les fioles vides trouvées chez la veuve Gras et ayant servi aux pansements de M. de la Roche.

L'examen n'a laissé aux experts aucun doute. Aux pommades et aux liniments prescrits par les médecins pour apaiser les souffrances de la victime et combattre les ravages faits par l'acide sulfurique, la veuve Gras ajoutait une dose de vitriol, ravivant ainsi les plaies au lieu de les guérir !

On comprend maintenant pour quelle raison, entre les mains de son « ange gardien », comme il l'appelait, le malheureux jeune homme voyait sa situation empirer, tandis que, dans la maison de santé où il est actuellement, il a recouvré promptement la santé et la vue.

16

La tentative du 14 janvier n'est pas du reste la seule que l'horrible femme ait préméditée contre René de la Roche. Gaudry a raconté qu'un soir de novembre dernier, la veuve Gras l'avait posté à la porte du cercle où M. de la Roche passait la soirée. Elle lui avait remis un coup de poing américain en métal doré, avec ordre de frapper le jeune homme par derrière, entre les deux épaules.

— Il tombera et se fera porter chez moi... Une fois entre mes mains, j'en répons, disait-elle.

On le voit, c'était toujours le même plan infernal.

Mais quand M. de la Roche sortit du cercle, Gaudry, le trouva « bien grand pour être abattu d'un seul coup ». Il se dit que s'il ne réussissait pas dans sa tentative, les gens s'assembleraient, qu'on l'arrêterait, etc.

Quand il avoua ces réflexions à Mme de la Cour, elle se mit dans une fureur atroce.

— B... de lâche, lui dit-elle, tu as peur de donner un coup de poing à un enfant !...

Elle chercha un guet-apens plus facile et où Gaudry n'eût pas à craindre d'être pris. Nous savons comment elle opéra, en protégeant elle-même la fuite de son complice.

~~~~~ Fin ~~~~

Il y a quelques jours que nous n'avons eu à parler du drame de la rue de Boulogne.

La veuve Gras, le principal personnage du procès, se charge de ramener l'attention sur cette affaire. Elle vient en effet de faire une nouvelle tentative de suicide.

Depuis sa confrontation avec sa victime, elle semblait complètement changée. Son allure fière avait disparu. Elle était douce, tranquille, soumise en apparence. Aussi, à Saint-Lazare, avait-on un peu relâché la surveillance incessante dont elle était l'objet.

Elle en a profité pour essayer de s'étrangler avec son mouchoir. Un gardien qui s'en est aperçu à temps, a dû entamer une lutte avec elle pour le lui arracher.

Des mesures vont être prises pour éviter toute nouvelle tentative.

~~~~~ Fin ~~~~

Plusieurs de nos confrères, sur la foi d'un renseignement inexact, ont annoncé que la veuve Gras passerait mardi prochain devant la Cour d'assises de la Seine.

L'héroïne de la rue de Boulogne n'a pas même encore comparu devant la chambre des mises en accusation. L'instruction, en effet, est loin d'être terminée, la prévenue opposant — ainsi que nous l'avons dit plusieurs fois — le mutisme le plus complet aux questions de M. le juge d'instruction Ragon.

Une nouvelle confrontation avec Gaudry, son co-accusé, va avoir lieu ces jours-ci. On espère qu'en présence des aveux complets de son complice, et surtout des détails qu'il répétera devant elle à la justice sur leurs relations antérieures, la pseudo-baronne de la Cour renoncera à la tenue hautaine qu'elle a affectée jusqu'à présent.

Nous devons dire, du reste, que depuis quelques jours, la veuve Gras a l'air de mieux comprendre l'inégalité de sa lutte avec la justice : se sachant surveillée dans ses moindres actions, elle mange bien et paraît avoir renoncé à ses idées de suicide.

— Elle veut redevenir belle pour paraître devant le jury, nous disait quelqu'un qui l'a vue ces jours derniers.

Nous ne croyons pas qu'on la confronte de nouveau avec sa victime. Ces entrevues sont très pénibles, en effet, à M. de La Roche, qui a été, en outre, fort contrarié de voir la plupart des journaux croire à la possibilité d'un mariage entre lui et la veuve Gras, et considérer comme une passion sérieuse la liaison, toute passagère, qu'il avait eu la mauvaise chance de contracter avec cette femme. 4. ma

**L'affaire Gras.** — L'affaire de la veuve Gras viendra prochainement devant les assises. L'instruction a révélé des faits très curieux sur le passé de cette femme. Après avoir été marchande de légumes sous une porte cochère, bouquetière sur le boulevard, elle est entrée, comme on le sait, aux Folies-Marigny, puis à la Tour-d'Auvergne, où elle a joué la comédie. C'est à ce théâtre que l'épicier, qui devait être son mari, a fait sa connaissance.

M. Macé a conduit cette affaire avec une habileté vraiment surprenante, et nous connaissons des détails qu'il nous est impossible de donner ; le seul point que M. Macé n'a pas éclairci jusqu'à présent, est la provenance de l'acide jeté à la figure de M. de La Roche. Est-ce la veuve Gras qui a donné le liquide à Gaudry ? est-ce, au contraire, lui qui l'a fourni ? C'est ce que les débats éclairciront.

### Le drame de la rue de Boulogne.

L'instruction de l'affaire de la rue de Boulogne touche à sa fin, bien que deux points relatifs à ce drame n'aient pu encore être éclaircis.

On ignore encore d'où provient l'acide sulfurique jeté au visage de M. de La Roche et à l'aide de quel vase il a pu jeter le liquide.

Dans l'usine où travaillait Gaudry, on se servait d'acide sulfurique, mais d'acide sulfurique étendu d'eau.

Ce produit chimique arrivait avec la dose d'eau nécessaire à son emploi, et, si Gaudry s'en fût servi, il n'aurait pas produit les terribles effets dont se ressent encore la victime de ce drame, que l'on croit décidément aveugle pour toute sa vie.

Quant au récipient, vous devez vous souvenir que tous nos confrères ont parlé d'une bouteille en verre.

Or, quand M. Macé a procédé à l'enquête, il s'est livré à diverses expériences qui lui ont prouvé surabondamment qu'il n'y avait pas eu de bouteille dans cette affaire.

Le jet surtout d'une bouteille, aussi large qu'en fût le goulot, n'aurait jamais pu s'étendre comme s'est étendu l'acide sulfurique projeté au visage de M. de La Roche.

Gaudry, interrogé à ce sujet, a déclaré s'être servi d'une marmite en fer-blanc. Il en a été acheté divers modèles qui lui ont été soumis ; il en a désigné un, en disant :

— Elle était comme celle-ci.

— D'où la teniez-vous ? a fait M. Macé.

— De la veuve Gras, a répondu Gaudry.

La femme Gras nie, naturellement, avoir fourni l'acide et la marmite.

Celle dont se servait Gaudry et dans laquelle on lui apportait son déjeuner a été retrouvée, mais on n'y a pas vu la moindre trace d'acide sulfurique.

C'est la marmite ordinaire de l'ouvrier avec casserole et double fond.

Qui a vendu l'acide sulfurique et la marmite ?

Peut-être la publicité que nous donnons à ce fait fera découvrir les marchands.

En résumé, Gaudry paraît, dans l'affaire, n'avoir été qu'un instrument inconscient et aveugle de la femme Gras, qui, d'après ce qu'il affirme, lui avait promis de l'épouser trois mois après le crime.

Son avocat, M<sup>e</sup> Albert Duchesne, va le visiter à Mazas presque tous les jours. D'après les renseignements de police, c'est un honnête ouvrier,

n'ayant pas un seul jour cessé de travailler, gagnant 5 et 6 francs, qu'il donnait à sa mère. Il faudrait donc repousser bien fort toute insinuation qui tendrait à faire croire que Gaudry vivait aux dépens de la veuve Gras.

Jusqu'ici, on est bien contraint d'admettre que cette dernière, dont la perversité est sans exemple, était en réalité parvenue, en se promettant à lui, à en obtenir une assistance aveugle et criminelle.

Un dernier détail. La femme Gras occupait, rue de Boulogne, à l'entresol, un appartement assez joliment meublé. La salle à manger, où M. de La Roche lisait un volume de voyage pen- que la femme Gras se préparait, est séparée du cabinet où était caché Gaudry par un petit boudoir où l'accusée faisait les derniers préparatifs. La misérable femme allait de l'un à l'autre des deux hommes, excitant l'un et faisant prendre patience à l'autre.

Quand le malheureux M. de La Roche a été assailli, comme on sait, il est accouru chez la concierge, une très honnête femme, qui a donné toutes les indications premières. Il a craché, paraît-il, et le tapis de la loge a été brûlé sur une surface de vingt-cinq centimètres environ.

Gaulois

— 23 mai 77

Le drame de la rue de Boulogne va, enfin, avoir son dénouement devant la cour d'assises. C'est décidément M<sup>e</sup> Lachaud père qui défendra la veuve Gras.

L'instruction de l'affaire est complètement terminée, et M. Ragon vient de rendre une ordonnance qui renvoie cette femme et son complice devant la cour d'assises.

Gaudry sera défendu par M<sup>e</sup> Albert Duchesne. Il paraîtrait que les renseignements recueillis sur Gaudry lui sont très favorables; les rapports de police le représentent comme un honnête ouvrier gagnant six francs par jour et les remettant scrupuleusement à sa mère, pour laquelle il était très bon. La veuve Gras, abusant de l'immense empire qu'elle avait su prendre sur ce malheureux, comme, du reste, sur tous ceux qui l'approchaient, était parvenue, en lui promettant de l'épouser, à obtenir de lui une assistance aveugle et criminelle.

Événement

— 23 mai 77

## INDISCRETIONS PARISIENNES

M. RENÉ DE LA ROCHE

On m'a montré ces jours-ci, dans la rue Montmartre, un jeune homme de vingt-trois ans tenant sa main droite appuyée au-dessus d'un œil, et l'autre entièrement cachée par un bandeau. Il passait en voiture.

— Tenez, me dit l'ami avec qui je causais, voici M. de La Roche.

— René de la Roche? vous dites vrai? Celui de la femme Gras? répliquai-je en regardant curieusement.

— Lui-même.

Mon compagnon salua au passage le jeune blessé, et, quand nous fûmes à quelques pas de distance :

— Vous le connaissez? lui demandai-je.

— Mais beaucoup! Si je vous avais rencontré plus tôt, à l'époque de l'affaire par exemple, je vous aurais intéressé, allez, avec tous les détails que nous connaissons, mes amis et moi.

— Mais dites tout de même aujourd'hui. Ce qui est connu, c'est le côté Gras; le côté de La Roche est beaucoup moins dessiné. Et puis ce jeune homme va bientôt venir aux assises témoigner devant les juges. Sa personnalité intéressante va captiver pendant un jour ou deux l'attention de tout Paris.

Mon interlocuteur parla pendant une demi-heure sans s'arrêter et sans être interrompu. Voici le résumé des choses tout à fait curieuses qu'il m'a dites et qui m'ont vivement impressionné :

M. René de La Roche est, à l'heure qu'il est, en traitement rigoureux à la clinique du docteur de Grandmont, rue Rochechouart. L'un de ses yeux est presque ouvert; néanmoins, il ne peut y voir très distinctement qu'en l'abritant avec la main. A la place de l'autre, il y a un trou. Mais un trou horrible. Quand le malheureux jeune homme soulève son bandeau et qu'on aperçoit la plaie béante, le frisson vous prend.

Le jeune de la Roche n'est pas du tout ce que des gens pressés d'informer ont dit de lui. Il est d'un tempérament calme, mais sans être faible, comme on l'a prétendu, jusqu'à l'exagération. Il est sans parents, mais

non sans fortune. Le seul frère, qui a été appelé son *père* par les journaux, est un jeune homme un peu plus âgé que lui. C'est lui qui l'a soigné depuis que la terrible intrigue a été découverte.

Quand M. René de La Roche parle du sombre drame de l'hiver dernier, c'est sur un ton, ma foi, presque dégagé. L'infortuné, on le sent, est, en somme, heureux d'avoir sauvé sa vie, et presque sa vue.

Que tout autre était son attitude, dans la petite chambre de Courbevoie, aux rideaux fermés, quand Mme Gras lui embrassait les mains et lui prodiguait des consolations, pour lui fourrer plus sûrement le vitriol dans les pommades.

Il la croyait son ange gardien, alors, et c'était... un homme qu'il accusait sans savoir!

On lui demandait : « Qui a fait le coup ? » Il répondait : « Je ne puis accuser personne. *Ma femme* est une sœur de charité ! » Mais, le lendemain, la femme Gras, qui avait les clefs et fouillait partout, prenait dans le secrétaire un titre de trois mille francs de rente et allait le vendre par l'entremise d'un changeur.

C'était soixante mille francs d'argent courant qu'elle avait entre les mains.

A quelques jours de là, elle arriva, par sa mimique, à donner des soupçons au médecin, que d'autres avaient déjà questionné. Elle se présenta chez le médecin tout effaréc. Il était huit heures du matin. Le docteur de Grandmont la reçut :

— Voyez ! s'écria-t-elle avec son geste dramatique, je mourrai à la peine, en soignant mon pauvre malade. Voyez ! mes cheveux ont blanchi cette nuit, à la racine !

Et elle découvrit ses cheveux. Le médecin, expert en ces matières, se demanda quel était le but de cette démarche et se dit bien que les cheveux blanchissent tout entiers, mais pas seulement par la racine. Il réfléchit et congédia Mme Gras. Peu d'heures après, il était chez le malade, qui accusait toujours le parent dont nous avons parlé.

Les commissaires de police, l'arrestation, l'interrogatoire, tout cela est dans la mémoire de chacun. Nous n'y reviendrons pas.

Ajoutons seulement que la femme Gras

n'a jamais été la femme du jeune René de La Roche, comme celui-ci l'appelait.

Après avoir été brigadier de chasseurs pendant un an, le jeune homme l'avait connue. Il venait passer quelquefois six jours avec elle, dans les intervalles laissés libres par les autres amis de la dame Gras.

Et aux yeux des amis de M. René de La Roche, la femme Gras ne pouvait avoir sérieusement le projet de se faire épouser. C'était presque de la folie que d'y songer.

Comment alors ? Pourquoi cette machination ignoble ?

Ces messieurs croient qu'il y a autre chose là-dessous.

Mais quoi ? Quand on le leur demande, ils ne répondent pas ; ils ne savent pas...

Tous ces détails seront bientôt devant les juges, et on pourra voir là cette physionomie

triste du jeune René de La Roche, que nous avons voulu simplement esquisser.

Terminons par un mot du blessé.

Quand l'un de ses amis se présenta à Courbevoie, dans la chambre sombre où il reposait, M. René de La Roche lui prit la main et lui dit :

— Ah ! tu ne savais pas. Tu arrives étonné... Oui... on dit que les journaux parlent tous de moi... Pauvre ami, c'est comme ça qu'on devient célèbre...

Ge. L... 23 h... UN INDISCRET.

L'affaire de la rue de Boulogne continue à être menée activement.

En ce moment, MM. Ragon et Macé cherchent une chose :

« Quel est le cocher qui, le 13 janvier, jour du premier bal de l'Opéra, a conduit, à deux heures du matin, de l'Opéra au numéro 5 de la rue de Boulogne, un monsieur et une dame ? »

Ce cocher rendrait un grand service à la justice en se présentant chez M. Macé, commissaire aux délégations judiciaires, à la Préfecture de police, quai des Orfèvres, 36.

En parlant avant-hier de la nouvelle attitude de la veuve Gras et de ses projets de défense, nous disions que la triste héroïne du drame de la rue de Boulogne comptait surtout sur l'impossibilité où se trouve l'instruction d'établir la provenance de l'acide.

D'après elle, en effet, Gaudry, dans un sentiment de vengeance, l'aurait apporté de Saint-Denis et pris dans la fonderie où il travaille et où l'acide sulfurique est communément employé. Cette supposition paraît peu admissible: l'acide du commerce est beaucoup moins concentré que celui qui a servi à défigurer M. de la Roche, et n'eût pu produire une action corrosive aussi instantanée. Le patron de Gaudry, lui-même, l'a déclaré.

Sur l'ordre de M. Ragon, on se livre en conséquence en ce moment à une série d'expériences très curieuses, à l'effet d'établir pendant combien de temps un vase de fer blanc, semblable à celui qui a servi, peut supporter le contact de l'acide. On a commencé l'expérience par un échantillon pris à l'usine de Saint-Denis, afin de vérifier la possibilité des assertions de l'accusée.

En outre, il a été constaté que cet acide n'était contenu ni dans un verre ni dans une fiole, mais dans un récipient en fer blanc. Or, si Gaudry l'eût apporté de Saint-Denis dans ce récipient, il est fort difficile d'admettre que le métal eût pu supporter le voyage, sans être attaqué et décomposé. D'autant plus que l'attentat n'ayant eu lieu qu'à deux heures et demie du matin, le liquide corrosif a dû séjourner dans le récipient, pendant le temps assez long que Gaudry a passé à guetter sa victime.

Sans préjuger du résultat de ces expériences, nous devons faire remarquer que, si l'acide dont on se sert est assez faible pour ne pas ronger le métal en quelques minutes, son séjour à l'air libre lui permet d'absorber une grande quantité d'humidité, et de s'hydrater de plus en plus, de telle sorte qu'au bout d'un certain temps, le liquide a doublé de volume et perdu moitié de sa force. Il ne rongerait donc plus les chairs.

Pour conserver, après une heure d'exposition à l'air, la force qu'avait celui dont Gaudry s'est servi, il faudrait qu'au point de départ il fût presque anhydre, et alors il eût percé la boîte.

L'instruction du guet-apens de la rue de Boulogne est aujourd'hui terminée : Une preuve éclatante a été relevée contre la veuve Gras.

On sait que depuis longtemps tout roulait sur cette question : qui a fourni l'acide ?

La femme Gras disait que c'était Gaudry, et elle échafaudait là-dessus tout son système de défense. D'après elle, l'ouvrier, amoureux d'elle, reçu encore en vertu d'anciennes relations, avait voulu se venger de l'aman qu'on lui préférait. Il avait pris de l'acide sulfurique dans son usine, l'avait apporté dans un bidon, avait guetté leur rentrée de l'Opéra et avait jeté au visage de René de la Roche le liquide corrosif.

Gaudry, au contraire, après bien des tergiversations, bien des hésitations, avait fini par raconter la scène telle qu'elle s'est passée.

— Eugénie, disait-il, m'a fait dire de venir. Elle m'a fait cacher dans son cabinet de toilette, pendant que M. de la Roche était dans le salon, elle est venue plusieurs fois me parler pour m'encourager. Quand elle est partie avec le jeune homme, je suis entré dans le salon où j'ai repris un livre tout ouvert que j'ai lu en attendant le moment... L'acide était tout prêt sur la table du cabinet de toilette. Pour me montrer sa force, elle en a versé quelques gouttes sur le plancher.

Un inspecteur de la sûreté, M. Gavel, alla immédiatement vérifier le fait, et fit du cabinet de toilette un plan qu'il rapporta à M. le juge d'instruction Ragon. Sur l'ordre de ce magistrat, les planches du parquet furent enlevées et examinées par M. Lhote, chimiste-expert, dont le rapport ne laissa aucun doute sur la nature des taches.

Mais la baronne De la Cour n'était pas femme à se laisser démonter pour si peu.

— Des taches d'acide, dit-elle d'un ton dédaigneux... qu'est-ce que cela prouve ? tout au plus que Gaudry a pu déposer dans mon cabinet de toilette le bidon qu'il avait apporté... mais je ne crois même pas que ce soit cela... Lorsque l'accident est arrivé, je me suis précipitée sur ce pauvre René, je l'ai aidé à retirer son chapeau et son pardessus pleins d'acide, et j'ai jeté ces objets dans le cabinet... de là les taches. Vous en trouverez certainement d'autres sur divers points de l'appartement.

On vérifia et on ne trouva rien. Mais le système de l'inculpée n'en était pas moins

27  
soutenable, et si les preuves morales abondaient, on continuait à manquer de preuves matérielles.

On chercha le cocher qui avait conduit M. de La Roche et Mme Gras, la nuit du guet-apens. On voulait savoir de lui sous quel prétexte, plausible ou futile, la femme Gras, après être descendue de voiture, était restée près de la grille, afin de ménager la fuite de Gaudry. Par ce cocher, on eût peut-être pu savoir ce qui s'était passé entre les deux complices, au moment de cette fuite.

Malgré les recherches, malgré le pointage fait à la Compagnie générale et dans les diverses compagnies secondaires de Paris, malgré les avis publiés dans les journaux, ce cocher n'a pu être retrouvé.

La femme Gras triomphait et ne songeait plus qu'à se faire belle pour enlever les jurés le jour de l'audience.

Son triomphe n'a pas été de longue durée; M. Macé, le commissaire de police aux délégations judiciaires, qui secondait M. Ragon dans l'instruction de cette affaire, a plus d'une corde à son arc. Après une série de patientes et persistantes recherches, il est arrivé à trouver la personne qui avait fourni l'acide.

Cette personne est un parent de Mme Gras, un ouvrier doreur sur métaux. Mme Gras lui avait demandé un peu d'huile de vitriol pour nettoyer, disait-elle, de vieux objets de cuivre qu'elle avait chez elle. Le doreur s'empressa de lui remettre une fiole d'acide. C'est celui qui a servi à défigurer la victime.

Ainsi, l'instruction avait bien raison de voir en cette femme l'instigateur et l'auteur

principal du crime. Aujourd'hui, non-seulement sa culpabilité, mais encore la préméditation, sont démontrées.

Dans quelques jours, toutes les pièces de procédure vont être remises à la Chambre des mises en accusation. Dans ces pièces figurent le plan du cabinet et le plan général de la maison, dressés par M. Duval, architecte.

*Figaro* *10* *Janvier*

tificat, revêtu de tous les caractères de la légalité, et je leur dis d'espérer.

» En effet, madame, vous serez assez bonne, j'en suis sûr, pour remettre à monsieur l'amiral Duperré la demande de ces pauvres gens. Recommandée par vous, cette demande aura le résultat qu'elle doit avoir.

» Et moi, je serai fier et heureux, madame, d'avoir encore une fois été l'intermédiaire entre le malheur et Votre Majesté. »

Aussitôt le dîner fini, je demandai au roi Jérôme la permission de me retirer; j'avais besoin de courir au devant des détails. Puis, la fatale nouvelle confirmée, de me renfermer seul avec moi-même. Mes souvenirs, c'était tout ce qui me restait du prince qui m'avait aimé. J'avais hâte de me retrouver avec eux.

Le prince Napoléon voulut m'accompagner. Nous ordonnâmes au cocher de nous conduire aux Cachines. Les Cachines sont, à six heures le rendez-vous de toute Florence. Les attachés de l'ambassade française s'y trouveraient sans aucun doute. Nous apprendrions certainement là quelque chose d'officiel.

Effectivement, là tout nous fut confirmé. Comment cinq jours après l'événement cet événement était-il connu, quand il faut huit jours à la poste pour parcourir la distance qui existe entre Florence et Paris? Je vais vous le dire.

Le télégraphe avait porté la nouvelle jusqu'au pont de Beauvoisin. Là, le commandant des carabiniers du roi Charles-Albert, ayant jugé le fait assez important pour le transmettre sans retard à son gouvernement, avait fait partir un de ses hommes en estafette, et, d'estafette en estafette, la nouvelle avait traversé les

Le duc d'Orléans a son frère, la lui serra fortement et lui donna l'ordre qu'il attendait.

Le duc d'Aumale partit au galop, s'enfonça dans la fumée et disparut au milieu de la bataille.

Le duc d'Orléans l'avait suivi des yeux, tant que ses yeux avaient pu le suivre, puis il était resté le regard fixe sur l'endroit où il avait cessé de le voir.

Au bout d'un instant un cheval sans cavalier reparut. Le duc d'Orléans se sentit frémir des pieds à la tête ce : cheval était du même poil que celui du duc d'Aumale.

Une idée terrible lui traversa l'esprit : c'est que son frère était tué, et tué en portant un ordre donné par lui !

Il se cramponna à sa selle, tandis que deux grosses larmes jaillissaient de ses yeux et roulaient sur ses joues.

— Monseigneur, dit une voix à son oreille, il a une chabraque rouge !

Le duc d'Orléans respira à pleine poitrine. Le cheval du duc d'Aumale avait une chabraque bleue.

Il se retourna et jeta les bras au cou de celui qui l'avait si bien compris. Le duc d'Orléans le nomma alors. J'ai oublié son nom. C'est un de ses aides-de-camp, je le sais bien, ou Bertin de Vaux ou Chabaud-La-Tour, ou d'Elchingen.

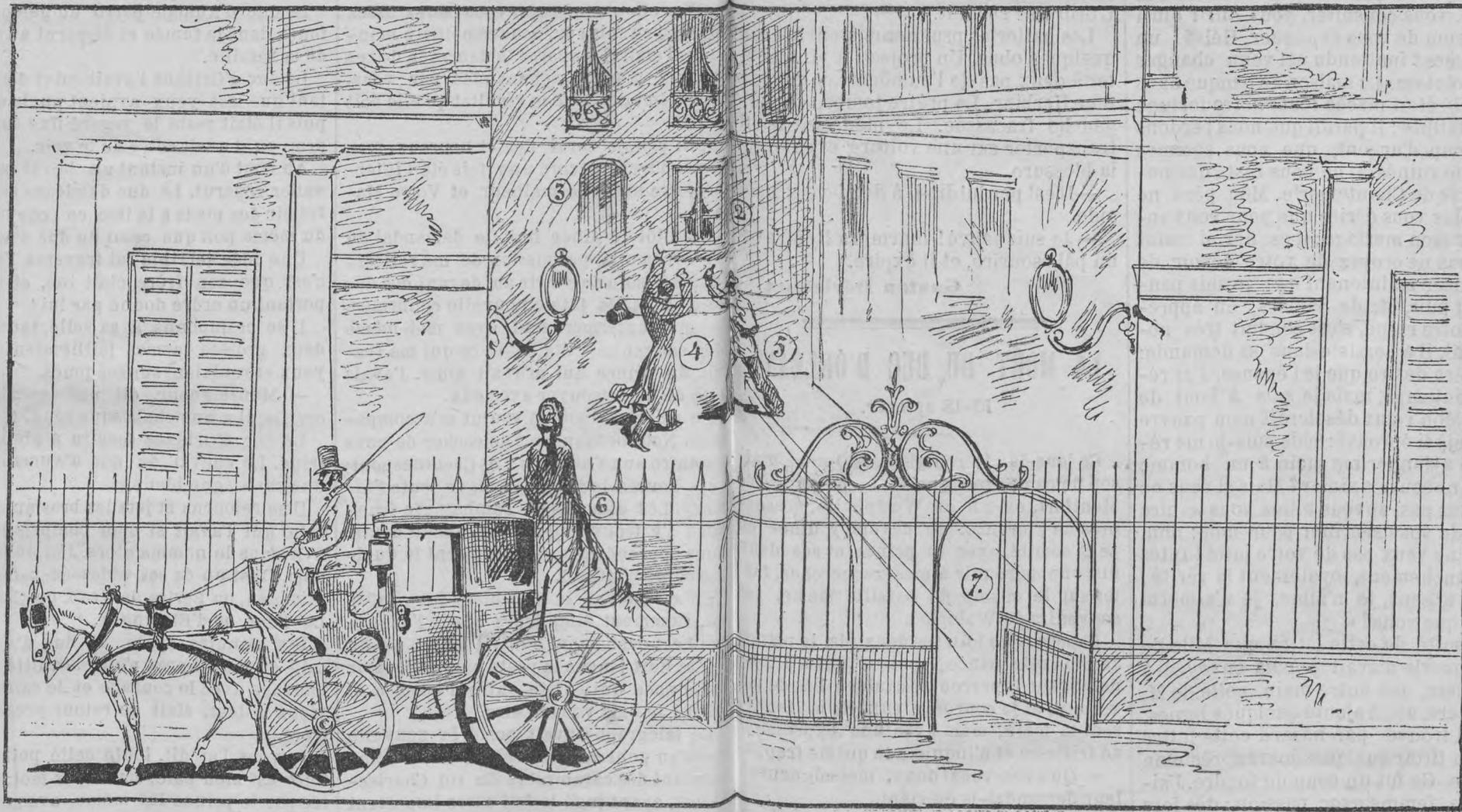
Dix minutes après, le duc d'Aumale, sain et sauf, après s'être acquitté de son message avec le courage et le calme d'un vieux soldat, était de retour près de son frère.

Je vous l'ai dit, toute cette petite histoire est bien pâle, écrite par moi; racontée par le prince lui-même, avec sa voix tremblante, avec ses yeux mal essuyés, c'était une chose adorable.

Oh! s'il m'avait été permis d'écrire cette vie, si courte et cependant si remplie! de

LA MAISON HABITÉE PAR LA VEUVE GRAS 5, RUE DE BOULOGNE. — La scène du crime. — Nuit du 13 au 14 janvier.

Solent 17 j. 1888



1. — Chambre de la veuve Gras.
2. — Loge du concierge.
3. — Voûte conduisant à l'escalier.

4. — M. de La Roche.
5. — Gaudry.
6. — La veuve Gras.

7. — Grille laissée ouverte par la veuve Gras pour favoriser la fuite de Gaudry.

malheur de famille, profond, suprême, irréparable ; mais je connaissais la reine : une bonne œuvre à lui proposer était une consolation à lui offrir : seulement, au lieu de lui adresser la lettre à elle, j'adressai la lettre à Mgr le duc d'Aumale.

Ce que je lui écrivis, je n'en sais rien ; ce sont de ces pages dont on ne garde pas de copie ; de ces pages dans lesquelles le cœur déborde et que les yeux trempent de larmes.

C'est qu'après le prince royal Mgr le duc d'Aumale était celui des quatre princes que je connaissais le plus. Je lui avais été présenté aux courses de Chantilly par le prince royal lui-même.

Le prince royal avait une profonde tendresse et une haute estime pour le duc d'Aumale. C'était sous lui que le jeune colonel avait fait son apprentissage de guerrier ; et quand il avait, au col de Mouzaïa, reçu le baptême de feu, c'était lui qui lui avait servi de parrain.

Un jour, dans une de ces longues causeries où nous parlions de toutes choses, et où, las d'être prince, il redevenait homme avec moi, le duc d'Orléans m'avait raconté une de ces anecdotes de cœur auxquelles une narration écrite ôte tout son charme ; puis le prince racontait admirablement bien ; il avait l'éloquence de la conversation, si cela se peut dire, au plus haut degré. Enfin il savait s'interrompre pour écouter, chose si rare chez tous les hommes, qu'elle devient merveilleuse chez un prince.

Il y avait dans la voix du duc d'Orléans, dans son sourire, dans son regard, un charme magnétique qui fascinait. Je n'ai jamais retrouvé chez personne, même chez la femme la plus séduisante, rien qui se rapprochât de ce regard, de ce sourire et de cette voix.

Aussi, il était tout pour moi, mais à qui cependant je n'avais rien demandé pour moi !

On venait à moi, pour une chose juste ; quelle qu'elle fût, réclamation ou prière, vieux compagnon du champ de bataille ou jeune camarade de collège.

— C'est bien, disais-je, la première fois que je verrai le prince je lui en parlerai.

La chose était faite, si toutefois, je le répète, la chose était juste à faire.

C'est que le prince avait autant de justesse dans l'esprit que de justice dans le cœur ; c'était un mélange de bon et de grand. Il sentait comme Henri IV ; il voyait comme Louis XIV.

Aussi, en même temps qu'au duc d'Aumale j'écrivais à la reine, non pas, Dieu merci ! pour tenter de la consoler ! la Bible elle-même avoue qu'il n'y a pas de consolation pour une mère qui perd son enfant. Rachel ne voulut pas être consolée parce que ses enfants n'étaient plus. *Et noluit consolari quia non sunt.*

Ma lettre avait quatre lignes, je crois. Voici ce que je lui disais :

« Pleurez, pleurez, madame. Toute la France pleure avec vous.

« Pour moi, j'ai éprouvé deux grandes douleurs dans ma vie : l'une, le jour où j'ai perdu ma mère ; l'autre, le jour où vous avez perdu votre fils. »

Puis à la princesse royale, à la duchesse d'Orléans, à cette double veuve d'un mari et d'un trône, je n'écrivis rien, je crois ; je me contentai d'envoyer cette prière pour son fils :

« O mon père ! qui êtes aux cieux, faites-moi tel que vous étiez sur la terre ! et je ne demande pas autre chose à Dieu pour ma gloire à moi et pour le bonheur de la France. »

Un mot sur le royal enfant et sur l'au-

VUE INTÉRIEURE DE L'HABITATION DE LA VEUVE GRAS.

Soled 17 *juillet*



Chambre à coucher où M. de La Roche aurait attendu la veuve Gras avant d'aller au bal de l'Opéra.

Salle à manger dans laquelle M. de La Roche et la veuve Gras auraient dîné en tête-à-tête.

Boudoir dans lequel la veuve Gras se serait habillée avant d'aller au bal de l'Opéra.

## LE CRIME DE LA RUE DE BOULOGNE

(NOS GRAVURES)

Depuis le commencement de l'année, plusieurs procès dramatiques ont été jugés par la cour d'assises de la Seine; mais aucun ne présente autant d'intérêt que celui qui se déroulera, la semaine prochaine, les 23, 24 et peut-être le 25 juillet, devant les jurés. Tout est mystère dans cette affaire qui donnera lieu, sans aucun doute, à des incidents dramatiques, mais à coup sûr à des révélations piquantes.

Nous ne négligerons rien pour satisfaire la curiosité de nos lecteurs en donnant à notre compte-rendu des débats tout le développement nécessaire, et pour les mettre à même de suivre avec précision les différentes scènes des drames, nous donnons dès aujourd'hui une série de dessins représentant les différents lieux où s'est ourdi, préparé et accompli le crime dont la veuve Gras et Gaudry sont appelés à rendre compte devant la justice.

Voici un résumé rapide de l'affaire.

Dans les premiers jours de janvier, un jeune homme de vingt-deux ans, qui habite ordinairement la Touraine, recevait de la veuve Gras — plus connue dans le demi-monde sous le nom d'Eugénie De La Cour, — une lettre l'invitant à venir à Paris, pour faire une partie de bal à l'Opéra.

M. de La Roche se rendit à l'invitation et arriva à Paris le samedi 14 janvier. Dans la soirée, il se rendit chez la veuve Gras, attendait que sa toilette fut terminée et partit avec elle à minuit pour se rendre à l'Opéra. Ils y restèrent jusqu'à deux heures et demie, et prirent un fiacre pour se faire reconduire rue de Boulogne.

M. de La Roche descendit le premier de la voiture et sonna: la porte s'ouvrit.

La maison de la rue de Boulogne, n° 5, qu'habitait la veuve Gras, est située au fond d'une avenue fermée par une grille. M. de La Roche s'engagea dans l'avenue, se croyant suivi par la veuve Gras; mais celle-ci était demeurée près de la porte, qui était restée ouverte.

Au moment où M. de La Roche arrivait auprès de la maison, un individu s'approcha de lui et lui lança sur la figure le contenu d'un verre de vitriol.

Le coupable se hâta de fuir et il put s'élançer dans la rue par la porte qui était restée ouverte.

M. de La Roche fut transporté chez la veuve Gras, qui le fit soigner chez elle ou

plutôt qui se mit à le soigner elle-même avec toutes les apparences d'un profond dévouement.

La première gravure que nous donnons à la première page représente non-seulement le théâtre du crime, mais la scène même telle qu'elle s'est passée : l'attentat commis par Gaudry sur M. de La Roche et la femme Gras retenant la grille entr'ouverte tandis que s'éloigne le fiacre qui l'a ramenée de l'Opéra.

Il y avait déjà quelque temps que le jeune de La Roche était soigné par la femme Gras, quand, sur certains indices, les soupçons de M. Macé, commissaire de police, et du juge d'instruction, M. Ragon, se dirigèrent sur la femme Gras. L'enquête, dirigée avec soin, permit au juge de reconstituer la scène qui avait précédé le crime, et l'arrestation de Gaudry en fit bientôt connaître tous les détails les plus circonstanciés.

L'instruction démontra que le crime avait été préparé par la femme Gras, qu'elle en avait été l'instigatrice, et que Gaudry, un simple ouvrier fondeur ou monteur en cuivre, n'avait été que l'instrument.

Tandis que la femme Gras écrivait en Touraine à M. de La Roche pour le prier de l'accompagner le 14 janvier à l'Opéra ; elle invitait Gaudry à venir chez elle le même jour.

Gaudry arrivait rue de Boulogne au moment où M. de La Roche, venait de partir pour aller dans un petit appartement qu'il avait à Paris, quitter ses vêtements de voyage et passer un habit de soirée.

A minuit quand M. de La Roche vint prendre la femme Gras, Gaudry était encore chez elle.

M. de La Roche, en habit noir et en cravate blanche, fut invité, c'est Gaudry qui a raconté la scène, à rester dans la chambre à coucher. La femme Gras le fit asseoir, lui mit un livre entre les mains pour l'aider à prendre patience pendant qu'elle allait s'habiller dans son cabinet de toilette.

La femme Gras passa dans cette pièce. Dans un cabinet adossé à cette chambre se trouvait caché Gaudry. La femme Gras lui remit une fiole d'acide sulfurique.

Tout en s'habillant, elle allait alternativement de l'un à l'autre de ces deux hommes, donnant des encouragements et des paroles d'amour à l'un, donnant à l'autre aussi des paroles d'amour, mais lui faisant en outre des promesses, des recommandations.

Dans les trois dessins qui représentent la chambre à coucher, la salle à manger, et le cabinet de toilette de la femme Gras, nous aurions voulu, comme dans la vue de la maison de la rue de Boulogne, indiquer les personnages ; mais la scène eût été trop délicate, et nous avons dû nous borner à l'indication du décor : le lecteur, sans grand effort d'imagination, pourra lui-même placer les personnages.

A minuit et demi, souriante, revêtue d'un domino de faille rose, la chevelure ornée de fleurs, la veuve Gras souleva la portière que cachait le cabinet où se trouvait Gaudry, lui lança un regard plein de promesses ; puis, allant chercher le jeune de La Roche, elle prit son bras et partit avec lui pour l'Opéra.

Nous avons dit ce qui se passa à leur retour, à deux heures et demie. Soleil

17 juillet

#### Le drame de la rue de Boulogne.

L'instruction du drame de la rue de Boulogne que l'on croyait à la veille d'être terminée, n'est pas encore prête à finir.

La veuve Gras, qui était restée muette jusqu'à ce jour, est devenue d'une effrayante loquacité, si bien que tout est à recommencer, car on espère qu'à force de causer la prévenue finira par se compromettre.

Nombre de nos confrères ont raconté des histoires toutes de fantaisie au sujet de l'instruction.

On a dit que la veuve Gras avait été confrontée avec son neveu et que ce témoin n'avait pu se mettre d'accord avec elle.

Or, le fait de la fourniture de l'acide sulfurique par ce garçon à sa tante est établi à l'évidence.

Il y a quelque temps, on a annoncé, en outre, dans plusieurs journaux que la veuve Gras avait été enfermée comme atteinte d'aliénation mentale, et des déclarations recueillies dans la maison où on a dû la conduire jadis il résulte que c'est comme atteinte d'hystérie qu'elle a été conduite là.

M. Macé tient à compléter son enquête de façon à ce que la prévenue n'ait pas une objection à opposer aux faits relevés contre elle. Attendons donc, maintenant, que la procédure soit complète pour reparler de cette affaire. *Paris 29 Juin 77*

Une coïncidence singulière. C'est aujourd'hui que vient devant la cour d'assises de la Seine le procès de la femme Gras qui a jeté, comme on sait, le contenu d'une fiole d'acide sulfurique au visage de son amant, lequel a failli en perdre la vue. Or il se trouve que l'accusée a joué autrefois sur le théâtre des Champs-Élysées, aujourd'hui des Folies-Mari-gny, une pièce intitulée :

QUI CRÈVE LES YEUX LES PAYE

Le *Petit Journal* donne la distribution de la pièce.

*Qui crève les yeux les paye.*

COMÉDIE EN UN ACTE

De MM. Charles de Renneville et Ernest Buffard  
Représenté (sic) pour la première fois, à Paris, sur  
le théâtre des Champs-Élysées, le 15 novembre  
1862.

#### DISTRIBUTION

|                               |                             |
|-------------------------------|-----------------------------|
| LE DOCTEUR GODISCHBERG.....   | M. Daubra                   |
| HECTOR DE FIERVILLE.....      | M. Alexis                   |
| HORTENSE, NIÈCE DU DOCTEUR... | M <sup>lle</sup> Jeanne     |
| ROSE, FEMME DE CHAMBRE.....   | M <sup>lle</sup> Gabrielle. |

A PARIS DE NOS JOURS.

Un petit salon. — Portes au fond et à gauche. —  
Un guéridon, fauteuils.

La femme Gras, qui s'appelait alors Eugénie Bricourt et qui avait pris au théâtre le pseudonyme de Jeanne, remplissait le rôle d'Hortense. La pièce était des plus simples : Au moment de monter en fiacre pour se rendre à une soirée où un prétendant à sa main devait lui être présenté, Hortense, une jeune et aimable veuve, effleurait maladroitement de son éventail la joue d'un passant. Hector de Fierville, touché de sa beauté, feignait une vive souffrance. La veuve, convaincue de lui avoir crevé un œil, l'introduisait alors

dans l'appartement qu'elle occupait avec son oncle, un oculiste allemand. Celui-ci, le grotesque de la pièce, s'apprête à pratiquer une opération douloureuse sur le blessé, quand Hector, effrayé, dévoile sa supercherie et il est reconnu pour le prétendant qu'Hortense devait rencontrer dans le monde. Le tout finit par un mariage. Et le rideau tombe sur cet aphorisme d'Hortense, dont la femme Gras est en train de faire l'expérience. — « Allons ! qui crève les yeux, les paye ! »

## L'AFFAIRE GRAS

C'est aujourd'hui que commencent, devant les assises de la Seine, les longs débats de cette dramatique affaire. Nos lecteurs en ont suivi au jour le jour dans le *Gaulois* l'é-mouvant récit. Ils connaissent dans leurs moindres détails chacune des phases de l'odieuse agression dont le confiant M. de La Roche fut l'objet en une nuit où il rêvait d'amour ; ils ont été initiés aux nombreuses accusations dont le héros de cette comédie de la passion surexcitée a été l'objet ; ils ont noté pas à pas les minutieuses investigations de la justice, partant de ces mille riens qui constituent les premiers indices, pour arriver à cet accablant faisceau de preuves qu'a pu accumuler l'instruction. Si nous revenons avant l'audience sur ces faits si bien connus, c'est moins pour les rappeler que pour condenser en un résumé rapide les points principaux de l'action, en les dégageant de toutes les fictions plus ou moins authentiques dont on s'est plu à l'enjoliver.

Ce drame est assez triste par lui-même, les résultats en ont été trop terribles pour la malheureuse victime, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'emprunter au roman des moyens que les actes de la vie réelle ne suppléent que trop. Nous serons donc très sobres d'appréciations, ne voulant pas à l'heure où la justice va être appelée à prononcer, aggraver par des réflexions sévères le sort des acteurs de ce crime sans précédent.

M. René de La Roche, jeune homme du meilleur monde, était, au moment où se passent les faits, sur le point de contracter une union des plus honorables. Il avait rompu

dans ce but avec tous ses souvenirs de la vie de jeunesse et vivait fort tranquille en province, auprès de ses parents, ne s'occupant que de la jeune fille qui allait assurer son bonheur.

Une femme qu'il avait aimée un instant et qui avait conservé de ses relations un souvenir très vivace, Mme veuve Gras, ou la baronne Jenny de La Cour, comme on l'appelait dans le monde de la galanterie parisienne, en femme douée de prévoyance, s'accommodait mal du départ d'un amant dont la générosité n'avait pas besoin de stimulants, et qui savait si bien comprendre ses désirs qu'il les satisfaisait avant même qu'elle les eût formulés.

Mais tout était fini et bien fini. M. de La Roche avait fait ses adieux en homme qui sait vivre. Il n'y avait pas à y revenir. La belle amoureuse se dit cependant qu'en sachant s'y prendre elle pourrait bien, l'effet de ses charmes aidant, recommencer avec le déserteur ce roman d'amour qui lui tenait tant au cœur. Elle écrivit. On était alors à l'époque des bals masqués et, quel que fût son projet de résister à de nouveaux entraînements, M. de La Roche était trop ami des plaisirs de la capitale à cette époque de l'année pour ne pas céder. Il vint à Paris. Son voyage, que sa famille voyait avec peine, ne devait durer, au reste, que quelques jours.

Dans la nuit du 11 janvier, la belle Jenny, rouge de plaisir, faisait son entrée au bal de l'Opéra au bras de l'amant retrouvé. Son bonheur était sans mélange et si puissant que bientôt le bruit de cette foule qui gênait son tête-à-tête si doux lui pesa, et qu'elle pria le bien-aimé de l'emmener bien vite pour respirer plus à l'aise cœur contre cœur.

Il était à peine deux heures quand la voiture qui emportait les deux amants s'arrêta devant la grille de l'hôtel où habitait la sirène rue de Boulogne. Le cocher congédié, on entra. M. de La Roche marchait en avant. Il allait arriver devant la loge du concierge quand un homme, émergeant d'un auvent, fit un pas à sa rencontre et lui jeta à la hauteur du visage le contenu d'un flacon. Un cri de rage, un appel de désespoir retentit aussitôt, pendant que l'homme s'enfuyait par la grille laissée entr'ouverte, et que Mme Gras, demeurée en arrière, s'empressait au secours de son amant.

M. de La Roche s'affaissa dans ses bras en poussant des cris plaintifs. Le vitriol avait fait

son œuvre. Il était à demi aveugle et complètement défiguré. On accourut au bruit. Mme Gras, se lamentant, aida à transporter le blessé sur son lit; elle lui prodigua des soins affectueux, ne quittant son chevet ni le jour ni la nuit, le consolant par de douces paroles, ranimant son courage sous le feu de ses baisers et lui jurant qu'elle mettrait tout en œuvre pour découvrir son assassin.

Les recherches de la justice, plus sérieuses que celles de l'ange de charité de M. de La Roche, ne tardèrent pas à être couronnées de succès. On arrêta Gaudry et, quelques jours après, aussi la garde-malade au cœur affectueux. On avait suspecté la tendresse de cette femme; on avait vu dans ses soins jaloux qu'elle donnait au malheureux jeune homme un mobile douteux; son désir d'être seule auprès de lui et la persistance qu'elle mettait à éloigner les visites des parents de M. de La Roche devaient avoir un but. Mme Gras était considérée déjà comme complice de l'assassin.

Gaudry ne tarda pas à donner créance, par sa version au juge instructeur, à cette supposition; bien mieux, d'après son récit, le rôle principal dans cette infernale comédie de l'amour qui tue reviendrait à Jenny la désolée. Gaudry racontait en effet une histoire épouvantable qui, si elle était vraie, ferait de cette femme le monstre le plus infernal d'hypocrisie et de duplicité.

Mme Gras, selon lui avait une vengeance terrible à exercer contre M. de La Roche. Elle ne voulait pas sa mort; seulement, pour que la joie rentrât dans son cœur blessé, il fallait que le malheureux fût à jamais défiguré. Ce que M. de La Roche avait fait à Jenny, Gaudry l'ignorait absolument. Il ne savait qu'une chose, c'est que Jenny avait besoin d'être vengée. Il lui promit qu'elle le serait. Pourquoi cet homme mettait-il tant d'ardeur à partager les haines de la femme entretenue? L'explication est des plus naturelles. L'ouvrier, élevé dès son bas âge auprès de la petite Jenny, s'était, en grandissant, épris d'un amour farouche pour elle. Quand il la vit mal tourner, son cœur se serra et s'il ne s'était éloigné d'elle, il l'aurait tuée.

Il se maria loin, bien loin; mais, s'il ne la vit plus, il ne l'oublia point. Un jour, il redevint libre: sa femme était morte. Il accourut plus passionné, plus jaloux qu'auparavant. D'abord, il voulait assassiner ses amants, — ce qui, entre parenthèses, lui aurait donné une longue et fatigante besogne,

car la jolie pécheresse variait avec une suprême désinvolture les agents de ses distractions, — puis il se risqua à vivre d'espérances, fortifié de temps en temps par d'encourageantes paroles de son amie, qui ne lui défendait pas de penser au bonheur dans l'avenir.

Un jour il vit le ciel s'ouvrir. Jenny s'était jetée à son cou en lui parlant d'amour. Elle allait quitter cette vie d'aventures, qui pesait à son âme, faite pour le bonheur domestique; elle dirait adieu aux plaisirs bruyants pour vivre de la vie paisible du modeste ménage de l'ouvrier. Elle serait sa femme à lui, à lui seul, elle n'aurait d'autre pensée que de lui faire oublier, par ses sourires, les cruelles heures de ses désespoirs, d'autre désir que de voir la joie rayonner sur son front, et l'on serait ainsi bien heu-

reux tous les deux, loin des souvenirs pénibles, et, marchant la main dans la main, comme deux cœurs vaillants.

Seulement... ah! seulement, il fallait, avant que l'aurore heureuse se levât, que la vengeance de Jenny fût accomplie. Il fallait que M. de La Roche fut châtié. Cet homme était le seul obstacle à leur tranquillité. Tant qu'il serait debout, entre eux il serait défendu de songer au jour de l'amour partagé.

Gaudry jure qu'il hésita quelques jours; qu'il s'en fut même de Paris pour fuir la tentation. Mais le baiser de Jenny l'avait brûlé; il sentait encore son souffle embaumé sur sa joue. Cette femme si belle, si élégante, si enviée, allait être à lui, rien qu'à lui et pour toujours! Ces caresses, qu'elle donnait d'un air si dédaigneux à ceux qui les payaient si cher, elle les lui prodiguerait à toute heure; elle s'abandonnerait, ivre de volupté dans ses bras. Il n'y tint plus. Le lendemain, il était prêt. M. de La Roche fut mandé. Le malheureux courait à sa perte. Le soir, tandis qu'il attendait Mme Gras, qui s'habillait pour le bal, celle-ci, demi-nue dans son boudoir, où elle avait fait cacher Gaudry, lui rappelait ses promesses en lui souriant gracieusement. L'ouvrier était fasciné. Ses tempes battaient. Elle s'approcha de lui et, le regardant bien en face: « Si tu me veux, marche! » lui dit-elle. Il la souleva de terre, la serra à étouffer sur sa poitrine, couvrant de baisers sa chair frissonnante, et elle ne se défendait pas: sa bouche, au contraire, cherchait celle de l'amant. Gaudry était dès lors son esclave. Il était

*Erreur de  
W. J. in ch  
pour avoir la  
W. J. 51*

192

servante a constaté qu'elle n'achetait que de la viande de la plus basse qualité : « Elle aurait mangé des clous, » ajoute, dans sa déclaration, ce témoin, qui n'était pas seul à servir la veuve Gras.

Un homme qui avait les allures d'un ouvrier venait depuis une année chez elle chaque dimanche matin. Il fendait le bois, il mettait le vin en bouteilles, il montait le charbon, puis, après avoir accompli sa besogne, il déjeunait à côté d'elle. Dans la maison, rue de Boulogne, 5, qu'habite la veuve Gras depuis 1873, on s'étonna de son intimité avec cet inconnu, qu'elle tutoyait et l'on supposa qu'il existait entre eux des liens de parenté fort étroits. L'accusé Gaudry, qui donnait lieu à toutes ces suppositions, n'était cependant ni le frère ni l'amant de la veuve Gras. Il l'avait connue, dès son enfance, dans la rue de Ménilmontant, où leurs parents étaient voisins et quoique les événements les eussent souvent séparés, une grande intimité avait subsisté entre eux.

Après avoir été soldat de 1853 à 1864, Gaudry était allé se fixer à Amiens et bientôt après il avait épousé une fille dont il avait eu un enfant avant de partir pour l'armée. Un autre fils naquit de ce mariage le 27 septembre 1875; sa femme mourut, il revint à Paris en laissant, dans le département de la Somme, son fils aîné, âgé actuellement de vingt ans, et il alla se fixer à Saint-Denis auprès de sa mère, qui se chargea de son second fils, âgé de dix ans. C'est à la fin de l'année 1875 qu'il rentra en rapports avec la veuve Gras. Elle l'accueillit comme un ami d'une classe inférieure qu'on utilise quand il peut être serviable et qu'on renvoie, sans scrupule dès qu'il devient gênant. Cependant Gaudry, tout en acceptant la situation, finit par se laisser surprendre par une passion dont il ne sentit pas tout d'abord le caractère.

Il travaillait, de la fin de l'année 1875 aux premiers mois de l'année 1877, comme mouleur en fonte dans une usine métallurgique de Saint-Denis, puis comme homme de peine aux gages de 120 francs par mois dans une fabrique d'huile de colza, rue de la Briche, où il était particulièrement chargé de la manipulation des graines. Ses camarades remarquèrent que le lundi il paraissait toujours triste et préoccupé; il leur avoua qu'il avait retrouvé à Paris une amie d'enfance, qu'il l'aimait sans pouvoir espérer d'avoir des rapports intimes avec elle et qu'il désirait parvenir à l'épouser un jour. « Ce n'est pas une ouvrière, » leur disait-il avec une certaine fierté, « c'est une dame ». Peu à peu cette passion se montra si violente chez lui, que ses camarades en arrivaient à lui dire, chaque fois qu'il semblait être plus sombre ou plus distrait : « Tu as donc été voir ta connaissance ? »

2  
Glen Paris  
C. -  
D.  
+ clous

13

La veuve Gras comprit le parti qu'elle pouvait tirer d'un homme de cette classe qui lui témoignait un dévouement tout à la fois si aveugle et si énergique et auquel elle avait inspiré une telle passion en lui refusant la moindre faveur. Pour l'exciter encore davantage et pour faire parler ses sens plus violemment encore, elle lui demanda des soins qu'une femme seule peut rendre à une femme. Elle avait dans un prie-Dieu des armes qu'elle savait au besoin utiliser ; on y a saisi des livres obscènes et un pot de haschich préparé avec une forte proportion de cantharides dont elle faisait un usage signalé par l'une de ses domestiques.

Au mois de novembre, Gaudry, n'osant parler ouvertement, écrivit à la veuve Gras et lui fit une déclaration parfaitement explicite.

Quelques jours après, la mère de Gaudry trouva à Saint-Denis une lettre glissée sous sa porte et destinée à son fils. Dans cette lettre, qui a été vue par trois témoins, la veuve Gras, sans faire aucune allusion aux idées que Gaudry venait de lui manifester, l'invitait à passer trois ou quatre jours à Paris. « Viens, disait-elle, j'ai besoin de toi ; c'est pour affaire qui nous concerne, prétexte auprès de ton patron une affaire de famille. Je te paierai ton temps. » Il est constaté que le 19 novembre Gaudry demanda, en effet, au directeur de l'usine Nay, dans laquelle il travaillait depuis le mois d'août, un congé de deux jours pour régler en province des comptes de famille ; il resta, par le fait, absent trois jours, les 20, 21 et 22 novembre 1876 et il ne reprit son travail que le 23. Il est également établi qu'à partir de cette date, il se montra plus soucieux que d'habitude ; à ceux qui l'interrogeaient sur son état, il répondit que depuis quelque temps il se sentait fatigué et ne pouvait plus dormir. Les confidences qu'il avait reçues de la veuve Gras étaient bien faites pour troubler sa conscience et lui enlever le sommeil.

Quand il arriva chez elle le 20 novembre, elle était avec un témoin qui a pu fixer la date de cette visite. La veuve Gras remit 20 francs à Gaudry et lui déclara qu'elle voulait se venger d'un homme qui lui avait fait perdre de l'argent à l'époque où elle tenait un magasin de parfumerie, passage Vendôme. Elle rappelait ainsi des faits qui étaient parfaitement à la connaissance de Gaudry

tout en déroutant ses soupçons. « J'avais placé mes fonds chez cet homme, lui dit-elle ; en ma qualité de femme mariée, je n'ai pu les retirer, et il les a gardés. Je veux me venger de lui en faisant souffrir son fils. Si tu parviens à le frapper au visage, sans le tuer cependant, je te donnerai ce que tu demandes, je l'épouserai, » et en même temps elle lui remit un coup de poing en cuivre doré, avec lequel il pouvait frapper plus sûrement. Il ne connaissait pas le jeune homme qui était voué à cette vengeance et la veuve Gras s'engagea à le lui faire voir

94

le soir même quand il sortirait de chez elle. Gaudry fit le guet devant la porte pendant toute la soirée, mais, soit que René de La Roche n'ait point été la visiter, soit qu'elle ait éprouvé au dernier moment un remords, elle ne donna point le signal, en relevant le coin du rideau de sa chambre; l'accusé alla coucher dans un garni rue de Clichy.

Le mardi 21 novembre; il retourna chez sa complice; elle promit de lui montrer enfin sa victime, le jour même à deux heures, mais, cette fois encore, le rendez-vous mauqua. Elle ajourna Gaudry à onze heures du soir, et alors elle prit le parti de le conduire à la devanture du grand café, à l'angle de la rue Scribe, pour lui montrer de La Roche, qui allait habituellement dans cet établissement, puis à la porte même de la maison qu'il habitait, rue de la Ferme-des-Mathurins, 24. Le lendemain mercredi, il devait rentrer entre minuit et une heure du matin et Gaudry pourrait facilement l'attaquer, le frapper dans l'obscurité.

Tout semblait donc habilement combiné pour assurer la réussite des sinistres projets de la veuve Gras; frappé la nuit à sa propre porte, défiguré par un coup porté au milieu du visage, le jeune de La Roche, qui n'avait à Paris ni parents, ni amis intimes, se faisait infailliblement transporter chez elle et devenait facilement sa proie, mais elle avait compté sans les dernières résistances d'un homme qui n'était pas encore façonné à ce métier de criminel. Gaudry eut peur, et, le 22 novembre, au lieu d'aller à minuit faire le guet dans la rue de la Ferme-des-Mathurins, il reprit le chemin de Saint-Denis,

Depuis ce jour, 22 novembre 1876, jusqu'au jeudi 11 janvier 1877, où le même crime fut combiné sous une forme nouvelle et plus sûre, Gaudry cessa d'aller chaque semaine chez la veuve Gras. Il se sentait trop faible pour lui résister et trop honnête encore pour lui céder. Elle essaya cependant de le ramener. Dans les premiers jours de décembre, il reçut d'elle un mot par lequel elle lui réclamait un peigne d'écaille qu'elle lui avait prêté pour démêler ses cheveux pendant son séjour de trois nuits à Paris. Il comprit qu'elle lui réclamait en réalité le coup de poing en cuivre doré qui était resté en sa possession, et il alla le lui reporter, mais elle était souffrante, malade même, elle était couchée et il ne put causer avec elle.

Il ne la revit plus que le 2 janvier 1877, à l'époque du our de l'an, et par conséquent à un moment où les visites sont nombreuses et les longues confidences presque impossibles. Mais, pour le malheur de Gaudry, une circonstance étrangère au procès le livra à celle qui devait le perdre. Le 11 janvier, un accident arrivé à son usine suspendit tous les travaux.

Le désœuvrement, la crainte peut-être de se trouver sans occupation, l'ancienne et ardente passion que sa coaccusée lui avait inspirée, le conduisirent rue de Boulogne.

La veuve Gras avait patiemment attendu cette heure et calculé le moment où Gaudry retournerait chez elle. Tout la pressait; sa santé était chancelante; l'argent lui manquait; René de la Roche était dans sa famille, et quoiqu'il lui écrivit avec la même régularité et la même ardeur, quoiqu'il lui dit, le 7 janvier : « C'est mal à moi de te quitter ainsi, et je ne veux plus le faire. Nous vivrons ensemble; tu continueras à m'aimer bien, et moi je t'entourerai de toutes mes affections. N'est-ce pas que c'est ainsi qu'il faut agir? » il ajoutait cependant que sa vie était sssombrie par des difficultés de famille, ne concernant ni des questions d'argent ni des questions d'affaires, et dont il ne pouvait lui rendre compte que verbalement, et elle entrevoyait, dans un avenir très-rapproché, le moment où son dernier amant devrait la quitter pour se marier, comme les deux autres.

Dès lors, elle prit ses mesures pour le frapper promptement.

Différents témoignages, d'une entière précision, établissent que, dans les premiers jours du mois de janvier, la veuve Gras remit à l'un de ses neveux, qui travaille chez un doreur, une fiole en verre blanc, en le priant de lui rapporter « du vitriol pour faire ses cuivres. » Ce jeune homme, âgé de dix-sept ans, déroba une certaine quantité d'acide sulfurique à son patron et le porta chez l'accusée. Celle-ci n'avait pas besoin d'un liquide aussi corrosif pour son usage domestique; sa femme de ménage ~~sa~~ servait d'une bouteille d'eau de cuivre pour nettoyer les casseroles, et cette bouteille était loin d'être épuisée; de plus, l'acide sulfurique que la veuve Gras avait ainsi obtenu ne fut pas déposé par elle à la cuisine, mais soigneusement serré dans le placard de son cabinet de toilette.

Le flacon était là depuis deux ou trois jours quand, dans l'après-midi du 11 janvier, Gaudry se présenta chez la veuve Gras; elle n'était plus malade, elle était seule. Un lien criminel les unissait déjà, et il voulut tenter de l'embrasser; mais elle le repoussa, et, l'entraînant vers le cabinet de toilette, elle lui montra le flacon de vitriol et lui expliqua qu'il s'agissait d'en jeter le contenu au visage de son ennemi : « Fais-le souffrir un peu, et il me semble que je serai guérie. » Puis, pour dompter tous ses scrupules, après avoir bien indiqué qu'il ne s'agissait pas de tuer un homme, mais de le blesser, elle dit encore ces paroles qui devaient mettre Gaudry à sa discrétion : « Fais ce que je te dis et je te jure que je t'épouserai ! » Il chercha encore à l'embrasser, mais elle le repoussa et fit positivement de ses faveurs le prix du crime. Un dernier scrupule retenait Gaudry; il se souvint qu'il avait été sous-officier et qu'il portait une médaille sur la poitrine. Il proposa à la veuve Gras de provoquer et de blesser son

56

ennemi en duel; il aimait mieux le frapper à visage découvert et en s'exposant lui-même à un danger. La réponse qu'elle lui fit doit être particulièrement notée, parce qu'elle n'a pu être inventée par Gaudry : « Non, lui dit-elle, il n'est pas de ton monde et refuserait de se battre avec toi. »

A partir de ce moment, Gaudry n'eut plus aucune hésitation et il prépara avec le sang-froid d'un malfaiteur l'exécution du crime.

La veuve Gras lui avait fixé la date, l'heure et le lieu. Le crime devait être commis dans la nuit du samedi 13 au dimanche 14 janvier; la victime devait être frappée à sa porte, rue de Boulogne, et toutes les mesures seraient prises pour assurer la fuite et l'impunité du coupable.

Cette date avait été mûrement choisie par la veuve Gras, qui s'était livrée à de longs calculs pour obtenir à ce moment précis le succès de ses odieuses combinaisons. Elle avait écrit en Touraine à René de La Roche pour le prier de la conduire au bal de l'Opéra le samedi 13. Il avait résisté; elle avait insisté, et, comme toujours, il avait fini par céder en manifestant toutefois de tristes pressentiments: « Je suis sombre ce soir, lui écrivait-il dans une de ses dernières lettres, et pour un peu je me mettrais à pleurer. » Il promit d'arriver à Paris le 12 au soir, de passer avec elle la nuit du 12 au 13 et de venir la reprendre le 13 au soir avec les billets de bal. En fixant la date du 13, la veuve Gras obéissait à l'unique passion qui l'a toujours dirigée : celle de l'argent. Son amant, avant de quitter Paris pour aller passer avec son frère le premier jour de l'an, avait déposé, à la date du 26 décembre, à la Caisse des dépôts et comptes courants, 20 obligations au porteur de la ville de Paris, 108 obligations des chemins de fer du Nord de l'Espagne et 30 obligations égyptiennes, représentant au total 40,720 francs. Il avait de plus déposé à la même caisse, le 29 décembre, 30,000 francs. Enfin il avait entre ses mains 16 obligations Ottomanes et d'une valeur de 40,000 francs, une somme de 1,000 francs en billets de banque et des bijoux ; les reçus de la caisse, les obligations, les

bijoux étaient cachés dans son bureau-caisse, rue de la Ferme-des-Mathurins et représentaient toute la fortune mobilière du jeune de La Roche. S'il était revenu à Paris sans prévenir sa maîtresse, il aurait pu réparer l'imprudence qu'il avait commise en gardant par devers lui des titres au porteur et en laissant une partie de son capital improductive à la Caisse des comptes courants. La veuve Gras avait donc tout à la fois le plus grand intérêt à savoir l'heure exacte de son arrivée, à absorber tout son temps et à connaître toutes ses actions depuis cette même heure et à hâter le dénouement avant qu'il eut pu faire un placement ou retirer un dépôt.

René de La Roche fut exact au rendez-vous. Il arriva à Paris, vers minuit, le vendredi 12, s'arrêta un instant rue de la Ferme-des-Mathurins, puis se fit conduire chez sa

57  
maitresse, qu'il ne quitta que le lendemain 13; vers neuf heures du matin; il retourna chez elle, à cinq heures, dina avec elle, puis la quitta pour aller s'habiller et ne le revit qu'à onze heures du soir avant de la conduire au bal de l'Opéra. Non-seulement, pendant cette dernière nuit où celui-ci qu'elle appelait elle-même un enfant partagea son lit, mais encore jusqu'aux derniers instants de la journée du 13, elle conserva près de lui son calme habituel et ne témoigna ni d'une précipitation qui aurait pu éveiller quelque soupçon, ni d'une préoccupation qui aurait été également significative.

Cependant, au cours des allées et venues de la victime qui marchait inconsciente à sa perte, Gaudry avait fait ses derniers préparatifs et reçu les instructions suprêmes.

A cinq heures du soir, il était arrivé rue de Boulogne. La veuve Gras attendait René de La Roche pour diner. Elle reçut Gaudry sans lumière dans son cabinet de toilette et l'invita à revenir entre dix et onze heures. Au même moment, la sonnette de son appartement retentit, son amant arrivait. Elle attendit qu'il fût entré dans le salon et fit sortir sans bruit son complice. Avant de le congédier, elle ouvrit toutefois un placard où se trouvait, au milieu d'autres fioles, la bouteille d'acide sulfurique. Elle la lui montra pour la seconde fois, la prit, la pencha un peu et quelques gouttes du liquide tombèrent sur le plancher et y firent des taches indélébiles qui ont été constatées plus tard, à la suite d'une expertise chimique et dont l'existence est venue attester la sincérité du récit de Gaudry.

Gaudry se présenta de nouveau chez sa complice à dix heures et demie du soir. Il avait attendu pour se glisser dans la maison un moment favorable où la grille donnant sur la rue était restée ouverte, mais le concierge qui allait au même instant éteindre les becs de gaz aux étages supérieurs, l'a entendu monter l'escalier derrière lui et s'arrêter à la porte même de la veuve Gras. Ici, encore, une déclaration précise confirma les affirmations de Gaudry. Il trouva sa complice déshabillée et occupée à préparer un domino rose et une perruque blonde qu'elle devait mettre pour aller à l'Opéra. Elle lui montra d'abord une boîte à lait en fer-blanc dans laquelle elle avait versé l'acide et qu'elle avait placée dans l'antichambre; elle lui ordonna de rester caché dans son appartement jusqu'à deux heures du matin, heure à laquelle elle rentrerait du bal, de descendre dès qu'il entendrait le bruit de la voiture, de jeter le vitriol au visage du jeune homme qui s'avancerait devant elle et de s'enfuir aussitôt par la petite porte de la grille qu'elle lui promit de laisser ouverte. Elle lui recommanda en même temps de laisser à son tour ouverte la porte de l'appartement en descendant pour commettre le crime et de ne faire aucun bruit pendant son absence. Elle avait eu soin d'écarter, jusqu'au lendemain matin, sa femme de mé-

58

nage ; ces minutieuses précautions étaient nécessitées par la disposition des lieux. Le logement de la veuve Gras est en effet situé au-dessus de celui des concierges et ceux-ci entendent distinctement tout bruit suspect qui s'y produit. Après avoir ainsi arrêté tous les détails du crime, elle permit pour la première fois à Gaudry de l'embrasser, mais au moment où ils se tenaient tout près l'un de l'autre, ils entendirent le jeune de La Roche s'arrêter sur le palier à la porte de l'appartement ; aussitôt elle fit cacher Gaudry dans un cabinet noir donnant dans son boudoir et dont la porte était masquée par un rideau. Elle avait eu soin d'y placer un escabeau pour que Gaudry pût y rester assis, et le lendemain sa femme de ménage fut surprise de ne plus trouver cet escabeau à sa place habituelle, dans le boudoir.

Ce qui se passa ensuite entre la veuve Gras et René de La Roche a été rapporté avec la même précision et sous une forme presque identique par ce dernier d'abord et ensuite par Gaudry, qui, du fond de sa cachette, avait écouté attentivement tout ce qui se disait dans les pièces voisines. Gaudry entendait la courtisane et son amant rire et plaisanter ensemble ; il entendit la veuve Gras dire à de La Roche : « Laisse-moi donc tranquille, tu m'empêches de m'habiller ; » il l'entendit ajouter ensuite : « Je vais te donner un livre pour que tu ailles lire dans la salle à manger. » Il a rapporté, enfin, les détails d'une discussion sur la couleur de sa robe et le choix de sa toilette.

L'heure était venue d'aller à l'Opéra et René de La Roche sortit pour chercher une voiture.

Dès qu'il eut refermé la porte, l'accusée fit sortir Gaudry du cabinet, elle lui montra sa toilette et l'excita encore une dernière fois en faisant appel à sa passion, qu'elle commençait à satisfaire, l'embrassa et lui dit ces dernières paroles qui devaient le perdre irrévocablement : « Du courage, fais ce que je t'ai dit, et dans trois mois je serai ta femme. »

Après un quart d'heure d'absence, le jeune de La Roche revint, pour repartir au bout de peu de minutes avec la veuve Gras, pour le bal de l'Opéra : Gaudry, resté seul, s'assit dans la salle à manger ; quoique sa résolution fût prise depuis deux jours et qu'il n'hésitât plus, de sombres réflexions l'obsédaient, et un dernier détail prouve une fois de plus que, malgré les dénégations de sa complice, elle l'avait laissé dans l'appartement ; il a déclaré que pour se distraire il avait lu le livre laissé par de La Roche dans la salle à manger et que ce livre était les *Essais de Montaigne*, — de La Roche a pleinement confirmé ce détail en se rappelant même qu'il avait lu le chapitre XXXV du livre II intitulé : *De trois bonnes femmes*, lequel se termine par une singulière observation dont il devait malheureusement reconnaître bientôt la justesse : « Je me suis contrainct à vivre et c'est quelquefois magnanimité que vivre ! »

Au bal de l'Opéra, la veuve Gras témoigna l'impassibilité la plus absolue ; elle rencontra au foyer un jeune homme qu'elle avait vu déjà chez une femme galante, et qui cherchait à vendre des terrains aux environs de Paris, et pour se ménager le moyen de prouver qu'elle ne paraissait ni anxieuse ni agitée, elle lui prit le bras et fixa, d'accord avec lui, un rendez-vous d'affaires au cours de la semaine suivante.

Entre deux et trois heures du matin, un fiacre s'arrêta devant la grille de la maison rue de Boulogne, 5 ; une avenue large de quatre mètres et longue de vingt-cinq mètres conduit entre deux pavillons au corps de bâtiment central dans lequel l'accusée occupait l'entresol ; René de La Roche descendit le premier, paya le cocher, sonna le concierge et s'introduisit seul dans l'allée ; sa maîtresse descendit de voiture à son retour ; dès qu'il eut franchi le seuil de la grille, elle laissa ouverte la porte de cette grille et le suivit à environ cinq mètres de distance. De La Roche était presque arrivé à l'extrémité de l'avenue ; tout à coup des cris horribles retentirent : « C'était, pour reproduire les expressions mêmes ces personnes que ces cris ont réveillées, un véritable rugissement, puis le râle d'un homme dont on arracherait les chairs. »

Gaudry avait accompli son crime ; il avait jeté l'acide sulfurique au visage de René de La Roche et s'était enfui, en heurtant la veuve Gras, par la porte qu'elle avait eu soin de laisser ouverte. En agissant ainsi, elle permettait à Gaudry de retourner en toute hâte à Saint-Denis, pour tenter d'établir un alibi, mais elle dénonçait sa propre complicité.

Elle continua cependant son rôle avec une merveilleuse duplicité ; après avoir prodigué avec le plus grand

empressement les premiers soins au malheureux de La Roche dans la loge même du concierge, elle le fit relever et soutenir par celui-ci et se précipita dans l'escalier. Elle arriva ainsi avant toute autre personne à la porte de son appartement, que Gaudry avait laissée ouverte, et elle put faire croire qu'elle venait seulement de l'ouvrir elle-même. Il paraissait nécessaire d'appeler immédiatement les médecins les plus capables pour soulager la victime et pour décider s'il était possible de lui sauver la vue ; néanmoins l'accusée se borna à faire venir un herboriste du quartier, qui était en même temps officier de santé et qui fit le premier pansement. Le lendemain, il appela son propre médecin ; mais, au lieu de prévenir aussitôt la famille de La Roche, elle dissimula le nom de son amant et obtint qu'il ne fût pas désigné dans le premier certificat médical délivré au commissaire de police ; enfin, un oculiste qu'elle se décida à appeler, fut stupéfait de voir que les douleurs de M. de La Roche, au lieu de s'apaiser avec le temps et par l'effet des remèdes, paraissaient devenir plus aiguës et plus atroces chaque jour. Le 29 janvier, il avait reconnu que l'œil droit était tout à fait perdu, tandis que le gauche, quoique compromis, lui semblait être dans un état plus

*Ex pour d  
relieu  
ami plus bas  
Luz Bo*

46

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Présidence de M. Violas.

Audience du 23 juillet.

AFFAIRE DE LA RUE DE BOULOGNE. — LA VEUVE GRAS ET GAUDRY.

Dans la nuit du 13 au 14 janvier dernier, vers deux heures et demie du matin, un jeune homme, M. René de La Roche, après avoir passé la soirée au bal de l'Opéra en compagnie de la veuve Gras, plus connue dans le monde de la galanterie sous le nom de baronne de Lacour, reconduisait cette dernière au domicile occupé par elle rue de Boulogne, 5, lorsque après avoir franchi la grille qui donne accès dans la maison, il reçut en plein visage une forte quantité d'acide sulfurique. L'auteur de l'agression s'était enfui. La victime, en proie à d'atroces souffrances, avait été transportée chez sa maîtresse et recevait là des soins empressés. On ne savait à qui imputer cet odieux et lâche attentat. Le secret de cette aventure sinistre semblait devoir rester à jamais impénétrable.

Heureusement, la justice avertie, ne se laissa pas déconcerter par les incertitudes et les obscurités de la première heure. Les constatations matérielles une fois faites, M. le juge d'instruction Ragon fut chargé de l'affaire. L'habile et clairvoyant magistrat chercha aussitôt la femme. Il n'hésita pas à la trouver dans la veuve Gras, cette garde-malade désolée et infatigable, qui passait ses jours et ses nuits au chevet du blessé, et au dévouement de laquelle le jeune de La Roche rendait lui-même un suprême hommage en évoquant à son propos le souvenir pieux de sa mère. Bientôt un ouvrier, Gaudry, fut à son tour impliqué dans les poursuites et écroué à Mazas. La vérité, la vérité objective tout au moins, ne tarda pas à apparaître. Les révélations se succédèrent comme les chapitres émouvants d'une triste étude de mœurs. Quelle page détachées des *Mystères de Paris*, par exemple, ou, mieux, de la *Comédie humaine*, pourrait, à certain point de vue, rivaliser avec tels procès verbaux de l'instruction dans leur concise et grave sincérité?

Evroux  
2  
volume  
Lacour  
René  
Ragon

41

Nous n'avons pas à rappeler les phases diverses et les incidents parfois dramatiques de cette procédure laborieuse. De tels souvenirs trouveront mieux leur place dans le compte rendu des débats. Aussi bien l'intérêt rétrospectif qui s'y attache pâlit et disparaît actuellement au grand jour de l'audience.

Cette audience était assez impatiemment attendue par la curiosité publique. Il ne s'agit, en réalité, que d'un méfait ordinaire. Le fait de jeter le contenu d'un verre de vitriol à la tête des gens n'est point nouveau et figuré, malheureusement trop souvent, dans la catégorie des coups et blessures prévues par le Code. En moyenne, et pour ne parler que de Paris, on y constate chaque année sept ou huit faits de cette nature, crimes ou délits, consommés ou tentés. L'agent du délit est toujours une femme; le patient, un amant ou une rivale; le mobile, l'amour trompé, la jalousie, la vengeance. Ici et dans le procès actuel, des circonstances d'une nature particulière viennent donner au méfait un intérêt considérable. L'affaire de la rue de Boulogne est certainement destinée à prendre rang parmi les causes célèbres.

Gaudry, l'ouvrier, et la veuve Gras, la femme galante, ont été renvoyés devant la Cour d'assises sous l'accusation :

Gaudry, d'avoir le 14 janvier 1877, à Paris, volontairement fait des blessures au sieur René de La Roche avec ces circonstances : 1° qu'il a agi avec préméditation; 2° de guet-apens; 3° que les dites blessures volontairement faites ont été suivies pour le sieur de La Roche de la perte de l'œil droit;

La veuve Gras, de s'être à la même époque et au même lieu, rendue complice du crime ci-dessus spécifié : 1° en provoquant, par dons et promesses, Gaudry à le commettre; 2° en lui donnant des instructions pour le commettre; 3° en lui procurant l'instrument ayant servi à le commettre, sachant qu'il devait y servir; en aidant ou assistant avec connaissance de cause Gaudry dans les faits qui ont préparé, facilité ou consommé le crime.

Aux termes des articles 309 et 310 du code pénal, le crime visé et spécifié par l'acte d'accusation est passible de la peine des travaux forcés à temps.

A dix heures et demie, les accusés sont introduits.

Gaudry prend place le premier. C'est un homme d'une quarantaine d'années, vêtu en ouvrier endimanché. Il est brun. Son attitude et sa physionomie sont celles d'un ancien sous-officier. Il porte de grosses moustaches et la mouche. Ses cheveux sont très noirs et lustrés. Rien, d'ailleurs, de bien caractérisé dans cette figure qui respire actuellement la tristesse et la honte.

La veuve Gras n'est plus la jeune femme vive et charmante que le registre d'une maison de santé celle du docteur Brière de Boismont dans laquelle elle fut soignée pour hystérie et affections maniaques en 1864, dépeignait en ces termes : vingt-quatre ans, brune, beaux yeux noirs, très gracieuse, bien jolie, pose en grande dame. » Les années ont passé, les aventures, les orages, les dernières épreuves ont accéléré l'œuvre du temps. La veuve Gras a un profil assez régulier et une certaine distinction dans les traits ; sa tournure semble élégante, mais son teint, que les artifices de toilette ne peuvent plus décorer, est sec et terreux ; ses cheveux sont négligemment rejetés en arrière, sans aucune prétention de coquetterie. La courtisane a disparu. Le jury aperçoit une femme modeste qui ne lève pas les yeux, dont une sorte de tremblement convulsif parcourt tous les membres quand elle est amenée par les gardes, et qui paraît avoir à peine la force de répondre aux premières questions de M. le président. Cette attitude sera-t-elle toujours la même ?

La table des pièces à conviction est surchargée d'objets de toute sorte. Notons les scellés les plus importants :

Sous les scellés 1 et suivants : des liasses d'actes notariés au nom de la veuve Gras, des lettres de ses anciens amants, une lettre sur papier bordé de noir contenant ces quelques lignes : « Madame, voici la copie d'un mot qui vous a été écrit par moi cette nuit : Jenny, je meurs de ta faute, mais je te pardonne ; » des papiers d'affaires, billets à ordre, reçus, etc. ; une lettre du 13 novembre 1876, signée de l'accusée : « Je t'ai tant aimé que j'en meurs, et plutôt que de te perdre, je me perds moi-même. »

Sous les scellés 8 et 9, un lot de photographies et de cartes de visite.

Sous le scellé 10, un numéro du journal le *Bien public*, du 23 janvier 1877, dans laquelle se trouve un article intitulé : *La nouvelle Sirène de Paris*, numéro saisi au domicile de la veuve Gras.

47

Sous le scellé 15, les vêtements que portait M. de La Roche dans la nuit du crime.

Sous le scellé 3 bis, la voilette que portait la veuve Gras au bal de l'Opéra : corsage et jupe de faille rose, souliers de satin blanc ; plus, un carton contenant sa perruque blonde, perruque désignée par Gaudry comme ayant été peignée par lui-même.

Sous divers scellés : un instrument dit coup-de-poing, en cuivre doré ; une boîte à lait en ferblanc ; un morceau de tapis, des lames de parquet, une plaque de marbre.

Enfin, sous le scellé 27 : un certain nombre de fioles, pots et boîtes de médicaments et d'objets de toilette. Spécialement, un flacon de chloroforme et un pot de haschich préparé aux cantharides qui a été trouvé dans le prie-dieu de l'accusée.

A dix heures trente-cinq, la Cour entre et prend séance. Vu la longueur présumée des débats, deux jurés suppléants ont été adjoints au jury.

M. l'avocat général Choppin d'Arnouville occupe le fauteuil du ministère public.

M<sup>e</sup> Demange pour Gaudry, et M<sup>e</sup> Lachaud pour la veuve Gras, sont au banc de la défense.

*M. le président* : Premier accusé, levez-vous. Quels sont vos nom et prénoms ?

*L'accusé* : Gaudry.

*M. le président* : Dans votre intérêt, je vous engage à vous exprimer d'une façon plus intelligible. Vos prénoms ?

*Gaudry* : Nathalis-Mathieu.

*M. le président* : Votre âge ?

*Gaudry* : J'aurai quarante ans le 14 novembre.

*M. le président* : Votre profession ?

*Gaudry* : Ouvrier fondeur.

*M. le président* : Votre domicile ?

*Gaudry* : A Saint-Denis.

*M. le président* : Votre lieu de naissance ?

*Gaudry* : Amiens.

*M. le président* : Seconde accusée, vos nom et prénoms ?

*L'accusée* : Veuve Gras.

*M. le président* : Veuillez parler plus haut. Vos noms de famille ?

*Femme Gras* : Jenny-Aménaïde Brécourt.

*M. le président* : Votre âge ?

*Femme Gras* : Trente-huit ans.

*M. le président* : Votre profession ?

*Femme Gras* : Rentière.

*M. le président* : Vous demeurez à Paris. Où êtes-vous née ?

*Femme Gras* : A Paris.

M. le président invite le greffier à lire l'acte d'accusation. M. le greffier Blondeau donne lecture de ce document qui est ainsi conçu :

En 1873, à Bougival, la veuve Gras, connue depuis longtemps déjà sous le nom de Jeanne de la Cour, rencontra pour la première fois un jeune homme, René de La Roche, originaire de l'Anjou, qui venait d'arriver à Paris. Il n'avait pas encore vingt ans, et elle était de quinze années plus âgée que lui; leurs relations devinrent intimes peu de mois après, et de La Roche en arriva progressivement à lui témoigner une affection ardente et une confiance sans limites. Cette intimité dura depuis trois ans, lorsque l'accusée comprit qu'une passion, si vive qu'elle paraissait la rendre nécessaire à la vie du jeune de La Roche, ne pourrait bientôt plus que s'affaiblir, puis s'éteindre, et elle ordonna à son complice Gaudry, après de minutieux préparatifs, un crime horrible qui devait lui livrer pour toujours sa victime défigurée, aveugle, mais riche.

Quoique la veuve Gras n'eût pas cessé depuis plus de vingt années de lutter avec une âpreté infatigable pour arriver à s'enrichir et qu'elle eût recours à tous les moyens, fût-ce les plus hardis, fût-ce les plus dangereux, elle ne possédait ni valeurs mobilières ni capitaux, mais seulement des créances peu importantes et d'un recouvrement tout au moins difficile, sur des hommes dont elle avait été la maîtresse et qui s'étaient reconnus fictivement ses débiteurs. De 1873 à 1877, ses ressources avaient diminué; elle entrevoyait déjà l'époque où son âge et sa santé débile lui interdiraient l'existence aventureuse qu'elle avait adoptée.

La veuve Gras avait, dès son enfance, préféré cette existence à celle que le travail pouvait régulièrement lui assurer.

Sa mère était concierge rue de Ménilmontant; son père gagnait péniblement un faible salaire, comme ouvrier frappeur, dans une usine du voisinage; quatre enfants étaient à leur charge.

Une jeune femme, qui habitait à côté d'eux, eut pitié de cette petite fille, qui paraissait chétive et malheureuse, et qui montrait déjà, en revendant des fruits dans le quartier, une intelligence précoce et une singulière ardeur au gain. Cette dame la fit baptiser et l'adopta. Par ses soins elle fut mise en pension; en 1848, quand elle fut en âge de gagner quelque argent, ses parents la reprirent brusquement auprès d'eux et l'envoyèrent vendre du pain d'épices aux barrières de Paris. Pendant six années, elle parut n'accorder aucun souvenir à son ancienne

49

bienfaitrice. En 1854, elle travaillait dans une fabrique de chenille, et, se trouvant sans ressources, elle revint solliciter l'assistance qui lui avait été déjà si généreusement accordée. Elle fut accueillie de nouveau, sa protectrice lui donna un trousseau, la logea, surveilla son apprentissage et la maria, le 16 mai 1855, à Charles-Victor Gras, âgé de vingt-quatre ans ; l'accusée reçut en cadeau de noces une somme de 3,000 fr. pour monter un petit fonds d'épicerie, mais le mariage ne fut pour elle qu'un moyen d'assurer son indépendance. Après avoir essayé pendant quelques mois de s'enrichir vite, en apportant dans la gestion de son modeste commerce une âpreté sordide, elle se sépara de son mari. Que devint-il ? Elle n'a jamais cherché à le savoir, et de même qu'elle avait délaissé une première fois et sans esprit de retour sa protectrice, elle abandonna sans remords son mari, qui mourut à l'hôpital le 9 janvier 1871.

Les deux époux avaient rompu la vie commune au commencement de l'année 1866 ; peu de temps après, la femme Gras, à peine âgée de dix-huit ans, devenait la maîtresse d'un officier en garnison à Vincennes, et désormais il n'importe plus de rechercher dans son existence de femme entretenue que les faits se rapportant directement au crime qu'elle a commis le 14 janvier dernier.

Ce crime ayant eu pour mobile l'intérêt, la justice a dû se préoccuper de savoir si tel n'avait pas été le but unique de tous les actes de cette femme, qui a constamment fait preuve d'une remarquable puissance de calcul et d'une implacable ténacité.

De 1858 à 1864, elle essaya successivement de monter un commerce de parfumerie, puis une papeterie, passage Vendôme et rue de la Rochefoucauld ; elle débuta même au théâtre des Folies-Marigny ; enfin, en 1865, elle s'installa avec un certain luxe rue Saint-Georges, où elle fit la connaissance d'un riche propriétaire de Bretagne, qui lui donna un petit domaine dans l'arrondissement de Nantes. Ils vécurent ensemble presque toujours en Bretagne, jusqu'en 1871. A cette époque, cédant aux instances de sa famille, qui voulait le marier, il rompit avec la femme Gras en lui remettant de l'argent ; mais, dès l'année suivante, elle lui adressa des demandes de secours, puis des réclamations qui devinrent menaçantes. Il avait conservé le montant de la vente de l'habitation commune, en Bretagne ; le prix de cette vente s'élevait à environ 7,000 fr. Sous prétexte de rentrer en possession de cette somme, elle obtint de lui trois billets à ordre, s'élevant au total à 29,000 fr. et qu'il ne data point pour lui permettre de les négocier selon ses besoins. Peu de temps après, il sentit combien il était imprudent de laisser aux mains de cette femme une arme aussi dangereuse et il offrit de lui souscrire deux obligations qui régleraient le paiement en échelonnant les échéances. Par deux actes notariés, aux dates des 18 juillet 1874 et 15

50

février 1875, il se reconnut son débiteur de 24,000 francs. Ces obligations sans cause licite, ou tout au moins entachées de la plus monstrueuse usure, n'avaient d'autre raison d'être que la remise en échéance par l'accusée des billets sans date qui étaient en sa possession ; mais avec une rare habileté et une duplicité plus grande encore, elle parvint à conserver ces billets, de telle sorte qu'en résumé, pour une prétendue créance de 7,000 francs, elle resta nanti de titres représentant un capital de 52,000 fr. Cette épave ne lui parut pas encore suffisante ; l'homme d'affaires qui fut mêlé à cette négociation suspecte a constaté qu'elle se montrait intraitable, hautaine, agressive et qu'elle parlait de lettres restées en sa possession, dont elle voulait faire un usage scandaleux. Elle avait en effet, aussitôt après le mariage de son ancien amant, découpé dans le journal *le Sport* une notice qui fournissait sur sa famille, sur celle de sa jeune femme, les renseignements les plus circonstanciés, et, au milieu de l'année 1876, elle profita de ces indications pour aller le relancer en province auprès de ses nouveaux parents. Cet odieux chantage lui rapporta 3,000 francs. Elle voulait davantage et déclara que cette lutte inégale entre un honnête homme marié et une aventurière hardie ne prendrait fin que le jour où une rente viagère lui serait régulièrement constituée. En agissant ainsi, elle cédait autant aux instincts de sa nature qu'à un pressant besoin d'argent.

Après sa rupture définitive avec celui qu'elle devait pressurer et menacer pendant cinq années, elle était, au cours de l'année 1871, entrée en relations intimes avec un jeune homme de vingt ans qui payait son loyer et lui donnait environ 3,000 francs par an. Au mois de février 1876, lui aussi dut se marier, et immédiatement elle obtint qu'il se reconnût son débiteur d'une somme de 5,000 francs, mais elle ne renonça pas à l'exploiter, ni à exercer sur lui sa volonté despotique, et, à peine marié, il dut répondre à ses lettres impérieuses et quitter sa femme pour porter des fonds à son ancienne maîtresse.

Quoi qu'il en soit, à partir des premiers mois de l'année 1876, elle n'eut plus de relations qu'avec René de la Roche.

Leurs rapports remontaient à deux années et demie. Quand il l'avait rencontrée à Bougival, il connaissait à peine Paris ; il n'avait pas même fait son volontariat. Orphelin dès l'âge de neuf ans, émancipé à dix-huit ans, et placé à la tête d'une fortune importante, il était sans occupation régulière et vivait tantôt en Touraine, tantôt auprès de son frère et de sa belle-sœur, tantôt à Paris où il avait loué un pied-à-terre, rue de la Ferme-des-Mathurins, 24,

P1

Son oisiveté, non moins que l'isolement dans lequel il se trouvait, devait le livrer sans défense à la veuve Gras, qui était sortie victorieuse de luttes inégales. La passion qu'elle sut lui inspirer fut d'autant plus grande qu'elle naquit de l'habitude et se manifesta progressivement. L'accusée prit sur lui un empire absolu, sans qu'il sentit même le poids du joug. Les relations de famille, ses rapports parfois délicats avec ses parents, sa situation de fortune, ses projets d'avenir et jusqu'aux démarches les plus indirectes ou les plus confidentielles qu'on pouvait tenter auprès d'un jeune homme riche pour le décider au mariage, elle connaissait tout, et quand il était loin d'elle, chaque jour il lui rendait compte minutieusement de l'emploi de son temps dans de longues lettres dont plusieurs ont été retrouvées. Pendant ses absences, qui devinrent peu à peu plus courtes, elle avait la clef de son

appartement et s'occupait de son mobilier, plutôt comme une parente que comme une maîtresse. Cependant il ne couchait pas chez elle, c'est elle au contraire qui allait, à des intervalles rapprochés, passer la nuit chez lui; il régnait ainsi, dans cette intimité si étroite, certaines réserves qu'observait René de La Roche et que l'accusée était obligée de garder pour ne pas éveiller les soupçons de l'homme avec qui elle vivait depuis 1871. Quand elle apprit, au commencement de l'année 1876, qu'il allait se marier, elle éprouva la plus amère déception. Le jeune de La Roche, selon l'expression même dont elle se servit en confiant à l'une de ses amies son cruel désappointement, n'était alors pour elle « qu'un enfant ayant sa place dans la maison. » A l'égard de son premier amant, elle avait un projet différent, elle espérait l'amener à l'épouser, mais si elle ressentit vivement la perte d'une pareille illusion, elle conçut bientôt d'autres plans, et, soit qu'elle n'espérât plus nouer de nouvelles relations, soit qu'elle renonçât à trouver un jeune homme plus facile à exploiter que le jeune de la Roche, il devint bientôt l'unique but de ses calculs intéressés.

A la fin de 1876, elle tomba malade; une pleurésie la retint six semaines au lit. Elle comprit que bientôt elle n'aurait plus la force d'engager la lutte et elle se décida à hâter le dénouement.

La situation de la veuve Gras doit être fixée à l'époque de sa vie qui va commencer. Elle devait renoncer à mener de front plusieurs intrigues. René de La Roche lui restait seul. C'est pendant cette période qu'on la voit battre monnaie de tous côtés, se livrer à des spéculations de Bourse, s'occuper d'affaires, essayer d'obtenir sur la hausse ou sur la baisse des renseignements auprès de tous ceux qu'elle fréquentait et pratiquer la menace et le chantage pour obtenir des fonds. «Ce n'était plus une femme, a dit d'elle un témoin qui la connaissait bien, mais un chiffre.» En même temps, elle s'efforce de réaliser dans son ménage toutes les économies possibles. Sa

Gras  
de  
selon  
voir  
à  
Voy p 2

prêt à agir. Quand l'heure vint, il agit.

A cette accusation si nette et si précise, Mme Gras dédaigna longtemps de répondre. Quand elle se décida à parler, ce fut d'abord pour plaindre le sort de Gaudry. Cet homme était fou. L'extravagance de sa passion pour elle avait dérangé son cerveau. Il avait frappé pour satisfaire une vengeance personnelle, car il était jaloux de tous ceux qui l'approchaient.

Ce système de défense n'a pas varié depuis, et, quelles que soient les charges qui l'accablent, quelque effrayant que se dresse chacun des arguments de l'accusation, elle discute sur ce terrain, sans reculer d'un pas, se contentant de hausser les épaules quand la question est poussée trop loin.

Dans quel but aurait-elle armé un bras homicide contre M. de La Roche, qu'elle aimait d'une désintéressée et profonde affection? En quoi ce jeune homme lui portait-il ombrage? Il n'était plus qu'un ami pour elle, qui voulait bien ne pas l'oublier tout à fait, ce dont elle lui était très reconnaissante; et quel intérêt aurait-elle eu à briser des relations qu'elle essayait au contraire, par tous les moyens possibles, de faire revivre? Si elle avait eu en vue un mariage avec Gaudry, en quoi M. de La Roche, qui allait lui-même s'unir à une jeune fille de la province, eût-il été un obstacle à son projet? Où sont les charges réelles qui pèsent sur elle? En dehors des racontars de cet amoureux éconduit, il n'y en a aucune, et qu'elle créance peut-on accorder au récit de l'homme qui veut la compromettre uniquement pour l'empêcher d'être à un autre qu'à lui? A-t-elle jamais aimé Gaudry? S'est-elle donnée à lui? Lui-même avoue que non. Elle avait de l'amitié pour ce pauvre diable, compagnon de son enfance, camarade de ses jeux. Sa passion lui faisait de la peine; elle la tolérerait pour ne pas trop le chagriner, mais elle ne l'a jamais encouragée. Il l'a dit lui-même: il ne pouvait vivre sans elle. Cela n'explique-t-il pas suffisamment son acte de haute folie, et, dans l'état de surexcitation fatale dans lequel il était, fallait-il donc un conseiller pour le pousser au crime et guider sa main?

Le mystère qui enveloppe ce terrible drame est donc complet, comme on le voit. L'audience nous ménage de nombreuses surprises, et la lutte sera vive, il faut s'y attendre, entre l'homme grossier, aux instincts

37  
farouches, aux emportements pleins de rage, et cette femme froide, maîtresse d'elle-même, que rien ne démonte et qui, dans les occasions critiques, peut répondre le sourire aux lèvres et l'air dédaigneux aux plus insidieuses questions.

Il y aura là matière à une curieuse dissection psychologique, et nul doute que M<sup>es</sup> Lachaud et Demange ne nous fassent assister à la plus étonnante étude du cœur humain que les annales du crime aient jamais enregistrée.

Par son 24 fr. l'éc. MARIUS CARBONEL.

## LA VEUVE GRAS

*Audience du 23 Juillet*

Peu de monde relativement dans la salle. M. le président Violas a donné le moins de billets possible, et ce n'est pas nous qui l'en blâmerons. A chaque grande affaire, nous sommes débordés par une foule bariolée qui vient là comme on va au Cirque. Aujourd'hui, il n'y a presque rien que des femmes portant pour la plupart des chapeaux jaunes étonnants. Notons, parmi les quelques hommes perdus dans ce champ des soucis, Ludovic Halévy, Coquelin aîné, Mounet-Sully, Paul de Saint-Victor, Mario Uchard, etc.

Sur la table des pièces à conviction, nous voyons le domino rose avec lequel Mme Gras a été au bal de l'Opéra la nuit du crime, le manteau garni de fourrures de René de la Roche, de microscopiques bottines de femme en satin blanc, un chapeau gibus, un dessus de commode en marbre, des lames détachées du parquet de la chambre à coucher de la maison de la rue de Boulogne. Tout cela est brûlé et jauni par l'acide sulfurique. Avec les lunettes bleues de l'infortuné René de la Roche, et les cheveux blancs de Mme Gras, voilà tout ce qui reste de la plus étrange histoire d'amour qui ait jamais existé.

Tous les regards se portent sur la victime. C'est un grand jeune homme blond, élégant, distingué, à la physionomie fine et intelligente. Il est venu au bras de son docteur, M. de Grandmont et accompa-

gné de son frère aîné. Un de ses yeux a complètement disparu, l'autre est toujours dans un état pitoyable ; cependant le docteur de Grandmont répond que dans six mois il pourra voir les gros objets.

Bien des gens ont pu croire que René de la Roche est un gommeux, un être nul, amoureux d'une femme perdue, et capable de tout quitter, parents et amis, pour vivre avec elle. Il n'en est rien. René de la Roche est au contraire un esprit distingué, un lettré, aimant les voyages, ayant toujours vécu de la vie d'un homme comme il faut. Comment s'est-il attaché à celle qui se faisait appeler Jenny de La Cour au point d'aller la voir tous les jours, et d'entretenir avec elle une correspondance réglée ? Voilà ce qu'il est impossible d'expliquer, pas plus qu'on n'expliquera comment un ancien ministre de l'Empire, qui a passé pour intelligent, s'est, lui aussi, amouraché de Mme Gras un beau jour, dans une station balnéaire des Vosges. Il y a au dossier des lettres de ce ministre, qui, pour nous servir d'une expression vulgaire, est dans ses petits souliers depuis qu'on a instruit l'affaire. Ceux qui connaissent le personnage auquel nous faisons allusion comprendront pourquoi nous disons de ses souliers qu'ils sont petits.

Le fondeur Gaudry et la veuve Gras font leur apparition au banc des accusés. Gaudry est un joli garçon très brun, le type du beau sergent aimant les belles qui font des cadeaux. Sa physionomie manque de franchise. Les chapeaux jaunes de l'auditoire le trouvent à leur goût ; les hommes le déclarent répugnant. Il est vêtu d'une redingote noire, bien faite, et il a plutôt l'air d'un bourgeois que d'un ouvrier endimanché. On ne lui donnerait pas son âge.

La veuve Gras, au contraire, paraît avoir dix ans de plus qu'elle n'en possède en réalité. C'est une femme de taille moyenne, bien prise dans toute sa personne, point vulgaire ni embarrassée, et n'ayant pas le moins du monde l'air *fille*. On sent en elle la femme qui a de la race. La lutte qu'elle soutient depuis tant de mois contre la justice n'a point altéré les traits de sa physionomie. Son visage et ses mains, qu'elle a courtes et petites, comme toutes les femmes

énergiques, ont un embonpoint relatif. Le corsage, par exemple, manque d'ampleur, et le dos s'est arrondi. Les cheveux sont tout blancs, et ce n'est pas une des moins curieuses particularités de cette physionomie bizarre, que de voir briller, sous ce front quasi-respectable, deux yeux d'un noir de jais, deux yeux de tigresse, respirant la haine et la vengeance. Mme Gras porte une robe de soie noire, une mantille de dentelles, un chapeau noir avec une plume verte, et des gants de Suède. Elle est séparée de Gaudry par deux municipaux.

**AFFAIRE GRAS**

Qu'une femme poursuivant une vengeance personnelle et pour punir l'homme par qui elle a été séduite, puis trahie et abandonnée, prenne une substance corrosive et en fasse le lâche usage que l'on sait, c'est là un fait qui nous a blasés par sa fréquence et en face duquel le public reste indifférent.

Ici rien de semblable, et l'affaire Gras se présente sous un jour autrement dramatique et sous des couleurs autrement sombres ; dans quelques instants, en effet, sur le même banc et côte-à-côte nous allons trouver une femme jeune encore, belle, intelligente, vivant de cette vie galante toute d'élégance et de luxe, et un homme du peuple, un ouvrier, nature simple, inculte et grossière. Quel lien peut exister entre ces deux êtres que les hasards de la vie semblaient devoir séparer à tout jamais ? C'est un lien criminel.

Près de l'ouvrier, la femme galante s'est faite sirène et charmeuse ; les ressources de son intelligence corrompue et vicieuse, elle les a employées à faire naître chez lui une passion irrésistible ; puis le jour où sans défense il lui appartenait tout entier, elle a placé l'arme dans sa main et dans un baiser elle lui a murmuré en lui désignant la victime choisie : « Frappe et à cette condition, cette condition seule, moi que tu aimes, moi que tu désires follement, je suis à toi, rien qu'à toi. »

Voilà, ce nous semble, ce qui donne à cette affaire un caractère exceptionnel et dramatique, voilà ce qui explique son immense retentissement, voilà ce qui explique l'affluence du public qui bien avant l'heure réglementaire assiège les portes de la cour d'assises.

**Avant l'audience.**

Comme toujours, ce sont les mêmes curiosités qui viennent se briser devant une inflexible consigne.

Les porteurs de cartes seuls peuvent franchir la ligne de gardes échelonnés depuis la première entrée du palais jusqu'à la salle des assises et encore bien des retardataires ont beau parlementer et protester, la porte reste pour eux close.

Nous-même ce n'est que difficilement que nous pouvons gagner le banc des journalistes, déjà garni des représentants de la presse parisienne.

La salle est émue, fiévreuse, impatiente; de tous côtés on discute les éléments du procès, on commente l'attitude prévue chez les accusés.

La femme Gras persistera-t-elle dans ses dénégations? A l'audience, comme au cours de l'instruction, vaudra-t-elle faire retomber sur Gaudry toute la responsabilité du crime?

Nous jetons un coup-d'œil dans la salle bondée de public: les femmes sont en majorité. Nous remarquons aussi quelques personnalités connues: MM. Paul de Saint-Victor, occupant un des fauteuils placés derrière la cour; Ludovic Halévy, Coquelin aîné, Mounet-Sully.

Sur la table des pièces à conviction, au milieu d'un monceau de paquets, nous remarquons un chapeau d'homme en soie haute forme, un marbre de cheminée, une plaque de machine à coudre et des lames de parquet, celles sans doute qui ont été brûlées par le contact du liquide corrosif.

Les témoins qui doivent être entendus dans l'affaire occupent déjà leurs places spéciales quand M. René de la Roche vient occuper la sienne. Son entrée dans la salle produit une longue impression. C'est un jeune homme à la physionomie douce, de taille moyenne, portant toute sa barbe de nuance châtain-clair. Il s'avance appuyé au bras d'un parent ou d'un ami qui dirige ses pas; ses yeux sont absolument dissimulés sous de larges lunettes bleues et, à peine assis, il se couvre le visage de son mouchoir, comme pour éviter la sensation douloureuse produite sur sa vue par la clarté du jour.

**L'audience.**

A dix heures et demie, la cour présidée par M. le conseiller Viallas prend séance.

Le siège du ministère public est occupé par M. l'avocat général Chopin d'Arnouville; MM<sup>es</sup> Lachaud et Demange sont chargés de la défense.

Immédiatement et sur les conclusions du ministère public, il est ordonné par la Cour que vu la longueur des débats, deux jurés supplé-

mentaires seront adjoints au procès.

Un mouvement de curiosité difficilement réprimé se manifeste dans l'audience : la petite porte qui donne sur le banc des accusés vient

de s'ouvrir et les deux accusés ont été introduits. Gaudry, se présente le premier, bientôt suivi de sa complice ; tous deux sont escortés par deux gardes de Paris.

**Les accusés.**

Gaudry est un homme de taille moyenne, mais bien prise. Il a été militaire et en a conservé tous les dehors. Il est brun, le front bas et déprimé; des cheveux noirs, brillants et soigneusement lissés, s'harmonisent parfaitement avec la moustache et la barbiche noires qu'il portait sans doute au régiment et qu'il a conservées dans la vie civile.

Sa physionomie est terne et manque d'expression; cependant, en poursuivant l'examen, on constate une expression de bonhomie de douceur.

Il est très-convenablement vêtu d'un costume noir qu'il porte avec une certaine aisance.

Sa tenue en se présentant devant le tribunal est modeste, réservée et convenable.

**La femme Gras**

Bien plus que son complice Gaudry, la femme Gras attire les regards et excite la curiosité.

Chacun se hausse, chacun se pousse, et ce n'est qu'avec peine que nous pouvons jeter un regard sur l'accusée.

Nous distinguons cependant une femme plutôt petite que grande, plutôt mignonne que forte.

Est-elle positivement jolie? Nous la fixons une fois encore et, sans hésiter, nous répondons : Non.

Le front nous semble bas et bombé, le nez est busqué, les lèvres droites et minces. Mais l'œil noir est vif et pétillant d'intelligence et, si paralysée qu'elle puisse être, elle conserve encore dans toute sa physionomie un caractère évident de volonté et d'énergie. Malgré une longue prison préventive, son visage ne porte aucune trace de fatigue, et n'étaient les cheveux blancs qui encadrent son visage, elle aurait conservé un caractère de grande jeunesse.

Sont-ce l'emprisonnement et les émotions qui ont ainsi blanchi la chevelure de la femme Gras, tant et si bien qu'on la croirait intentionnellement poudrée? Il paraît que non et on nous affirme que depuis longtemps elle dissimulait par des moyens factices ces traces de sa première jeunesse envolée. D'où nous sommes placés, il nous est impossible d'analyser la tenue de l'accusée. Nous distinguons un

ensemble noir, depuis la jupe que recouvre une sorte de tunique en guipure jusqu'au chapeau, qu'agrémente une plume élégamment posée et noire comme le reste.

*Journal 7/6*

Nous jetons un coup d'œil dans la salle, bondée de public : les femmes sont en majorité. Nous remarquons aussi quelques personnalités connues : MM. Paul de Saint-Victor, occupant un des fauteuils placés derrière la cour; Ludovic Halévy, Coquelin aîné, Mounet-Sully.

Sur la table des pièces à conviction, au milieu d'un monceau de paquets, nous remarquons un chapeau d'homme en soie haute forme, un marbre de cheminée, une plaque de machine à coudre et des lames de parquet, celles sans doute qui ont été brûlées par le contact du liquide corrosif.

Les témoins qui doivent être entendus dans l'affaire occupent déjà leurs places spéciales quand M. René de La Roche vient occuper la sienne. Son entrée dans la salle produit une longue impression. C'est un jeune homme à la physionomie douce, de taille moyenne, portant toute sa barbe, de nuance châtain clair. Il s'avance appuyé au bras d'un parent ou d'un ami qui dirige ses pas; ses yeux sont absolument dissimulés sous de larges lunettes bleues et, à peine assis, il se couvre le visage de son mouchoir, comme pour éviter la sensation douloureuse produite sur sa vue par la clarté du jour.

A dix heures et demie, la Cour, présidée par M. le conseiller Viollas, prend séance.

Le siège du ministère public est occupé par M. l'avocat général Chopin d'Arnouville; M<sup>ss</sup> Lachaud et Demange sont chargés de la défense.

Immédiatement et sur les conclusions du ministère public, il est ordonné par la Cour que, vu la longueur des débats, deux jurés supplémentaires seront adjoints au procès.

Un mouvement de curiosité difficilement réprimé se manifeste dans l'audience : la petite porte qui donne sur le banc des accusés vient de s'ouvrir et les deux accusés ont été

introduits. Gaudry se présente le premier, bientôt suivi de sa complice ; tous deux sont escortés par deux gardes de Paris.

**LA FEMME GRAS. — GAUDRY.**

Gaudry est un ouvrier de tournure assez distinguée. Il n'a point mauvaise mine du tout sous sa redingote noire. Son épaisse moustache lui donne quelque chose des allures d'ancien soldat. Ses traits, assez réguliers, ne portent aucune trace de débauche et n'offrent aucune ride. A cinq pas, cet homme paraît à peine trente ans et, cependant, il a un fils majeur. Le caractère dominant de sa physionomie est la douceur.

Il entre dans la salle en pleurant.

Quant à la jolie Mme de La Cour, la pauvre femme ne ressemble guère aux portraits qui ont été publiés. La Sirène, — puisqu'on lui donne ce nom, conservons le lui, — la Sirène est loin d'avoir dans l'ensemble de ses traits quoi que ce soit d'attrayant.

Le front est bas et bombé, le nez est busqué, les lèvres sont droites et minces. Mais l'œil noir est vif et pétillant d'intelligence, et, si paralysée qu'elle puisse être, elle conserve encore dans toute sa physionomie un caractère évident de volonté et d'énergie. Malgré une longue prison préventive, son visage ne porte aucune trace de fatigue, mais les cheveux blancs qui l'encadrent et la couleur plombée de son teint lui enlèvent tout caractère de jeunesse. On comprend difficilement que cette femme ait pu inspirer d'aussi terribles passions.

Sont-ce l'emprisonnement et les émotions qui ont ainsi blanchi la chevelure de la femme Gras, tant et si bien qu'on la croirait intentionnellement poudrée ? Il paraît que non, et on nous affirme que depuis longtemps elle dissimulait par des moyens factices ces traces de sa première jeunesse envolée.

La femme Gras est entièrement vêtue de grenadine noire, sauf le chapeau, qui est en drap agrémenté de plumes noires. Elle est horriblement agitée en s'asseyant sur son banc.

*Extrait de  
le livre  
de la Cour  
p. 44*

6

satisfaisant. Le lendemain 30 janvier, le mal était devenu extrême à l'œil gauche, et, dans la conviction du médecin, cette aggravation soudaine ne peut s'expliquer qu'en admettant que la veuve Gras, profitant de l'engourdissement qu'amenait chez son amant l'emploi du chloral et des soporifiques à haute dose, l'avait soumis à une influence nuisible à sa santé en versant dans son œil un nouveau caustique. L'état du malade en arriva à ce point que, dans les premiers jours de février, une affection purulente se déclara et que la vie fut en danger; mais, d'une part, les soins médicaux les plus assidus et les plus intelligents étaient donnés au malheureux de La Roche à l'instigation de l'oculiste même que la veuve Gras avait appelé tout d'abord, et de plus elle avait été prévenue que la police avait conçu de graves soupçons et la surveillait de très-près.

Elle avait témoigné le désir d'emmener le malade sur les frontières de l'Italie, mais un avis officieux, sinon officiel, l'avait invitée à n'en rien faire. En un mot, elle sentait qu'un danger la menaçait; elle comprenait que ses démarches étaient épiées, mais elle comptait sur le silence de Gaudry et sur l'infaillibilité de ses plans.

Ils avaient déjà en partie réussi.

René de La Roche était à sa discrétion; on pouvait espérer que la vision ne serait pas absolument abolie pour son œil gauche, mais il était condamné à rester défiguré et infirme. C'était pour toujours un malade destiné à rester en charte privée, et elle pouvait être certaine qu'il fixerait sa vie auprès d'elle et que par amour, par reconnaissance et dans son intérêt même, il resterait avec celle qui paraissait l'avoir soigné avec le plus entier dévouement.

Elle ne l'avait, en effet, quitté ni jour ni nuit et il attribuait l'horrible accident dont il avait été victime à l'erreur d'un malfaiteur qui cherchait une autre vengeance.

Elle était parvenue à séparer celui qu'elle appelait « son cher malade » de tous ceux qui l'aimaient et de son frère lui-même; pendant que ce frère veillait avec un dévouement éclairé sur toutes ces intrigues et qu'il recueillait les indices du crime, elle cherchait à le calomnier en l'accusant de guetter la succession d'un mourant. Cette succession lui avait cependant partiellement échappé. Un homme sûr et énergique avait retiré du bureau de René de La Roche les reçus de la Caisse des comptes courants et les titres au porteur, mais il restait dans un autre tiroir des lettres qui pouvaient compromettre l'honneur d'une famille. Dès que le malade put quitter son lit, elle obtint que ce bureau fût apporté chez elle et là, René de La Roche, les yeux couverts d'un voile, se livra à des investigations qu'en homme d'honneur, il avait hâte d'accomplir; il chercha ces lettres, il les reconnut au toucher, il voulut de lui-même se trainer jusqu'à la che-

minée et les jeter de sa main dans le feu qu'il ne voyait pas, mais dont il sentait la chaleur. Pendant qu'il accomplissait ce qui était pour lui un devoir de conscience, la veuve Gras, fidèle jusqu'au bout à son rôle odieux et hypocrite, parvenait à retirer du foyer une partie de ces papiers secrets que le feu avait déjà entamés et elle les cachait soigneusement pour s'en faire une arme terrible et pour obtenir un nouveau chantage.

Cependant la justice n'attendait pour arrêter la veuve Gras que le moment où le jeune de La Roche pourrait supporter, sans danger de mort, la privation de ses soins et la révélation des charges dont elle était l'objet.

Un mandat d'amener fut décerné contre elle le 6 mars et, huit jours après, une perquisition fut opérée chez Gaudry.

Cette perquisition amena la découverte des vêtements, couverts des brûlures du vitriol qu'il avait portés dans la nuit du 13 au 14 janvier et la saisie d'une correspondance écrasante pour la veuve Gras. A peine écrouée dans la maison de Saint-Lazare, elle était parvenue en effet, à faire passer à son complice une lettre dans laquelle elle lui disait d'aller déclarer spontanément qu'il était venu chez elle le 13 janvier : «Tâche de te rappéier ce que tu as fait et n'oublie pas que j'ai promis que s'il t'arrivait malheur, j'adopterais ton fils par amitié pour toi. Va me délivrer, mais ne te laisse pas tomber dans les mains de la police.» Elle espérait pouvoir encore compter sur l'aveuglement de sa passion et obtenir qu'il se dénonçât et qu'il prît entièrement à sa charge l'horrible crime dans lequel elle ne peut avoir qu'une responsabilité partagée.

Déjà elle avait, avant son arrestation, voulu le voir et fixer avec lui leurs moyens de défense. Elle lui avait assigné un rendez-vous au cimetière de Charonne, et ils s'y retrouvèrent tous deux pour la première fois depuis leur crime, et pour la dernière fois, avant d'être mis en prison, le dimanche 11 février. La veuve Gras supplia Gaudry de se défaire de ses vêtements tachés par le vitriol, et elle lui remit 100 fr. pour en acheter d'autres. Elle se préoccupait aussi de lui faire déclarer qu'il avait agi en dehors d'elle et sans son intervention. Sur ce point, elle se croyait si certaine de le faire parler ou agir à sa guise qu'étant plus tard avec lui sous la main de la justice, elle essaya encore de le fasciner. — Les deux accusés se rencontrèrent, le 1<sup>er</sup> mai, dans un des couloirs du Palais de Justice, et la veuve Gras, essayant de tromper la surveillance des gardes qui l'escortaient, s'approcha de Gaudry et lui adressa une dernière supplication : « Mon pauvre ami, je te demande grâce ; je t'en supplie, ne m'accuse pas, sauve-moi, sauve les miens et je te sauverai après. » Mais Gaudry, que le remords obsédait et qui d'ailleurs, n'avait d'autres moyens d'expliquer sa conduite que d'accuser sa complice, lui répondit simplement : « Il

est trop tard. » Il avait, en effet, déjà contesse sa culpabilité et raconté jusqu'aux moindres incidents de ce drame avec une précision qui a été confirmée par tous les témoignages recueillis.

Le désir de posséder la veuve Gras l'avait conduit à devenir entre ses mains un agent obéissant, mais cet agent avait eu tout le temps de réfléchir sur la portée de ses actes et d'écouter la voix de sa conscience. Les longs retards, les ajournements, les heures passées dans l'attente, celles passées à faire le guet, celles passées enfin dans la nuit du crime, rue de Boulogne, lui avaient permis de calculer jusqu'aux moindres conséquences de son action détestable.

Il est difficile d'admettre qu'il ait cru que la victime inconnue qui lui était livrée fût le fils d'un ancien débiteur de la veuve Gras; il a dû entrevoir l'infâme spéculation que celle-ci réalisait et il a compris qu'il avait personnellement avantage à ce que cette spéculation réussit et pût enrichir la femme qu'il voulait épouser. La même passion de l'argent a seule fait agir la veuve Gras; elle a trahi un jeune homme qui lui témoignait la confiance la plus absolue et qui s'était livré entièrement à elle; sa résolution criminelle a été prise dans le calme et avec la plus froide patience, elle a cherché et arrêté le moment précis où le crime devait avoir lieu, et pendant vingt-quatre heures elle a conduit le malheureux pas à

pas vers l'endroit où il devait être frappé.

Rien ne peut atténuer un pareil acte, et ce qui semble l'aggraver encore, ce sont les efforts qu'elle a tentés pour en rejeter sur Gaudry toute la responsabilité.

Elle reconnaît qu'il était venu la voir le 13 janvier, mais elle nie énergiquement l'avoir revu à dix heures et demie du soir et l'avoir laissé dans son appartement; s'il a jeté du vitriol au visage de René de La Roche, elle n'en a rien su et ce vitriol n'était pas celui qu'elle avait tout récemment fait acheter; s'il a décrit si minutieusement tout ce qui s'est passé entre elle et de La Roche pendant cette soirée du 13, et s'il a même reproduit leur conversation, c'est qu'en allant le voir au cimetière de Charonne le 11 février, elle lui a rapporté tous les incidents de cette même soirée; enfin, si on a trouvé sur son parquet les taches qu'elle a faites en montrant à Gaudry le flacon d'acide, ces taches ont une tout autre cause et ont été produites par le paletot de de La Roche, qui était imbibé du liquide corrosif. C'est ainsi qu'elle a essayé de répondre aux premières charges recueillies contre elle en accablant Gaudry.

Mais elle ne peut expliquer les lettres qu'elle lui a adressées, et qui suffiraient à la dénoncer; encore moins peut-elle dire comment la porte de la grille est restée ouverte pour assurer la fuite de l'agresseur, ni comment Gaudry aurait pu, sans qu'elle lui en eût donné l'indication, l'heure précise de son retour de l'Opéra, l'adresse

exacte de René de La Roche, rue de la Ferme-des-Mathurins, et l'emploi de son temps pendant les soirées des 20, 21 et 22 novembre 1876.

Elle n'indique pas mieux pourquoi le flacon contenant l'acide que sa femme de ménage avait remarqué dans son placard ne s'y est plus retrouvé le 14 janvier, pourquoi l'escabeau qui était placé ordinairement dans son boudoir était le même jour dans le cabinet noir, pourquoi, enfin, l'une de ses boîtes à lait a disparu de sa cuisine. Elle a bien senti que tout démontrait sa culpabilité et, incapable de se repentir, elle a voulu échapper au châtement en essayant de se donner la mort dans sa prison.

Pour résumer l'ensemble de ces faits et pour bien indiquer les conséquences du crime que les deux accusés ont prémédité si longuement, il suffit de reproduire la dernière déclaration faite par René de La Roche au cours de l'instruction : « Depuis que la nuit s'est faite pour moi, j'ai cherché à voir clair dans le passé de la femme Gras pour y trouver le mobile de son crime. Ce mobile ne peut être que l'intérêt. Arrivée, sans ressources, aux derniers jours de sa jeunesse, il ne lui restait en perspective que le besoin ou un événement heureux pour mettre entre ses mains la fortune. Elle m'a choisi pour servir à la réalisation de son but. Je n'ai pas trouvé le sommeil pendant trente nuits et je suis étonné qu'on puisse survivre à de pareilles douleurs. Les souffrances sont calmées, mais aujourd'hui je suis aveugle comme je le serai demain. J'aurais compris que la veuve Gras me tuât. Elle a été bien plus cruelle en me laissant vivre dans les conditions où elle m'a mis et avec l'avenir qui m'est réservé. »

En conséquence, etc.

Pendant la lecture de l'acte d'accusation, Gaudry demeure la tête penchée. Quelques larmes coulent le long de ses joues. Il essuie son front baigné de sueur. Mme Gras, l'œil fixe, rivé sur la table des pièces à conviction, paraît suivre une pensée pénible que les vêtements horriblement brûlés feraient naître dans son esprit. Elle ne lève pas la tête une seule fois, mais par instants, en dépit de sa volonté, un tressaillement agite ses membres, et sa main, par un mouvement involontaire, passe à plusieurs reprises sur son front brûlant.

Après la lecture de l'acte d'accusation, on passe à l'interrogatoire du fondeur Gaudry. Ce dernier se lève, et, les yeux baissés, répond d'une voix sourde aux questions que lui pose M. le président Violas. Il parle avec une sorte de résolution fiévreuse, en affectant de donner à chacune de ses phrases un accent senti-

34

mental. La vue de sa complice le gêne visiblement, et, pendant son interrogatoire, qui ne dure pas moins de deux heures, il ne regarde pas une seule fois la veuve Gras ;

Après la lecture de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation, M. le président rappelle aux accusés les charges produites contre eux.

*Femme Gras* : C'est faux.

Il est procédé à l'appel des témoins. Tous, sauf Mme de Balland, répondent à l'appel de leurs noms. Un profond mouvement de curiosité et d'intérêt se produit à l'appel du nom de M. René de La Roche.

Quand les témoins se sont retirés, M. le président procède à l'interrogatoire des accusés.

*M. le président* : Messieurs les jurés, je m'efforcerai, dans mon interrogatoire, de mettre en lumière les faits principaux de cette cause. Ces faits sont très nombreux. Pour les bien connaître, il est nécessaire que vous possédiez certains détails topographiques concernant l'extérieur et l'intérieur de la maison de la rue de Boulogne, n° 3 ; sans eux, vous ne pourriez peut-être pas suivre utilement la discussion. Je vais faire passer sous vos yeux divers plans qui vous éclaireront.

M. le président fait passer sous les yeux des jurés des épreuves photographiques représentant l'état des lieux au dehors et au dedans du domicile de la veuve Gras.

#### INTERROGATOIRE DE GAUDRY.

D. Gaudry, levez vous. Vous savez la très grave accusation qui pèse sur vous. Le 14 janvier, dans la nuit, vous étiez posté dans la cour d'une maison. Vous étiez porteur d'une quantité d'acide sulfurique concentré à 65 degrés, si je ne trompe. Vous auriez attendu un jeune homme et vous lui auriez jeté ce liquide corrosif à la face. Etes-vous coupable? — R. (à voix basse). Oui, monsieur.

D. Vous avez fait cet aveu dès le début, je m'empresse de le rappeler, mais il faut que vous parliez sur un ton plus élevé. Vous ne connaissiez pas la victime? — R. Non, monsieur.

D. Vous ne l'aviez jamais vue? — R. Non, monsieur.

D. Gaudry, vous n'avez pas d'antécédents judiciaires, vous avez été bon soldat; vous avez fait la campagne d'Italie, vous portiez une médaille d'honneur; vous jouissiez jusqu'alors d'une bonne réputation. Comment avez-vous pu accomplir une action pareille? Quel motif vous a guidé? — R. Je n'avais aucun motif; si je n'avais pas été poussé, je n'aurais rien fait.

D. Quel était votre mobile? — R. J'étais fou de madame Gras; tout ce qu'elle m'aurait commandé, je l'aurais fait.

D. Encore une fois parlez donc plus haut. — R. Je la connaissais, j'avais été élevé avec elle, je l'avais revue. Je l'aimais, j'étais fou d'elle, c'étais plus fort que moi.

D. C'était donc uniquement pour lui complaire? — R. Quand j'étais près d'elle, je ne savais plus ce que je faisais.

D. Mais elle n'était pas près de vous quand vous avez commis le crime? — R. Mais j'étais toujours sous l'impression de sa volonté.

D. Quelle était l'expression de cette volonté? — R. « Venge-moi de cet homme, et je t'épouserai. »

D. Ah! voilà qui est en plus précis. — R. Elle m'a dit: « Je t'épouserai, je te le jure sur la tombe de ma fille. »

D. Vous la connaissiez depuis longtemps, avez-vous dit. Faites-nous l'historique de vos relations avec elle. — R. Je l'ai connue tout jeune, à l'âge de six ou sept ans.

D. Oui, elle n'avait pas alors de belles robes, comme elle en a porté depuis; elle était très pauvre. Continuez. — R. Je suis parti de Paris à douze ans et j'ai été alors séparé d'elle. J'ai été à Amiens, j'y suis resté jusqu'à dix-sept ans. A dix-sept ans, je suis revenu à Paris apprendre à Saint-Ouen le métier de fondeur. J'ai revu Aménaïde. Au bout de six mois je suis retourné à Amiens; j'y ai eu une connaissance dont j'ai eu un enfant, puis je suis entré au service.

D. Vous vous êtes marié à Amiens? — R. Oui, monsieur, le 28 janvier 1865. J'avais été incorporé en 1858. Je suis resté sous les drapeaux jusqu'en 1864.

D. Vous étiez sous-officier? — R. Oui.

D. Et à votre libération vous avez obtenu un certificat de bonne conduite. N'aviez-vous pas revu la femme Gras pendant votre service? — R. Oui, monsieur, quand j'étais détaché à Joinville-le-Pont.

D. Elle tenait alors un magasin de parfumerie? — R. Oui, monsieur.

D. Ne vous avait-elle pas promis de vous prendre chez elle à votre libération? — R. Oui. Mais à votre libération elle était en faillite. En 1865 vous vous êtes marié. Vous paraissez avoir été bon mari et bon père. Vous êtes devenu veuf malheureusement. Quand? — R. En 1875.

D. Vous étiez à Amiens? — R. Oui, monsieur.

D. Qu'avez-vous fait alors? — R. Je suis revenu à Saint-Denis.

D. Chez qui? — R. Chez ma mère.

D. Avec un de vos deux enfants? — R. Oui, le plus jeune. L'aîné était resté à Amiens où il est comptable.

D. Vous avez noué alors de nouvelles relations avec la femme Gras? — R. Oui, monsieur.

D. Quand? — R. En 1876.

D. Pouvez-vous fixer la date? — R. Le lundi de Pâques. C'est le jour où j'ai été chez elle.

D. Et ces relations se sont continuées? — R. Oui.

D. Vous connaissiez sa situation? — R. Un peu.

D. Quel était donc le but de ces relations nouvelles? — R. Je ne sais pas. Elle m'a rappelé mes souvenirs d'enfance, et puis petit à petit, petit à petit... enfin, alors...

D. Développez votre pensée? — R. A mesure que je la voyais, je l'aimais davantage.

D. Désiriez-vous en faire votre maîtresse ou votre femme? — R. Oui, monsieur, j'en aurais fait ma femme.

D. Vous la croyiez riche? — R. Oh! Je ne m'en suis jamais occupé.

D. Il me semble, cependant, que vous en avez parlé dans la procédure. — R. Jamais, ou du moins... (L'accusé s'arrête là).

D. Vous étiez ouvrier. Vos manières de vie étaient bien différentes de celles d'une femme comme elle. Lui avez-vous déclaré quelque chose de votre amour? — R. Oui, monsieur; en novembre dernier, je lui ai écrit une lettre à ce sujet.

D. Vous a-t-elle répondu. — R. oui.

D. Cette lettre n'existe plus? — R. non, mais je m'en rappelle les termes. Elle disait: « Mon cher ami, tâche de venir me voir. Il faut que je te parle, demande une permission de deux ou trois jours, prétexte des raisons de famille, je t'attends lundi à déjeuner. »

D. Ce lundi, c'était le... — R. le 20 novembre.

D. Vous avez été au rendez-vous. — R. Oui.

D. Allons, parlez-en. — R. Il y avait quelqu'un, j'ai attendu. Quand elle a été levée, elle m'a mené dans son cabinet de toilette, elle m'a dit: « Il faut que tu me venges de quelqu'un; tiens, il faut que tu le frappes avec ça à la figure; » et elle me montrait un coup de poing en cuivre doré. Je lui ai demandé pourquoi elle me demandait ça, elle m'a répondu qu'il s'agissait d'un misérable qui lui avait fait perdre de l'argent et qu'elle voulait le punir en faisant du mal à son fils. D'ailleurs, elle m'avait déjà parlé vaguement de tout ça.

D. Ne vous promit-elle pas alors de vous faire voir le jeune homme en question. — R. Oui, et elle me dit qu'il devait venir la voir le soir, et que si elle levait le coin du rideau de sa fenêtre, c'est qu'il serait chez elle. Je devais me promener dans la rue de Boulogne à ce moment et l'attendre à la sortie.

D. Pour le frapper. — R. Non, seulement pour le reconnaître.

D. Toujours le 20 novembre. — R. Toujours.

D. Vous avez fait ce qu'elle vous demandait. — R. Oui, le jeune homme n'est pas venu.

D. Le lendemain, 21, vous êtes revenu. R. Oui, monsieur, elle m'a dit de revenir à deux heures dans les mêmes conditions.

D. A deux heures que s'est-il passé? — R. j'ai été sous les fenêtres de Mme Gras, mais elle m'a fait signe que le jeune homme était déjà reparti.

D. Vous a-t-elle donné un autre rendez-vous? — R. Oui, à onze heures et demie du soir. Elle m'a conduit rue de la Ferme-des-Mathurins, 24.

D. Pourquoi? — R. Pour voir le jeune homme, ou du moins pour connaître sa maison. Elle m'a dit : « Il demeure là; regarde bien la lanterne, pour te rappeler. »

D. Et puis? — R. Elle m'a mené devant un grand café sur le boulevard.

D. Sous le cercle du Jockey-Club? — R. Oui. Elle a regardé par les vitres, de tous les côtés, pour me montrer le jeune homme qui devait être là, mais qui n'y était encore pas.

D. Vous l'avez reconduite chez elle? — R. Oui, et j'ai été me coucher.

D. Il y avait deux jours que vous étiez à Paris? — R. Oui.

D. Votre congé était expiré? — R. Non, monsieur; j'avais un congé de trois jours.

D. Le troisième jour, 22 novembre, vous avez encore fait une démarche pour connaître la victime que l'accusée vous désignait? — R. Elle m'a engagé à aller l'attendre, dans la nuit, rue de la Ferme-des-Mathurins, et à frapper.

D. Vous n'en avez rien fait? — R. J'ai eu honte de ce qu'elle m'avait demandé, et j'ai pris le parti de m'en aller.

D. Vous êtes retourné à votre travail, sans chercher à exécuter la mauvaise action. Pendant les 20, 21, 22 novembre, vous aviez couché à Paris? — R. Oui, monsieur.

D. Dans un garni? — R. Oui.

D. Vous aviez emprunté à la femme Gras son peigne, pour vous en servir le matin? — R. Oui.

D. Vous aviez emporté ce peigne, en revenant chez vous, à Saint-Denis? — R. Oui.

D. Comment l'avez-vous revue? — R. Elle m'a écrit pour me demander son peigne.

D. Et son coup de poing? — R. Elle ne parlait que de son peigne.

D. C'était moins compromettant, mais vous avez bien compris. — R. J'ai bien compris qu'elle voulait que je lui rapporte le coup de poing.

D. Elle vous a écrit encore une autrefois? — R. Oui, monsieur, elle m'a donné un rendez-vous chez elle pour le 2 janvier.

D. Vous y avez été? — R. Oui. Il n'a été question de rien.

D. Avez-vous mangé chez elle ce jour-là? — R. Non, monsieur.

D. Vous êtes resté longtemps? — R. Une demi-heure à peine.

D. Vous lui avez probablement fait vos compliments de nouvelle année et vous êtes parti? — R. Oui.

D. Vous a-t-elle dit de revenir la voir? — R. Oui, monsieur.

D. Quand êtes-vous retourné chez elle? — R. Le 11 janvier.

D. Que s'est-il passé? — R. Elle m'a dit : « Comment ça se fait-il que tu sois ici? » Je lui ai répondu qu'à l'usine la machine était cassée et que j'en avais profité pour la voir. Vers trois heures, elle m'a fait la proposition.

D. La proposition! laquelle? — R. De jeter le vitriol à la figure du jeune homme.

D. En quels termes? — R. Elle me disait : « Si tu m'aimes, fais-le. Je suis malade et il me semble que ça me soulagera; si tu le fais, je te jure, sur la tombe de ma fille, de t'épouser. »

D. Où était-elle quand elle vous parlait ainsi? — R. Dans sa chambre à coucher. Elle m'a fait passer dans son cabinet de toilette et m'a fait voir une petite fiole : « Tu n'auras que ça à jeter et puis te sauver... Ça brûle. »

D. Vous dit-elle comment elle s'était procuré ce liquide? — R. Pas ce jour-là.

D. Vous avez accepté sa proposition criminelle? — R. Oui, monsieur, j'aurais accepté tout ce qu'elle me demandait.

D. Vous disait-elle le nom de la victime? — R. Non.

D. Le 11, deviez-vous revenir le lendemain? — R. Non, monsieur, elle me dit : « Ne viens pas demain, je ne veux pas qu'on te voie ici, mais viens après-demain. »

D. Après demain 13, le jour du premier bal de l'Opéra? — R. Oui.

D. Vous êtes allé le 13 au matin chez la femme Gras? — R. Pas le matin, j'ai été chez ma sœur pour voir mon beau-frère qui était mourant, je suis resté chez elle jusqu'à midi et demi, puis j'ai été chez le médecin pour lui, puis j'y suis revenu.

D. A quelle heure avez vous été chez la femme Gras? — R. A cinq heures.

D. Rassemblez vos souvenirs, que s'est-il passé? — R. Elle m'a dit : « Ah te voilà! » Il y avait quelqu'un, elle m'a fait entrer dans le cabinet de toilette, le monsieur est sorti. Elle est revenue vers moi dans le cabinet. Elle m'a remontré le flacon de vitriol et, pour mieux faire voir, elle a penché la fiole et a fait tomber des gouttes sur le parquet.

D. Le monsieur dont vous parlez était une autre per-

sonne que René de La Roche ; vous dites que quelques gouttes d'acide sulfurique sont tombées sur le parquet ?

— R. Oui.

D. A quelle place ? — R. Près la table de toilette.

D. Qu'a-t-elle fait alors ? — R. Elle a remis le flacon à sa place.

D. N'a-t-elle pas jeté de l'eau ? — R. Oui, elle en a pris dans la cuvette pour effacer les taches du parquet.

D. Et puis, elle vous a donné ses instructions définitives ? — R. Elle m'a dit qu'elle ne pouvait pas me garder, qu'il faudrait revenir le soir et qu'elle avait quelqu'un à dîner avec elle.

D. Vous a-t-elle dit qu'elle allait le soir au bal de l'Opéra ? — R. Oui, elle me l'a dit là.

D. A quelle heure vous a-t-elle dit de revenir ? — R. Elle m'a dit de revenir à onze heures du soir.

D. Vous êtes sorti, où avez vous été ? — R. Avertir ma mère que mon beau-frère allait mourir ; Je suis retourné chez ma sœur, et j'ai proposé de passer la nuit pour veiller mon beau-frère.

D. On a décliné votre proposition ? — R. Oui.

D. Malheureusement ? — R. C'est vrai.

D. Et avez-vous dit dans l'instruction : ma destinée s'est accomplie ? — R. Oui.

D. Vous êtes retourné chez la femme Gras. A quelle heure ? — R. Onze heures et demie.

D. Comment êtes-vous entré ? — R. Par la porte.

D. J'entends en franchissant la grille ouverte ? — R. Oui.

D. Qui vous a reçu ? — R. Elle.

D. Seule ? — R. Oui.

D. Où vous a-t-elle conduit ? — R. Elle m'a montré le liquide transvasé dans une boîte de ferblanc. Elle me fit remarquer que cette boîte était enveloppée de linges dans le bas, pour que je ne me brûle pas les mains.

D. Tout était donc bien préparé ? — R. Oui. Je lui dis : « Mais c'est bien lâche de faire ce que tu me demandes. Aller jeter du vitriol, la nuit, à un homme sans défense que je ne connais pas ! » Je lui dis : « Tu veux te venger ? Eh bien, j'ai été militaire, je le provoquerai, nous nous battons. Au moins il pourra se défendre. »

D. Et que vous a-t-elle répondu ? — R. Elle m'a dit : « Ce n'est pas possible ; il n'est pas de ton monde. Il n'accepterait pas un duel avec toi. »

D. Et puis ? — R. Nous avons été dans la salle à manger et elle m'a montré le cabinet noir, en me disant : « Quand il viendra, tu te cacheras. Ensuite, quand nous serons sortis tu nous attendras. Nous allons au bal. Nous en reviendrons vers deux heures, deux heures et demie. Tu nous attendras dans le fauteuil, à la salle à manger.

Quand tu entendas le bruit de la voiture, tu prendras le liquide, tu descendras doucement, en ayant soin de ne pas refermer la porte pour ne pas faire de bruit, et tu jetteras le vitriol. »

D. Au moment où se donnaient ces dernières instructions, on a sonné? — R. Oui, c'était le monsieur.

D. Vous êtes allé vous cacher dans le cabinet noir? — R. Oui.

D. Elle vous avait mis là un escabeau pour vous assiseoir? — R. Oui.

D. Entendiez-vous de là? — R. Oui, j'entendais ce qu'on disait dans le boudoir. Le boudoir donne sur la salle à manger. Elle a fait sa toilette. Le monsieur allait là parler et plaisanter avec elle; elle lui disait : « Laisse-moi tranquille, je n'aurais pas le temps de m'habiller. Vas dans la salle à manger. Tiens, voilà un livre, tu le liras en attendant. »

D. Où la femme Gras a-t-elle terminé sa toilette? N'est-elle pas venue chercher sa robe dans le salon-boudoir? — R. Oui.

D. Cette robe était déposée sur un siège? — R. Oui, sur une causeuse, une caisse, je ne sais pas comment on appelle ça; elle l'a prise, est retournée dans sa chambre à coucher. Le monsieur lui a dit quelque chose, à quoi elle a répondu : « Mais non, elle est très belle cette robe. » J'ai entendu ensuite le monsieur aller au petit cabinet.

D. La femme Gras et le monsieur, comme vous l'appelez, devaient aller à l'Opéra, en voiture? — R. Oui, monsieur.

D. Il est allé chercher cette voiture? — R. Oui.

D. A quel moment? — R. Je ne peux pas préciser.

D. Vous vous êtes trouvé seul avec elle? — R. Oui, elle est venue alors me trouver avec une bougie, elle m'a dit : « Vois comme je suis belle. »

D. Ne vous a-t-elle pas embrassé? — R. Oui, elle m'a embrassé; elle m'a dit : « Fais ce que je t'ai dit, et je te jure que dans trois mois, je t'épouserai. »

D. C'est bien vrai? — R. Oui, je le jure.

D. Oh! ne jurez pas. Vous affirmez que c'est bien vrai? — R. Oui.

D. Ces affirmations sont graves? — R. Je le sais.

D. Enfin, la femme Gras et le monsieur sont partis pour le bal. Qu'avez-vous fait? — R. Je me suis assis dans la salle à manger.

D. Près de la table? — R. Oui.

D. Cette table supportait encore les débris du repas? — R. Oui.

D. N'avez-vous pas trouvé là un livre? — R. Oui.

D. Celui que la femme Gras avait donné à lire au monsieur? — R. Oui, c'était les *Essais de Montaigne*.

D. Vous l'avez lu? — R. Oui, j'ai regardé le chapitre des Trois bonnes Femmes.

D. Vous avez attendu ainsi jusqu'à deux heures et demie? — R. Oui.

D. Qu'est-il arrivé alors? — R. J'ai fait ce qui était convenu entre nous. Je suis descendu, j'ai été dans la cour.

D. Et ensuite? — R. Je me suis effacé.

D. Et vous avez jeté l'acide? — R. Oui, monsieur.

D. Et vous avez pris la fuite? — R. Oui, monsieur.

D. En heurtant la femme Gras? — R. Oui.

D. Comment pouviez-vous faire pour vous sauver? Une grille ferme l'accès de l'allée de la maison? — R. La grille était restée ouverte. Elle m'avait dit qu'elle la laisserait comme ça, pour me laisser le passage.

D. C'est bien sûr? — R. Oui.

D. Où avez-vous été? — R. Je me suis sauvé à Saint-Denis.

D. Qu'avez-vous fait du vase de ferblanc? — R. Je l'ai jeté dans la rue Vintimille. Je suis arrivé vers quatre heures du matin à Saint-Denis. J'étais comme fou. Je ne sais même pas le trajet que j'avais suivi. J'ai changé mes vêtements qui étaient tachés de vitriol. A sept heures, je suis allé comme d'habitude à mon usine.

D. Avez-vous caché ces vêtements que vous quittiez? — R. Oui.

D. Tout de suite? — R. Non, quand j'ai reçu une lettre.

D. De qui? — R. De Mme Gras. Elle m'en a écrit plusieurs.

D. Que vous écrivait-elle? — R. Elle me donnait des avertissements. Elle me disait de ne pas venir chez elle.

D. Quel jour avez-vous reçu la dernière lettre? — R. Vers le mardi gras.

D. Cette lettre était assez singulière. Elle vous donnait un rendez-vous. Chez elle? — R. Non.

D. Où? — R. Au cimetière de Charonne.

D. Pour quel jour? — R. Pour le 11 février, le dimanche suivant.

D. Vous y avez été? — R. Oui; elle est arrivée en voiture. Nous avons été ensemble dans le cimetière. Elle m'a dit: « C'est horrible ce que nous avons fait. » Elle m'a demandé ensuite de détruire mes effets tachés d'acide

sulfurique et elle m'a donné un billet de 100 francs pour les remplacer. J'ai accepté le billet, mais quand je suis rentré chez moi, le remords m'a pris; j'ai eu honte de garder un pareil argent et j'ai brûlé le billet de banque.

D. Vous n'avez pas détruit les effets. — R. Je m'étais contenté de les cacher.

D. On les a retrouvés chez vous, on a retrouvé en même temps les lettres que la femme Gras vous avait écrites, et c'est alors que vous aviez pris le parti d'avouer. Tout ce que vous avez dit est bien vrai? — R. Oui, monsieur.

D. Ainsi, à deux reprises différentes, elle vous a mis l'arme à la main pour commettre le crime. Vous avez longtemps hésité. Enfin vous l'avez commis, vous le reconnaissez. Avez-vous quelque chose à ajouter. — R. Non.

*M. le Président :* L'audience est suspendue.

On emmène les accusés. En se levant, la femme Gras dit : « Mais pourquoi ne le met-on pas en face de moi ? qu'on le fasse donc me regarder. »

Il est deux heures. L'audience est suspendue. La veuve Gras, qui a écouté, sans interrompre une seule fois, le récit de Gaudry, et qui est restée comme absorbée pendant les deux longues heures qu'a duré l'interrogatoire du fondeur, se penche vers M<sup>e</sup> Lachaud : « Oh ! pourquoi, dit-elle à voix basse, pourquoi ne l'a-t-on pas obligé à me regarder en face ? »

#### Interrogatoire de Mme Gras

A la reprise de l'audience, Mme Gras se lève, s'accoude sur la barre, regarde, elle, le président et les jurés bien en face, et attend qu'on la questionne. Gaudry lui tourne le dos. Mme Gras est agitée d'un tremblement convulsif, et l'on sent qu'à la première occasion sa colère, longtemps comprimée, éclatera dans toute sa vigueur :

Après une demi-heure de suspension, l'audience est reprise et M. le président interroge la veuve Gras.

#### INTERROGATOIRE DE LA FEMME GRAS.

D. Veuve Gras, levez-vous; vous venez d'entendre l'accusation portée contre vous, en termes précis, par votre ancien ami d'enfance. Le moment est venu de vous expliquer; a-t-il dit la vérité. — R. Il ment.

D. Il a fait l'aveu de sa faute; il l'a fait complet. Je ne vois pas pourquoi il ne s'arrêterait pas là si vous n'étiez point également coupable. Quel est son intérêt à vous perdre. — R. Je n'en sais rien, monsieur.

D. Vous conviendrez alors avec moi que son attitude serait bien singulière; vous lui avez écrit. — R. Oh! je lui ai écrit tout le temps que je l'ai connu.

D. C'est cela. Vous étiez toujours en excellents termes avec lui. Après le 13 janvier, vous preniez souci et soin de sa défense; je le répète, quel mobile alors peut le porter à vous accuser injustement? Ce ne serait pas seulement singulier, comme je disais tout à l'heure, ce serait abominable. Vous vous taisez ?

*M<sup>e</sup> Lachaud* (à l'accusée) : Mais parlez donc !  
*Femme Gras* (paraissant faire des efforts pour dompter son émotion) : Je ne peux pas.

*M<sup>e</sup> Lachaud* : Demandez à M. le président de vous permettre de vous asseoir.

*M. le président* : Parfaitement. Asseyez-vous.

*M. Lachaud* : Mais parlez donc !

*Femme Gras* : Que voulez-vous ! je ne peux pas parler. Je voudrais, je ne puis pas.

*M. le président* : Allons, remettez-vous. (Après une pause.) Vous êtes née pauvre ; ce n'est pas un crime. Vous aviez trois sœurs, vos parents étaient dans une indigence extrême. Une jeune femme, la baronne de Pallandt, vous a prise avec elle ? — R. C'est vrai.

D. Elle vous a élevée ? — R. Oui, monsieur.

D. Vous vous êtes séparée d'elle, puis vous l'avez retrouvée quand vous étiez jeune fille ? — R. Oui.

D. A la suite d'un mariage auquel vous aviez assisté, n'avez-vous pas manifesté brusquement l'intention de vous marier vous-même ? Vous avez voulu épouser Gras, un jeune épicier. Vous ne l'aviez jamais vu ? — R. Je l'avais vu chez ma grand'mère.

D. Votre grand'mère ? — R. Oui, la mère de Mme de Pallandt.

D. Mme de Pallandt a fait des sacrifices d'argent pour vous établir ? — R. Elle m'a donné 10,000 francs de dot et le trousseau.

D. Vous aviez dix-huit ans, Gras en avait vingt-quatre ? — R. Oui.

D. Vous n'êtes pas restés longtemps ensemble ? — R. C'est vrai. Au bout de quatre mois, il me quittait.

D. C'est lui qui vous quittait ? — R. Oui, monsieur ; vous en avez les lettres.

D. Qu'avez-vous fait alors ? — R. Il m'avait tout emporté ; je suis retournée chez Mme de Pallandt.

D. Vous l'avez bientôt quittée de nouveau ? — R. Oui, c'est vrai.

D. Pour mener une vie irrégulière et indépendante. Vous connaissiez Gaudry ? — R. Oui, d'enfance ; j'ai toujours eu des relations d'amitié avec lui.

D. De simple amitié ? — R. Oui, monsieur, de simple amitié.

D. Il vous rendait des petits services. C'était un factotum pour vous ? — R. Pardonnez-moi, monsieur, c'était mon ami d'enfance.

D. Quand il était chez vous, il se retirait devant les personnes qui vous visitaient ? Vous l'utilisiez ; il fendait votre bois, il soignait votre cave. — R. On ne se gênait point entre nous.

D. Après avoir paru au théâtre des Folies-Marigny sous le nom de Jeanne, vous avez eu un commerce de parfumerie ? — R. Oui, monsieur.

74  
D. Et vous correspondiez avec lui à cette époque? — R. J'ai déjà dit, monsieur, que j'ai toujours correspondu avec Gaudry quand il était à Paris.

D. N'aviez vous pas alors l'intention de lui donner une place dans votre maison? — R. Je ne saurais dire; ces faits sont trop loin de moi pour que je m'en rappelle.

D. Après une absence prolongée, vous avez eu avec lui des rapports directs en 1875? — R. Oui, monsieur; je lui ai ouvert ma maison, comme j'avais toujours fait.

D. En novembre 1876 vous l'avez vu. Il a déclaré que c'est à cette époque que vous auriez abusé de l'influence que vous possédiez sur lui. Vous lui avez écrit? — R. Oui, monsieur, j'ai dû lui écrire.

D. Que lui écriviez-vous? — R. Je ne peux pas m'en rappeler.

D. Gaudry n'a-t-il pas été chez vous les 20, 21 et 22 novembre? — R. C'est possible, mais les 20, 21 et 22 novembre j'étais au lit depuis trois semaines. Depuis trois semaines c'est trop dire, mais depuis quinze jours. Et je ne me suis levée que le 15 décembre.

D. Vous n'auriez pas pu alors aller, comme le prétend Gaudry, rue Ferme-des-Mathurins? — R. Non, monsieur.

D. Mais il le déclare et vous êtes convenue que vous sortiez avec lui. — R. Oui, je sortais avec lui; nous allions sur les boulevards, dans les squares. C'est ainsi que je lui ai montré l'Opéra qu'il ne connaissait pas et que je lui ai montré aussi, rue de la Ferme-des-Mathurins la maison où logeait M. de La Roche, que j'appelais mon enfant.

D. Ah! vous convenez au moins de quelque chose. Maintenant, avez-vous donné un coup de-poing en bronze doré à Gaudry? — R. Oui, il s'était plaint de rentrer tard chez lui à Saint-Denis. J'avais rapporté cet instrument de Nantes.

D. Je ne veux pas aborder certains faits ni citer certains noms, à moins que vous ne l'exigiez? — R. Mais non, monsieur, je n'y tiens pas.

D. Je me contenterai de dire que vous aviez eu une maison de campagne, à vous donnée par un amant, près de Nantes. — R. Oui, et c'est précisément à cette époque que j'avais eu le coup-de-poing. Je l'ai donné à Gaudry, qui m'avait raconté qu'il avait été attaqué à Saint-Denis, le soir. J'ai donné également un poignard à mon neveu. C'étaient les deux armes que j'avais rapportées de Bretagne. Il n'y a pas eu plus de mystère dans un cas que dans l'autre.

D. Vous avez fourni un coup de-poing à Gaudry. Vous lui aviez aussi fourni votre peigne? — R. Oui, quand il restait à Paris en cherchant de l'ouvrage. Il n'y a rien de bien étonnant. Je remettais jusqu'à des effets à M. Gaudry. Je pouvais bien lui prêter un peigne.

D. Il prétend qu'il n'est venu cette fois là à Paris que parce que vous l'aviez mandé. Vous vous rappelez ce qu'il a dit à ce sujet? Il s'agit du projet de novembre.

Vous allez répéter sans doute le mot sec que vous avez prononcé au début de cet interrogatoire, vous allez répéter qu'il ment ? — R. Oui, monsieur.

*M. le président* : Gaudry, levez-vous, Persistez-vous à soutenir que vous avez dit la vérité ?

*Gaudry* : Oui, monsieur.

*M. le président* : Gaudry, asseyez-vous. Femme Gras, dans les derniers temps vous receviez deux hommes chez vous et tous les deux au même titre. L'un d'eux s'est séparé de vous en 1876 pour se marier, et de La Roche seul vous est resté. Depuis combien de temps le connaissez-vous ? — R. Trois ans et demi.

D. Où l'avez-vous connu ? — R. A Bougival, chez Mme de Blander.

D. Venait-il fréquemment chez vous ? — R. Non, monsieur, très rarement.

D. Alliez-vous fréquemment chez lui ? — R. Ah ! pardon. Je croyais que vous me parliez de nos premières relations, et j'ai dit qu'à ce moment il venait rarement ; mais j'ajoute que, depuis, il venait très souvent chez moi. Quand il était à Paris, il y venait toujours.

D. Et vous alliez aussi chez lui ? — R. Oui, aussi souvent chez l'un que chez l'autre.

D. Et quand vous couchiez dans son logement, vous vous faisiez apporter une toilette du matin ? — R. Ça m'est arrivé deux fois.

D. M. de La Roche voyageait ? — R. Beaucoup.

D. Vous correspondiez avec lui ? — R. Continuellement.

D. Il allait dans sa famille, que vous connaissiez de réputation ? — R. Oui, par lui-même.

D. Elle habite la Vendée ? — R. La Vendée et bien d'autres endroits. Elle est très nombreuse. Voyez les adresses des lettres du dossier.

D. Oh ! c'est inutile, et je n'ai pas besoin de citer des noms. — R. Vous m'avez interrogée, je ne fais que vous répondre.

D. M. de La Roche a été faire un voyage au Caire ? — R. Oui.

D. Combien de temps est-il resté absent ? — R. Six mois.

D. Pendant ce temps, vous surveilliez son mobilier. Vous aviez la clef de son logement ? — R. Je me la suis fait remettre après certains refus insolents de la concierge.

D. René de La Roche avait vingt et quelques années. Vous en avez près de quarante et vous aviez peut-être raison de l'appeler, tout-à-l'heure, votre enfant. Mais la situation entre vous était particulière. Vous le dominiez, vous le dominiez par l'amour. Il était à craindre pour vous que cette situation particulière ne tardât pas à se rompre, à raison des différences d'âge. Quand la per-

sonne à laquelle a succédé M. de La Roche s'est mariée, vous aviez déjà éprouvé une certaine déception? — R. Non, monsieur; je n'ai éprouvé aucune déception, et je connaissais ce mariage même avant la présentation.

D. Vous n'avez manifesté à personne le regret de cet événement? — R. Permettez, que j'en aie parlé c'est possible, que j'aie dit que c'était désagréable pour moi et que je le regrettais, c'est possible encore, mais pas autre chose. D'un regret à une déception, il y a loin.

D. Quand de La Roche était en province, vous vous écriviez. Vous avez exigé qu'il revint à Paris pour le bal de l'Opéra? — R. Non, monsieur, c'était convenu avant le départ de M. de La Roche.

D. Il ne se souciait pas d'y aller? — R. C'est vrai.

D. Il vous écrivait : « Tu es malade, tu as eu une brouchite, pourquoi sortir? Pourquoi aller dans ce lieu de perdition et de débauche? » — R. C'était une plaisanterie. Vous en faites une accusation.

D. Enfin, vous avez tenu à aller au bal de l'Opéra avec de La Roche, et vous y êtes allée avec lui? — R. Oui.

D. A quel moment est-il revenu pour vous y conduire? — R. La veille du bal.

D. Oui, dans la nuit du 12 au 13, et il est arrivé chez vous. Il a passé la nuit avec vous? — R. Comme cela lui arrivait d'ordinaire.

D. Le 13, que s'est-il passé? — R. Il est parti de chez moi à neuf heures du matin, et il n'y est revenu qu'à cinq heures du soir.

D. Pour dîner. — R. Oui.

D. C'était arrêté dès le matin. — R. Oui, il sortait pour aller chercher des billets parce que, ayant ma toilette, je tenais beaucoup à ne pas manquer l'Opéra et que je le lui avais fait comprendre.

D. Après le dîner chez vous, qu'a fait M. de La Roche. — R. Il a été mettre son habit et se préparer à la soirée.

D. Il est revenu. — R. Vers onze heures.

D. Et vous êtes partis tous deux. — R. Immédiatement.

D. A quelle heure êtes-vous arrivés à l'Opéra. — R. Je ne saurais dire au juste.

D. Êtes-vous restés ensemble. — R. Non, chacun a été de son côté.

D. Vous vous étiez donné un lieu et une heure de rendez-vous? — R. Oui, monsieur.

D. A deux heures, sur le haut du grand escalier? — R. Oui. J'ai quitté le bras de M. Outrebou, que j'avais rencontré, pour prendre celui de M. de La Roche, et nous sommes revenus chez moi.

D. Pendant toute cette soirée, si nous en croyons Gaudry, ce dernier, caché chez vous, attendait votre retour et guettait votre victime? — R. Oh! pouvais-je savoir

que M. de La Roche quitterait ma maison pour aller chercher son habit? Pouvais-je savoir à quelle heure il partirait, à quelle heure il reviendrait?

D. Gaudry n'était-il pas chez vous pendant que vous étiez au bal? — R. Non, non, monsieur; il n'oserait pas l'affirmer en face de moi.

D. Que voulez-vous dire? — R. Qu'il n'oserait pas le soutenir en me regardant; que c'est un lâche, que c'est un misérable...

D. Mais, voyez, il vous regarde! — R. Non, il n'ose pas me regarder. (Sensation.)

La femme Gras paraît très animée et fixe les yeux sur Gaudry, qui baisse la tête. Sa voix a des intonations indignées et impérieuses.

D. Celui qui vous interroge vous regarde en face et réitère sa question : A dix heures et demie du soir, Gaudry était-il chez vous? — R. Non.

*M. le président* : Gaudry, vous entendez?

*Gaudry* : Si, monsieur, j'y étais.

*Femme Gras* : Il est matériellement impossible qu'il fût chez moi à l'heure qu'il indique, et, d'après ses propres déclarations, il est impossible aussi qu'il y soit resté. Peut-on imaginer contre moi une chose semblable?

*M. le président* : Femme Gras, vous jouez l'indignation, vous niez. C'est votre droit. Je vais lire vos interrogatoires de l'instruction; mais je prie la défense de ne pas passionner le débat.

*M<sup>e</sup> Lachaud* : Mon geste voulait dire, monsieur le président, que la femme Gras est accusée et qu'elle ne joue pas l'indignation.

*M. le président* : Soit. Votre premier interrogatoire est du 8 mars 1877. Je ne retrouve pas la pièce.

*M<sup>e</sup> Lachaud* : La voici, monsieur le président.

*M. le président* : Lisez-la.

*M<sup>e</sup> Lachaud* : Je ne la lirais pas si bien.

*M. le président* : J'ai maintenant les originaux sous les yeux. Vous avez été interrogée le 8 mars, le 23 avril, le 12 mai, le 7 et le 9 juin. Vous avez toujours protesté de votre complète innocence. Vous avez refusé de signer vos interrogatoires. Le magistrat a constaté que vos réponses étaient exactes, mais que néanmoins vous refusiez de les signer pour ne pas mêler votre nom à un pareil procès criminel? — R. Souvent je n'ai pas voulu signer, parce qu'on ne traduisait pas bien mes paroles.

D. On vous faisait dire des choses que vous n'aviez pas dites? — R. Non, mais on ne traduisait pas textuellement mes paroles.

D. On les traduisait inexactement? — R. Pardon, je dis qu'on ne les traduisait pas textuellement.

D. Le jury appréciera. Vous revenez du bal, à quelle heure? — R. Vers 2 heures 1/2.

74  
D. Vous revenez. Vous voici devant la grille du n° 5. Qu'est-il arrivé ? — R. M. de La Roche est descendu de voiture en refermant la portière sur moi à cause du froid.

Il a payé le cocher, il a sonné; on a ouvert la grille, il a marché devant moi; je suis sortie. J'ai pu mettre un peu de temps pour me lancer. J'étais en toilette, j'avais à ramasser et à prendre sur le bras la traîne de ma robe qui avait 1 m. 80 c. de longueur et était garnie de dentelles. J'ai pu ainsi rester un moment à me mettre en route, plus ou moins de temps. Je ne saurais dire.

D. Aviez-vous franchi ou non la grille ? — R. Je n'en sais rien, notre cocher était encore présent. C'est le seul qui fut là, et c'est le seul qui n'ait pas été retrouvé. C'est bien malheureux.

D. Vous entendez des cris et vous vous précipitez ? — R. Oui, tout de suite. Plus tard, quand M. de La Roche allait mieux, il me disait : « Je t'ai entendue courir, tu t'es jetée dans mes bras, tu m'as saisi en me pressant. » C'était la vérité.

D. Enfin, au moment fatal, étiez-vous encore rue de Boulogne, ou étiez-vous déjà entrée dans la cour ? — R. Je ne puis le dire ; c'est justement pour cela que j'aurais désiré qu'on recherchât le cocher.

D. En tous cas, il a été facile de constater le lieu précis où de La Roche a été frappé, par suite des taches d'acide qui ont été constatées sur le sol. Or, le lendemain, 15 janvier, vous déposiez que vous suiviez de La Roche à deux ou trois pas. — R. J'ai pu dire que je le suivais, mais non préciser de la sorte. A deux ou trois pas. L'acide m'aurait frappée moi-même. Ce n'était pas trop possible.

D. Vous discutez aujourd'hui, soit, mais je répète que, le 15 janvier, vous précisiez. Vous étiez à deux ou trois pas. Donc vous étiez dans la cour. Vous aviez dépassé la grille. Vous avez été heurtée par le malfaiteur, et il s'est échappé par la grille ouverte ? — R. Je ne saurais affirmer si la grille était ouverte ou fermée. J'ai pu oublier de la repousser. Même la grille fermée, qu'est-ce que cela prouve ? Cet homme a fait du gymnase ; pour un homme, ce n'est rien d'escalader une pareille grille. Je le ferais (Rumeurs.)

M. le président rappelle que toute marque d'approbation ou d'improbation est interdite.

D. Non, c'est vous qui auriez laissé la grille ouverte et alors vous vous retrouvez en face de Gaudry et de la convention criminelle qui était intervenue entre vous et lui. Vous lui aviez promis de ne pas refermer la grille. — R. Non, non.

M. le président : Gaudry, vous entendez, on proteste contre toutes vos déclarations ?

Gaudry : J'ai toujours dit la vérité et je maintiens ce que j'ai dit.

*Femme Gras* : C'est faux. (L'accusée porte son mouchoir à sa bouche.)

D. Vous avez dû remarquer que Gaudry a certainement dit la vérité pour plusieurs détails de fait qui ont été constatés exacts, ainsi qu'il a dit certainement la vérité sur votre rôle et sur les réflexions que vous avez échangées à son sujet avec René de La Roche? — R. J'ai dit à M. de La Roche que j'avais pour 2,000 francs de dentelles, mais qu'une autrefois je me mettrais simplement en noir. Quand Gaudry est venu chez moi ce jour-là je lisais Montaigne et un livre sur l'Égypte. Je lui montrai ma toilette, je lui dis que j'allai au bal et je dis encore : « Croirais-tu qu'on a le mauvais goût de ne pas trouver cette toilette jolie ! » C'est là-dessus qu'il a raconté ce à quoi vous faites allusion. A ce moment, on a sonné, je suis restée peu de temps dans ma chambre après avoir dit à Gaudry : « Tu peux t'en aller ». De la croisée où j'étais avec la personne qui était entrée je vis ensuite arriver M. de La Roche. La personne partit, M. de La Roche arriva, je dis à M. de La Roche : « Tu fais fuir mes amis. » On pourra lui demander si c'est vrai, je ne suis donc pas restée une seconde seule avec Gaudry chez moi. Je n'ai donc pas pu lui montrer le flacon ni faire et dire tout ce qu'il a rapportés que j'avais dit et fait à ce moment.

D. A quelle heure avez-vous donc vu Gaudry ce jour-là? — R. Entre 4 heures et demie et 5 heures. Il n'est pas revenu le soir.

D. Mais quand M. de La Roche est venu, est-ce que Gaudry n'était pas encore dans le cabinet noir où vous l'aviez placé? — R. Je ne sais pas. M. Gaudry était-il encore chez moi? Je n'en sais rien, je ne puis dire qu'une chose, c'est que je ne l'ai pas revu.

D. A quelle heure Gaudry est-il arrivé? — R. A quatre heures et demie.

D. Combien de temps est-il resté? — R. Oh! la valeur d'une demi-heure, à quelques minutes près; je n'ai pas regardé. Je croyais M. Gaudry parti quand la personne est venue.

D. Vous avez vu accomplir l'attentat dont René de La Roche a été victime. Vous savez que c'est Gaudry qui en est l'auteur. — R. Je le sais aujourd'hui, oui.

D. Comment, dès lors, expliquez-vous sa présence là, pendant la nuit et le guet-apens, si Gaudry n'a pas passé la soirée dans votre domicile? — R. Je ne peux pas plus l'expliquer que je ne peux expliquer la raison qui a fait commettre à M. Gaudry un pareil attentat. D'ailleurs, ne pouvait-il pas nous avoir attendus dehors, sachant que nous allions au bal, et entrer, quand il l'aurait voulu, dans la cour?

D. Mais si Gaudry était seul coupable, il n'avait pas besoin d'attendre dans l'intérieur de l'immeuble. Il aurait frappé dehors; il n'aurait pas eu à craindre la fermeture

de la grille l'empêchant de prendre la fuite après le coup. Il eût été bien plus tranquille pour commettre le crime?

— R. Cela le regarde.

D. Quelques jours après le crime, vous écriviez à Gaudry? — R. J'ai déjà dit, Monsieur, que j'ai écrit en tous temps à Gaudry. M. Gaudry vous a présenté de mes lettres, il en a supprimé, il aurait pu en donner d'autres.

D. Vous lui avez écrit pour lui donner un rendez-vous au cimetière de Charonne? — R. Oui, son frère demeure près du cimetière et, sachant qu'il pouvait y être, je désirais le voir et lui donnais rendez-vous dans le voisinage de l'habitation de son frère.

D. Vous encore si malade! — R. Malade! oh! mon Dieu! j'avais passé vingt-six nuits au chevet de M. de La Roche. J'étais assez forte.

D. Vous êtes allée au cimetière? — R. Oui.

D. Et vous y avez trouvé Gaudry? — R. Oui.

D. Vous lui avez dit « C'est horrible ce que nous avons fait là »? — R. Non, j'ai dit: « C'est horrible ce qui arrivé là. » Je lui ai donné des détails (Se détournant vers Gaudry.) Rappelez-vous, Monsieur (Reprenant son attitude ordinaire.) Il m'a parlé de sa gêne et je lui ai donné le billet de cent francs. D'abord, ce n'était pas la première fois.

*Gaudry* : Jamais elle ne m'a donné rien que ce billet de cent francs au cimetière.

*Femme Gras* : Pardon, je vous ai souvent donné. Il m'a emprunté de l'argent et je pourrais l'établir. Je lui suis venue en aide toute ma vie.

D. Gaudry prétend que vous lui avez recommandé de détruire ses vêtements tachés d'acide sulfurique. — R. Non, monsieur. Il savait que ses vêtements étaient tachés d'acide sulfurique, puisqu'il est le coupable. La vérité est qu'il m'a parlé de sa misère; son fils aîné était arrivé; son dernier enfant était venu me parler de vêtements. Sa mère était déménagée. Je lui ai donné de l'argent pour le secourir.

D. Vous ne lui avez pas parlé de ses vêtements? — R. Non. C'est bien là ce que je disais, que souvent je n'ai pas dit à M. le juge d'instruction ce qu'on voulait me faire dire.

*M. le président* : Gaudry, cette femme ne vous a-t-elle pas parlé la première de l'acide sulfurique?

*Gaudry* : Voici comment ça c'est passé. Je lui ai dit: « Comment va-t-il ce monsieur? » Elle m'a répondu: « C'est horrible, ce que nous avons fait là. » Elle m'a raconté ensuite qu'il avait la vue complètement perdue.

D. Et elle vous a recommandé de détruire vos vêtements, et elle vous a donné un billet de 100 francs pour les remplacer? R. C'est ça.

81

*Femme Gras* : Demandez-lui donc, par grâce, si son fils aîné est venu à Paris, si sa mère est déménagée, si son second enfant n'a pas demandé un vêtement ?

*Gaudry* : D'abord, ma mère n'a pas déménagé.

*Femme Gras* : Vous me l'avez dit. Et le reste ?

*Gaudry* : Quant à mon fils aîné et à l'autre, elle n'a pu savoir cela qu'au cimetière de Charonne.

*Femme Gras* : Mais c'est ce que je dis, monsieur le président, c'est bien ce que je dis. C'est au cimetière qu'il m'a parlé de cela et c'est à cause de cela que je lui ai donné les 100 francs (S'animant.) Oh ! cet homme qui, d'après lui, a pris 20 francs pour frapper un homme d'un coup de poing, cet homme, pour 100 francs....

D. Enfin, les 100 francs, vous reconnaissez bien toujours les lui avoir donnés ? — Oui, oui, certainement.

*M<sup>e</sup> Lachaud* : Si on a donné à Gaudry un billet de banque pour qu'il brûlât ses vêtements, pourquoi a-t-il brûlé le billet et gardé les vêtements ?

*M. le président* : Il l'a déjà dit.

*M<sup>e</sup> Lachaud* : Je tiens à ce qu'il le repète.

*Gaudry* : J'ai brûlé le billet parce que, revenu à la maison, j'ai eu honte de cet argent.

*Femme Gras* : Vous avez eu honte ! Et les 20 francs que, d'après vous, vous auriez reçus en novembre pour frapper un jeune homme d'un coup de poing, les avez-vous brûlés ?

*Gaudry* : Pardon, ces 20 francs m'avaient été donnés comme salaire pour aller manger et coucher. (Mouvement.)

*M. le président* : Je dois donner lecture au jury des diverses lettres que vous avez écrites à Gaudry depuis le 14 janvier. Soyez attentive à cette lecture.

Voici d'abord la lettre à laquelle je viens de faire allusion.

« Vendredi.

« Cher ami,

« Si tu vas dimanche voir ton frère, monte donc jusqu'au cimetière de Charonne ; j'irai voir ma fille de dix heures et demie à onze heures et demie et serai contente de te serrer la main, ayant toujours mon malade et ne pouvant recevoir personne.

« Amitié.

« Bonjour à ta mère. »

C'était la lettre du rendez-vous. En voici maintenant une autre. Ecoutez :

« Mon pauvre ami,

« Ne viens pas me voir. On arrête tout ce qui vient chez moi. Ta mère en mourrait de chagrin et moi je vais me tuer, sentant que je perds la tête, si je suis mêlée à une affaire aussi horrible... »

*Femme Gras* (vivement) qu'impudente.

89  
M. le président (achevant sa lecture) aussi horrible qu'imprudente. Je lis « imprudente. »

M<sup>e</sup> Lachaud : Je lis « imprévue. » Gaudry, dans l'instruction, a lu « imprudente. » Je lis « imprévue. »

M. le président : Tout cela est fort mal écrit. Mais peu importe. Passons. Voici une nouvelle lettre de février 1877. Elle est lisible et voici ce qu'elle dit :

« Mon pauvre ami,

« La concierge a dit que tu étais venu chez moi le jour où il est arrivé malheur à mon ami. Je ne me souviens pas si le fait est vrai. Dans le cas où tu aurais eu cette mauvaise chance, tâche de savoir ce que tu as fait de ta soirée, car dans huit, quatre ou deux jours, l'on peut t'en demander compte.

« Pas d'inquiétude pourtant. Il te sera sans doute facile de prouver l'emploi de ton temps, puisque le blessé ayant dîné chez moi ce soir-là, si tu y es venu, tu devais en être parti de fort bonne heure. Tâche de te souvenir.

« Amitié, et pardonne-moi pour ta mère et tes enfants des ennuis que je te causerai peut-être malgré moi.

« L'on a déjà inquiété un pauvre ami à moi qui était venu me voir aussi. »

Voici encore ce que vous écriviez à Gaudry le 19 février :

« Ne viens pas me voir avant que je ne t'appelle, car je ne reçois encore personne, mon ami.

« Mon pauvre malade est toujours fort souffrant; mais, Dieu soit béni, ne sera pas aveugle, dit le médecin.

« Je suis donc un peu moins inquiète, quoique toujours désespérée de le voir ainsi.

« A toi d'amitié.

« L'on recherche activement les fauteurs de cette barbarie, et l'on conserve tous vêtements marqués en pensant qu'ils mettront sur la trace. »

M. le président : Enfin, femme Gras, je dois donner lecture au jury d'une longue lettre de vous, du 11 mars. Celle-là n'a pas été mise à la poste. Vous l'adressiez de Saint-Lazare à votre coaccusé. Elle est ainsi conçue :

« Saint-Lazare, le 11 mars 1877.

« Tu as dû apprendre, mon ami, par ma famille ou par la tienne que j'avais été arrêté.

« Ne pouvant pas dire qui était venu chez moi, comment se fait-il que tu ne soies pas allé de suite déclarer que c'était toi ? Tu dois savoir ce que tu as fait à partir de quatre à cinq heures ; en sortant de chez moi, il me souvient très-bien que ton beau-frère était fort mal et que tu partais, disais-tu, chercher sa mère.

« Juge de mon malheur. L'on m'accuse de complicité

et l'on me gardera, dit-on, jusqu'au moment où l'on jugera le coupable.

« Dans mon désespoir de me voir arrachée à tout ce que j'aimais, j'ai voulu mourir et suis restée quatre jours sans boire ni manger; enfin, me voyant presque morte, on me transporta à l'infirmerie où les médecins m'introduisirent de force des sondes par le nez et m'injectèrent du bouillon dans l'estomac.

« C'est horrible, n'est-ce pas, de penser que mon seul rêve eut été de faire un grand repas et de me jeter à l'eau. Au moins j'aurais été étouffée de suite et je serais morte dans l'espace de deux ou trois minutes.

« L'on m'a arrêtée chez un commissaire, l'on m'a mise en prison, à la préfecture, avec des filles et des voleuses.

« L'on m'a saisie, visitée, pris mon signalement, fait perquisition, et de là mise à Saint-Lazare, où je me trouve en contact avec des malheureuses ayant mère, enfants, frères, sœurs, et qui n'ont ni le cœur ni le courage de se faire mourir pour sauver l'honneur, la vie et la position de toute leur famille.

« Va donc de suite déclarer qu'ayant appris que Mme Delacour était arrêtée pour une personne qu'elle ne voulait pas nommer; cette personne, venue chez elle, c'est toi... J'ai tant souffert, que ma force est brisée!

« Va donc vite faire cette déclaration; mais si tu reçois un papier te disant de te rendre chez le juge ou à la préfecture, c'est que l'on viendra t'arrêter. Le juge a besoin d'une victime. Prends garde de n'en pas servir; car je crois que je sers moi-même à couvrir une haine ou quelque autre chose que je ne puis comprendre.

« Il ne doit pas t'être difficile de te défendre. Tâche de te souvenir de ce que tu as fait, et n'oublie pas la promesse que je te fis cet été, c'est que s'il t'arrivait malheur, j'adopterais ton fils, par amitié pour toi, et ferais trois parts de mon bien. Je le jure de nouveau, devant Dieu qui m'entend.

« Va me délivrer, parce que c'est justice et que tu ne dois rien craindre. Mais ne te laisse pas tomber dans les mains de la police; tu n'aurais que honte, misère et déshonneur pour toi et les tiens.

« Adieu, mon ami, je te serre la main et suis toujours à toi d'amitié. Si l'on doit me ramener devant les juges, entre deux gendarmes, je me briserai la tête sur les murs; mais je suis gardée à vue et ne puis même pas mourir, n'étant pas libre. »

*M. le président* : Je dois lire enfin à MM. les jurés le procès-verbal de confrontation des deux accusés, alors qu'ils ont été pour la première fois placés, par le magistrat instructeur, en face l'un de l'autre. C'est un document qui a son importance. Ecoutez :

« L'an 1877, le 12 mai, devant nous, Ragon, juge d'instruction, etc.

« D. (à Gaudry). Est-ce bien la femme Gras, ici présente, qui vous a donné l'acide sulfurique pour que vous le jetiez à la figure de de La Roche? — R. Oui, monsieur.

« D. C'est bien elle qui vous avait promis de tenir la grille ouverte, et c'est elle que vous avez coudoyée en fuyant? — R. Oui, monsieur.

« D. C'est elle, enfin, qui vous a donné rendez-vous au cimetière de Charonne, et qui vous y a donné un billet de 100 francs pour acheter des vêtements destinés à remplacer ceux qui avaient été brûlés par le vitriol? — R. Oui, monsieur.

« D. (à la femme Gras). Reconnaissez-vous Gaudry pour être celui auquel vous avez donné l'acide sulfurique pour le jeter à la figure de de La Roche? — R. Je reconnais Gaudry pour être mon ami d'enfance. Je ne reconnais pas autre chose.

« Gaudry : Tout ce que j'ai dit est vrai, je n'invente rien. Ne m'as-tu pas dit que c'était chez ton oncle de la rue des Amandiers que tu avais pris le vitriol que tu m'as montré?

« Femme Gras : Tu as pu savoir que j'avais un oncle rue des Amandiers, mais je ne t'ai jamais parlé de vitriol.

« Gaudry : Ne me l'as-tu pas montré une première fois dans un placard, puis, plus tard, dans un coin d'une armoire de l'antichambre? Tu l'avais bien préparé dans un vase entouré de chiffons pour qu'il ne m'arrive pas l'accident qui avait failli t'arriver; une goutte de liquide était tombée et tu avais manqué d'être brûlée.

« Femme Gras : Ah! mon pauvre ami! mon ami d'enfance! tu venais sans cesse chez moi.

« Gaudry : Oui, pour mon malheur, car c'est par amour pour toi, c'est pour t'obéir que j'ai déshonoré ma famille qui jusqu'alors était sans tache. Il a fallu que je t'aime bien pour cela! Maintenant il est trop tard. La vérité, je l'ai dite; fais-en autant.

« Femme Gras : Je ne puis répondre à ce que je ne sais pas.

« Gaudry : Pourquoi aurais-je jeté du vitriol à la figure de de La Roche, que je ne connaissais pas et que je n'avais jamais vu, dans ta cour, à côté de toi, si ce n'avait été parce que tu me l'avais commandé? Tu m'as dit, rappelle-toi bien que, lorsque tu étais parfumeuse, un monsieur t'avais fait perdre de l'argent et que tu voulais te venger de lui en faisant un peu souffrir son fils. C'est dans ce but que tu m'as donné du vitriol pour le lui jeter à la figure. Est-ce vrai cela?

« Femme Gras : Il y a du vrai dans ton récit, mais il y a aussi du faux.

81  
« Gaudry : Ne m'avais-tu pas déjà, au mois de novembre, sollicité pour frapper ce jeune homme ? A la lettre d'amour que je t'avais écrite, tu m'as répondu : « Viens. »

« Femme Gras : C'était pour te dire que tu n'étais qu'un fou.

« Gaudry : C'était aussi pour me remettre un coup de poing en cuivre avec lequel je devais frapper de La Roche. Tu as ajouté : « Il faut que je te le fasse voir. » Et comme il me répugnait d'assaillir un homme sans défense, je t'ai proposé de le provoquer en duel, que cela serait moins lâche.

« Femme Gras : A quoi sert de dire cela ?

« Gaudry : Cela sert à dire la vérité et aussi mes hésitations à devenir l'assassin que je suis aujourd'hui. Tu m'as conduit au n° 24 de la rue de la Ferme pour que je connaisse sa demeure et à la devanture d'un grand café où tu comptais me le faire voir. Savais-je, moi, qu'il habitait là ? Savais-je qu'il fréquentait ce cercle ? Tu n'as pas réussi ce soir-là, et le lendemain, par tes ordres, je me suis posté rue de Boulogne. Tu me surveillais de ta fenêtre. Je devais déployer mon mouchoir si j'avais vu M. de La Roche, et toi tu devais corner le coin de ton rideau de ta chambre à coucher, selon que le jeune homme serait chez toi ou n'y serait pas. Tous ces détails sont-ils exacts ? Est-ce bien là la vérité que je dis et n'ajoutais-tu pas toujours la même phrase : « Flanque-lui un bon coup par la figure pour le faire souffrir un peu. »

« Femme Gras : Je ne reconnais pour être exact rien de ce que dit Gaudry. Il m'est arrivé souvent, il est vrai, de sortir avec lui, mais je ne l'ai pas plus conduit rue de la Ferme qu'aux vitres du Grand-Café. J'ai pu corner le rideau, mais la fenêtre de ma salle à manger est celle où je me tiens d'habitude et c'était le seul moyen pour moi d'avoir le jour de la rue ; je crois donc que Gaudry ment en parlant ainsi.

« Gaudry : Non, je ne mens pas, rappelle-toi donc qu'en fuyant après avoir jeté le vitriol sur de La Roche, je t'ai heurtée ?

« Femme Gras. — C'est vrai, je me le rappelle.

« Gaudry : Rappelle-toi donc que tu m'avais promis de tenir la grille ouverte, que tu l'avais ainsi disposée et que sans cette précaution je n'aurais pas pu m'échapper.

« Femme Gras : Relativement à cette grille, je ne puis rien dire de précis. Je ne sais pas si, au moment où j'ai été heurtée, je me trouvais dans l'allée ou si j'étais encore sur le trottoir.

« Gaudry : Et moi, j'affirme que tu étais dans l'allée et à peu près au milieu, te dirigeant sur de La Roche. »

« Lecture faite, etc. »

D. Il est un point que je dois spécialement relever dans ce procès-verbal et sur lequel, femme Gras, j'attire

maintenant votre attention. Avez-vous eu à une époque quelconque de l'acide sulfurique concentré chez vous ? — R. Bien antérieurement j'avais demandé à mon neveu un liquide pour le nettoyage de mes cuivres. Cette bouteille fut mise à la disposition de mes bonnes. Je ne suis pas chimiste. Je ne sais pas ce que c'était. Une domestique se plaignait que ça lui brûlait les mains. Mon neveu m'avait aussi apporté un liquide pour le nettoyage de mes bronzes. Mais, je le répète, tout cela était bien antérieur.

D. Enfin, aviez-vous de l'acide sulfurique chez vous le 13 janvier ? — R. Non.

D. Bien ; nous entendrons les témoins.

*La femme Gras* : Monsieur le président, vous ne pensez pas à demander à Gaudry ce que signifiait la promesse d'adoption dont je parlais dans ma lettre ?

*M. le président* : Gaudry, vous entendez ?

*Gaudry* : J'ai supposé qu'elle me disait : « Ne dis rien et je me chargerai de ton fils. »

*M. le président* : Oui, mais votre coaccusée a l'air de prétendre qu'elle vous aurait, bien auparavant, promis d'assurer l'avenir de votre enfant, et que sa lettre ne faisait ainsi allusion qu'à un engagement déjà pris ?

*Gaudry* : Jamais.

*Femme Gras* : Comment ! l'année précédente, il était malade, très souffrant et inquiet ; il avait peur de mourir. Pour le rassurer, n'ayant pas d'enfant et voulant lui faire du bien, je lui avais promis de veiller sur son second fils.

*Gaudry* : Jamais elle ne m'avait fait cette promesse.

*M. le président* : Pour terminer, femme Gras, vous persistez à soutenir votre innocence dans la complicité criminelle qu'on vous reproche ?

*Femme Gras* : Oui, monsieur.

*M. le président* : Gaudry vous accuse injustement ?

*Femme Gras* : Oui.

*M. le président* : Votre interrogatoire est terminé, nous suspendons l'audience.

Pendant ce double interrogatoire, l'attitude de l'accusé Gaudry est restée la même. Craintif, humilié, comme honteux, il n'a cessé de garder la tête baissée. Quand il était interpellé par M. le président, pour répliquer aux déclarations de sa coaccusée, il répondait d'un ton assez ferme, mais bas. Sa voix n'avait pas de ces intonations qui accentuent la pensée exprimée, et aucun geste énergique ne venait la souligner au jury. Était-ce sentiment de la situation criminelle qu'il s'est faite après une vie jusque-là honorable ? Était-ce crainte d'affronter le

87  
regard décidé et hautain de la femme Gras, qui avait exercé sur lui tant d'empire? Lorsqu'il s'est tourné vers elle pour répondre en quelque sorte à ses défis, il l'a fait avec une certaine contrainte. Innocente ou coupable, on voit bien que la femme Gras a des ressources de langage et d'attitude qui font défaut à Gaudry.

Cette dernière, après avoir paru très émue aux débuts de l'audience, a repris peu à peu toute son énergie. On a remarqué toutefois qu'il est certaines circonstances de l'accusation sur lesquelles elle discute moins volontiers que sur d'autres.

A quatre heures et quart, l'audience est reprise. Quand la femme Gras s'est assise sur son banc, son défenseur, M<sup>e</sup> Lachaud, lui fait respirer des sels.

*M. le président* : Audiencier, appelez le premier témoin.

#### DÉPOSITION DES TÉMOINS.

*Gustave Macé*, quarante ans, commissaire de police aux délégations judiciaires.

C'est le 2 février que je me suis rendu, pour la première fois, rue de Boulogne, n<sup>o</sup> 5. J'assistais M. Ragon, juge d'instruction. La veuve Gras nous a reçus. Elle nous a dit qu'il ne fallait pas déranger M. de La Roche et qu'il serait bon d'éviter à M. de La Roche et à elle-même certaines persécutions. Je lui fis observer qu'elle serait tenue de répondre journellement aux demandes de justice, et j'envoyai désormais prendre chaque jour des nouvelles du blessé.

J'ai fait une enquête dans la maison; j'ai constaté l'état des lieux. J'ai pensé qu'il y avait là un mystère et j'ai écrit en ce sens à M. le juge d'instruction.

Le 24 février, j'ai été à Courbevoie, où M. de La Roche avait été transporté dans une petite maison de campagne. Mme Gras était toujours auprès de lui. Elle fut appelée au parquet. Il était nécessaire qu'on pût voir M. de La Roche seul et en dehors de cette influence féminine. J'opérai une perquisition au domicile de Mme veuve Gras, elle présente. Puis je la fis venir dans mon cabinet. Je lui demandai certains renseignements. Elle me les refusa. Elle me dit qu'elle ne répondrait rien, si elle était considérée comme accusée. Je dus poursuivre. Je dressai mon procès-verbal. Elle ne voulait pas le signer. La scène à ce sujet a duré plus d'une heure. Elle a été assez vive. Mme Gras, notamment, avait nié la présence chez elle, le jour du crime, d'un ouvrier remarqué cependant par les concierges. J'avais insisté. Elle m'avait alors injurié, elle m'avait dit : « Vous êtes payé par cette famille de La Roche, mais vous ne m'arrête-

rez pas; vous ne me mettez pas avec les voleuses et les filles. » En présence de cette situation et de ces refus, je procédai à son arrestation.

Depuis, je n'ai plus eu affaire à Mme Gras.

*M. le président* : Mais vous avez eu affaire à Gaudry ?

*M. Macé* : Oui, monsieur le président. J'avais appris qu'elle avait voulu marier un ouvrier fondeur, j'ai cherché cet ouvrier; je l'ai trouvé à Saint-Denis. J'ai fait une perquisition chez lui, je l'ai fait venir. Il a d'abord nié, puis il a pleuré, puis il a avoué. J'ai procédé chez lui à une nouvelle perquisition, et, sur ses propres indications, j'ai saisi les vêtements et les lettres qu'il avait cachés. Il a fait alors des aveux complets.

*M. le président* : Qu'est-ce qui a excité vos soupçons contre la veuve Gras ?

*M. Macé* : M. Ragon, juge d'instruction, et moi étions frappés des allures mystérieuses qu'elle prenait.

*M. l'avocat général Choppin d'Arnouville* : Monsieur le commissaire, veuillez faire connaître la scène du 6 mars avec M. de La Roche ?

*M. Macé* : J'ai dit à M. de La Roche : Madame Gras va être détenue provisoirement. « Ce n'est pas possible, me répondit-il, cette femme-là n'est pas coupable, comment pouvez-vous l'arrêter ? » Je lui pris la main : « Je suis incapable, lui dis-je, de prendre une telle mesure, sans raison très-sérieuse, vous ne la connaissez pas, mais voici un fait qui va moralement vous ouvrir les yeux et plût à Dieu qu'il pût matériellement avoir le même résultat ! » Je faisais allusion à certaine circonstance caractéristique. Dans ma perquisition chez madame Gras, j'avais trouvé des lettres brûlées sur le bord. Je lui avais dit : « Que signifient ces lettres relatives à la famille de M. de La Roche ? » Elle m'avait répondu : « Oh ! c'est une méchante action que j'ai commise; M. de La Roche les avait jetées au feu et je les ai ramassées. » Je pense qu'elle les avait ramassées pour s'en faire à l'occasion un moyen de chantage. Pour revenir à M. de La Roche, je lui fis toucher ces papiers; je lui en lus quelques lignes. Aussitôt il s'écria : « Oh ! c'est une infamie ! je lui avais donné cela à brûler. » — « Vous voyez, répliquai-je, à quelle femme vous aviez affaire. »

*M. l'avocat général* : C'est à ce moment que les illusions de M. de La Roche sont tombées ?

*M. Macé* : Oui, monsieur.

*M. le président* : Femme Gras, qu'avez-vous à dire sur cette déposition.

*Femme Gras* : Le 6 mars, j'ai été interrogée, en effet, par M. le commissaire de police et j'ai refusé de signer son procès-verbal, parce qu'il ne cherchait qu'à m'intimider et à me perdre. (Apostrophant vivement le témoin qui s'est tourné de son côté.) Ne me regardez pas de travers pour cela, c'est inutile.

Un mouvement prolongé se produit dans l'auditoire.

*Femme Gras* : Monsieur avait tout bouleversé chez moi, il avait jeté à terre tous mes papiers. Il avait été prendre dans mon prie-dieu mes lettres et les avait jetées à terre en me menaçant.

*M. Macé* : A ce propos, je dois ajouter que dans le prie-dieu de madame, j'ai trouvé en effet des lettres, des correspondances d'amour et un petit pot de haschich aux cantharides. (Rumeurs dans l'auditoire.)

L'accusée hausse les épaules.

*Femme Gras* (au témoin, vivement) : Vous me menaciez, monsieur. Vous ne m'avez pas touchée, c'est vrai; il faut être juste. Mais vous m'avez menacée; vous m'avez approché le poing de la figure, en me disant: « Oh! je vous tiens. »

*M. Macé* : Voilà vingt-cinq ans que je suis attaché au parquet judiciaire, et jamais on ne m'a reproché d'avoir menacé une femme.

*M. le président* : Monsieur le commissaire, cela ne vous atteint pas.

*M. l'avocat général* : Vous êtes connu, monsieur Macé; ne vous attachez pas à des récriminations pareilles.

*M. Macé* : Il est vrai qu'il y a eu une scène très vive entre l'accusée et moi. Je crois l'avoir déjà dit. Je l'ai engagée à me donner les renseignements qu'elle refusait volontairement de fournir à la justice. J'avais dû fouiller chez elle; j'avais pris des papiers. Je lui disais: « Votre statue est par terre; votre piédestal est brisé. Pourquoi prendre cette attitude? J'ai les noms de toutes les personnes dont les noms sont sur ces papiers. Voyons, évitez-moi d'aller prendre des renseignements et de compromettre inutilement tant de monde.» C'est alors qu'elle m'accusait d'agir à la solde des de La Roche, de faire du zèle pour avoir de l'avancement; que sais-je?

*Femme Gras* : Oui, les papiers, vous...

*M. le président* : Accusée, n'interpellez plus le témoin et répondez à ma question. Vous aviez soustrait les lettres que M. de La Roche avait voulu détruire?

*Femme Gras* : C'est vrai, j'ai fait cette mauvaise action. Sur son désir, je l'avais conduit devant la cheminée-coquille. Il avait jeté les papiers. Il en tomba deux par terre, et alors emportée par un mouvement de curiosité blâmable, je mis les pieds dessus et les gardai. J'ai eu tort, mais quand monsieur est venu, je l'ai prié et j'ai prié aussi M. le juge d'instruction de les détruire eux-mêmes.

*M<sup>e</sup> Lachaud* : Ces deux feuilles de papier formaient-elles un paquet spécial quand on les a trouvées chez l'accusée ?

*M. Macé* : Non, je ne crois pas ; elles étaient mêlées à d'autres.

*M<sup>e</sup> Demange* : Sur Gaudry, M. le commissaire de police n'a-t-il pas eu des renseignements ?

*M. Macé* : Oui, ces renseignements ont été excellents. Tous ceux qui ont fréquenté Gaudry me l'ont représenté comme un bon fils, un bon père, très honnête, mais faible, se laissant influencer par ses camarades.

*M<sup>e</sup> Demange* : N'avez-vous pas entendu aussi parler en ce qui le concerne, de certaines affections héréditaires dans sa famille ?

*M. Macé* : Un de ses patrons, M. Anquetin, qui l'a connu enfant, m'a dit, en effet, que son père était très faible, qu'il avait été traité pour maladie mentale vers quarante ans, et qu'à cet âge là, la tête faiblissait dans cette famille.

*M<sup>e</sup> Lachaud* : N'avez-vous pas aussi signalé dans l'information, que la femme Gras avait été autrefois soignée dans la maison de santé du docteur Brière de Boismont ?

*M. Macé* : C'est vrai. Elle avait été malade en 1864, de l'hystérie, je crois.

*M<sup>e</sup> Lachaud* : Oui, et les registres de la maison portent que c'était pour hystérie et affection maniaque.

*M. le président*. L'heure est déjà avancée, avant de lever l'audience, je vais donner lecture, en vertu de mon pouvoir discrétionnaire, de la déposition écrite du témoin suivant, madame de Pallandt à qui son état de maladie, dûment justifié, n'a pas permis de répondre à la citation. Voici ce qu'a déclaré à l'instruction la baronne de Pallandt, née Augustine de Camp, propriétaire, rue Lafayette. Je vois sur le procès-verbal qu'elle est âgée de 43 ans. Il y a évidemment erreur, car il résulte de sa déposition qu'elle s'est mariée en 1842. Quoi qu'il en soit, voici comment elle s'exprime :

« *Baronne de Pallandt* : En 1842, je venais d'épouser le baron hollandais de Pallandt. J'habitais la rue de Ménilmontant et, en face de moi, il y avait pour concierge, au n° 42, un ménage qui paraissait être dans une profonde misère. C'étaient les époux Bricourt. L'homme travaillait dans une fabrique et la femme avait peine à élever ses quatre enfants, parmi lesquels Aménaïde, l'inculpée d'aujourd'hui.

« Cette petite passait une partie de ses journées à revendre des fruits sous la porte cochère. Prenant en pitié sa chétive nature et la misère qui l'entourait, j'examinai longtemps de ma fenêtre cette enfant, et je pris des renseignements sur sa famille, afin de lui venir en aide.

« L'intention de ses parents était de la placer à l'Enfant-Jésus, mais on ne voulait pas l'y recevoir parce qu'elle n'était pas baptisée. Je me chargeai de ce qui était nécessaire pour y arriver. Le charbonnier du coin de la rue servit de parrain, et c'est ainsi qu'Aménaïde Bricourt devint ma filleule.

« L'enfant resta jusqu'à onze ans chez moi, d'une façon à peu près complète. Mon mari avait agréé, dans son intérieur, l'arrivée de cette petite que nous avions mise en pension à Passy d'abord, puis à Saint-Denis. Ses parents nous l'avaient abandonnée et elle passait avec nous ses jours de congé.

« La révolution de 1848 me rappela en Hollande, et j'appris par ma mère, restée à Paris, et à laquelle j'avais délégué mes soins sur Aménaïde, que son père était venu la chercher et qu'il l'avait ramenée chez lui. Avec elle il avait demandé le trousseau que je lui avais offert; mais ma mère avait refusé de le lui délivrer. J'ai su que l'enfant était retournée près de son père assez précipitamment pour que ma mère fût effrayée de sa disparition. Elle ne savait ce qu'elle était devenue. C'est à force de la chercher qu'elle a su qu'elle allait vendre du pain d'épices à la barrière de Ménilmontant. Ma mère avait été la chercher là, mais le père Bricourt refusant de lui rendre Aménaïde à moins qu'elle n'emmenât aussi sa sœur, ma mère les avait toutes les deux laissées là.

« J'écrivis alors à ma mère qu'elle n'avait plus à s'occuper de ces gens, et je les oubliai moi-même bientôt.

« En 1854, depuis longtemps revenue à Paris, je sortais de la Porte-Saint-Martin, quand j'aperçus une fillette qui me regardait fixement; elle était coiffée d'un petit bonnet, et sa tenue était celle d'une ouvrière. — « Vous ne voulez donc pas me reconnaître? me dit-elle; j'ai bien cherché après vous. »

« C'était Aménaïde.

« Elle me supplia de la laisser revenir chez moi et de lui continuer mes bontés. J'ai fini par céder après maints refus, mais à la condition que j'aurais du père un écrit qui m'autoriserait à m'occuper de sa fille. C'est sur ces nouvelles bases que l'enfant est revenue chez moi. Elle était en apprentissage dans une fabrique de chenille, où elle passait ses journées, et le dimanche, je l'accueillais dans ma maison.

« Je l'avais habillée à nouveau et son ancien trousseau avait été reconstitué par moi.

« En 1855, cette jeune fille, qui avait alors dix-sept ans, alla à la noce d'un chenilleur, et en revint toute rêveuse. Elle me déclara que des pensées de mariage étaient nées dans son esprit et me supplia de lui trouver un mari. Cette ouverture, faite d'une façon assez formelle, était cependant considérée par moi comme un enfantillage, et je ne m'y étais pas sérieusement arrêtée.

92

« J'étais en train de déjeuner à la maison et Amenaïde était assise à table à mes côtés quand, un dimanche matin, entra l'épicier Gras qui apportait sa provision habituelle de comestibles. C'était un jeune homme de vingt-cinq ans environ. Sa mère tenait une petite boutique d'épicerie non loin de chez nous et c'était ce garçon qui la dirigeait. « Tiens, dis je à Amenaïde, toi qui veux absolument un mari, en voilà un ! « Je croyais plaisanter, mais la jeune fille avait pris aux sérieux mes paroles et, à partir de ce moment, elle voulut l'épicier pour époux. »

« J'ai fait de grands efforts pour la dissuader de ce projet. J'ai même tenté en dernier lieu d'obtenir d'elle seulement des délais, mais sans pouvoir y réussir. Non-seulement elle le voulait, mais elle le voulait tout de suite.

« Je m'étais trop engagée dans la vie de cette enfant pour vouloir reculer en ce moment. Il fallait acheter à la mère de Gras son fonds d'épicerie. J'ai donné dans ce but 2 ou 3,000 francs, et le 15 mai 1855, Amenaïde Bricourt, devenue Mme Gras, s'installait comme épicière au n° 38 de la rue de Ménilmontant.

« Cette union n'a pas été heureuse. Ma protégée avait un défaut, celui d'être d'une économie un peu excessive, et à la suite de quelques discussions avec sa belle-mère, la brouille survint entre les deux époux. Un jour, l'épicier Gras disparut du domicile conjugal sans que j'y aie été pour rien, quoi qu'on en ait dit, et Amenaïde, après avoir passé quelque temps seule chez sa belle-mère, revint pour la troisième fois chercher un refuge chez moi.

« Elle couchait en haut. J'avais remarqué dans sa tenue et dans sa toilette des allures qui ne cadraient pas avec les instincts d'économie que je lui connaissais.

« Bientôt elle disparut.

« Je ne savais pas ce qu'elle était devenue.

C'est un M. X... qui se chargea de me l'apprendre. Il m'annonçait que cette femme était sa maîtresse, et il me suppliait de la reprendre chez moi. Je lui ai répondu : « Vous l'avez, gardez-la. » Et j'ai fermé ma porte à cette jeune femme.

« Dix années se sont passées sans que je l'aie revue, et, vers 1865, le hasard me l'a fait rencontrer.

« Elle n'était plus que l'ombre d'elle-même et l'ai cru voir un squelette. — « Pardonnez-moi, me dit-elle, donnez-moi la main. » Je pardonnai alors; mais trop de fois déjà j'avais ouvert ma porte et ma bourse à cette femme, qui ne s'en montrait reconnaissante que lorsqu'elle était dans le malheur et j'arrêtai là mes souvenirs d'affection.

« Je l'ai maintes fois revue depuis, mais à des intervalles éloignés et seulement en visites. Dans les premiers jours du mois de janvier dernier, elle était venue m'emprunter un fichu. Je suis allée le réclamer quelques jours après et j'ai eu peine à la voir. Elle m'a évincée

en me disant qu'elle avait chez elle un blessé.

« J'ai dit que la femme Gras était extrêmement économe. Elle m'a dit qu'elle avait fait une affaire à la Bourse. Elle venait quelquefois recueillir chez moi des renseignements pour jouer. Voilà pourquoi elle disait être bien renseignée.

« Elle avait un caractère impérieux et était fort orgueilleuse. Quand elle avait huit ans, je l'avais emmenée avec moi à la campagne, et une petite fille du village voulait jouer avec elle. Amenaïde s'y refusa, en répondant à cette enfant que la fille d'une baronne ne pouvait pas jouer avec la fille d'un marchand de vins. »

Il est plus de cinq heures. L'audience est levée et renvoyée à demain.

*Audience du 24 Juillet*

Encore moins de monde aujourd'hui qu'hier. Point de notabilités dans la salle, sauf M. Moynet-Sully qui persiste à espérer que Mme Gras se livrera à quelque extravagance tragique et Cham, qui prend des airs désolés, comme si la Société protectrice des animaux était en cause.

Les deux accusés paraissent reposés de leurs fatigues. Mme Gras est calme. Elle n'a plus le tremblement qui l'agitait pendant les aveux de Gaudry. Ses nerfs sont domptés. Gaudry est toujours aussi humble et aussi sombre. Il continue à se poser en beau ténébreux et en victime d'une passion malheureuse.

Au banc des journalistes, on se passe un document assez curieux qui est au dossier, mais qui ne sera certainement pas produit à l'audience. C'est une pièce de vers de Mme Gras. Oui, Mme Gras faisait des vers, mais on va voir qu'elle connaissait mieux les propriétés du vitriol que

les règles de la prosodie. Voici la pièce en question:

**A MON DOCTEUR**

1864.

Fil le vilain docteur  
Qui, voulant se moquer,  
Rire de mon erreur,  
Me force d'avalier  
Une drogue impossible!  
Il fallait me donner  
La mouche cantharide  
Que j'avais demandée.  
Car enfin, mon cher maître,  
Point ne veux abuser  
De ce poison divin,

94

Mais le voudrais connaître,  
Et cela dès demain.  
Laissez-vous attendre,  
Ah ! donnez-moi, docteur,  
Sans crainte, pour un jour,  
Une nuit de plaisir,  
Une nuit de bonheur,  
Toute une nuit d'amour !  
Cédez à ma prière,  
Mon sort est en vos mains :  
D'un amant ordinaire  
Faites un héros demain.

L'auteur de cette détestable poésie n'espérait probablement pas, à l'époque où elle lui donna le jour, se voir imprimée dans un journal tirant à soixante-dix-sept mille exemplaires. Elle l'est aujourd'hui. Puisse cette petite satisfaction compenser pour elle l'ennui d'une condamnation certaine.

La seconde entrée de Jenny de la Cour à l'audience des assises est autrement significative que la première.

C'est d'un pas ferme qu'elle va prendre place à son banc, et une visible résolution est empreinte sur sa physionomie.

Est-elle satisfaite des réponses qu'elle a produites dans son interrogatoire ? Croit-elle avoir victorieusement repoussé les accusations dirigées contre elle ? Peut-être !

En tout cas, ce n'est plus la femme tremblante, fébrile, oppressée que nous avons vue hier, et cette nature énergique est désormais rentrée en pleine possession d'elle-même.

Un simple fait suffira à le démontrer : La veuve Gras emprunte le crayon de l'un de nos confrères et prend des notes sur la plupart des dépositions.

Etrange créature ! dont on peut certes dès maintenant suspecter l'innocence et la bonté, mais à laquelle on ne peut refuser une remarquable intelligence et une véritable originalité.

A dix heures et demie, les accusés sont ramenés par les gardes. Presque aussitôt la Cour reprend séance.

L'affluence est considérable. M. René de La Roche, appuyé sur le bras de son frère, M. Robert de La Roche, se retire dans une pièce voisine de la salle des assises.

*M. le président* : Nous avons entendu hier les dépositions de M. le commissaire de police Macé et celle de la baronne de Pollandt. Nous allons continuer l'audition des témoins.

SUITE DE LA DÉPOSITION DES TÉMOINS.

*Tiercin, gérant de propriétés* : J'avais la confiance de monsieur...

*M. le président* : Appelez-le M. X.

*Le témoin* : Dans le courant de juillet 1867, je reçus une lettre d'un notaire de Châteaudun, M. Boudin, à propos d'une affaire entre M. X. et Mme Jeanne.

*M. le président* : Par Mme Jeanne, vous entendez l'accusée ?

*Le témoin* : Oui. Je répondis que je ne connaissais pas cette affaire. J'écrivis aussitôt à M. X. ce que j'avais répondu à M. Boudin. M. X. était alors à l'étranger. Avant d'avoir de ses nouvelles, Mme Jeanne vint chez moi et me demanda de l'argent. J'écrivis de nouveau à M. X. M. X. me répondit : « Apaisez-là. » Je l'apaisai. Trois fois elle me sollicita et trois fois, en août, en septembre et en octobre, je la payai. Je lui donnai d'abord 1,000 francs, puis 1,500 francs, puis 500 francs, en tout 3,000 francs. Quand mon client fut de retour, je l'interrogeai et il me raconta comment il était constitué débiteur.

Au mois de décembre, Mme Gras se révéla de nouveau et écrivit à M. X... de vouloir bien lui convertir en rentes viagères les 25,000 francs de billets qu'elle avait reçus de lui, datés en blanc, à une certaine époque. M. X... m'envoie la lettre en me disant : « Allez donc la voir, terminez cette affaire. » Je n'y allai pas. Sur une seconde lettre de M. X..., j'écrivis à Mme Gras : « Madame, j'irai causer tel jour avec vous de cette affaire. » Je me rendis chez elle ; je lui fis comprendre qu'il m'était difficile, comme chargé des intérêts de M. X..., de consentir un acte de cette nature, un acte portant hypothèque, une constitution de rente. Je ne le pouvais pas. Elle insista alors assez vivement ; elle éleva la voix ; elle avait besoin d'argent, elle devait songer à elle, elle ne pouvait pas négliger ses propres affaires ! Je lui fis remarquer qu'en tous cas, il fallait attendre encore. Et je me retirai.

Je n'ai rien fait autre.

*M. le président* : Quelle impression avez-vous éprouvée devant les réclamations de cette femme ?

*Le témoin* : D'après ce que je savais par mon client, je lui faisais comprendre qu'elle ne pouvait pas aboutir.

*M. le président* : Vous ne saisissez pas et je répète ma question : Quelle impression avez-vous retirée de votre entretien avec l'accusée ?

*Le témoin* : J'ai compris qu'elle s'imposait.

*M. le président* : Ah ! elle s'imposait. Devant le juge d'instruction vous avez été plus loin. Vous avez dit qu'elle vous faisait peur.

*Le témoin* : Oui. Elle ne me faisait pas positivement peur, mais elle me faisait de l'effet.

*M. le président* : Ne menaçait-elle pas ?

*Le témoin* : Oui, elle disait avoir des lettres et avait l'air de menacer de s'en servir contre nous. Je disais toujours : « Attendons M. X... ; il viendra au mois de mai, tout s'arrangera. » C'est comme ça que je l'ai quittée.

*M. le président* : Vous cherchiez à gagner du temps ?

*Le témoin* : Oui.

*M. le président* : Les obligations de M. X... étaient-elles sérieuses ?

*Le témoin* : M. X... me disait à ce sujet : « Je paierai l'obligation de 8,000 francs, mais celle de 16,000 francs, mais les billets de 27,000 francs, non, je ne dois pas et ne veux pas les payer. »

*M. le président* : Il y a quelque obscurité dans la procédure au sujet de ces billets et de ces obligations. La dernière obligation était destinée à tenir lieu des billets signés en blanc et que la femme Gras devait remettre en échange ; mais M. X... a eu la faiblesse de remettre l'obligation sans se faire restituer les billets.

(*Au témoin*) : Combien a-t-il prêté à la femme Gras ?

*Le témoin* : Je ne saurais dire.

*M<sup>e</sup> Lachaud* : C'est elle qui avait prêté à M. X...

*M. le président* : Elle le prétend.

*Le témoin* : Je crois M. X... incapable de mentir.

*M. le président* : Depuis le procès, y a-t-il eu quelque arrangement ou tentative d'arrangement ?

*Le témoin* : Non, monsieur.

*M. le président* : Femme Gras, à combien estimez-vous votre créance ?

*Femme Gras* : 24,000 francs.

*M. le président* : Cette créance est contestée, à tort ou à raison, soit, mais elle est contestée. On soutient qu'on ne vous la doit pas. (*Au témoin*) Vous n'avez jamais agi en justice pour ce différend.

*Le témoin* : Non, monsieur le président, nous gardions un rôle passif, nous ne voulions rien faire ; si Mme Gras agissait, alors immédiatement nous agissions contre elle, mais nous attendions.

*M. le président* : Vous ne vouliez pas occasionner de scandale.

*Femme Gras* : J'ai prêté différentes sommes à M. X... en vivant avec lui. Il avait une forte pension de son père, mais pas de fortune personnelle ; c'est ainsi que je lui fis de petits prêts. Il m'a fait plus tard de nouveaux emprunts plus importants. C'est alors que je lui deman-

dai une obligation de 16,000 francs. Après la vente de la maison de Bretagne, je donnai encore à M. X...; l'argent fut versé toujours devant le principal clerc du notaire.

*M. le président* : Je ne vois rien à l'appui de ce que vous dites dans le dossier.

*Femme Gras* : Pardon ! Mais vous avez toutes ces lettres d'affaires, monsieur le président ! Oh ! permettez ! vous les avez, vous en avez plus de trente !

*M<sup>e</sup> Lachaud* : Elles ont été au greffe avec les pièces saisies.

*M. le président* : Je ne connais que le dossier.

*M. l'avocat général* : Les pièces du greffe sont là, sur la table des pièces à conviction.

*M<sup>e</sup> Lachaud* : Mais alors si elles sont sous scellés, nous n'avons pas pu les voir.

*M. le président* : Dans la masse des pièces, on a fait un tri. Vous n'avez vu et je n'ai vu moi-même que ce qui est au dossier.

*M<sup>e</sup> Lachaud* : Eh bien ! dans les pièces saisies et qui ont été laissées hors du dossier, il y a trente lettres de M. X... demandant des prêts à la femme Gras, et si la discussion devait porter sur ce point, je demanderais à me servir de ces documents.

*M. le président* : Je ne disais pas et je ne dis pas encore autre chose que ceci, c'est que la créance de la femme Gras est contestée. Au surplus, si la défense réclame ces lettres, nous lèverons les scellés.

*M. l'avocat général* : Oh ! c'est inutile.

*M<sup>e</sup> Lachaud* : Si j'en parle, c'est parce qu'on a l'air de suspecter le bien fondé de la créance de Mme Gras. Je n'y tiens pas autrement. Que l'accusation renonce à ce système et je renoncerai à l'examen de la correspondance. Que M. l'avocat général, d'ailleurs, y jette les yeux. Il verra qu'elle contient la preuve des allégations de l'accusée.

*M. le président* : Dans l'instruction, vous avez, femme Gras, donné le compte de votre fortune ?

*Femme Gras* : Jamais.

*M. le président* : Je me trompais, il me semblait avoir vu cela dans la procédure. Mais votre créance figurait-elle dans vos papiers ?

*Femme Gras* : J'ai pu donner des notes, mais je n'ai pas établi de comptes sérieux.

*M. le président* : Combien avez-vous de fortune ?

*Femme Gras* : J'ai 50,000 francs.

*M. le président* : Pouvez-vous détailler un peu ?

*Femme Gras* : J'ai 24,000 francs chez le notaire ; j'ai un terrain estimé 5,000 francs.

*M. le président* : Mais ce terrain a été acheté à votre sœur.

*Femme Gras* : Mais non, c'est-à-dire qu'il a été mis

sous son nom, de même que mon magasin avait été mis sous son nom, de même que mon ancienne propriété avait été mise sous son nom. Mais la propriétaire c'était moi, sous le nom de ma sœur. On agissait ainsi parce que, à cette époque, j'étais encore mariée.

*M. le président* : Vous estimez ce terrain 3,000 francs ?

*Femme Gras* : Oui, monsieur ; mal vendu il vaut 15 francs, bien vendu 18 francs le mètre. Il y a quinze, seize ou dix-sept ans, je l'ai payé à raison de 4 francs.

*M. le président* : Vous l'estimez bien haut ?

*Femme Gras* : Mon Dieu ! vous pouvez contrôler, il n'est pas parti ; il est à Romainville. C'est bâti de côté et d'autre. La situation est excellente. Enfin voyez-le.

*M. le président* : Bien ! Continuez votre calcul.

*Femme Gras* : J'ai encore 3,000 francs qu'on me doit ; 1,000 francs saisis ; ça nous fait 4,000 francs, plus 5,000 francs de bijoux et 10,000 francs de mobilier.

*M. le président* : 10,000 francs de mobilier ?

*Femme Gras* : Oui monsieur.

*M. le président* : Soit. Et la créance sur M. X..., combien l'estimez-vous ?

*Femme Gras* : 3,000 francs.

*M. le président* : Contestés par le prétendu débiteur.

*Femme Gras* : Cette créance m'a été donnée ; ce n'est pas la représentation d'une somme qu'on me devait ; c'est une créance que la personne m'a donnée au moment de mon mariage pour me conserver mon indépendance. Vous avez toutes les preuves entre les mains.

*M<sup>e</sup> Lachaud* : En somme, il y a des billets donnés, 29,000 francs ; il y a des obligations, 24,000 francs, pour argent prêté à M. X..., et le notaire lui-même mentionne les sommes qui ont été comptées devant lui.

*M. le président* : Mais les obligations n'étaient remises qu'en représentation des billets.

*Le témoin* : Les billets n'avaient pas été datés.

*Marie Fournier*, vingt-sept ans, rentière, rue Billault, 9 : Je connaissais Mme Gras depuis deux ans. Je la connaissais très vaguement.

*M. le président* : C'est tout ce que vous avez à dire ?

*Le témoin* : Oui.

*M. le président* : Elle ne vous a pas fait de confidences relatives à certain mariage ?

*Le témoin* : Oui, elle m'a parlé de cela comme on parle de tant d'autres choses.

*M. le président* : Allons, je vois que vous ne voulez pas parler. Je vais lire votre déposition écrite. Voici ce que vous disiez au juge d'instruction : J'ai rencontré en visite la veuve Gras, qui se faisait appeler de La Cour, et qu'on disait fille de Mme la baronne de Pallandt. Nous nous sommes fait des visites et nous nous recevions quelquefois. Elle me disait qu'elle était économe et rangée ; qu'elle mettait 6,000 francs de côté chaque année ; qu'elle faisait des opérations de Bourse et qu'elle

y avait de la chance. Son amant lui donnait aussi de l'argent et elle espérait se marier avec lui.

Grand a été son désappointement, quand elle m'a annoncé qu'il en épousait une autre, et pour sauver son amour-propre, elle a ajouté qu'il ne pouvait pas en être autrement, parce qu'ils avaient eu une vive dispute ensemble. Quant à M. René de La Roche ce n'était, pour elle, qu'un accessoire dans la maison. Elle me disait qu'il lui donnait environ 3,000 francs par an. Elle se disait très aimée par lui; mais je ne crois pas quelle lui rendit cette affection. En parlant du départ de son ancien amant : « Pourquoi, disais-je, ne garderiez-vous pas de La Roche?— Oh ! me répondit-elle, René est un enfant; il a sa place dans la maison; mais il n'en aura pas d'autre. » — Est-il riche? demandai-je. Elle me dit : « Je le croyais d'abord, mais il n'en a pas tant que je pensais. »

Il y a de cela un an environ, elle tomba malade; elle avait, je crois, une pleurésie, une bronchite. J'allai la voir. Le 11 janvier, elle me dit qu'elle irait au bal de l'Opéra, et me demanda si je voulais l'accompagner. Je lui fis des observations. Je lui dis : « Quoi! vous êtes encore malade, et vous songez à aller courrir le bal? » Elle me dit : « Oui, je veux y aller; j'ai écrit à René; c'est décidé entre nous. » Elle insista encore pour me décider à aller avec eux; mais j'ai refusé sa proposition, malgré

des instances inusitées et presque extraordinaires. En dernier lieu, elle m'a prié de lui prêter ma fourrure. Je la lui ai promise. Elle devait me la renvoyer le lendemain. Le lendemain, je ne reçus rien du tout. Deux jours après, on m'apporta ma fourrure avec un billet et 50 francs. On m'expliquait qu'il y avait eu un accident, et l'argent était destiné à payer la réparation à faire.

Mardi, j'ai été la voir; elle m'a parlé du malheureux événement; elle m'a dit que selon toute vraisemblance, le vitriol était destiné à un autre qu'à de La Roche. Je m'étonnai devant elle qu'on n'eût pu encore découvrir l'auteur du crime. Elle me répondit d'un air gêné qu'on ne pouvait rien répondre là-dessus, et elle détourna la conversation sur un autre sujet.

*M, le président* : Femme Gras, vous avez entendu cette déposition. Avez-vous quelques observations à présenter, maintenant que le témoin est là?

*Femme Gras* : Aucune. J'ai vu quelquefois madame, c'est vrai. Je l'ai reçue chez moi. Dès l'instant qu'elle parle dans ce sens, je n'ai rien à dire.

*M<sup>e</sup> Lachaul* : Le témoin a vu Mme Gras en novembre 1876; peut-elle fixer l'époque exacte de ses visites?

*Le témoin* : Non, c'était cet hiver, je ne peux pas préciser davantage.

*Joséphine Meline*, trente-trois ans, lingère, rue Monsieur-le-Prince : Je connaissais les deux accusés. Je suis cousine de la veuve Gras. Je l'ai vue deux ou trois fois, en novembre dernier, chez elle.

*M. le président* : Que s'est-il passé dans ces entrevues?

*Le témoin* : Rien.

*M. le président* : Oh! rien!

*Le témoin* : J'ai déjeuné avec elle.

*M. le président* : Ah! voici déjà un déjeuner. Et qui assistait à ce déjeuner?

*Le témoin* : M. Gaudry.

*M. le président* : Allons? et quel jour était-ce? vous rappelez-vous?

*Le témoin* : Autour du 20 novembre.

*M. le président* : Vous étiez donc trois: la veuve Gras, vous et Gaudry. De quoi a-t-on parlé à ce déjeuner?

*Le témoin* : Je ne me souviens plus.

*M. le président* : Il faut encore que je vienne aider à votre mémoire. Voici ce que vous déclariez, vous aussi, dans l'instruction :

« La veuve Gras m'avait dit qu'elle connaissait un parti qui ferait bien mon affaire et qu'elle voulait me présenter le futur. Je lui fis remarquer que je n'avais pas l'intention de me marier. Elle me fit néanmoins rencontrer un jour à table avec M. Gaudry. J'ai refusé plus vivement encore tout mariage. Comme je l'ai dit, je n'avais pas envie d'épouser, et puis la vue de cet ouvrier endimanché, qui avait trente-huit ans et deux enfants, n'était pas de nature à me faire revenir sur ma résolution. »

Mme Gras avait un caractère résolu et impérieux.

*M. le président* : Témoin, c'est en novembre que vous avez déjeuné avec la femme Gras et Gaudry? Aux environs du 20 novembre?

*Le témoin* : Oui.

*M. le président* : Les jurés se souviennent de la date du 20 novembre. Gaudry, la femme Gras voulait vous marier?

*Gaudry* : Non, monsieur.

*M. le président* : Comment!

*Gaudry* : Au moins elle ne m'en a jamais parlé.

*M. le président* : Veuve Gras, pourquoi vous occupiez-vous de son mariage?

*Femme Gras* : Il me disait quelquefois : « Je m'ennuie, je suis malheureux. » Je lui disais : « C'est que tu es trop seul. Il ne faudrait pas rester isolé. » Voilà pourquoi j'ai pensé à le marier; je lui en ai parlé.

Gaudry fait des gestes de dénégation.

*M. le président* : Avez-vous une observation à présenter devant le témoin?

*Femme Gras* : Oui, monsieur, lorsque Gaudry était chez moi, M. de La Roche entra. Je chargeai aussitôt mademoiselle de prier Gaudry de partir. Mademoiselle se rappelle-t-elle que je lui ai dit que j'avais donné de l'ar-

gent à Gaudry, qu'il revenait encore m'en demander. (Au témoin, directement.) Tu sais, tu sais?

*Gaudry* : Elle m'avait donné 20 francs pour m'avoir gardé pendant trois jours au service de madame. Rien que ça.

*Femme Gras* : Comment, rien que ça. Et la lettre d'emprunt pour lequel tu es venu ce jour-là et qui m'a fait dire à ma cousine (le témoin) d'aller inviter Gaudry à partir et de lui faire comprendre que je ne pouvais rien faire.

*Gaudry* : Ce n'est pas vrai.

*M<sup>e</sup> Lachaud* : Le jour indiqué, le témoin a-t-il vu M. de La Roche chez la femme Gras ?

*Le témoin* : Oui, monsieur.

*M. le président* : Vos souvenirs sont revenus.

*Caroline Choux*, vingt-huit ans, artiste dramatique : J'ai connu Mme Gras au théâtre des Folies-Marigny, aux Champs-Élysées, où je jouais des rôles d'enfant. Elle s'y présentait sous le nom de Jeanne. Je l'y ai vue quinze jours. Nous nous sommes trouvées séparées. Je n'ai plus revu Mme Gras que de loin en loin.

*M. le président* : Quel était son caractère ?

*Le témoin* : Ah ! pour moi, c'est une femme très-énergique et très-irritable.

*M. le président* : N'a-t-elle pas voulu un jour vous marier ?

*Le témoin* : Oui, monsieur. Elle m'a invitée à dîner, et j'ai trouvé à table M. Gaudry, qui mangea avec nous. Quand nous fûmes seules, madame Gras me dit : « Vous plaisez beaucoup à mon ami Gaudry, » et elle me proposa de me marier avec lui. J'avais vu que ce monsieur avait des allures d'ouvrier; je fus très-étonnée de ce qu'on me disait. Elle me fit alors observer que M. Gaudry était employé actuellement dans une usine; qu'il allait entrer comme officier de l'armée territoriale. Bref, qu'il aurait des appointements de 400 francs par mois. Néanmoins, cela ne me plaisait pas, et quand je sus qu'il avait deux enfants, j'ai nettement refusé. J'ai même prié Mme Gras de ne plus m'en parler, et je ne suis plus retournée chez elle.

*M. le président* : Dans votre déposition devant le magistrat instructeur, vous avez été plus explicite sur certains points. Voici, en effet, ce que je relève dans le procès verbal. Après avoir dit ce que vous avez répété tout à l'heure, à savoir que vous l'aviez connue aux Folies-Marigny, alors dirigées par Mme Lionel de Chabillant, vous ajoutiez :

« Plus tard, quand je renouai connaissance avec elle, elle me faisait des confidences. Elle m'a dit qu'elle n'aimait personne. Je m'aperçus bientôt, en effet, que son seul dieu c'était l'argent. Elle était très-intéressée.

Un ancien amant, qu'elle avait, vint à se marier. Elle

me fit part de cette circonstance. Elle me dit à ce propos qu'elle était bien contrariée. Je dépensais 400 francs par mois, me dit-elle, que vais-je maintenant devenir? »

M. le président demande aux accusés s'ils ont quelques observations à faire.

*Gaudry* : Monsieur le président, je n'ai jamais eu connaissance de ces histoires de mariage dont vient encore de parler mademoiselle.

*Armand-Nicolas Pigerre*, quarante-six ans, ouvrier menuisier à Saint-Denis : Je ne connais que M. Gaudry. Je travaillais avec lui à Ivry. Au dortoir, j'ai vu un coup-de-poing qu'il montrait. J'étais assis sur mon lit.

M. le président : A-t-il donné des explications à ce sujet?

*Le témoin* : Je n'ai pas fait attention à la conversation.

*Henry Nicolas*, quarante-deux ans, ouvrier mouleur : J'ai connu Gaudry quand il travaillait à l'usine. Il m'a dit qu'il avait une connaissance à Paris. Quand il revenait de la voir le dimanche, on lui disait à l'atelier : « Eh bien, Gaudry, tu as été voir la connaissance? » Il répondait oui. Il avait l'air tout chose.

M. le président : Ne vous a-t-il pas dit qu'il avait l'espoir de l'épouser?

*Le témoin* : Non.

M. le président : Vous avez eu tort de le dire dans l'instruction.

*Le témoin* : J'ai dit seulement qu'il avait eu l'intention, mais il ne m'a pas parlé de mariage comme mariage.

M. le président : Décidément les témoins deviennent bien réservés à l'audience. Vous avez dit dans l'instruction :

« Il nous parlait d'une connaissance avec laquelle il espérait pouvoir se marier un jour; d'après lui, c'était une amie d'enfance. Même il m'a fait comprendre que c'était une dame et qu'elle avait de l'argent.

« Il paraissait l'aimer beaucoup. »

*Jules Perrin*, dix-sept ans et demi, ouvrier fondeur à Saint-Denis : Un jour en travaillant avec M. Gaudry, il me dit qu'il avait reçu une lettre d'une dame de Paris. Un autre jour, en nous promenant, nous avons vu un monsieur et une dame très-bien habillés. Il m'a fait voir la dame et il m'a dit : « Tu vois cette belle dame, eh bien, j'ai une connaissance aussi belle que ça et je me suis promené avec elle dimanche dernier. Je l'avais à mon bras et elle était aussi bien mise. »

*Etienne-Léon Coutellier*, trente-sept ans, contre-maître à la fabrique Nay, à Saint-Denis : Gaudry ne travaillait pas dans mon service ; on m'a demandé si je lui avais donné l'acide sulfurique, j'ai répondu que non. Je ne

pense pas qu'il ait pu s'en procurer chez nous; car l'acide sulfurique n'était pas dans son service mais dans le mien. C'est moi qui le gardais. Il est contenu dans de fortes touries. Une personne n'aurait d'ailleurs pas pu, étant seule, manœuvrer ces touries.

Je crois que Gaudry était un homme sage, laborieux; jamais je ne l'ai vu dérangé dans son travail. C'était un excellent ouvrier.

*Etienne Ballès*, trente-six ans, directeur de l'usine Nay, à Saint-Denis: Le 19 novembre dernier, Gaudry est venu me demander une permission de quarante-huit heures pour affaires de famille. Je la lui accordai. Il n'est rentré qu'après trois jours. Je lui ai fait une observation. Il m'a dit qu'il n'avait pas pu rentrer plus tôt. Gaudry était un bon ouvrier.

*M. le président*: Il est resté absent les 20, 21, 22 novembre. MM. les jurés savent ce qu'il a fait durant ces trois jours. (Au témoin): Le 11 janvier, il a absenté encore.

*Le témoin*: Ah! cette fois-là, il est sorti par nécessité comme les autres ouvriers de l'usine; il y avait eu un accident à la machine et j'avais dû, le soir même, congédier mon monde.

La fabrique a été arrêtée le 11, le 12 et le 13 janvier. Le 14, il devait rentrer au travail; il est venu le matin, à l'heure ordinaire.

*M. le président*: Le crime avait été accompli.

*Marie Barbot*, femme *Evrard*, vingt-huit ans, blanchisseuse à Saint-Denis.

*M. le président*: Vous avez été invitée un jour à lire une certaine lettre?

*Le témoin*: Oui, monsieur, au mois de novembre; un soir, la mère de M. Gaudry, qui ne sait pas lire, m'a apporté une lettre adressée à son fils. Cette lettre disait à peu près ceci: « Viens, je te paierai ton temps perdu. J'ai besoin de toi pour deux ou trois jours; c'est une affaire qui nous intéresse. » J'en ai donné lecture à la vieille femme.

*M. le président*: Elle était signée?

*Le témoin*: Oui.

*M. le président*: Comment?

*Le témoin*: Delacour.

*M. le président*: En trois mots?

*Le témoin*: Oui. (Epelant): De La Cour.

*M. le président*: Gaudry, qu'est-ce que c'était que ce billet?

*Gaudry*: C'était la réponse de la veuve Gras à la lettre que je lui avais envoyée quelques jours avant.

*M. le président*: A votre lettre d'amour?

*Gaudry*: Oui.

*M. le président*: Femme Gras?

*Femme Gras*: Je ne sais si j'ai écrit cette lettre; ça se peut. J'écrivais souvent à Gaudry. En tout cas, ce n'était pas une réponse à la lettre dont parle Gaudry. D'ail-

leurs. jamais je n'ai signé de La Cour en correspondant avec Gaudry. Avec lui, je signais toujours J..., mon initiale, pour Jenny. Regardez mes autres lettres. Pourquoi aurais-je signé cette fois mon grand nom ?

*Gaudry* : Dans l'instruction, elle a reconnu qu'elle m'avait écrit cette lettre. Elle m'a dit devant le juge : « Oui, je t'ai écrit cette lettre pour te dire que tu étais fou. »

*Femme Gras* : Cette lettre n'aurait-elle pas été changée d'enveloppe par M. Gaudry ? L'enveloppe porte « novembre », mais la lettre est-elle datée de novembre ?

*M. le président* : Non.

*Femme Gras* : Eh bien !...

*M. le président* : Quoi ? Que voulez-vous dire ?

*Femme Gras* : Je répète que M. Gaudry, dès l'instant que je lui ai écrit souvent, a pu insérer cette lettre sous une enveloppe de novembre, pour pouvoir prétendre ensuite que c'était une réponse à la lettre d'amour.

*M. le président* : Mais qu'importe l'enveloppe ? La date est constatée par les témoins. Le témoin entendu a dit tout-à-l'heure que c'était au mois de novembre dernier qu'on la lui avait apportée, et qu'elle avait vu la signature.

*Amanda Quine*, cinquante ans, à Saint-Denis : En novembre, Mme Gaudry mère vint chez moi me faire lire une lettre ainsi conçue : « Viens chez moi. J'ai besoin de toi pour affaires qui me concernent. Demande un congé de trois jours à tes patrons. Je te payerai ton temps. Viens. » C'était signé de La Cour.

*M. le président* : Femme Gras, vous entendez ? C'est la confirmation de la déposition précédente, et ces deux dépositions corroborent complètement les déclarations de Gaudry. (Au témoin) : Pouvez-vous fixer la date précise ?

*Le témoin* : Non. C'était vers le milieu de novembre. Je ne saurais préciser davantage.

*Léontine Bricourt*, dite femme Prevost, quarante ans.

Quand ce témoin arrive à la barre la femme Gras se détourne et cache son visage dans ses mains un instant. Le témoin est la sœur de la veuve Gras ; elle paraît très émue et envoie tout d'abord un salut à l'accusée.

*M. le président* : Déposez.

Le témoin hésite.

*M. le président* : Nous comprenons votre émotion, elle est légitime.

*Le témoin* : Nous nous voyions l'une chez l'autre ; elle venait toutes les semaines à peu près.

*M. le président* : Votre existence était plus modeste que la sienne ?

*Le témoin* : Oui.

*M. le président* : Connaissez-vous le genre de vie de votre sœur?

*Le témoin* : Oui, monsieur.

*M. le président* : Les familles Gaudry et Bricourt étaient liées d'ancienne date?

*Le témoin* : Oui, monsieur, par une tante. Nous nous voyions avec Gaudry chez cette tante-là, étant tout jeunes encore.

*M. le président* : Femme Gras, avez-vous quelques questions à poser à votre sœur?

*Femme Gras* : Ai-je demandé de l'eau de cuivre devant elle, chez elle, devant tout le monde?

*Le témoin* : Oui.

*M. le président* : A qui?

*Femme Gras* : A son fils.

*Le témoin* : C'est vrai.

*M<sup>e</sup> Lachaud* : Quand?

*Le témoin* : Il y a quinze ou dix-huit mois.

*M. le président* : Oui, mais je dois rappeler encore une fois les déclarations précédentes. Le témoin a dit le 8 juin :

« Je reconnais avoir, pendant douze jours, prétendu ne pas savoir que mon fils avait porté du vitriol chez sa tante; c'était un mensonge. Je reconnais aujourd'hui qu'il y a quinze mois, il en a porté une fiole. »

*Le témoin* : Oui, il y a quinze ou dix-huit mois.

*Femme Gras* (avec volubilité) : L'as-tu dit, oui ou non? L'as-tu dit, oui ou non?

*M. le président* : Je continue la lecture :

« Il y a quinze mois, mon fils Armand a porté à ma sœur une fiole d'acide sulfurique sur la demande qu'elle en avait faite. C'était elle qui avait donné la fiole vide à Armand pour la remplir.

Le témoin fait un signe affirmatif.

*M. le président* : Ce témoin reconnaît le fait, messieurs les jurés; seulement, d'après lui, le fait remonterait à une époque bien antérieure au crime.

*Le témoin* : Je n'ai jamais vu la bouteille.

*M. le président* : On ne prétend pas que vous l'avez vue.

*Armand Bricourt*, dix-sept ans, ouvrier doreur-argenteur sur métaux.

*M. le président* : Vous êtes le neveu de la veuve Gras?

*Le témoin* : Oui monsieur.

*M. le président* : N'avez-vous pas porté de l'acide sulfurique chez votre tante?

*Le témoin* : Oui.

*M. le président* : Pourquoi?

*Le témoin* : Pour nettoyer les cuivres de la cuisine.

*M. le président* : Qui vous l'avait demandé?

*Le témoin* : Ma tante.

*M. le président* : Comment vous l'êtes-vous procuré?

*Le témoin* : Je l'ai demandé à mon patron.

*M. le président* : Quel patron ?

*Le témoin* : M. Pitolet.

*M. le président* : Il faut dire toute la vérité : ne l'avez-vous pas pris à son insu ?

*Le témoin* : Non.

*M. le président* : Nous entendrons votre patron. Où avez-vous pris l'acide ?

*Le témoin* : Dans un petit flacon.

*M. le président* : D'où sortiez-vous ce petit flacon ?

*Le témoin* : Ma tante me l'avait remis.

*M. le président* : Vous avez porté la fiole à votre tante ?

*Le témoin* : Oui.

*M. le président* : En la portant n'avez-vous pas rencontré un petit camarade ?

*Le témoin* : Oui monsieur.

*M. le président* : Avec lequel vous avez causé ?

*Le témoin* : Oui.

*M. le président* : Et à quelle époque cela se passait-il ?

*Le témoin* : Il y a dix-huit mois.

*M. le président* : Nous verrons sur ce point particulier.

*M<sup>e</sup> Lachaud* : Armand a-t-il travaillé chez Pitolet dans la première quinzaine de janvier 1877 ?

*Le témoin* : Je ne sais pas.

*M. le président* : Nous interpellons Pitolet.

*Auguste Lemoine*, quarante ans, apprêteur, rue des Panoyaux : Dans la deuxième quinzaine de janvier, j'ai vu l'affaire sur le journal, et alors mon fils me dit qu'un jour il avait été accompagner le petit Armand Bricourt et qu'Armand avait voulu l'emmener chez sa tante.

*M. le président* : Quoi faire ?

*Le témoin* : Porter du vitriol.

*M. le président* : Ah ! voilà ce qui est important à connaître.

*Le témoin* : Je n'en sais pas davantage.

*M. le président* : Votre enfant ne vous dit-il pas que le fait se passait aux approches du jour de l'an ?

*Le témoin* : Oui, monsieur.

*M. le président* : Dans l'instruction vous ajoutiez : « Il n'est pas possible d'ailleurs qu'il remonte à dix-huit mois, car, à cette époque, les enfants ne se fréquentaient pas encore. »

*Honoré Lemoine*, quinze ans, apprêteur.

*Le témoin* : Quand le petit portait le vitriol...

*M. le président* : Quel petit ?

*Le témoin* : Armand Bricourt.

*M. le président* : Continuez.

*Le témoin* : Je le rencontrai dans la rue. Il m'a dit de l'accompagner chez sa tante où il portait la fiole. J'ai répondu que non, parce que je n'étais pas habillé, et je l'ai laissé continuer son chemin.

*M. le président* : A quelle époque était-ce ?

*Le témoin* : En janvier.

*M. le président* : Janvier de cette année 1877 ?

*Le témoin* : Oui, monsieur.

M. le président donne lecture de la déposition écrite du jeune Lemoine.

« J'ai rencontré Armand dans la rue, c'était vers onze heure du matin. Il portait une fiole en ferblanc. Le liquide était teinté jaunâtre. Je lui ai demandé ce que c'était, il m'a répondu que c'était du vitriol qu'il avait demandé à son patron et que ce dernier lui avait permis de prendre. Il a ajouté qu'il le portait à sa tante Delacour, rue de Boulogne. Il m'a invité à l'accompagner. Il m'a dit qu'il me payerait l'omnibus, parce que toutes les fois qu'il faisait des courses pour sa tante, elle lui donnait de l'argent.

« J'affirme que c'était quelques jours avant ou quelques jours après le jour de l'an. »

*M. le président* : Il est donc bien certain que le neveu de la femme Gras lui a porté du vitriol sur sa demande. Il n'y a de divergence entre le témoin que sur la date de la détention du vitriol. On a confronté le témoin avec Armand Bricourt. Armand Bricourt a dit que le fait remontait à dix-huit mois. Honoré Lemoine, le témoin actuel, a affirmé, en précisant, qu'il remontait à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier 1877.

*Aldhonse Baufillon*, quarante et un ans, doreur, rue des Panoyaux : Vers le 10 ou le 14 janvier, j'ai rencontré le petit Armand Bricourt; il jouait dans la rue; il portait une fiole dans une main et une canne à pêche dans l'autre. Il m'a dit que la fiole contenait du vitriol. Je lui dis : « Comment! tu pêches donc avec du vitriol? Prends garde, ça t'amènera des désagréments. »

*M. le président* : Vous avez dit en janvier, n'est-ce pas?

*Le témoin* : Oui, monsieur.

*M. le président* : 1876 ou 1877?

*Le témoin* : 1877.

*M. le président* : Vous aviez dit d'abord 1876 dans l'instruction?

*Le témoin* : Dame! vous savez, on ne fait pas bien attention au premier moment.

*M. le président* : Quand vous avez été confronté avec Bricourt, vous vous êtes rappelé que c'était bien en janvier 1877?

*Le témoin* : Oui, monsieur.

*Félix-Jean Pitolet*, doreur : Je suis le patron du jeune Armand Bricourt. Il a déclaré devant moi qu'il avait pris chez moi du vitriol avec ma permission. Je ne me rappelle pas du tout l'avoir jamais autorisé à en prendre.

*Jérôme Fallachon*, concierge, rue de la Ferme-des-Mathurins, 25 : J'étais concierge de M. de La Roche, je ne le connais, d'ailleurs, que depuis 1876. Cette année-là, il a fait un voyage au Caire. Mme Gras était habituée à venir dans son appartement. C'est elle qui surveillait le mobilier et faisait tout arranger à sa guise.

Lorsque M. de La Roche était à Paris, elle venait deux ou trois fois par semaine, dîner à la maison.

En dernier lieu. M. René de La Roche est arrivé le 14 janvier et est venu se changer, et il n'est plus rentré à la maison. Je ne l'ai pas vu le dimanche. pas vu le lundi, je ne savais pas ce qu'il était devenu. On m'envoie un petit mot de me présenter, 5, rue de Boulogne. J'y vais. M. de La Roche était malade; il me dit : « Si l'on me demande chez moi, vous répondrez que je suis à la campagne.

Quelque temps plus tard, on est venu chercher du linge et des effets.

Quelque temps encore après on m'a commandé de porter rue de Boulogne le bureau de monsieur. Je l'y ai porté avec un commissionnaire. C'est Mme Gras qui l'a reçu et qui l'a enveloppé. C'était elle qui soignait ordinairement toutes les affaires de la maison, comme je l'ai déjà dit.

Quelque temps plus tard, il est venu un cousin de M. de La Roche, M. Gabeau. Il venait de sa part pour brûler des papiers. Il a voulu que je fusse présent à l'opération. Il a brûlé des papiers en ma présence.

*M. l'avocat général* : La femme Gras venait souvent passer la nuit chez M. de La Roche?

*Le témoin* : Oui, monsieur, deux ou trois fois par semaine. Le lendemain on lui apportait de chez elle une toilette du matin pliée dans un linge.

*M. l'avocat général* : Quand elle venait coucher, rentrait-elle avec M. de La Roche?

*Le témoin* : Avec lui ou sans lui.

*M. l'avocat général* : Sans lui?

*Le témoin* : Oui, avant lui. Dans ce cas, je lui donnais la clef.

Le témoin suivant est M. René de La Roche. C'est un jeune homme blond, assez grand, simplement vêtu. Il porte tout entière une barbe encore naissante. Ses cheveux sont coupés en brosse. Il est pâle, mais ce qu'on voit de son visage ne semble pas porter de traces de brûlures. Il a de grosses lunettes de couleur, fermées de chaque côté par une sorte de treillis. Le domestique qui l'accompagne le remet au bras de l'audiencier. Il s'avance le corps droit et ferme, mais lentement, pas à pas, avec hésitation, la tête légèrement baissée... comme un aveugle. Son arrivée à la barre produit une profonde émotion dans l'auditoire. On lui offre un siège, mais il refuse de s'asseoir.

La physionomie de la veuve Gras, en ce moment, est étrange. Elle ne détourne pas la tête. Loin de là! elle fixe ardemment les yeux sur le témoin. Elle suit ses moindres mouvements. On dirait qu'elle

va parler à René de La Roche et s'élançant vers lui. Ses lèvres dessinent une sorte de sourire énigmatique.

Gaudry reste immobile, le front incliné vers le sol.

Après un moment de repos, M. le président invite le témoin à faire sa déposition.

DÉPOSITION DE M. RENÉ DE LA ROCHE.

*M. le président* : Vos nom et prénoms ?

*Le témoin* : René-Louis-Armand-Martin de La Roche.

*M. le président* : Votre âge ?

*Le témoin* : Vingt-quatre ans.

*M. le président* : Votre profession ?

*Le témoin* : Propriétaire.

*M. le président* : Où demeurez-vous ?

*Le témoin* : Je suis actuellement 72, rue Rochechouart; mon domicile est 24, rue de la Ferme-des-Mathurins.

*M. le président* : Vous venez de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité. Faites votre déposition.

*Femme Gras* (d'une voix étouffée) : René !

*René de La Roche* : J'ai vu, pour la première fois, Mme Delacour à Bougival, dans une maison particulière, en 1873. Je restai environ quatre mois sans la revoir. Nos relations ont commencé vers décembre 1873 et n'ont jamais cessé depuis. Le 13 décembre dernier, je revins de chez mon frère. Le lendemain...

*M. le président* : Veuillez, avant d'arriver au 13 décembre 1876, insister sur certains détails antérieurs.

*René de La Roche* : Les détails de cette époque ne sont pas très présents à ma mémoire. Je voyageais beaucoup. J'allais dans ma famille, je revenais à Paris. J'ai fait en 1876 un voyage en Egypte. Jamais je n'ai, d'ailleurs, cessé de correspondre avec Mme Delacour.

En décembre 1876, je partis de Paris pour voir mon père. J'en revins le 13 janvier 1877. Je passai la nuit chez Mme Delacour. Je sortis à neuf heures le lendemain. Je revins à cinq heures, rapportant des billets pour l'Opéra. Je dinai à cinq heures, rue de Boulogne; puis j'allai chez moi prendre mon habit et me préparer. Je revins vers onze heures. Je restai dans l'appartement une heure et demie environ. A minuit passé, j'allai chercher une voiture et nous partîmes.

A l'Opéra, nous nous sommes donné rendez-vous à deux heures, en haut du grand escalier. A deux heures, nous prîmes une voiture pour revenir à la maison. Il fut convenu, dans le trajet, que Mme Delacour resterait dans la voiture pendant que je ferais ouvrir.

Arrivé au n° 5, je sortis et fermai la portière. Je sonnai, on m'ouvrit, je m'engageai dans l'avenue. Arrivé devant le porte de l'hôtel de droite, je vis comme une ombre se détacher de la muraille; la nuit était assez

obscur; je m'aperçus cependant que c'était l'ombre d'un homme. Aussitôt je sentis de vives douleurs au visage. Je jetai des cris épouvantables. Je souffrais et je ressentais en même temps la frayeur de rester aveugle le reste de mes jours. (Sensation.)

Je reçus les premiers soins chez le concierge. Puis je montai l'escalier appuyé sur le bras de Lebrun. Je demandai un médecin, on alla le chercher; c'était M. Hallier, un médecin du quartier. Le lendemain on envoya chercher M. de Grandmont. Il me prodigua ses bons

soins, et permettez-moi, monsieur le président, d'exprimer ici toute ma reconnaissance pour M. Gillet de Grandmont et ses confrères. C'est à eux que je dois l'état relativement satisfaisant dans lequel je me trouve aujourd'hui.

*M. le président* : Vous n'avez pas autre chose à dire, M. de La Roche ?

*Femme Gras* (se levant à demi, les yeux fixés sur le témoin) : Mais, défends-moi donc ! mais, défends-moi donc !

Le témoin porte lentement la main à son front, fait un geste comme pour relever la tête; puis, d'une voix brève et attristée : Je raconte les faits. (Mouvement prolongé dans l'auditoire.)

La femme Gras retombe sur son banc.

*M. le président* (au témoin) : En 1874, êtes-vous resté toujours à Paris ?

*René de La Roche* : En 1873, je faisais mon volontariat d'un an à Rouen, au 12<sup>e</sup> chasseurs. Je l'ai continué en 1874.

*M. le président* : Mais, vos relations continuaient aussi en 1874, quand vous étiez au régiment à Rouen ?

*René de La Roche* : Oui, monsieur le président.

*M. le président* : En 1873, comment l'année s'est-elle passée pour vous ?

*René de La Roche* : Beaucoup à Paris, un peu dans ma famille, et je crois aussi en Suisse.

*M. le président* : Paris était l'endroit où vous résidiez le plus habituellement ?

*René de La Roche* : C'est vrai.

*M. le président* : Combien de temps y passiez-vous d'ordinaire ?

*René de La Roche* : Je restais rarement plus d'un mois de suite à Paris.

*M. le président* : Quand vous voyagiez, vous voyagiez seul ?

*René de La Roche* : Toujours.

*M. le président* : En 1876 ?

*René de La Roche* : Le 15 janvier 1876, je m'embarquai à Marseille pour l'Égypte. Je revins à Paris le 5 juin.

*M. le président* : Vous correspondiez avec elle ?

*René de La Roche* : Oui, monsieur le président. J'étais constamment en correspondance avec elle.

*M. le président* : Ne vous demanda-t-elle pas l'autorisation d'entrer dans votre domicile en votre absence ?

*René de La Roche* : Je la lui avais donnée de mon plein gré. J'ai écrit à ce sujet parce qu'on lui avait refusé la porte; cependant j'avais dit qu'elle pouvait toujours entrer chez moi.

*M. le président* : Vous aviez confiance en elle ?

*René de La Roche* : Une très grande confiance et beaucoup d'affection.

*M. le président* : Vous n'aviez pas songé à la différence d'âge ?

*René de La Roche* : Si, monsieur le président.

*M. le président* : Enfin, vous êtes revenu à Paris le 5 juin. Y êtes-vous resté longtemps ?

*René de La Roche* : Non. Après diverses absences, j'y passai deux mois et demi, du 15 octobre au 30 décembre 1876. Le 30 décembre, je partis pour Maine-et-Loire.

*M. le président* : Quand vous séjourniez dans votre famille, vous correspondiez encore ?

*René de La Roche* : Toujours. En partant la dernière fois, j'avais promis à Mme Delacour de la mener au premier bal de l'Opéra.

*M. le président* : Cette promesse ne vous paraissait-elle pas présenter des inconvénients pour sa réalisation ?

*René de La Roche* : Oui, monsieur; aussi je résistai longtemps. Je lui représentai que c'était peu raisonnable, qu'elle avait eu une bronchite, qu'elle était encore faible, qu'il ne fallait pas faire d'imprudence.

*M. le président* : Autre question. N'hésitez-vous pas aussi à vous présenter avec elle au bal de l'Opéra ? N'auriez-vous pas préféré, en quittant votre respectable famille, rester seul avec elle ?

*René de La Roche* : C'était la première fois, en effet, monsieur, que cela m'arrivait.

*M. le président* : Cependant, vous étiez allé déjà au théâtre ensemble, je crois ?

*René de La Roche* : Au théâtre, oui, une fois, monsieur le président.

*M. le président* : Vous ne teniez pas à vous montrer en public avec la veuve Gras au bras ?

*René de La Roche* : C'est vrai.

*M. le président* : Dans une correspondance particulière, vous avez fait confiance à cette femme de vos hésitations, vous avez fait ce que vous avez pu pour la dissuader ?

*René de La Roche* : J'ai fait ce que j'ai pu, notamment la sachant malade, et je n'ai consenti que quand j'ai vu qu'elle y tenait beaucoup et pour la contenter.

*M. le président* : Je suis obligé de vous adresser encore des questions délicates. Cette situation irrégulière que vous aviez été connue de votre famille ?

*René de La Roche* : Je n'en avais pas parlé.

*M. le président* : Mais elle était connue d'elle ?

*René de La Roche* : Probablement.

*M. le président* : Et non-seulement vos parents mais vos amis, au moins un, ne désiraient-ils pas vous voir quitter cette société dangereuse et vous marier ?

*René de La Roche* : Oui, mais il n'en a été jamais sérieusement question. Au renouvellement de l'année, un honorable ecclésiastique ne vous avait-il pas cependant parlé de cela ?

*René de La Roche* : Je ne sais pas.

*M. le président* : M. Delacouture est de vos amis ?

*René de La Roche* : Oui.

*M. le président* : Ne vous a-t-il pas écrit en janvier ?

*René de La Roche* : Oui monsieur.

*M. le président* : N'a-t-il pas fait allusion à cet établissement qu'on désirait pour vous ?

*René de La Roche* : Je ne m'en souviens pas.

*M. le président* : Vous avez quitté Montevrault le 12 janvier ?

*René de La Roche* : Oui monsieur, j'ai passé la journée au Mans et je suis arrivé à minuit à la gare Montparnasse. J'ai fait déposer mes bagages chez moi, 24, rue de la Ferme-des-Mathurins, comme je l'ai dit tout-à-l'heure et je suis allé rue de Boulogne, 5.

*M. le président* : Vous y avez passé la nuit.

*René de La Roche* : J'ai dit que j'en étais parti le lendemain à neuf heures, et que j'y étais revenu à cinq heures.

*M. le président* : Oui, pour porter des billets d'Opéra. Mais que s'est-il passé à ce moment ? Avez-vous vu quelqu'un chez la veuve Gras ?

*René de La Roche* : Absolument personne.

*M. le président* : Qu'avez-vous fait ensemble ?

*René de La Roche* : Je suis resté à dîner.

*M. le président* : N'étiez-vous pas un convive inattendu ?

*René de La Roche* : En effet, je ne m'étais pas annoncé le matin pour dîner le soir.

*M. le président* : Vous vous êtes en quelque sorte invité familièrement ?

*René de La Roche* : C'est cela.

*M. le président* : Après le dîner, que s'est-il passé ?

*René de La Roche* : Je répète que j'ai été m'habiller chez moi et que je suis revenu à onze heures et demie. Mme Delacour finissait de s'habiller.

*M. le président* : Où vous teniez-vous ?

*René de La Roche* : J'ai été successivement de la salle à manger à la chambre à coucher. Je ne crois pas avoir été dans d'autres pièces.

*M. le président* : Vous étiez là près de votre maîtresse. Ne vous a-t-elle pas dit : « Laisse-moi tranquille, je n'aurai pas le temps de m'habiller ? »

*René de La Roche* : Je ne me rappelle pas, c'est possible ; c'était de ces propos auxquels on ne peut attacher d'importance sur le moment.

*M. le président* : Ne vous a-t-elle pas donné un livre

à lire?

*René de La Roche* : Ce que je sais, c'est que j'ai lu un deuxième volume des *Œuvres de Montaigne*, le chapitre intitulé *De trois bonnes Femmes*.

*M. le président* : Elle avait des livres chez elle?

*René de La Roche* : C'étaient des livres à moi.

*M. le président* : On a trouvé dans son logement des numéros de la *Revue des Deux-Mondes*.

*René de La Roche* : Ils m'appartenaient.

*M. le président* : Dans quelle pièce faisiez-vous la lecture de Montaigne?

*René de La Roche* : Devant la table de la salle à manger; mais je ne restais pas à la même place, et j'allais çà et là.

*M. le président* : La toilette terminée, n'avez-vous pas fait observer à la femme Gras que sa toilette ne vous plaisait point?

*René de La Roche* : Je ne me rappelle pas au juste, mais il est possible que j'aie fait cette observation; je trouvais, en effet, cette toilette trop voyante.

*M. le président* : Je croyais que c'était vous même qui, dans la procédure, vous étiez souvenu de cette appréciation émise par vous chez la veuve Gras, le soir du 13 janvier?

*René de La Roche* : J'ai dû manifester cette opinion, mais je ne pourrais pas affirmer que je l'aie manifestée ni dans quels termes.

*M. le président* : Si je parle ainsi, c'est qu'un des accusés qui, de son propre aveu, était là, prétend vous avoir entendu tenir ce propos ou tel autre du même genre, c'est-à-dire traduisant le même sentiment. Enfin, vous ne vous en souvenez pas d'une façon précise.

*René de la Roche* : Non, M. le président.

*M. le président* : Êtes-vous allé aux water-closet?

*René de la Roche* : La chose est très-probable, mais je ne peux pas du tout m'en rappeler. L'accusé qui en a parlé pouvait, s'il était là, tout remarquer. Quant à moi, je n'avais pas de motifs d'attacher de l'intérêt aux moindres actions ou aux plus légères paroles.

*M. le président* : Arrivés à l'Opéra, qu'avez-vous fait?

*René de La Roche* : Nous avons fait un tour ou deux, puis nous nous sommes quittés. J'ai été de mon côté avec un ami, elle a été du sien.

*M. le président* : Je suis obligé d'insister toujours sur des détails. Quand vous êtes revenus, voici la voiture arrêtée; que s'est-il passé?

Le témoin recommence son récit.

*René de La Roche* : Il avait été convenu qu'elle resterait dans la voiture.

*M. le président* : Pourquoi?

*René de La Roche* : Pour qu'elle n'eût pas froid dans l'allée; elle devait courir après moi.

*M. le président* : Quand la grille a été ouverte, vous êtes entré. A ce moment la portière de la voiture devait-elle être encore ouverte?

*René de La Roche* : Non, monsieur, fermée, je pense.

*M. le président* : Quand vous vous êtes avancé vers la maison, où était à ce moment la veuve Gras?

*René de La Roche* : Je ne puis pas du tout le dire, monsieur le président.

*M. le président* : Quand vous avez distingué vaguement une ombre, vous êtes-vous arrêté?

*René de La Roche* ; Non, j'ai regardé de ce côté instinctivement, et c'est juste à ce moment que j'ai reçu le liquide corrosif au visage.

*M. le président* : C'est la femme Gras qui vous a pris dans ses bras et conduit à la loge du concierge ?

*René de La Roche* : Oui, monsieur.

*M. le président* : Pouviez-vous encore voir à ce moment ?

*René de La Roche* : Non. Je suis devenu aveugle presque immédiatement. J'ai eu tout de suite besoin de quelqu'un pour me guider.

*M. le président* : Dans la loge du concierge, c'est Mme Gras qui vous a fait asseoir et vous a ôté votre paletot ?

*René de La Roche* : Je ne sais pas.

*M. le président* : Y êtes-vous resté longtemps ?

*René de La Roche* : Je ne puis le dire. En tout cas, le temps m'a paru bien long.

*M. le président* : Vous êtes monté chez la femme Gras appuyé sur qui ?

*René de La Roche* : Sur le concierge. Mme Delacour était en avant.

*M. le président* : La femme Gras vous a entouré de soins empressés ?

*René de La Roche* : Oui, monsieur ; elle a passé près de trente nuits à mon chevet.

*M. le président* : Elle vous a conduit ensuite à la campagne, à Courbevoie ?

*René de La Roche* : Oui, monsieur, pour respirer l'air ; les médecins le conseillaient.

*M. le président* : Quand ce malheureux événement s'est produit, vous veniez de quitter vos parents. Quand les avez-vous revus ?

*René de La Roche* : Près d'un mois après. Au commencement, je ne savais pas la gravité de mon état. On me rassurait. Je n'osais les prévenir.

*M. le président* : Qui vous rassurait ?

*René de La Roche* : Tous ceux qui m'approchaient.

*M. le président* : Des médecins ?

*René de La Roche* : Probablement ils ne voulaient pas m'émouvoir en me disant toute la vérité.

*M. le président* : Et puis vous vouliez éviter l'esclandre, le scandale ?

*René de la Roche* : Oui.

*M. le président* : Mais vous aviez à Paris même un parent ?

*René de la Roche* : J'avoue qu'à ce moment, malade, isolé, souffrant, je ne songeais plus qu'à mon état et j'avais oublié mes parents.

*M. le président* : Un ami de votre famille n'a-t-il pas été prévenu ?

*René de la Roche* : Oui, monsieur, mais pas par moi. j'ai beaucoup regretté plus tard de ne pas avoir averti ma famille.

*M. le président* : Vous aviez pleine et entière confiance dans la veuve Gras ?

*René de la Roche* : Oui, monsieur le président, je l'ai déjà dit tout à l'heure.

*M. le président* : En lui rendant compte de votre vie de famille un peu monotone, vous lui disiez : « Je reconnais ta supériorité. » Elle exerçait sur vous une singulière influence. Quelle est la première personne de votre famille qui vous ait vu ?

*René de la Roche* : M. Charles Gabeau.

*M. le président* : Quand avez-vous vu votre frère ?

*René de la Roche* : Environ dix jours après M. Gabeau.

*M. le président* : Savez-vous s'il a éprouvé quelque difficulté pour arriver jusqu'à vous ?

*René de la Roche* : Je l'ignore.

*M. le président* : Le lendemain de l'arrestation de la femme Gras, vous avez été conduit dans la maison du docteur de Grandmont ?

*René de La Roche* : Oui, monsieur, j'y suis encore.

*M. le président* : Vos opinions se sont-elles modifiées sur le compte de votre maîtresse ?

*René de La Roche* : Oui.

*M. le président* : Pourquoi et comment ?

*René de La Roche* : On m'a appris que certains papiers que je devais faire disparaître et que j'avais jetés au feu avaient été retirés et gardés par elle.

*M. le président* : Vous aviez confié à M. Gabeau le soin d'anéantir ces papiers qui se trouvaient dans votre logement de la Ferme-des-Mathurins. Il a accompli sa mission.

*René de La Roche* : Oui, mais je me suis souvenu que je n'avais pas fait brûler par M. Gabeau tout ce que je voulais anéantir. Il en restait encore dans un tiroir de mon bureau. Je fis venir le bureau. Je reconnus ces papiers au toucher. Je me suis fait conduire par elle près du feu et j'ai jeté les lettres dans la cheminée. J'étais convaincu que les lettres étaient toutes brûlées. M le commissaire m'a démontré que je me trompais.

115  
*M. le président* : C'est cette circonstance qui a modifié votre opinion ?

*René de La Roche* : Oui. Je dis alors que si cet acte avait été commis, je pouvais douter de tout.

*M. l'avocat général* : Avez-vous jamais vu Gaudry ?

*René de La Roche* : Jamais.

*M. l'avocat général* : Ni chez la femme Gras, ni ailleurs ?

*René de La Roche* : Parfaitement.

*M. l'avocat général* : Avez-vous rencontré chez la femme Gras un autre homme ?

*René de La Roche* : Non, monsieur.

*M. l'avocat général* : Le 13 janvier, vous avez dîné avec elle. Le couvert était-il desservi quand vous êtes revenu à onze heures et demie ?

*René de La Roche* : Je ne saurais dire. J'ai entendu rapporter qu'il était encore sur la table le lendemain matin.

*M. l'avocat général* : Vous aviez une clef pour pénétrer chez votre maîtresse ?

*René de La Roche* : Oui, monsieur.

*M. l'avocat général* : La femme Gras venait-elle habiter rue de la Ferme ?

*René de La Roche* : Plus souvent que je n'allais chez elle.

*M. le président* : Vous avez donné dans la procédure des explications sur son caractère. Vous les rappelez-vous en ce moment ?

*René de La Roche* : Non.

*M. le président* : N'était-elle pas parfois violente ?

*René de La Roche* : Elle était d'un caractère très entier, c'est vrai. Violente, elle ne l'a jamais été vis-à-vis de moi.

*M. le président* : M. de La Roche, votre déposition est finie. Je vais vous faire donner un fauteuil dans le prétoire, car nous aurons peut-être encore besoin de votre présence.

*M<sup>e</sup> Lachaud* : Mais nous avons des questions à poser, monsieur le président.

*M. le président* : Posez-les.

*M<sup>e</sup> Lachaud* : Pendant le mois de novembre 1876, Mme Gras n'a-t-elle pas toujours été malade et presque toujours alitée ?

*René de La Roche* : Je le crois, en effet. Elle n'a dû se relever que vers le 15 décembre à peu près, il me semble.

*M<sup>e</sup> Lachaud* : Pendant la maladie de M. René de La Roche, Mme Gras n'écrivait-elle pas sous sa dictée des lettres à son frère ?

*M. de La Roche* : C'est vrai.

*M. le président* : Qu'écriviez-vous, monsieur de La Roche ?

*M. de La Roche* : Des espèces de rapports sur ma santé.

*M. le président* : Lui donniez-vous des renseignements inquiétants ou favorables ?

*M. de La Roche* : Je disais ce que je pensais sur le moment.

*M. le président* : L'engagiez-vous à venir ?

*René de La Roche* : Je l'engageais à différer de venir me voir.

*M. le président* : Je ne comprends pas ce sentiment de votre part.

*René de La Roche* : C'est vrai. J'étais un peu embarrassé ; j'étais dans une situation irrégulière.

*M. le président* : Était-ce bien vous qui ne vouliez pas voir venir votre frère ? N'était-ce pas plutôt certaine personne ?

*René de La Roche* : Il n'y a jamais eu de pression exercée sur moi à cet égard.

*M<sup>e</sup> Lachaud* : Mme Gras a-t-elle adressé à M. René de La Roche des demandes de titres de Bourse ?

*René de La Roche* : Jamais.

*M<sup>e</sup> Lachaud* : Et de l'argent ?

*René de La Roche* : Jamais ou presque jamais. Souvent j'ai eu de la peine à lui faire accepter ce que je désirais lui offrir.

*M<sup>e</sup> Lachaud* : Lorsqu'on a appris à M. de La Roche que deux papiers qu'il croyait brûlés avaient été retenus par Mme Gras, se souvient-il qu'on lui ait dit : « Elle a gardé toutes les pièces. C'est un chantage qu'elle a voulu organiser contre vous. » Se souvient-il qu'on lui ait parlé ainsi ?

*René de La Roche* : Je ne me rappelle pas.

*M<sup>e</sup> Lachaud* : Lui a-t-on rapporté le propos qu'elle avait tenu. Lui a-t-on dit qu'elle avait avoué avoir commis une action mauvaise dans un moment de curiosité et qu'elle avait été la première à demander que ces papiers fussent détruits ?

*René de La Roche* : Non, on ne m'a pas dit ça.

*Femme Gras* : Et lui a-t-on dit que j'avais les clefs des tiroirs et que j'aurais pu prendre toutes ses lettres ?

*René de La Roche* : Non.

*M<sup>e</sup> Lachaud* : Le 13 janvier, avait-on arrêté l'heure du départ pour l'Opéra ?

*René de La Roche* : C'est possible.

*M<sup>e</sup> Lachaud* : Je n'ai pas d'autre question à poser.

*René de La Roche* : Puis-je me retirer, monsieur le président ?

*M. le président* : Oui, retirez-vous, monsieur.

Le témoin, après avoir salué légèrement de la tête, sort au bras de l'audencier. L'auditoire paraît vivement émotionné. La femme Gras accompagne du regard M. René de La Roche.

*Robert-Martin de La Roche*, trente-cinq ans, propriétaire à Montrevault (Maine-et Loire) : Mon frère a été orphelin à neuf ans. Il a été élevé aux jésuites de Poitiers. A dix-neuf ou vingt ans, il est venu à Paris. Il a fait son volontariat. De temps à autre, il faisait chez nous des apparitions, d'ailleurs assez courtes.

Cette année, il est venu pour le jour de l'an. Il est resté une quinzaine de jours. Il disait qu'il était forcé absolument de retourner à Paris. Il paraissait préoccupé, triste, comme travaillé par des pressentiments.

Quand j'appris la triste nouvelle, je vins à Paris et allai avec M. Gabeau, mon cousin, rue de Boulogne. Nous ne fûmes pas reçus. M. le commissaire de police me dit qu'il préférerait qu'on ignore ma présence en ce moment. Je partis et revins plus tard.

Après le départ de sa maîtresse, j'allai habiter avec lui et nous l'installâmes dans la maison du docteur de Grandmont où il a été admirablement soigné.

*M. le président* : Vous avez parlé de pressentiments. Se sont-ils manifestés par des propos ?

*Le témoin* : Oui, monsieur, René de La Roche nous disait qu'il ne reviendrait pas, qu'il ne reverrait peut-être plus son pays. Un soir notamment il nous a étonné par ses propos, car il était très-peu communicatif de son naturel.

Quand j'ai eu des renseignements sur sa liaison, on m'a dit : « Prenez-garde, votre frère est allié à une femme dangereuse. Elle ruinera sa santé. »

*M. le président* : Vous avez été averti du crime par une lettre anonyme ?

*Le témoin* : Non, monsieur, par une lettre. J'ai reçu une lettre de mon cousin, M. Gabeau.

*M. le président* : N'avez-vous pas reçu en même temps une lettre anonyme ?

*Le témoin* : Oui, monsieur le président ; mais c'est après la première lettre ; c'est le lendemain seulement que j'ai reçu la lettre anonyme.

*Charles-Hippolyte Gabeau*, interprète militaire : Je suis le parent de M. de La Roche. Aussitôt averti du malheureux événement, je courus chez Mme Delacour, rue de Boulogne. Elle me dit que René était très malade. Un monsieur sortit de la chambre à ce moment. Elle me le montra en ajoutant : « C'est le médecin. » Ce dernier me dit : « Faites attention, monsieur, vous pourriez faire du mal à votre cousin ; toute émotion est dangereuse pour lui. » Je répliquai assez vivement : « Permettez, mon-

sieur, je ne suis pas son héritier et je tiens à le voir. Je ne veux pas le laisser mourir ainsi. » René avait entendu ma voix et il me fit entrer aussitôt.

*M. le président* : Quand vous avez parlé à la femme Gras du frère de René, qui désirait le voir, ne vous a-t-elle pas tenu un propos grossier et violent ?

*Le témoin* : Oui, monsieur, elle me dit que si M. Robert de la Roche venait chez elle et ne se conduisait pas convenablement à son égard, elle lui jetterait quelque chose à la figure. J'ai pensé qu'elle voulait le menacer d'un soufflet.

(Interpellé.) Je ne connaissais pas cette liaison avant le crime. Depuis, quelqu'un me dit : « Tâchez de l'arracher à cette femme-là, je la connais, elle le perdra.

Le témoin raconte ensuite la façon scrupuleuse dont il a accompli la mission dont son cousin René l'avait chargé relativement aux papiers à détruire dans le logement de la rue de la Ferme des-Mathurins.

*M. le président* : Quand vous avez pu réfléchir et observer d'une façon sérieuse la façon dont la femme Gras se conduisait avec le malade, n'avez-vous pas émis une opinion défavorable sur elle ?

*Le témoin* : Oui, monsieur, j'ai dit que cette femme n'aimait pas René. Je l'ai dit, c'était mon opinion, c'était une impression.

*M<sup>e</sup> Lachaud* : Le témoin a-t-il écrit, sur la demande de M. de La Roche, à son frère Robert, pour l'avertir du malheur ?

*Le témoin* : Oui, monsieur.

*M. le président* : Vous en rappelez-vous les termes ?

*Le témoin* : Un peu, mais les lettres sont au dossier, et je ne pourrais en rapporter exactement le texte.

Cette lettre était ainsi conçue ;

« Paris, 3 février 1877.

« Mon cher cousin.

« René a été, il y a une vingtaine de jours, l'objet d'une agression de la part d'un inconnu, qui lui a jeté de nuit un liquide corrosif au visage.

« La vue est menacée. Je l'ai vu et il m'a, hier au soir, prié de vous prévenir ; mais il me charge aussi très expressément de vous prier de ne pas venir à Paris pour le voir.

« Il est soigné par la personne chez laquelle il se trouve avec un dévouement réel ; je l'ai vu moi-même, et, de plus, il me l'a affirmé.

« Toute émotion violente ne peut que lui nuire sans aucune utilité, et la moindre chose cause chez lui ces émotions. C'est pour cela qu'en vous faisant avertir du fait, il vous demande de ne pas venir le voir.

« Adieu, mon cher cousin, veuillez offrir mes respects, etc.

« C. GABEAU. »

*Victor Lebrun, concierge, 5, rue de Boulogne* : Le 14 janvier, vers deux heures et demie ou trois heures du matin, nous avons été réveillés en sursaut par un coup de sonnette. Je tirai le cordon, puis nous entendîmes des cris épouvantables ; c'étaient de vrais hurlements. Mme Gras nous dit : « Ouvrez, ouvrez. » J'ouvris ma loge ; elle m'apportait M. de La Roche dans l'état que vous savez.

Je l'installai dans mon fauteuil. J'apportai de l'eau. Mme Gras en prit dans la cuvette; elle lui a ôté son paletot; elle s'est mise à le laver elle-même. Il souffrait beaucoup. Ensuite nous montons à l'appartement de Mme Gras. Je conduisais M. de La Roche. Mme Gras nous précédait avec une lumière. Mme Gras m'a envoyé chercher un médecin. J'y ai été aussitôt.

(*Sur interpellation*). J'avais remarqué la veille la présence de l'ouvrier Gaudry chez Mme Gras. L'arrivée de M. de La Roche l'avait fait repartir.

(*Sur nouvelle interpellation*). Le soir du 13, en éteignant le gaz dans l'escalier, j'avais entendu dans l'ombre un individu monter. L'individu avait dû entrer sans sonner. Quand j'éteins mon gaz, pour ne pas forcer ma femme à tirer le cordon, j'ouvre la grille et elle reste ainsi ouverte pendant un moment. C'est pendant ce moment que l'individu avait pénétré.

*M. le président* : Il faut rapprocher cette déclaration de l'affirmation de Gaudry, disant qu'il est revenu ce soir-là rue de Boulogne, 5, vers onze heures; qu'il a trouvé la grille ouverte et qu'il est monté chez la femme Gras.

*M. le président* : Dans la loge, votre tapis n'a-t-il pas été taché par l'acide sulfurique?

*Le témoin* : Oui, par les crachats du malheureux monsieur. Il avait du vitriol plein la figure. Il en crachait et ça a fait des taches. (Mouvement.)

*M. l'avocat général* : Entend-on facilement, de chez vous, ouvrir la porte de la veuve Gras ou la refermer?

*Le témoin* : Oui, monsieur.

*M. l'avocat général* : Elle a des grincements particuliers?

*Le témoin* : Oui.

*M<sup>e</sup> Lachaud* : De la loge n'entend-on pas tout ce qui se dit ou fait dans l'appartement de Mme Gras?

*Le témoin* : Sa chambre à coucher est juste au-dessus de notre loge; on entend tout ce qui s'y passe.

*Femme Gras* : Et dans la salle à manger aussi.

*Le témoin* : Oui, mais pas si bien.

*M le président* : Mais n'entend-on pas ce qui se passe dans le salon-boudoir?

*Le témoin* : Non, pas du tout.

*M<sup>e</sup> Demange* : Indépendamment de la grille, le bâtiment se ferme par une porte qui donne sur la cour même. Comment ferme-t-elle?

*Le témoin* : Par un bec-de-canne très facile.

*M<sup>e</sup> Demange* : Une fois la grille ouverte, on n'a plus besoin de concierge pour ouvrir la seconde porte, celle du bec de canne?

*Le témoin* : Non, on l'ouvre soi-même.

*M. le président* : La grille est-elle haute?

*Le témoin* : Pas bien.

*M. le président* : Elle a 2 m. 60 de haut. Cela a été constaté par un procès-verbal de M. Macé. D'ailleurs, vous pouvez, messieurs les jurés, aller vous rendre compte de l'état des lieux.

*Femme Lebrun* : Ce témoin confirme la déposition précédente.

*Catherine Aniel, femme de ménage* : J'étais au service de Mme Gras, mais ce n'était pas pour mon plaisir, et si ça n'avait pas été le besoin, je n'y aurais pas resté longtemps.

*M. le président* : Pourquoi ?

*Le témoin* : Elle n'était pas trop bonne. Elle se plaignait toujours et se mettait en colère. Soi-disant, j'achetais toujours trop cher ; quelquefois, j'y mettais de ma poche, pour éviter qu'elle gronde.

*M. le président* : Ne vous a-t-elle pas parlé d'une baronne comme étant sa mère ?

*Le témoin* : Une dame de Pallandt est venue, en effet. Elle était très bien ; même qu'elle avait un petit chien. Mme Gras m'a dit : « C'est maman. » La baronne avait laissé le petit chien, même que M. de La Roche l'a caressé ensuite.

*(Interpellée)* : Le 13 janvier, je suis venue [à] neuf heures du matin ; j'ai été chercher un manteau pour l'Opéra de madame. Madame m'a dit de revenir à cinq heures pour le dîner. J'ai fait le dîner et je les ai quittés à huit heures, au moment du café.

*M. le président* : N'avez-vous pas eu connaissance d'une fiole de vitriol ?

*Le témoin* : Oui. Dans l'instruction, Gaudry a décrit devant moi la fiole et l'endroit où elle était, et, alors, j'ai reconnu, en me rappelant, que c'était vrai : c'était comme de la bière qui était dedans.

*M. l'avocat général* : Il y avait un escabeau dans le logement, où le tenait on d'ordinaire ?

*Le témoin* : Dans la cuisine.

*M. l'avocat général* : Le 14 janvier, n'a-t-il pas été retrouvé dans le cabinet noir ?

*Le témoin* : Je n'ai pas remarqué.

*M. le président* : Le 14 janvier, de cinq à huit heures du soir, n'avez-vous pas vu la toilette de la veuve Gras ?

*Le témoin* : Non, monsieur.

*M. le président* : Ni la jupe rose, ni le corsage ?

*Le témoin* : Non.

*M. le président* : Ni la perruque ?

*Le témoin* : Non.

*M. le président* : Aucun préparatif de toilette de bal ?

*Le témoin* : Aucun.

*Femme Gras* : Mais de cinq à huit heures elle n'a pas été dans le boudoir.

*Gaudry* : J'ai vu la robe dans le cabinet de toilette.

*Augustine Lemattre, brodeuse* : J'ai été appelée au service de Mme Gras comme garde-malade. Mme Gras soignait M. de La Roche avec beaucoup de dévouement et de soins.

*Joseph Bal*, quarante-un ans, cocher : Je montais à vide la rue Blanche, vers minuit et demi, quand un jeune homme vint se faire charger. J'ai été rue de Boulogne, 5, avec lui et j'ai mené le monsieur et la dame à l'Opéra.

*M. l'avocat général* : Combien de temps avez-vous attendu devant le numéro 5 de la rue de Boulogne ?

*Le témoin* : Un quart d'heure.

*Henry Levy*, commis d'agent de change : J'ai vu une fois la veuve Gras. J'allais demander des nouvelles de mon ami de La Roche. Elle m'a dit qu'on ne pouvait le voir. « Le pauvre enfant est bien souffrant, ajouta-t-elle; il a un œil perdu. On espère pouvoir sauver l'autre. »

*M. le président* : N'avez-vous pas parlé affaires ?

*Le témoin* : Oui, monsieur; je savais que de La Roche avait des opérations engagées à la Bourse. J'en ai parlé à Mme Gras. Elle m'a ordonné de liquider pour lui.

*M. le président* (à la femme Gras) : Vous n'aviez pas d'autorisation de de La Roche :

*Femme Gras* : Non, mais j'en parlais à M. de La Roche, qui me dit : C'est bien. Dans ce moment il fallait agir pour lui.

*Le témoin* : La liquidation, d'ailleurs, lui procura un bénéfice

*Louis Outichon*, rentier à Paris : J'habite Bougival. En juillet 1876 j'y rencontrai Mme Gras. Ayant parlé d'une propriété que je suis chargé de vendre aux environs de Paris, elle me demanda des renseignements et manifesta l'intention arrêtée d'acheter un lot. Je devais lui faire visiter les terrains.

Le 13 janvier dernier, je la retrouvai en domino rose au bal de l'Opéra. Elle me dit : « Eh bien, vos terrains sont-ils toujours à vendre ? » Je répondis que oui. J'ajoutai : « Vous vouliez acheter, ça tient-il toujours ? » Elle me répondit : « Plus que jamais. » Je lui dis : « Quand êtes-vous libre, je vous les ferai visiter. » Elle me répondit : « Attendez, mardi je ne peux pas; mardi je ne peux pas; jeudi je tâcherai de me rendre libre. » Nous nous séparâmes. C'était deux heures environ.

L'audience est suspendue. Elle est reprise à quatre heures et demie.

M. René de La Roche est assis dans le prétoire, sur un banc, près du bureau de l'huissier.

*M. le président* : Monsieur de La Roche, je vous ai prié de revenir pour répondre encore à une question. Avant le dîner, avez-vous vu la toilette de la femme Gras ?

*René de La Roche* : Je ne crois pas.

*M. le président* : A quel moment avez-vous vu la robe rose pour la première fois ?

*René de La Roche* : Je crois que c'est quand je suis arrivé et que je me suis déshabillé moi-même.

*M. le président* : Où était-elle ?

*René de La Roche* : Sur le lit, je crois.

*M. le président* rappelle le témoin Lebrun et M. Macé.

*M. l'avocat général* : M. Macé, n'a-t-on pas indiqué la place de certaines taches en votre présence ?

*M. Macé* : C'est Gaudry qui a indiqué dans le cabinet de toilette une tache d'acide sulfurique.

*Lebrun* : Oui, c'était aussi devant moi. Gaudry est allé droit à la tache dont il avait parlé. Il a fait devant moi le simulacre de faire répandre la fiole, comme il disait que la femme Gras avait fait.

*Femme Gras* : Il pouvait bien savoir qu'il y avait des taches d'acide dans mon cabinet. Quand je le vis, au cimetière de Charonne, je lui dis qu'on avait porté dans mon cabinet de toilette le paletot de M. de La Roche, qu'on l'y avait retourné et qu'il avait dégoutté sur le parquet. D'ailleurs, il n'a pu indiquer que là les taches. Or, il y en avait d'autres, vous en trouverez sur la caisse, vous en trouverez contre le mur, vous en trouverez vers la table à toilette.

*Gaudry* : Oh ! monsieur le président, au cimetière de Charonne Mme Gras m'a simplement dit ce que j'ai déjà rapporté, pas autre chose.

L'accusé renouvelle ses explications d'hier.

*M. le président* : Il n'a pas été question du paletot ?

*Gaudry* : Non.

Les deux témoins suivants, Joseph Cimats et Casanova, de la garde républicaine, rapportent le propos mentionné par l'acte d'accusation et tenu par la femme Gras lorsqu'elle allait comparaître, le 1<sup>er</sup> mai, devant le magistrat instructeur. Elle était sur le même banc que Gaudry : « Ne m'accuse pas, dit-elle à celui-ci ; ne me perds pas, je t'en supplie. Sauve-moi, je te sauverai plus tard. »

*M. le président* : Femme Gras, on comprend aisément le sens de cette supplication. Vous ne suppliez pas, d'ordinaire.

*Femme Gras* : J'ai dit : « Pourquoi m'accuses-tu ? je n'ai pas fait de mal, sauve-moi. » C'était la première fois que je revoyais Gaudry. Je ne croyais même pas encore à cette accusation.

*M. le président, aux témoins* : Et qu'a répondu Gaudry ?

*Les témoins* : « Il est trop tard. »

*M<sup>e</sup> Lachaud* : Les témoins ne rapportent pas le propos tout à fait de la même façon.

On entend ensuite les médecins.

*Paul Hallier*, quarante-trois ans, officier de santé, a donné les premiers soins à la victime.

*M. le président* : N'avez-vous pas signé un certificat ?

*Le témoin* : Oui, avec M. le docteur de Grandmont.

124  
*M. le président* : Ce certificat n'avait-il pas quelque chose d'anormal ?

*Le témoin* : Sur la prière de Mme Gras, nous avons omis le nom du blessé. J'avais pensé qu'on voulait éviter un scandale.

*Femme Gras* : Je ne me souviens pas de cette circonstance.

*Louis de Wecker*, quarante-quatre ans, docteur-médecin, a été appelé le 29 janvier par M. Delord, ami de M. de La Roche, pour examiner le malade. Le malade avait l'œil droit complètement perdu ; l'œil gauche, malgré la suppuration, devait être conservé. Il a approuvé le traitement du docteur de Grandmont. Mais à la suite d'une aggravation survenue soudainement dans l'état du blessé et de l'état de prostration où il se trouvait, après un usage considérable de chlorate pendant la nuit, il eut des soupçons sur la valeur des soins qu'on donnait à M. de La Roche. Il n'hésita pas à déclarer que la manière dont Mme Gras soignait le jeune homme lui paraissait suspecte, et il alla jusqu'à dire que s'il s'en tirait, il aurait de la chance.

Son confrère, M. de Grandmont, ne partagea pas son opinion, ou plutôt son soupçon, son impression, car le docteur de Wecker dit n'avoir pas eu de preuves véritables.

*Pierre-Anatole Gillet de Grandmont*, quarante-trois ans, docteur en médecine, a été appelé, le 14 janvier, par Mme Delacour. C'était de ce nom qu'était signé le billet qui lui était adressé. Il ne la connaissait pas. Quand il arriva rue de Boulogne, il fut surpris de reconnaître dans Mme Delacour une femme qu'il avait soignée gratuitement parcequ'elle s'était présentée plusieurs fois à son dispensaire avec les pauvres. Dans une claire et savante exposition, le témoin explique l'état successif du blessé auquel il a donné ses soins, le traitement qu'il lui a appliqué et les résultats obtenus. Il dit que M. René de La Roche a triomphé de dangers très graves. Les premiers jours, on le croyait complètement perdu.

*M l'avocat général* : Avez-vous, docteur, ordonné au malade de ne pas recevoir sa famille ?

*Le docteur de Grandmont* : Non, monsieur. D'ailleurs, on m'avait dit qu'il n'avait pas de famille.

*M. le président* : Qui vous a dit ça ?

*Le docteur* : Mme Gras.

*Femme Gras* : Docteur, ne vous rappelez-vous pas que l'état de M. de La Roche était généralement satisfaisant, et que lorsqu'il y a eu une aggravation, elle a été soudaine et est survenue à la suite d'une certaine visite ?

*Le docteur* : Oui.

*Docteur Gallard*, médecin de l'hôpital de la Pitié, rend compte de la mission qui lui avait été confiée par justice auprès de M. de La Roche.

Il est cinq heures un quart.

La liste des témoins est épuisée.  
L'audience est renvoyée à demain, pour le réquisitoire de M. l'avocat général Choppin-d'Arnouville.

**La veuve Gras et Gaudry.** — Pendant que les débats de cette horrible affaire suivent leur cours, il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil dans la cellule des accusés. Gaudry est à la Conciergerie. Dès qu'il est ramené dans sa cellule il se jette en sanglotant sur son lit où il reste immobile. Une grande torpeur morale s'empare alors de lui et il refuse toute nourriture. « Je mérite une condamnation sévère, dit-il à ses gardiens, car j'ai commis un acte abominable. » Quant à la veuve Gras, elle est au Dépôt de la préfecture de police, dans une cellule fort aérée. Elle mange avec bon appétit et dort paisiblement.

Elle a une entière confiance dans l'issue de son procès, et dit à ceux qui l'approchent qu'avant peu de jours, elle sera rendue à la liberté.

*Audience du 25 juillet*

A dix heures et demie un coup de sonnette annonce l'entrée de la Cour; depuis quelques instants déjà les accusés ont été amenés à leur banc.

Les émotions et les fatigues des deux audiences ont marqué sur le visage de la femme Gras : les traits sont tirés, le teint plombé, dans l'œil on ne retrouve plus cet éclair que nous avions surpris dès la première heure des débats et alors que pour la première fois l'accusée se présentait devant ses juges.

On sent, en un mot, que son énergie l'abandonne et qu'elle est vaincue par la lutte.

Son complice Gaudry, lui, conserve son attitude humble, modeste, réservée et craintive dont il ne s'est pas départi depuis la première heure du procès.

La liste des témoins a été épuisée hier et dès que la Cour a pris séance, M. le président donne la parole au ministère public et c'est au milieu d'un profond silence que M. l'avocat général Chopin d'Arnouville commence son réquisitoire.

La veuve Gras est plus calme; son teint s'est éclairci. Elle semble rajeunie. Elle tient les yeux fixés sur le Christ de Bonnat.

La parole est donnée à M. l'avocat général, qui s'exprime en ces termes :

Messieurs,

A côté d'un sentiment de compassion profonde pour ce malheureux jeune homme qui a si cruellement expié les entraînements de son âge, il s'est produit dans le public un double mouvement de répulsion et de curiosité tout ensemble à l'endroit de la femme qui avait su artiser une si odieuse machination; son indignité et sa perversité même semblent avoir créé autour d'elle comme une sorte de légende.

Et cependant l'histoire d'une courtisane vieillie, les mœurs du monde où elle a dépensé sa vie, de ce monde où l'on fait marchandise de la jeunesse et de la beauté; toutes ces honteuses convoitises d'argent qui inspirent la débauche et en fixent le tarif, et, à la fin, toutes ces amertumes de la gêne, de l'abandon, de la misère qui approche..., toutes ces choses ne sont pas nouvelles, et si je comprends la répulsion, je comprends moins que de tels récits soient faits pour exciter la curiosité.

Comment une femme artificieuse, ardente, audacieuse, a-t-elle pu s'emparer de la tendresse et de la confiance d'un jeune homme, plus jeune qu'elle de quinze ans? C'est là, messieurs, un de ces traits de mœurs, une de ces défaillances humaines dont je n'ai point à vous refaire la commune histoire. Mais comment, après avoir tout fait pour le détacher de sa famille, et craignant encore qu'il n'échappe avec sa fortune, à une domination mal assortée, comment a-t-elle pu, avec un art infernal, préparer et combiner un attentat qui devait le lui livrer tout entier, quoique mutilé? Voilà, messieurs, l'explication que je vous dois; sans doute, elle pourrait paraître à peine vraisemblable, si nous ne connaissions la vie et le caractère de l'accusée, si nous ne pénétrions pour un instant dans le milieu d'intrigue et de corruption où elle a vécu. Ce n'est pas sans répugnance que je devrai soulever quelques voiles; mais j'ai la confiance que ma discrétion sera imitée quand je tairai des noms qui se sont égarés d'aventure dans cette promiscuité.

En étudiant ce caractère, je me rappelaï le détail que l'ironie du hasard semble avoir jeté dans la procédure. Pendant la soirée du 13 janvier, la femme Gras donnait à lire à René de La Roche les *Essais de Montaigne*. — Horace trouvait bien les livres des stoïciens à travers les coussins de soie des courtisanes romaines!... M. de La Roche lisait le chapitre intitulé : *De trois bonnes femmes*, et le moraliste explique « qu'une bonne femme, une femme de bien et femme d'honneur et de vertu, ce n'est

à dire autre chose pour nous qu'une femme chaste. Quel rapprochement aurait pu se faire dans l'esprit de ce jeune homme ! Comment n'a-t-il pas lu encore que l'empire de certaines femmes n'est fait que « pour le châtement » de ceux qui, par quelque humeur fiévreuse, se sont volontairement soumis à elles ?

Aménaïde Bicout est née en 1838, dans une loge de concierge de Ménilmontant ; ses parents ne paraissent pas avoir pris grand soin de ses premières années ; on avait même oublié de la faire baptiser, rapporte une dame du cochére, qui, la voyant vendre des fruits sous une porte cochère, s'intéressa à cette enfant, la recueillit, la conduisit, avec un charbonnier du coin, jusqu'aux fonts baptismaux, et la plaça dans un petit pensionnat à Saint-Deuis. Un peu plus tard, son père la reprenait et l'envoyait vendre du pain d'épices aux barrières et des fleurs, le soir, au boulevard. On peut présager ce que promettait une telle enfance. A la sortie du théâtre, elle rencontra un soir celle qui avait essayé d'être sa bienfaitrice, et la pauvre petite abandonnée réclama encore son assistance.

On l'accueille encore, on lui fait faire un apprentissage d'ouvrière chenilleuse ; on remarque bien dans son allure des symptômes assez inquiétants ; mais à dix-sept ans, on la marie avec un garçon épicier que le hasard amène, et non loin de la loge de ses parents, on l'établit à la tête d'une petite épicerie. Une telle femme n'était pas faite pour la vie conjugale ; des scènes, des violences dont on a retrouvé le souvenir, éclatent dans ce ménage, et de même qu'elle s'était plus d'une fois enfuie du toit de Mme du Pallandt, après quelques mois de mariage, elle abandonna son mari, qui, seize ans après, mourait à l'hôpital sans l'avoir jamais revue et sans qu'elle s'en fût inquiétée autrement que pour écrire un jour à sa sœur : « Sois je décidément veuve ? »

Elle a rencontré un officier dont elle est devenue la maîtresse, et la voilà désormais jetée dans la vie galante, à dix sept ans. Actrice aux Folies-Marigny, en compagnie de quelques filles alors en renom, marchande de parfumerie au passage Verdeau ou de papeterie rue de La Rochefaucault ; changeant de nom et de prénom, Jeanne au théâtre, femme Delacourt au comptoir, elle s'appellera désormais dans le monde de la débauche, Jenny Delacourt.

Pendant vingt ans, elle a vécu ainsi, et ceux qui l'ont connue résumant en deux traits les mobiles de sa vie : la domination et l'intérêt.

La domination, elle a voulu l'exercer par tous les moyens ; tantôt impérieuse et violente, tantôt caressante et douce, elle prétendait, rapporte un témoin, « que les hommes devaient lui servir de marchepied, et qu'elle savait bien comment se les attacher... » Elle écrivait de même un jour que « le monde était un échiquier et les hommes des pions qu'elle savait manœuvrer. » Elle a eu

au nombre de ses amants, dit encore une femme qui l'a bien connue, un jeune homme dont je ne dirai que le prénom, Go tran; et ce malheureux a tenté un jour de s'empoisonner à la suite de discussions qu'il avait eues avec elle, et ses parents se sont hâtés de le marier pour le lui arracher.

Enfin, on a trouvé chez elle une lettre sur papier de deuil, qui est tristement expressive :

« Madame, voici la copie d'un mot qui vous a été écrit par Max cette nuit :

« Jenny, je meurs de ta faute... mais je pardonne. »  
Qu'était-ce Max? Qu'est-ce que ce cadavre dans la vie de cette femme? — « C'était un Allemand, a-t-elle dit, et je ne m'en suis guère inquiétée. »

Cette domination, cet asservissement qu'elle voulait comme un marchepied, c'est au vice et à ses plus odieuses excitations qu'elle en a demandé le secret. Qui pourrait dire qu'il n'y ait pas eu encore dans ces vingt ans de luxure quelques victimes ignorées;

Une femme qui a été au service de l'accusée, disait un jour : « Oh ! si on savait que Madame fait prendre des mouches cantharides à ses amants ! » Et, en effet, on a trouvé chez elle un pot de has-hich composé de ce poison; il était, avec des écrits obscènes et des lettres d'amour, renfermé dans son prie-Dieu !... La femme est tout entière dans ce trait !...

La préoccupation de son esprit à ce honteux sujet se révèle encore dans une pièce de vers qui a été saisie; car vous savez que, tout en méprisant la prosodie et même l'orthographe, elle avait des prétentions littéraires et qu'elle a beaucoup versifié. Elle n'a même pas attendu le déclin de l'âge et de la beauté, car ces vers-ci sont datés par elle 1863 ou 1864 :

*A mon docteur :*

Fi, le vilain docteur  
Qui, voulant se moquer,  
Rire de mon erreur,  
Me force d'avaler  
Une drogue impossible.  
Il fallait me donner  
La mouche cantharide  
Que j'avais demandée.  
Car enfin, mon cher maître,  
Point ne veux abuser  
De ce poison divin,  
Mais le voudrais connaître,  
Et cela dès demain.  
Laissez-vous attendrir;  
Ah ! donnez moi, docteur,  
Sans crainte pour mes jours,  
Une nuit de plaisir,  
Une nuit de bonheur,  
Toute une nuit d'amour;

Cédez à ma prière,  
Mon sort est en vos mains;  
D'un amant ordinaire  
Faites un héros demain.

A peu près à la même époque. elle a passé trois semaines dans une maison de santé. Prétendra-t-on qu'il y a eu dans ses facultés mentales un trouble momentané? On pourra relire la déclaration de son médecin qui l'avait envoyée dans cette maison. « Le secret professionnel m'empêche de dire quelle était cette maladie; mais je ne me suis pas aperçu qu'elle fût folle. »

Messieurs, ce qui est plus odieux que ces pratiques, plus odieux que cette dépravation, c'est leur mobile. Les égarements de la passion ne sont assurément pas excusables; mais est-il rien de plus hideux que la passion mise au service de l'intérêt, que le calcul et la spéculation dans la débauche? On a pu dire de cette femme que « l'argent était son Dieu. » Un de ses amants a pu lui dire à elle-même « qu'elle n'était plus une femme, qu'elle n'était qu'un chiffre. » Ce n'est pas seulement la courtisane *nondum satiata*, dont parle Juvénal: c'est la marchande avide pour qui l'amant sera surtout une proie pécuniaire. Habile à gagner sa confiance, elle sait, dit-elle, comment se l'attacher; elle vivra de son argent; c'est le rôle des femmes de sa condition. Mais elle se fera soucrire des billets et des obligations par-devant notaire; elle promettra de restituer une première obligation en échange d'une autre plus élevée, et elle les conservera toutes les deux, ainsi que les billets. Elle conservera surtout les lettres où tous les serments sont prodigués; et quand viendra le jour de l'abandon, quand délivré enfin de ses dangereuses étreintes, ce jeune homme entrera, par le mariage, dans une vie régulière, elle arrivera jusqu'aux alentours de la nouvelle famille, elle menacera de scandale, elle exigera de nouveaux sacrifices, de l'argent, une rente; elle sera à ce point intraitable dans le chantage, que l'homme d'affaires, chargé de l'apaiser, déclare « qu'elle lui faisait peur... » L'ancien amant a son dossier, auquel elle a pris soin de joindre une notice, découpée dans *le Sport*, sur sa famille et celle de la jeune femme.

Un autre lui succède; il est moins riche peut-être; aussi, quand il veut se marier, n'exige-t-elle de lui qu'une somme de 5,000 fr. Mais si elle n'a pas cessé pendant cinq ans de poursuivre son prédécesseur, elle ne renoncera pas davantage à exploiter celui-ci, et, par ses lettres impérieuses, elle obligera le jeune mari à lui apporter, jusqu'au jour du crime, le tribut qu'il avait jadis promis.

Voilà, messieurs, par deux exemples seulement tirés de l'information, ce qu'il faut penser de cette inconcevable âpreté. On la voit jouer à la Bourse, ce qui explique peut-être qu'elle ne soit pas plus riche. C'est encore un

genie d'intrigue, l'intrigue avec le sort; on la voit recueillir partout des renseignements qu'elle croit certains, sur la hausse et la baisse probables des fonds publics; elle en est occupée à ce point qu'elle envoie des ordres du chevet même de « son cher malade; » jusque dans sa prison, elle questionne encore sur le cours de la Bourse... L'argent était son Dieu!... En 1876, au moment où se mariait un de ses amants, elle témoignait à une amie le plus profond chagrin de cet abandon, au point de vue de ses intérêts. « Je suis désespérée, disait-elle, et pleine d'appréhension pour l'avenir; quand il vivait avec moi, il me donnait les 400 fr. que je dépense par mois; maintenant qu'il va se marier, que vais-je devenir? »

Cependant, en même temps qu'elle vivait avec ce jeune homme, qui la quittait ainsi, elle avait depuis trois ans noué d'autres relations. Dans une partie à Bougival, elle avait rencontré René de la Roche et était aussi devenue sa maîtresse. « Pourquoi ne pas vous borner à de la Roche? lui répondait son amie. — Non, René est un enfant, il a sa place dans ma maison, il n'en aura pas d'autre. — Est-il riche, René? — Je l'ai cru d'abord, mais il a moins d'argent que je ne croyais. »

En effet, comme un homme d'affaires, elle avait fait recueillir sur place des renseignements précis sur la famille et la fortune de ce jeune homme : il a eu aussi son dossier.

Orphelin dès son enfance, M. René de la Roche appartient à une des familles les plus honorables et les plus distinguées de l'Anjou. Propriétaire d'une certaine fortune, 12 ou 15,000 fr. de rentes, il était de la classe de ces jeunes gens oisifs qui, ayant trouvé la vie facile devant eux, s'inquiètent trop peu de la rendre utile. D'une nature mélancolique et rêveuse, et par suite d'un caractère assez faible, il dépensait volontiers son cœur, sans craindre même de le partager. Comme ceux qui n'ont point connu la tendresse d'une mère, il avait besoin, plus qu'un autre peut-être, de trouver l'affection et le dévouement qui avaient manqué à son enfance.

On comprend à quels périls pouvait être exposé ce jeune homme sans relations à Paris, et bientôt livré à une telle femme!... Provoquant ses confidences, exploitant sa passion, elle ne tarda pas à acquérir sur lui un ascendant absolu. Toutes les lettres qui ont été retrouvées témoignent qu'il s'abandonnait à elle tout entier, qu'il reconnaissait, dit-il lui-même, sa supériorité; dans sa naïveté, il demande même à sa maîtresse de lui chercher une position; ces lettres montrent aussi avec quel art perfide elle savait progressivement le détacher des siens. René a un frère beaucoup plus âgé que lui, M. Robert de la Roche, chez qui il habitait une partie de l'année; ce devait être son protecteur; mais sous l'influence de cette femme, René fit au château de son frère des séjours moins prolongés; les relations entre eux se ressentirent d'une certaine gêne, la correspondance d'une certaine aigreur.

Un jour, cette honorable famille, qui en souffrait, put espérer que René avait échappé à cette chaîne; un officier de leurs amis écrivait avec joie que les relations avaient cessé. « C'est bien heureux, ajoutait-il, car cette femme l'aurait tué. »

Il n'en était rien, cependant, et René a continué à subir le jour sans en sentir le poids.

Quant à elle, « elle ne l'aimait, a dit une de ses compagnes, qu'autant qu'il avait de l'argent; car elle m'a bien des fois avoué qu'elle n'aimait personne. »

Après le départ de celui qui s'était marié, René de la Roche paraît être resté son seul amant. Il pouvait être le dernier. L'âge venait où les conquêtes seraient moins faciles; sa santé s'était aussi altérée. Elle songea à s'attacher ce jeune homme par un lien qu'il ne romprait pas. Déjà elle savait, car il lui disait tout, que des ouvertures discrètes, encore mal définies, avaient été tentées auprès de lui pour l'amener à l'idée du mariage. Un respectable prêtre lui en avait témoigné le désir; c'était aussi le vœu de toute sa famille. La maîtresse, qu'un récent abandon avait irritée, comprenait bien ce danger, il lui fallait à tout prix arrêter dans son germe une pensée de ce genre; il fallait qu'elle fût nécessaire à René. Elle voulut le river à elle et conserver sa fortune, sinon la détresse était là, menaçante déjà.

Le petit appartement de la rue de Boulogne n'avait plus le luxe de celui de la rue Saint-Georges: le mobilier en a été estimé 2.000 fr. à peine; puis il y a, et c'est tout son avoir, pour 25.800 fr. de billets souscrits par d'anciens amants. Ces billets ont-ils beaucoup plus de valeur que celui de Ninon à la Châtre?... Dans tous les cas, la cause n'en est pas meilleure. Elle était donc pauvre; on la voit, en effet, humblement vêtue, se faire soigner gratuitement d'une maladie d'yeux au dispensaire d'un médecin; elle cherche à battre monnaie chez l'homme d'affaires, M. Thiercin; elle emprunte 200 fr. pour payer son terme prochain. Voilà sa situation réelle; René de la Roche, cet enfant, avec sa confiance, avec son affection, sera sa ressource, hélas! et sa victime!...

Dans le chapitre qu'elle donnait à lire à son amant, Montaigne exalte en des pages touchantes la première vertu et le premier attrait de la femme: le dévouement. Le dévouement, qui semble être comme la destinée de sa nature, qui se retrouve souvent jusque dans la femme tombée, on le chercherait vainement dans toute la vie de celle-ci; ni sa bienfaitrice, ni son mari, ni ses amants n'en ont recueilli un témoignage. Mais elle a inventé l'infâme comédie du dévouement; après avoir tout exploité, elle a songé à exploiter le dévouement de l'infirmière. Pour être dévouée, elle a résolu un crime!

Sous la main elle a un agent qui sera obéissant: c'est Nathalis Gaudry. Nés dans les mêmes conditions, dans le même temps et le même quartier, ils s'étaient connus dans leur enfance; l'intimité, le tutoiement avaient survécu à leurs premiers jeux et malgré une longue sépa-

4 132  
ration.

Soldat de 1858 à 1864, Gaudry s'était, en effet, fixé à Amiens, où il s'était marié avec une fille dont il avait eu un enfant. En 1875, sa femme est morte, lui laissant un second fils. Gaudry est alors revenu auprès de sa mère, à Saint-Denis, et y a travaillé dans diverses usines. Accueilli chez son amie d'enfance, à laquelle il rendait volontiers des services domestiques, il n'a pas tardé à concevoir une violente passion pour cette femme dont l'élégance miroitait à ses yeux, et qu'il était fier d'approcher. A-t-il été au nombre de ses amants? On en peut douter, quand on sait que, connaissant sa vie, il a rêvé de l'épouser.

La femme Gras ne négligeait rien d'ailleurs pour exciter cette passion, qui longtemps contenue, finit par se traduire dans une lettre du mois de novembre dernier; l'ouvrier demandait en mariage la dame dont il parlait sans cesse à l'atelier.

Peu de jours après, la veuve Gras lui répondait: « Je t'attends... Prends pour prétexte ce que tu voudras, une affaire de famille. Demande deux ou trois jours de congé et viens me voir; nous causerons de ce qui te regarde, ou du moins de ce qui nous regarde tous les deux. Fais ton possible pour venir lundi; je te paierai le temps que tu passeras hors de l'usine. »

Gaudry accourut aussitôt. C'est dans cette scène du 20 novembre qu'il faut voir le prologue du crime, et prenez garde que, sur tous les faits et sur tous les points, les constatations de la procédure viendront toujours confirmer le récit de Gaudry.

Après le déjeuner auquel assiste la fille Mélite, la femme Gras entraîne Gaudry dans sa chambre, et, lui rappelant sa demande, elle lui promet de l'épouser; mais elle y met un condition: « Je veux me venger en frappant son fils. Frappe-le au visage sans le tuer; fais-le souffrir, et je te donnerai ce que tu me demandes, je t'épouserai... » Et elle lui remet en même temps un coup-de-poing en cuivre doré. Mais Gaudry hésite, il ne connaît pas le jeune homme; elle s'engage à le lui faire voir le soir même, à un signal convenu, quand il la quittera. Cependant, ni dans cette soirée, ni dans la matinée du lendemain, les instructions ne purent être exécutées, le signal ne fut aperçu, ou ne fut pas compris. Vainement dans la soirée du 21, la femme Gras conduisit elle-même son complice au n° 24 de la rue de la Ferme pour lui montrer la demeure de René, puis au devant du Grand-Café, où elle compte le lui désigner. Pendant trois jours, le hasard ou peut-être les hésitations inquiètes de Gaudry, mal fait encore à ce métier, ont déjoué cette première tentative criminelle. Mais elle est établie par l'instruction. C'est ainsi qu'il a été vérifié que Gaudry a bien reçu la lettre qui l'appela pour le 20 novembre, qu'il a pris à l'usine un congé de trois jours; qu'on lui a vu entre les mains le coup-de-

poing doré; qu'il l'a rendu, puisqu'il a été retrouvé, sur ses indications, chez la femme Gras; qu'il est sorti avec elle, et celle-ci, enfin, est obligée de reconnaître qu'il y a du vrai dans le récit de son complice.

Pendant six semaines, Gaudry n'a pas reparu chez la femme Gras; mais le chômage de l'usine lui permet d'y revenir le 11 janvier. Elle l'entretient de nouveau de sa résolution. Gaudry résiste encore; il ne veut pas être un bandit; il offre de provoquer de la Roche en duel. « Ce n'est pas possible, dit-elle; tu n'es pas de son monde. » Et elle lui montre un flacon d'acide. « Il faut le lui jeter au visage, non pour le tuer, mais pour le blesser... Tu vois que je suis souffrante; eh bien! fais-le souffrir, et je serai guérie... Fais ce que je te dis, et te jure que je t'épouserai. »

Gaudry, honnête, se fût aussitôt retiré; l'ancien sous-officier se fût révolté contre la lâcheté qu'on lui demandait. Gaudry, amoureux, a cédé et promis d'être un lâche!

L'heure de l'attentat est fixée. Ce sera pour la nuit du 13; dans la soirée, il devra revenir pour recevoir ses dernières instructions.

Un grand bal à l'Opéra était depuis longtemps annoncé pour le 13 janvier. La femme Gras avait obtenu de René la promesse de l'y conduire. Elle était souffrante, cependant, et ses amies, comme son amant, lui représentaient que c'était imprudent, déraisonnable. Elle fut inflexible, et exigea que, pour tenir sa promesse, René revint à Paris. Voici les lettres par lesquelles il annonce son retour: elles sont aussi soumises que passionnées.

René arriva, en effet, dans la nuit du 12 au 13 janvier, et descendit aussitôt chez sa maîtresse. Le lendemain, il y revint, vers cinq heures, apportant les billets pour l'Opéra, et décidé à dîner chez elle. A ce moment, la femme Gras n'était pas seule, Gaudry devait dîner avec elle; il fallut le cacher d'abord, puis l'éloigner, mais en lui faisant promettre qu'il reviendrait entre dix et onze heures.

Gaudry s'est rendu à ce dernier appel. C'est là, pendant l'absence de René, qui était allé s'habiller rue de la Ferme, que tout a été combiné et concerté entre les deux complices. Gaudry est prévenu qu'on rentrera du bal vers deux heures du matin, le bruit de la voiture l'avertira. Elle lui montre dans l'armoire de l'antichambre le liquide transvasé dans un petit pot de fer blanc, la base enveloppée d'un chiffon; en quittant l'appartement, il en laissera la porte ouverte, et ira se placer dans l'allée où elle enverra de la Roche seul en avant, tandis qu'elle restera en arrière; enfin, elle laissera la grille ouverte pour lui permettre de s'enfuir.

Toutes les recommandations étaient accompagnées de caresses: « Viens que je t'embrasse, » lui disait-elle; ils se tenaient embrassés encore quand le bruit d'une

clef dans la serrure les avertit du retour de René, et Gaudry va se blottir aussitôt dans le petit cabinet noir où un escabeau a été préparé pour lui. Il est resté dans ce réduit, séparé du boudoir par une simple portière, pendant tout le temps qu'a duré la toilette de la femme Gras. Il a entendu et rapporté la conversation de cette femme et de son amant, leurs rires et leurs plaisanteries, leurs allées et venues dans cet étroit logement. Puis, quand de la Roche est allé chercher une voiture, elle fait sortir Gaudry de sa cachette : « Regarde comme je suis belle. » Et l'embrassant encore, elle ajoute : « Du courage ! fais ce que je t'ai dit, et dans trois mois je serai ta femme. »

Deux heures après, le crime était commis, crime horrible, d'une lâcheté sans nom ; toutes les prescriptions avaient été exécutées avec la précision qui les avait dictées, et l'agresseur pouvait s'échapper, en passant près d'elle par la porte de la grille, qu'elle avait eu soin de laisser entr'ouverte.

Le rôle du dévouement allait maintenant commencer. Les blessures de ce malheureux jeune homme étaient affreuses ; elles ont failli avoir un résultat plus grave que l'accusée elle-même ne l'avait prévu. Mais si la vie a pu être sauvée, il reste, après de longues et horribles souffrances, dans l'état où vous l'avez vu, et il a vingt-quatre ans !

Ah ! si l'on me demande quel a été le mobile de cette femme, je le montre ici dans sa réalisation, grâce à Dieu, momentanée. René lui appartient tout entier ; il est chez elle, c'est son malade, « son cher malade ; » c'est son bien, et nul n'approchera de ce chevet qu'elle va entourer de soins si tendres qu'un jour leur excès même les rendra suspects. Elle songe à emporter son malade à Nice. La famille n'est pas prévenue, et quand il apprend l'événement, le frère même est tenu à l'écart, d'abord par des lettres mensongères, où l'on invoque l'interdiction des médecins, qui n'ont rien interdit ; puis par des menaces : « Si M. Robert de la Roche vient me faire quelque avanie, je lui jetterai quelque chose à la figure. » Enfin, par des soupçons aussi odieux que significatifs : on a trouvé chez cette femme un billet qui était destiné à M. Gabeau, l'estimable parent de M. de la Roche : « Je vous en prie, monsieur, si René connaissait sa position, il vous prierait lui-même de ne pas la dire à son frère, qui, presque fâché de le voir si bien, se croyait déjà à la tête, ou tout au moins gérant de sa petite fortune... »

Comprend-on le mobile à présent ? Celle qui a pu écrire ces lignes infâmes ne se trahit-elle pas ? Ne la voit-on pas, avant tout, préoccupée de conserver à elle l'aveugle et la fortune ! Ah ! maintenant, il ne pourra plus se marier comme les autres... il m'a connue dans ma beauté ; je puis vieillir aujourd'hui ; je l'ai détaché de sa famille, de cette famille qui se croyait déjà à la tête de ses biens... Désormais, je serai tout pour lui ; mon dévouement lui sera nécessaire... En tous cas, il sera

payé...

Et elle ne s'était pas trompée; ce criminel calcul a failli réussir. « Elle voulait, a dit M. René de la Roche, rendre indissolubles les liens qui m'attachaient à elle; car, si elle croyait me tenir, j'aurais pu lui échapper plus tard. Si, d'autre part, elle voulait avoir de moi de l'argent, c'était encore un moyen qui lui eût réussi, car, en présence des soins dévoués qu'elle m'avait prodigués, je ne me serais pas montré ingrat, et je l'aurais généreusement récompensée de ses nuits passées à mon chevet et de ses attentions de toutes sortes. »

La justice avait bien, dès l'abord, conçu quelques soupçons : cette grille ouverte était inexplicable. Mais la justice est toujours humaine, et l'on pouvait craindre, jusqu'à la visite de M. le docteur Gallard, que les soins de cette femme ne fussent en effet, indispensables au blessé. Elle répétait sans cesse, feignant de redouter pour lui les émotions, gagnant du temps, paralysant ainsi l'œuvre de l'information. D'un autre côté, René de la Roche lui-même s'indignait qu'on pût soupçonner une femme si tendre et si dévouée... Même après son arrestation et les charges si graves qui se révélaient déjà, il la défendait encore.

Un incident grave a seul pu dissiper ses illusions.

René avait fait apporter de la rue de la Ferme à la rue de Boulogne son bureau. Il était préoccupé de lettres, nous dirons de lettres d'intérêt, dont il avait conservé

les brouillons, et dans un sentiment d'honneur, il voulait les détruire. Un jour, en présence de sa maîtresse, et ses mains guidées par les siennes, il prit dans son bureau l'enveloppe qui contenait ce paquet, et s'approchant de la cheminée, il jeta successivement toutes les lettres dans le feu.

✓ Lors des perquisitions, ces lettres ont été retrouvées, cachées dans une sacoche de la femme Gras; les bords seuls en avaient été léchés par la flamme. On en fit sentir l'odeur et toucher les festons au pauvre aveugle; il n'y pouvait croire; on lui en lut les premières lignes; oh! alors, il éclata: « La misérable! comment a-t-elle pu me tromper!... profiter de ma situation pour dérober au feu les lettres que j'y jetais une à une! Si elle a commis une pareille infamie, ah! je crois maintenant à sa culpabilité... »

C'était bien une infamie, en effet, et l'accusée elle-même, confondue, a dû avouer que c'était une mauvaise action... Le but en est palpable; quelle arme deantage entre de telles mains! Si de la Roche était venu à lui échapper un jour, si sa famille s'était montrée exigeante, quelles capitulations n'aurait-elle pas obtenues avec ces lettres!

Jamais romancier, j'imagine, n'a encore représenté une telle scène. Conçoit-on cette femme épiant ainsi les actes de son amant, et la main sur les flammes, leur enlevant chaque lettre qui y tombe, froidement, silencieusement

sement, trahissant ainsi l'homme d'honneur qui remplit un devoir, et le malheureux qui n'y voit pas!

Ah! ce n'est pas là cette courtisane qui sait s'attacher ses amants; c'est moins encore Lore Ley, que chanta t Brentano, cette charmeuse de la ballade allemande, à la séduction désespérante; c'est la voleuse, hypocrite et honteuse qui, par le vol, prépare le chantage.

Elle a été bien cruelle, cette femme, et le pauvre jeune homme, qui a tant souffert, disait dans l'instruction qu'il a plus souffert encore quand il a su que cette main qui pansait ses plaies avec tant de tendresse était celle qui avait préparé le vitriol. « Je suis bien malheureux aujourd'hui, et je souffre toutes les douleurs du corps; elles sont peut-être moins vives que celles que j'ai ressenties en apprenant que tant de perversité pouvait résider dans le cœur d'une femme à laquelle je n'avais cependant fait que du bien. »

Et cependant, messieurs, on croirait à peine à cette duplicité; elle compose dans sa prison un long poème d'amour pour René de la Roche. Il est vrai qu'elle compose aussi des cantiques de Pâques et qu'elle porte autour du bras un gros chapelet. Voici la première strophe du poème adressé à René :

#### SOUVIENS-TOI!

Pour toi j'ai bien souffert, René, mais soit béni  
Si tu gardes en ton cœur le nom de ton amie,  
Si tu ne m'oublies pas.

Je dirais au Seigneur : Ecoutez ma prière,  
Je l'aime, laissez moi veiller sur lui, mon père,  
Je veux guider ses pas.

Et pourtant l'on me dit que t'aimer est un crime;  
Mais jusqu'au dernier souffle le cœur, dans ma poitrine,  
Battera pour toi; je t'appartenais, ma chère âme,  
Ta vie faisait ma vie, et jamais une femme  
Comme je t'adorais n'adora son époux.

Est-ce pour me punir que le Seigneur jaloux,  
Voulant nous séparer, me jeta dans l'abîme?  
Non, non, c'est blasphémer, Dieu n'a pas de victime,  
Les hommes seuls ont pu me séparer de toi!  
Eh bien! écoute donc ce qu'ils ont fait de moi.

.....

♣ C'en est assez, messieurs, et vous savez maintenant ce qu'il faut penser de la femme Gras. La plus perfide des maîtresses envoie à l'amant qu'elle a martyrisé des protestations d'amour; la femme perdue, dont le prie-Dieu contient des infâmies, compose des cantiques, et son gros chapelet ne l'empêche pas d'ébaucher trois tentatives de suicide.

J'ai une autre tâche à remplir; après avoir formulé l'accusation, j'ai le devoir d'en démontrer la vérité. A l'égard de Gaudry, l'œuvre est facile; la preuve se confirme par des aveux complets, dont il sera juste peut-être de lui tenir compte. A l'égard de sa complice, la démon-

stration, je crois, ne sera pas moins péremptoire.

Quand Gaudry a été arrêté, il a opposé d'abord d'énergiques dénégations. Mais on saisit bientôt chez lui des vêtements brûlés par l'acide. Alors, versant des larmes, il s'est reconnu l'auteur du guet-apens, et il a ajouté : « J'étais amoureux de la femme Gras, et elle m'avait promis de m'épouser si je commettais cette action criminelle !... »

C'est le crime par amour; en serait-il excusable? Que ne pourrait-on dire d'abord de cette passion d'un homme qui a un fils de vingt ans, pour une femme perdue dont il sait et dont il voit les déportements?

Mais la passion ne supprime pas, j'imagine, la responsabilité. La vengeance, la haine, la cupidité, la jalousie sont des passions aussi, et on peut se demander où s'en irait notre état social si la passion pouvait excuser les crimes qu'elle suggère. Que Gaudry ait subi l'ascendant de la femme qu'il aimait, qu'il n'ait pas su résister à ses excitations de diverses natures, j'en fais grief à son honnêteté; que l'ancien sous-officier se soit prêté à une lâcheté, à un guet-apens dans l'ombre, voilà qui est indigne... Il le reconnaît aujourd'hui, il s'en désole (à ce moment Gaudry courbe la tête et fond en larmes), mais il en doit subir, comme il l'accepte, la responsabilité.

Cependant, il n'en veut que sa part, et, dès le premier jour, il n'a cessé de redire à quelles détestables instructions il avait obéi. A-t-il été sincère dans ses accusations comme il l'a été dans ses aveux?

Sans doute, on plaidera devant vous qu'il a agi seul, sous l'impulsion désordonnée d'un instinct de jalousie; qu'irrité de trouver un amant chez la femme qu'il désire, il aura voulu se débarrasser d'un rival, le frapper, le défigurer...

A ce système, s'il se produit, Gaudry a déjà répondu, et je ne vois guère de réponse plus décisive.

« Je n'ai pas agi seul, a-t-il dit dans l'instruction, et mû par un sentiment personnel; car il m'était aussi indifférent le 13 janvier qu'auparavant que la femme Gras eût des amants. Je ne connaissais, du reste, pas plus M. de la Roche que les autres. Qu'aurais-je gagné à jeter de mon propre mouvement du vitriol à la tête de M. de la Roche si j'en avais été jaloux? Rien. La femme Gras ne l'en aurait aimé que davantage, et elle m'eût, à partir de ce moment, exécré. Ce n'aurait donc pas été un moyen de gagner le cœur de cette femme, que de rendre infirme celui qu'elle aurait aimé... »

Faut-il rappeler encore les termes de la confrontation qui a été faite entre les deux accusés, et dans laquelle, humble, écrasée sous les énergiques affirmations de Gaudry, la femme Gras se bornait à dire « qu'il y avait du vrai et du faux dans ces accusations; qu'elle ne se rappelait pas... »

Non, la thèse de la jalousie est contredite par tous les faits, et l'on se demande, en vérité, pourquoi Gaudry eût été jaloux de de la Roche, qu'il ne connaissait pas, plu-

tôt que de tant d'autres ?...

On a demandé à la femme Gras si Gaudry était venu chez elle le 13 janvier. Elle l'a nié absolument d'abord. Plus tard, elle a dû reconnaître qu'il était venu à quatre heures ; le concierge l'avait vu. Mais elle a persisté à soutenir qu'il n'était pas revenu à dix heures du soir.

Elle comprend bien en effet que, s'il est vrai que Gaudry ait passé chez elle une partie de la nuit du crime, elle est confondue ; car il n'aura pas pu apporter le vitriol sans qu'elle l'ait vu ; il n'aura pas attendu dans son cabinet pour passer avec elle une nuit promise à un autre.

Or, messieurs, l'instruction a vérifié de point en point tous les détails fournis par Gaudry sur la soirée du 13 janvier, et il n'en est pas un qui n'ait été reconnu vrai.

Quand il est arrivé, à dix heures et demie, il a trouvé la grille ouverte, et il a aperçu le concierge qui montait l'escalier, devant lui, pour éteindre le gaz. Le concierge Lebrun a déclaré que ces deux détails étaient exacts.

Gaudry rapporte que, dans la salle à manger, le couvert n'était pas encore desservi, et que la nappe était relevée sur un côté. René de la Roche se le rappelle, en effet.

Quand René est rentré, il a ouvert la porte avec la clef, dit Gaudry. Comment avait-il su que René avait une clef personnelle ?

Il raconte les propos échangés entre les deux amants, au sujet de la toilette rose. René ne la trouvait pas jolie ; sa maîtresse la déclarait très-belle, et René se rappelle encore cette discussion.

Gaudry décrit la toilette même, un domino rose, un col de dentelles, une perruque blonde. Comment le saurait-il ? La femme Gras répond sur ce point qu'à quatre heures, il a pu voir les préparatifs de sa toilette étalée sur un meuble. Elle est encore démentie sur ce point ; la femme de ménage, René de la Roche et un ancien amant qui est venu apporter de l'argent, attestent qu'avant le diner, la robe était encore dans la caisse du divan.

Gaudry dit encore que la femme Gras, sa toilette étant incomplète, a fait attendre pendant vingt minutes la voiture que de la Roche avait été chercher ; de la Roche et le cocher confirment ce détail. Pendant ce temps, de la Roche est allé au bout du corridor, et ce dernier se souvient, en effet, de cette circonstance.

Après le départ pour le bal, Gaudry trouve sur la table de la salle à manger le volume de Montaigne ; il est encore ouvert à la page 130, au chapitre des *Trois bonnes Femmes*, et de la Roche déclare que c'est bien le chapitre qu'il a lu.

Est-ce que de tels détails s'inventent ? Est-ce qu'ils peuvent être imaginaires ?

Il est donc bien évident, bien certain que Gaudry a

passé la nuit. jusqu'au moment du crime, dans l'appartement de sa complice. Où l'aurait-il passée? Il n'aurait pu se cacher dans l'avenue, puisqu'elle est éclairée jusqu'à minuit.

Enfin, s'il n'avait été prévenu d'avance, comment aurait-il pu reconnaître de la Roche qu'il n'avait jamais vu? La femme Gras ne pouvait-elle ramener une autre personne de l'Opéra? Comment Gaudry pouvait-il même savoir qu'elle devait aller à l'Opéra avec de la Roche, et en revenir avec lui rue de Boulogne, alors que d'habitude elle allait passer la nuit au domicile de son amant? Il fallait qu'elle le lui amenât elle-même; qu'elle lui conduisit sa victime; il fallait aussi qu'elle laissât la grille ouverte pour assurer la fuite de l'agresseur: « Si ce n'avait pas été convenu, a dit justement Gaudry, je ne me serais pas exposé à être pris. »

Tous les détails dans lesquels j'ai dû entrer témoignent, si je ne me trompe, de l'entière véracité de Gaudry. Nulle part, il n'est pris en défaut, et parce que tous les faits s'enchaînent, il ne pouvait mentir sur un point sans danger. Or, vous le voyez, une consciencieuse et remarquable instruction a tout vérifié et partout elle a rencontré la preuve de sa sincérité. Et d'ailleurs quel serait donc l'intérêt de cet homme à compromettre son amie d'enfance, à perdre sans retour cette femme qu'il adorait à ce point que, chez le commissaire de police, il suppliait encore le magistrat de lui donner sa photographie? Il n'avait pas plus d'intérêt à l'accuser qu'il n'en a eu personnellement à commettre le crime.

Gaudry, comme il arrive souvent aux plus grands coupables, a été saisi par le besoin de dire la vérité; à un moment donné, cette expansion est pour le criminel une sorte d'apaisement: elle s'impose à eux. Vous vous rappelez cette scène aux abords du cabinet d'instruction. La femme Gras, à plusieurs reprises, en dépit des gendarmes qui les séparent, répète à Gaudry: « Oh! mon ami, je te demande grâce! Je t'en supplie, ne m'accuse pas...! sauve-moi! » Et Gaudry répond: « Il est trop tard! » Il avait dit la vérité, le regrettait peut-être; mais il se sentait plus fort et plus apaisé.

L'instruction s'est longuement préoccupée de l'origine de l'acide sulfurique. Avait-il été apporté par Gaudry? Les preuves de la complicité n'en eussent pas été diminuées, sans doute, s'il était établi qu'il se l'était procuré à la demande de la femme Gras; mais Gaudry soutenait énergiquement qu'il l'avait reçu des mains de sa complice, et cette fois encore les efforts de l'information ont doublement fortifié sa déclaration.

Le 11 janvier la femme Gras lui avait montré une fiole contenant le vitriol, et à la description de cette bouteille, la femme de ménage a reconnu qu'elle l'avait vue dans les quelques jours qui ont précédé le crime. Il a même ajouté qu'en ouvrant la fiole, la femme Gras avait par mégarde laissé tomber sur le plancher quelques gouttes du liquide. Il désigne la place avec une précision sin-

gulière ; la planche est enlevée, soumise au chimiste, et les taches sont constatées.

On peut penser que, devant cette charge nouvelle, la femme Gras va enfin reconnaître la vérité... Non, il faudra discuter encore. Ces taches, dit-elle, sont le produit de gouttes d'acide tombées du paletot de M. de la Roche ; il y en a bien d'autres dans le cabinet de toilette ; on en retrouve en effet sur sa malle, sur le papier de tenture, sur la planchette d'une machine à coudre. Soit ! mais qu'importe ? Gaudry n'est pas entré chez elle depuis le 13 janvier ; il ne sait donc pas où le paletot imbibé d'acide a pu être déposé ; et quand, de sa prison il désigne exactement la place où les marques sont en effet retrouvées, il est bien évident que cette constatation matérielle montre encore sa sincérité.

L'instruction est allée plus avant encore, et elle a réussi enfin à retrouver celui-là même qui avait procuré l'acide sulfurique à la femme Gras. C'est son neveu, Armand Bricout. Après bien des hésitations, ce jeune homme a avoué qu'il avait, en effet, volé de l'acide à son patron et l'avait porté à sa tante qui lui en avait demandé. Mais à quelle époque ? Il prétend, mensongèrement, que c'est au mois de janvier 1876. Au témoin Pitolet, il avait dit : « Il y a deux ans. » Mais un jeune homme de son âge, Honoré Lemoine, intervient et affirme nettement que c'est aux environs du 1<sup>er</sup> janvier 1877. Une confrontation est opérée, et telle est la fermeté de cet enfant, telle est la précision de ses souvenirs, que le doute s'efface, et que la mère d'Armand, la propre sœur de l'accusée, est obligée de confesser son mensonge. Il reste donc acquis que, peu de jours avant le crime, la femme Gras a demandé et reçu une certaine quantité d'acide sulfurique.

La pression exercée sur le jeune Armand Bricout montre assez quelles étaient, à travers la comédie du dévouement, les préoccupations de la femme Gras. Mais elles étaient bien plus vives encore au sujet de Gaudry. Tel est le sort, telles sont les argoisses du malfaiteur : dans l'agitation qui suit le crime, il cherche à assurer son impunité, et ses préoccupations fiévreuses achèvent de le trahir.

Des perquisitions opérées chez Gaudry ont amené la saisie de cinq lettres de sa complice, postérieures au crime ; elles sont l'invincible preuve du lien criminel qui les unissait. Les recommandations qu'elles contiennent, le rendez-vous donné au cimetière de Charonne, dans lequel elle engage Gaudry à se défaire au plus tôt de ses vêtements marqués par le vitriol, et lui remet 100 fr. pour les remplacer, ses prières, son serment d'adopter son fils s'il arrive malheur, chaque ligne enfin trahit son inquiétude et son trouble. Il faut lire ces lettres, et après leur lecture, il ne sera plus possible de dire que la femme qui les a écrites ait été étrangère au crime qu'elle appelle elle-même une barbarie.

Nous avons parcouru, messieurs, tous les faits et tous les détails de cette longue affaire ; je n'ai pas à en déduire

les enseignements qu'elle renferme; mon rôle doit se borner à prouver et à vous convaincre. Mais, si je ne me trompe, l'évidence était faite avant moi, et je n'ai pu que constater après une instruction dont les résultats montreront qu'il n'est machination si habilement ourdie qui ne puisse échouer, misérable et confondue, devant l'œuvre persévérante et calme de la justice.

C'est à vous, maintenant, de réprimer un attentat où la perfidie se dispute à la lâcheté. Avant d'en juger les auteurs, vous vous pénétrerez de la gravité du crime, et vos regards se tourneront encore vers ce malheureux jeune homme, qui a tant souffert, sans que sa douleur puisse avoir un terme; puis, sans indignation, mais avec fermeté, vous condamnerez les coupables. Vous penserez sans doute que, par ses antécédents, par ses aveux, Gaudry n'est pas indigne de quelque indulgence; mais à celle qui a conçu et préparé le crime, et dont la vie n'a été que honte, cupidité et trahison, à celle-là, vous réserverez toute votre sévérité.

L'audience est suspendue à deux heures. L'assistance est sous l'impression de l'éloquente parole de l'organe du ministère public. Pendant la suspension, la foule augmente; de nombreux avocats prennent place dans le prétoire.

L'audience est reprise à trois heures quarante-cinq minutes, et M. le président donne la parole à M<sup>e</sup> DEMANGE, qui commence ainsi la défense de Gaudry :

Messieurs de la Cour, messieurs les jurés,

Gaudry a-t-il dit la vérité, ou a-t-il menti?

Voilà ce que vous vous demanderez.

S'il a menti, s'il a prémédité ce crime odieux, et si, ensuite, il a tenté d'entraîner dans l'abîme une femme innocente, qu'il soit frappé avec toute la sévérité de la loi.

Mais si aveuglé par l'amour il a obéi aux ordres de cette femme, il a droit à toute votre indulgence. C'est un malheureux insensé qu'il faut prendre en pitié.

Et d'abord, qu'est ce que Gaudry? On a recueilli sur lui les meilleurs renseignements.

Le défenseur retrace la vie de Gaudry; ouvrier à Amiens, il a toujours été estimé de ses patrons; soldat, il a obtenu un certificat de bonne conduite.

En quittant du service, il a fait une action bien honorable; il a épousé la mère de son enfant; il a relevé la femme qu'il avait séduite.

Pendant quinze ans, comme mari et père, sa conduite a été irréprochable.

Quand sa co-accusée prétendra qu'il veut la perdre et la deshonoré, la vie entière de Gaudry s'élèvera contre elle et sera pour lui la plus salutaire des défenses.

Gaudry avait été l'ami d'enfance de la veuve Gras. Pendant son établissement à Amiens, il est venu deux

fois à Paris et a revu cette femme.

Pendant son congé, étant à Joinville-le-Pont, il a vu encore cette femme.

En 1875, Gaudry a eu le malheur de perdre sa femme. Il est venu à Paris. Il a vu fréquemment Mme Gras. Il f ndait le bois, descendait à la cave, puis déjeunait avec Mme Gras.

De ces relations devait naître dans le cœur de Gaudry un sentiment qui s'est développé peu à peu dans son cœur... Il a aimé ! Dès lors, il était toujours triste, préoccupé, ses camarades en ont témoigné à l'audience.

C'est que les yeux de Mme Gras n'avaient pas daigné s'abaisser sur Gaudry.

« C'est une dame ! » disait-il, son amour grandissait.

En novembre, il lui déclara son amour et lui proposa de l'épouser. C'est alors que le duel commença entre Mme Gras et Gaudry.

Permettez-moi, messieurs, dit le défenseur, de vous exprimer mon embarras et mes craintes.

Mon embarras : Car je dois revenir sur ce que M. l'avocat général a si bien dit.

Mes craintes : Dans cette lutte, je vais exposer mon client aux coups redoutables de mon illustre maître.

Je n'ai pas à accuser. Mais lorsque Mme Gras dira que Gaudry a menti, je ferai luire la vérité, et malheur à vous si elle vous écrase !

Gaudry prétend qu'au commencement de novembre, Mme Gras l'a appelé et lui a dit : « Frappe un homme. »

A l'audience d'avant-hier, elle l'a appelé lâche ! Elle lui a dit : « Tu prétends que pour 20 fr. tu t'es engagé à frapper un homme. Tu es un misérable. » Eh bien, je vais vous prouver qu'il a dit vrai.

Gaudry prétend qu'il a reçu une lettre ainsi conçu : « Viens me trouver. Je te paierai ton temps. »

Mme Gras est fort habile, mais elle se contredit qu'el-quefois. Après avoir nié l'existence de cette lettre, elle a dû la reconnaître ; des témoins l'avaient lue !

Mme Gras a expliqué cette lettre. Elle aurait écrit à Gaudry de venir pour lui dire qu'il était fou... ?

Mais vous pouviez le lui écrire...

En l'appelant près de vous, vous l'exposiez à devenir encore plus fou.

Vous vouliez lui payer son temps pour lui dire qu'il était fou ?

Allons donc ! il dit vrai.

Et maintenant, l'avez-vous conduit rue Neuve-des-Mathurins, devant le café ? Mais comment pourrait-il le dire, si c'était faux.

Elle dit : « Nous n'avons pu sortir ensemble. »

Le défenseur fait ressortir les contradictions de la veuve Gras entre sa déclaration dans l'instruction et sa déclaration à l'audience au sujet de sa maladie en novembre.

Mme Gras a toujours insisté sur la maladie qui l'a retenue au lit pour que le défenseur ne s'appesantisse pas sur cette question.

Est-elle restée au lit pendant le mois de novembre ? M. de la Roche n'a pu l'affirmer, la femme Amiel non plus.

Mais la preuve que vous n'étiez pas au lit le 20 novembre, c'est que ce jour-là, de votre propre aveu, vous avez reçu Gaudry à déjeuner...

Ce jour-là, y a-t-il eu un entretien entre Gaudry et Mme Gras relativement au coup-de-poing ? Mme Meligne a déclaré que Mme Gras a fait entre Gaudry dans sa chambre à coucher...

Mme Gras a dû avouer elle-même qu'elle avait manifesté devant Gaudry le désir de se venger d'un homme qui lui aurait fait perdre de l'argent.

Gaudry n'a pu savoir l'adresse de M. de la Roche que par Mme Gras... Le coup-de-poing, vous avez varié trois fois sur son origine ; on vous l'avait donné... Vous l'aviez acheté à Nantes... Vous l'aviez trouvé...

Gaudry n'a jamais varié. Avec sa version, tous les faits s'expliquent.

Heureusement, le 21 novembre, Gaudry n'a pas revu Mme Gras. Il devait frapper, mais il a eu honte de lui-même, et il est retourné chez lui sans frapper.

A la date du 11 janvier un petit accident a amené un grand malheur ; le travail est arrêté à l'usine ; Gaudry va voir Mme Gras ! Celle-ci avait reçu le matin une lettre de M. de la Roche, lui annonçant qu'il la conduirait le 13 au bal de l'Opéra....

Ce jour-là, Gaudry est bien accueilli ; on a pour lui un baiser... Elle l'emmène dans sa chambre à coucher... Elle s'approche de lui..., et avec ce regard qui fascine, elle lui dit : « Fais ce que je vais te dire et je serai à toi. » Gaudry l'écoute... Elle l'entraîne dans son cabinet de toilette. Là elle lui montre la fiole d'acide et lui dit : « Venge-moi en lui brûlant le visage, et je suis à toi. » Les derniers mots, vous le comprenez, messieurs les jurés, ont été dits dans un baiser !

Mme Amiel a confirmé l'existence chez Mme Gras de la fiole d'acide sulfurique.

Il y a de l'acide sulfurique dans l'usine où travaille Gaudry, mais un homme seul ne saurait en détourner, il est contenu dans d'énormes touries.

Le défenseur rappelle la déposition d'Armand Bricout et celle d'Honoré Lemoine. Il en résulte qu'au mois de janvier 1877, Armand a porté de l'acide sulfurique à sa tante.

Gaudry dit donc vrai.

Après que Mme Gras eut montré la fiole à Gaudry, il s'est passé une scène qu'il faut retracer :

Elle l'entraîne dans sa chambre à coucher, et là, elle la se tomber son peignoir... puis se fait frictionner l'épaule par Gaudry à qui elle permet ainsi de caresser du regard ce corps, objet de ses convoitises... Puis, c'est assez ! lui dit-elle, éloigne-toi ! Et ce malheureux part les sens en feu...

Le 13, à quatre heures et demie, elle le reçoit dans son cabinet de toilette : « N'oublie pas ta promesse, lui dit-elle, et je suis à toi. » Et lui montrant le flacon, elle laisse tomber une goutte sur le parquet... Mme Gras dit que cette affirmation est une infamie de Gaudry; qu'elle lui a indiqué au cimetière de Charonne la place où elle avait déposé le pardessus de de la Roche... Mais il y a une raison topique. On n'a trouvé d'acide que sur une lame du parquet. On n'en a pas trouvé au-dessous de la place où aurait été déposé le paletot de la victime.

Gaudry quitte Mme Gras à cinq heures. Il va à Saint-Denis chez sa mère, et de là chez son beau-frère. Celui-ci est très-malade. Gaudry lui dit : « Laissez-moi passer cette nuit près de vous. » Mais la fatalité le pousse. Son destin était écrit. Comme il l'a dit lui-même dans l'inspection, son beau frère refuse...

Il arrive rue de Boulogne!

Mme Gras lui ouvre... Dans l'antichambre, elle lui montre une boîte au lait enveloppée de linge. Cette boîte contenait l'acide.

Un détail important. Avant le crime, il y avait deux pots à lait chez Mme Gras. Depuis, il n'y en a plus qu'un...

Gaudry sent son honneur se révolter : « Non, dit-il, j'aime mieux le provoquer en duel! — Il n'est pas de ton monde! » lui répond Mme Gras.

Et elle l'embrasse, l'entraîne dans son boudoir et fait assister à sa toilette intime ce malheureux affolé!

Tout à coup une clef tourne dans la serrure et M. de la Roche entre.

M. de la Roche était entré sans sonner. Il se le rappelle. Comment Gaudry a-t-il pu connaître ce détail!

Il a entendu Mme Gras dire à de la Roche : « Laisse-moi tranquille. »

Il a vu la robe rose, il a entendu la réplique de Mme Gras à M. de la Roche : « Elle est belle, cette robe! »

Dans cette robe de soie rose à longue traîne et ouverte de dentelles, elle se présente à Gaudry : « Vois, lui dit-elle, vois comme je suis belle! »

Cet ouvrier, ce ver de terre amoureux d'une étoile, elle le prend dans ses bras : « Je suis à toi, ajoute-t-elle, mais venge moi. »

Dès lors, la conscience de Gaudry est éteinte. Il n'est plus re-pensable de ses actions.

Comment Gaudry a-t-il pu se sauver? C'est parce que la grille était ouverte.

L'arrangement entre de la Roche et la veuve Gras concorde avec l'affirmation de Gaudry.

Une fois la porte de la grille ouverte, il n'y avait plus de raison pour que M. de la Roche n'ouvrit pas la porte, car c'est un homme bien élevé. D'ailleurs, une Parisienne et une élégante ne s'embarrasse pas dans la queue

d'une robe.

Pourquoi le crime chez la veuve Gras? Parce que deux mois auparavant Gaudry loin d'elle avait faibli.

Elle a voulu le maintenir dans un milieu qui l'enivrait.

La lendemain du crime et les jours suivants, Gaudry était comme fou, des témoins l'ont déclaré...

Pourquoi doutez-vous de Gaudry lorsqu'il affirme avoir brûlé le billet de 100 fr., prix de son crime?

Ah! ce n'est pas Mme Gras qui l'aurait brûlé! (Rires.)

Dans la lettre de Mme Gras à Gaudry, datée de Saint-Lazare, il y a : « J'adopterai ton fils. Je le jure devant Dieu qui m'entend. »

Vous étiez innocente, vous croyiez Gaudry innocent... Pourquoi cette promesse? Et que signifie cette supplication dans le couloir du juge d'instruction? Innocente, vous auriez fait cette prière? Mais il suffit de vous voir pour être certain du contraire.

Si Gaudry avait affronté le regard de Mme Gras, on aurait dit : « Ah! l'audacieux! »

Le mobile de Mme Gras? Ce n'est pas à M<sup>e</sup> Demange de l'expliquer. Mais je vous demanderai, dit-il, le mobile de Gaudry? M<sup>e</sup> Lachaud en trouvera un, mais Mme Gras n'en a pas trouvé jusqu'ici.

Jaloux? Non; il voulait la satisfaction de ses sens.

Vous n'assignerez pas à Gaudry seul un mobile acceptable.

Saint-Lazare a singulièrement flétri Mme Gras; Mazas a écrasé Gaudry. L'amour n'est plus dans son cœur.

Il a été l'instrument de Mme Gras, il a aveuglé un malheureux jeune homme.

M. l'avocat général, dit le défenseur en terminant, vous a demandé un peu de pitié pour Gaudry, je viens vous demander de l'absoudre.

Cet homme qui aime d'un amour insensé, qui est obligé de cacher la passion qui le dévore. Elle lui promet la satisfaction de sa passion... Elle allumera ses sens, et lorsqu'elle l'aura fasciné, lorsqu'elle aura anéanti sa conscience, elle lui dira : « Frappe... » et il frappera.

Ce n'est pas le bras qu'il faut atteindre, c'est la tête qui l'a dirigé.

Qui a fait la nuit autour de M. de la Roche, de ce malheureux jeune homme de vingt-quatre ans?

En toute brillante, elle voulait rester dans son souvenir comme la dernière incarnation de la beauté.

Vous demandez justice pour M. de la Roche, monsieur l'avocat général; je demande pitié pour une autre victime de Mme Gras, pour Gaudry.

Messieurs les jurés, en acquittant cet homme, la voix de vos consciences sera en parfaite harmonie avec la voix de vos cœurs.

Immédiatement après la chaude plaidoirie de M<sup>e</sup> Demange, M<sup>e</sup> Lachaud se lève pour présenter la défense de la veuve Gras.

M<sup>e</sup> LACHAUD présente en ces termes la défense de la veuve Gras.

Messieurs de la Cour, Messieurs les jurés, croyez-vous pouvoir impartialement juger l'accusée; vous sentez-vous assez forts pour résister à ce torrent de l'opinion, qui, depuis cinq mois, accable et calomnie cette malheureuse femme?... Il faut amuser, il faut effrayer la foule... Ah! qu'on y prenne garde. Dans ce pays où l'on voit tant de ruines, si l'on ne s'arrête sur cette pente nous verrons périr ce qu'il y a de plus sacré en ce monde : la justice.

J'ai une grande mission à remplir. Vous remplirez la vôtre comme moi, messieurs; vous ne saurez de l'affaire que ce qui s'est dit ici.

Le 14 janvier, un crime abominable a été commis. Un jeune homme de vingt-quatre ans a été frappé... Son assassin, le voilà! Il avoue... Et M. l'avocat général vous a demandé pitié pour lui! Et son défenseur vous a demandé de l'absoudre?

Est-il possible de voir Gaudry triomphant et libre passer devant sa victime infortunée?

Et maintenant quelle est cette femme? Si vous saviez combien je l'étudie depuis cinq mois, vous comprendriez tout l'intérêt que j'apporte à cette affaire... Elle est d'une extraction commune. On ne peut le lui reprocher. Une bienfaitrice a pris soin de son enfance. Trop tôt reprise par sa famille, dès l'âge de neuf ans, elle venait de la galette le jour à la barrière et des fleurs le soir au boulevard... Ah! Ayons pitié des malheureux!

Elle s'est mariée, son mari l'a abandonnée...

Elle avait le malheur d'être charmante. Partout où elle passait, la séduction la suivait... Elle est devenue folle!... oui, folle! En 1864, à vingt-quatre ans, elle a été enfermée dans une maison d'aliénés. Elle en est sortie guérie, je dois le dire.

Vous dites qu'elle est charmeuse... Vous avez raison. Partout, elle est accueillie de la manière la plus parfaite.

Voici la déclaration d'un témoin entendu dans l'instruction :

Pierre BOULOUÏÉ, docteur en médecine.

« Le pays de Vitet renferme plusieurs hôtels pour les baigneurs, mais c'est à l'établissement même des bains que se réunit la meilleure société. La femme Gras y était descendue. Elle a dû s'y bien tenir, car rien ne m'a été signalé sur son compte pendant le séjour qu'elle y a fait.

« On l'appelait la charmeuse d'oiseaux à l'établissement. Cela tenait à l'habileté qu'elle avait pour appeler les pigeons et pour les retenir près d'elle. On avait, à Vitet, organisé un tir aux pigeons. Ces oiseaux venaient de Belgique, et quand ils avaient échappé au fusil des tireurs,

après s'être reconnus quelques instants dans les airs, ils prenaient leur vol à tire d'aile du côté de leur pays. La femme Gras était parvenue à en charmer quelques-uns, à ce point qu'ils se laissaient prendre par elle au lieu de regagner leur patrie. »

On l'a accusée d'orgueil et de cupidité. Mais qui a-t-elle voulu dominer ? Elle a laissé ses amants se marier.

Qui a-t-elle dépouillé ? M. X... ? M. P... ? Allons donc !

Elle s'est fait donner des sommes qu'on ne lui devait pas. Mais qui aurait le courage d'affirmer cela ? Elle a gagné de l'argent à la Bourse, il y a longtemps, c'est établi ; et chaque fois qu'elle a pu aider un amant de sa bourse, elle l'a fait. Tenez, écoutez :

Elle était dans la fleur de la jeunesse et dans tout l'éclat de sa beauté. Elle a sacrifié les sept plus belles années de sa vie à un homme qui, après ces sept années, s'est marié... Elle n'a pas protesté. Il lui avait fait des promesses... il ne les a pas tenues... Elle avait reçu de lui 29,000 fr. de billets sans dates, en reconnaissance de prêts. Elle voulait les lui rendre contre une petite pension de 4,500 fr. Etant malade, elle lui a offert ces 29,000 fr. de billets contre 9,000 fr. d'argent !

Voulez-vous la preuve que ce jeune homme a maintes fois emprunté à cette femme ? Elle a reçu de lui plus de deux cents demandes d'argent par lettres.

Dans une de ces lettres, il lui demande 350 fr. pour compléter, avec 150 fr. qu'il a trouvés, 500 fr. qu'il doit.

Il lui dit qu'elle le sauvera en lui prêtant cet argent.

Dans une deuxième lettre :

Il est très-inquiet : « Sur nos affaires, car tu sais que j'ai compté sur cet argent. Nécessité urgente. »

C'est au moment du mariage projeté de ce monsieur.

Dans une troisième :

Il parle de besoin d'argent. Il voudrait qu'elle l'aiderait à emprunter à un notaire.

Dans une quatrième :

« Bonnes nouvelles.

» Avec ta lettre, j'en ai trouvé une du notaire ; l'argent est prêt et à notre disposition. Je t'envoie sa lettre et le modèle de la procuration pour Léontine. »

Dans une cinquième :

Il lui fait engager ses bijoux au Mont-de-Piété !

Dans une sixième :

« Quant à l'argent, pourquoi me l'envoyer ? Tu vas payer un port, etc. ; garde-le, et en partant nous le prendrons ; dans tous les cas, si tu veux me l'envoyer, envoie-le bureau restant. »

Autres lettres :

« 20 septembre 1872.

» Et puis que faire avec mon père, que cette existence rend, lui aussi, difficile à vivre ; il ne veut rien me donner, disant qu'il a bien assez de dettes sur le dos et

qu'ici je n'ai besoin de rien. Que faire? que devenir? On envie quelquefois ma position... Si on savait le fond des choses!

Lettre du notaire :

« 14 février 1874.

» M. X... père consent à payer l'emprunt de 9,000 fr. qui avait été fait sur votre propriété, capital et intérêts. »

« Tu sais dans quel embarras je me suis trouvé, embarras que tu as vus sans trop de déplai-ir, du moins tu me l'as dit. Tu m'as dit aussi qu'au mois de février, tu auras cette somme et que je pouvais la considérer comme l'ayant. J'ai arrangé mes pauvres affaires en conséquence et tu serais bien gentille de me dire sur quoi je puis compter. »

« Je ne sais à quel saint me vouer. Je n'ai que toi à pouvoir me tirer de la position dans laquelle je me trouve. »

Il finit : « Tire-moi d'embarras. je t'en supplie! »

« ... De plus, presse l'argent. »

Puis il lui dit de ne pas dire à son père qui arrive qu'elle l'a vu.

« 4 novembre 1872.

» Tu connais mon père; c'est un homme à laisser faire n'importe quoi. Quand il s'entête à une idée, et il m'a déclaré formellement qu'il ne voulait plus entendre parler de billet à payer ou n'importe quelle dette... Fais tout ce que tu pourras pour me tirer du pied cette épine de 4,500 fr. »

La plume à la main, chez le notaire, on a constaté 24,000 fr. dus, 24,000 fr. qu'elle a prêtés à cet homme!

Et le second, M. P...? Il avait fait des opérations de bourse pour elle. A ce sujet elle lui avait confié de l'argent. Les 200 fr. qu'il lui a apportés le 13 janvier, c'étaient les intérêts de la somme remise à M. P...

Mme Gras aimait-elle M. de la Roche? Pour en douter, il faut ignorer le cœur humain. Les femmes de cet âge adorent les jeunes gens...

Gaudry était-il cet amant fou qu'on a dépeint? Ami d'enfance de Mme Gras, il a été plus tard son camarade; mais jamais, jamais, il n'a été son amant!

C'est au mois de novembre seulement qu'il a déclaré sa flamme.

En avril précédent, il avait parlé d'une connaissance « riche. » Retenez ce fait, messieurs, il contient sa moralité.

Et comment Mme Gras aurait-elle répondu à ses ouvertures en novembre?

Elle lui aurait demandé de commettre un crime et il aurait accepté ?

Il a été refusé, voilà tout ! Le mobile de cette femme ? Pourquoi ce crime ? La vengeance, l'intérêt ? Là est le point culminant du débat.

M. de la Roche peut tomber malade et l'oublier au milieu des siens après une longue absence ? Il peut l'abandonner. Obsédée par ces craintes chimériques, elle fera blesser le jeune homme et il ne la quittera plus.

Je vous le demande, messieurs, est-ce sérieux ?

Était-elle jalouse ? Menacée d'être quittée ? Non. Je vous le prouverai tout à l'heure d'une manière irréfutable.

Voulait-elle extorquer de l'argent à son amant ? Mais M. de la Roche a déclaré lui-même qu'il était obligé de la forcer d'en accepter.

M. de la Roche pouvait être tué. Si le liquide corrosif avait atteint le cou en quantité suffisante, la victime devait mourir.

Dans quel but indéfinissable se serait-elle exposée à une semblable éventualité, cette femme qui possédait la plus délicieuse des réalités ; car il ne l'avait jamais aimé autant qu'à l'époque de cet abominable forfait ! Ecoutez ces lettres, messieurs, et jugez si jamais un plus noble cœur s'est exprimé avec plus de délicatesse et de passion.

Mais c'est calomnier l'humanité que de douter de l'amour de cette femme pour un tel homme !

« 4 janvier 1877.

» Je serai, je pense, à Paris pour le 13, et si tu es bien sage, si tu es forte, si tu ne tousses plus, et si tu ne souffres plus, nous irons tous deux au bal de l'Opéra et nous fêterons mon retour et ta guérison dans la joie et la gaieté.

» Je n'ai plus rien à te dire, si ce n'est que je t'aime, et te répéter ce que je te disais l'autre jour : Tu es la femme du monde que j'aime le mieux et pour qui j'ai la plus grande affection.

» Adieu, ma chérie, soigne-toi bien. Je serais si heureux de te trouver guérie à mon retour. »

« 7 janvier 1877.

» J'ai pris une foule de bonnes résolutions depuis que je suis ici ; tu vas en juger. J'ai pensé que je me conduisais fort mal avec toi, ma Jenny aimée, que je te laissais sans cesse seule, que tu devais t'ennuyer à mourir ; je cours avec les uns et les autres sans songer que je te laisse t'inquiéter sur moi. Je ne veux plus agir ainsi, et en revenant à Paris je passerai tout mon temps avec toi ; tu m'aimes assez pour que je ne t'ennuie pas, et à moi tu me tiens lieu de toute affection ; il est donc mal à moi de

156  
te quitter ainsi, et je ne veux plus le faire. Nous vivrons gentiment ensemble, tu continueras à m'aimer bien, et moi je l'entourerai de toute mon affection..., sentant ton amour toujours près de moi, je serai moins triste et tu ne seras plus seule, et tu ne te feras plus de vilaines idées qui te tourmentent...

» Soigne-toi bien et guéris-toi ; je ne sais ce que je deviendrais si je ne sentais plus ton affection qui veille sur moi ; il faut donc te guérir et vivre pour moi. »

« 11 janvier 1877.

» Plus je vais plus je m'attache à toi, et je ne me figure pas bien l'existence sans toi. »

Quoi ! on s'inquiète de déclarations semblables ?

Vous ne le pensez pas, messieurs. Et il est vraiment providentiel que M. de la Roche ait écrit ces lettres précisément à l'époque où l'accusation prête à Mme Gras ces affreux projets !

Quoi ! après ces lettres, elle voudrait faire assassiner René de la Roche ?

Mais que lui donnera le crime ? Quel avantage nouveau ? Est-ce que toutes ces lettres ne doivent pas la rassurer ?

On prétend que cette affaire est difficile. Elle est très-simple, au contraire. Si cette femme était coupable, ce serait le dernier degré de l'absurdité, ce serait la folie suprême !

Tout ce qu'elle aurait désiré, de la Roche le lui aurait donné, tout. Ce crime, pour Mme Gras, n'aboutissait donc à rien.

Enfin, ai-je besoin de le dire, il existe chez les femmes qui aiment un désir de conserver leur bonheur, une âpre et farouche détermination de le défendre au péril même de leur vie.

Et maintenant, pourquoi Gaudry est-il coupable ? je vais vous le dire.

Il voulait cette femme et il la voulait parce qu'elle avait de l'argent !

Le défenseur rappelle le propos tenu par Gaudry dès le mois d'avril 1876.

La cupidité n'excluait pas chez Gaudry la jalousie.

M<sup>e</sup> Lachaud s'étonne que M. l'avocat général et M<sup>e</sup> Demange aient représenté Gaudry comme exempt de jalousie. Cela n'est pas possible parce que ce n'est pas humain. Gaudry était donc jaloux, et c'est pourquoi il a commis le crime.

Le défenseur discute ensuite les charges qui résultent contre l'accusée des déclarations de Gaudry.

On argumente, dit ensuite le défenseur, des lettres écrites par Mme Gras à Gaudry? Mais je ne vois rien dans ces lettres qui puisse servir de base à une accusation. Au contraire, j'y trouve de nouvelles preuves d'innocence.

Elle lui écrit : « Délivre-moi, parce que c'est justice! » Hé bien?

Entre coupables, il est des mots qu'on ne se dit jamais! et le mot justice est de ceux-là!

Le défenseur donne lecture de plusieurs autres lettres postérieures au 14 janvier.

Messieurs, ajoute-t-il, avec vous tout est possible, quand on vous montre la vérité et l'innocence, et je crois l'avoir suffisamment montré dans ces lettres.

J'ai prouvé que les charges matérielles n'établissent pas la culpabilité de la femme Gras.

Songez aux soins dont elle a entouré le malheureux de la Roche! C'est de l'hypocrisie, dira-t-on. Ah! c'est une bien longue hypocrisie!

Pendant vingt-six jours elle ne s'est pas couchée...

Cette pauvre femme a aidé à la guérison de cet homme dans la mesure du possible. Si la lumière lui revient, c'est à cette femme peut-être qu'il la devra. Les grands médecins ne suffisent pas, il faut encore le dévouement d'une affection. Et elle s'est dévouée.

Elle a fait le vide autour du blessé? Elle a écarté sa famille? Mais, messieurs, écoutez ces lettres écrites à Robert par la veuve Gras, sous la dictée de René, alors qu'il était aveugle et qu'elle pouvait écrire ce qu'elle voulait :

« Vendredi, 9 février 1877.

» Mon cher Robert,

» Tu as su par Charles Gabeau l'accident qui m'était arrivé. Je ne t'avais pas fait prévenir dès le commencement trouvant inutile de te déranger, et ne me sentant pas assez gravement malade pour que tu ne viennes pas, étant très faible, et toute émotion m'étant formellement défendue par le docteur.

» Maintenant plus d'inquiétude. Je suis en pleine convalescence. Je me lève tous les jours à tous les repas et reste debout pendant quatre ou cinq heures par jour.

» Je vais donc bien.

» Mais si tu veux absolument t'en assurer, tu seras le bienvenu. Ce qui demande encore un peu de temps pour que ma guérison soit complète, ce sont mes yeux. L'un, le gauche, est garanti par tous les médecins, et je vois; mais le droit est encore fort malade.

» Aussitôt que je me sentirai un peu plus fort et que je n'aurai plus besoin de soins aussi minutieux, je compte aller vous demander l'hospitalité. Dans le cas où tu viendrais, écris moi pour m'annoncer ton arrivée.

» Je suis actuellement rue de Boulogne, 5.

» J'espère que tes enfants vont toujours bien. Crois bien,

mon cher Robert, que je ne t'oublie pas, et sois assuré, ainsi que Blanche, de ma vive et profonde affection.

» René DE LA ROCHE. »

*René à Robert.*

« 12 février.

» C'est avec une vive émotion que j'ai connu ta chère lettre, mon bon Robert. Je n'attendais pas moins de ton amitié, et pourtant j'avoue qu'elle m'a fait un sensible plaisir.

» Comme santé, je vais bien, très-bien même. Il n'y a que mes pauvres yeux qui m'inquiètent, mais les médecins m'assurent que je suis à la fin de mes peines, et que d'ici à fort peu de temps je verrai. Attends donc, mon cher ami, une nouvelle lettre de moi que tu recevras demain. Je désire demander aux docteurs si je puis supporter sans crainte l'émotion de plaisir que j'aurai en t'embrassant. Si, oui, tu viendras tout de suite; sinon, par amitié pour moi, tu attendras un peu.

» Chaque jour qui se passe augmentant mes forces, nous ne serons plus longtemps sans nous serrer la main.

» Remercie Blanche de son intérêt pour moi, une carresse à Yvonne, et à bientôt.

» Je vous embrasse tous de cœur.

» René DE LA ROCHE. »

*René à Robert.*

« 13 février.

» Mon cher Robert,

» Je vais de mieux en mieux, et le médecin me permet de t'embrasser aussitôt qu'il te plaira de venir à Paris. Préviens-moi cependant par un mot du jour de ton arrivée afin que je n'aie pas de surprise.

» Il me serait très-agréable de te voir jeudi ou vendredi au plus tard, le médecin voulant me faire changer d'air; mais ayant comme toujours besoin de me donner des soins; je serai fort content de te voir avant mon départ.

» Cependant si cela te dérange ou si tu as le moindre empêchement, ne viens pas. Je te ferai chaque semaine donner de mes nouvelles, en attendant que je puisse t'en donner moi-même. »

» J'embrasse Yvonne et fais toutes mes amitiés à Blanche ainsi qu'à toi.

» René DE LA ROCHE. »

« Monsieur la . . . va fort bien comme santé. Je vous prie cependant de me prévenir par un mot, que je le prépare à votre visite. L'œil droit est perdu. Il y a espoir de guérison pour le gauche, quoique nous soyons menacés de la cataracte.

» Pardonnez-moi de vous prévenir, mais je désire éviter toute réclamation ou étonnement de votre part qui pourrait l'effrayer.

» J'ai l'honneur de vous saluer.

» J. DE LA COUR.

» Je compte aller vous demander l'hospitalité. »

C'est elle qui écrit cela ; elle qui a fait blesser de la Roche pour le garder exclusivement !

Le 13, elle écrit « viens », elle qu'on accuse de vouloir éloigner les parents du malade !

Le défenseur aborde la question des lettres dérobées dans le foyer.

Elle a eu tort de retirer du feu les lettres que M. de la Roche y avait jetées.

Elle a été emportée par une curiosité excessive, curiosité d'amante, mais quelle femme est à l'abri de ce genre de faiblesse ?

Et on a dit à M. de la Roche : Elle a pris ces lettres pour commettre un chantage ! Et alors cet homme, à qui on voulait imposer une conviction semblable, cet homme qui était excité et par la police et par la famille, il a cru... et son admirable affection s'en est allée !

Et quand j'ai demandé à M. de la Roche si on lui avait dit que cette femme s'était accusée, il m'a répondu : « Non. »

On a brisé cet amour, eh bien, laissez-moi le proclamer : c'est affreux !

Quelle que soit votre décision, cette femme a été atteinte dans le principe même de sa vie, qui était cet amour.

On vous a lu une pièce légère que je blâme aussi, mais à laquelle il ne faut pas attacher une importance exagérée ; mais je m'étonne qu'on vous ait lu également des vers écrits à Saint-Lazare et qui débordent de j'amour le plus pur.

Monsieur l'avocat général, vous dont j'admire l'élévation du cœur, comment ne savez vous pas qu'il est des extrémités de douleur où l'on n'a de refuge qu'auprès de Dieu ?

Vous blâmez cette femme de faire des cantiques, et vous dites que tout cela ne peut être accepté. Vous suspectez sa sincérité parce qu'elle voulait le détourner. Cette pauvre femme, dans son amour pour son ami, lui crie toutes ses tendresses et demande à Dieu les consolations dont elle a besoin.

On lui a enlevé l'amour de de la Roche. Qu'il revienne à elle ; qu'il soit généreux et la soutienne ; qu'il se rappelle son dévouement.

Elle a parlé devant les gendarmes ? Mais l'accuse-t-on devant ces braves gens ? Non ! D'ailleurs, leurs dépositions n'ont pas été conformes dans l'instruction et à l'audience.

Et que lui a-t-elle dit : « Sauve-moi, ne m'accuse pas. »

Est-ce là un aveu de culpabilité ? Sauve-moi, mais dis la vérité, écarte-moi d'un crime auquel je n'ai pas participé.

Dernier argument :

Pourquoi Gaudry accuse-t-il Mme Gras ?

Mais s'il était coupable seul, demanderiez-vous pour lui des circonstances atténuantes, monsieur l'avocat général?

Son défenseur aurait-il osé demander son acquittement?

S'il a commis le crime seul, il n'y a pas de pitié possible pour lui.

S'il a été l'instrument de cette femme, il a droit à toute votre indulgence.

Je me résume.

Au point de départ, dans la vie de cette femme, des entraînements, des erreurs... Vous les jugerez. Moi, j'ai blâmé, mais j'ai plaint, j'ai eu pitié.

Sur la question d'argent : Non, elle n'a pas été vénaale. Des femmes de cette condition, aucune n'a moins demandé.

Elle était d'une économie sordide ? Et pourtant elle ne possède rien, cette femme qui a exploité tous ses amants !

L'homme qui a eu sa jeunesse et son argent ne paie pas même sa dette !

M. de la Roche... Ah ! celui-ci, qu'il reçoive le témoignage de notre sympathie la plus vive, jamais sort plus funeste ne devait atteindre un si excellent homme !

Elle n'avait pas de mobile pour commettre ce crime exécrable. Malade, il appartenait à son frère.

Le mobile de Gaudry : En avril, il a dit qu'il épouserait une femme riche. En novembre, il a déclaré son amour. On l'a refusé... Et il prétend qu'on lui aurait fait commettre un crime abominable.

Elle a intérêt à conserver de la Roche avec ses yeux. Lui, il a intérêt à le tuer ou à le rendre impossible comme amant.

Elle était malade en novembre, de la Roche l'a dit lui-même. Gaudry n'était pas chez elle dans la nuit du 13 au 14, ou il y était à son insu.

Elle se précipite sur de la Roche couvert d'acide sulfurique, au risque de s'aveugler elle-même.

Elle voulait séquestrer le blessé ? Les lettres à Robert combattent cette insinuation.

Enfin, souvenez-vous, messieurs, du dévouement et de l'amour de cette femme. Votre arrêt sera un arrêt de vie ou de mort. Il faut à cette femme l'acquittement ou elle ne vivra pas.

Après cette émouvante défense, qui n'a pas duré moins de trois heures et demie, l'audience est levée.

Un grand nombre d'avocats qui ont voulu assister à la lutte du puissant orateur contre une accusation écrasante, l'entourent et le félicitent.

Pendant cette plaidoirie, la veuve Gras semblait rêver. Elle a plusieurs fois exhalé de légères plaintes qui ne sont pas parvenues jusqu'à l'assistance.

*Audience du 26 juillet.*

A dix heures vingt-cinq, les accusés reprennent leur place. Gaudry, toujours embarrassé, méditatif et honteux, tient la tête baissée et se dissimule derrière la barre. L'attitude de la femme Gras paraît plus assurée. Elle saute légèrement les degrés de la tribune, et c'est avec une sorte de nonchalance mondaine qu'elle vient s'asseoir sur son banc. Après avoir, dans un mouvement rapide de coquetterie, ajusté sa toilette et disposé son maintien, elle retrouve sa pose habituelle, tournant le dos au public et se montrant de profil au jury. Hier, pendant le réquisitoire de M. l'avocat général, elle a fait, à plusieurs reprises, de légers mouvements d'épaule et murmuré quelques observations. Pendant que M<sup>e</sup> Demange avait la parole, elle n'a cessé de fixer ses regards sur le défenseur de Gaudry. La plaidoirie de M<sup>e</sup> Lachaud, son avocat, a paru l'absorber tout entière. Souvent on voyait comme un éclair de satisfaction illuminer son visage, et souvent aussi un commencement de sourire passer sur ses lèvres. Aujourd'hui elle se tient fixe et immobile. Au lieu d'être abattue par les fatigues de ces pénibles audiences, il semble qu'elle ait repris des forces. Il se produit pour elle le contraire de ce qui arrive d'ordinaire aux assises. Amenée lundi dernier à l'audience pour la première fois, elle tremblait; sa démarche était pénible; sa physionomie trahissait son émotion poignante. Après trois jours de débats et au moment où son sort va se fixer, cette femme étrange montre une énergie peu commune.

A dix heures et demie précises, la Cour entre et prend séance.

*M. le président, Gaudry, avez-vous quelque chose à ajouter à votre défense? Persistez-vous à déclarer que vous avez commis le crime à l'instigation de la femme Gras?*

*Gaudry* : Oui, monsieur le président, tout ce que j'ai dit est la vérité.

*M. le président* : Asseyez-vous. Femme Gras, avez-vous quelque chose à ajouter à votre défense?

*Femme Gras* : Non, monsieur; mon avocat l'ajoutera lui-même s'il y trouve quelque chose.

M<sup>e</sup> Lachaud indique par un geste qu'il ne reprendra pas la parole.

*M. le président* : Alors, femme Gras, vous n'avez rien de plus à dire?

*Femme Gras* : Rien, monsieur.

*M. le président* : Les débats sont clos.

M. le président résume les débats. Le jury se retire ensuite dans la chambre de ses délibérations.

A trois heures, la sonnette du jury se fait entendre et l'audience est reprise. Il est deux heures moins un quart.

Le chef du jury donne lecture du verdict : en ce qui concerne Gaudry, sur toutes les questions, oui à la majorité. En ce qui concerne la femme Gras, sur toutes les questions, oui à la majorité. A la majorité, il existe des circonstances atténuantes en faveur de Gaudry.

M. le président demande à chacun des accusés s'ils ont quelque chose à dire sur l'application de la peine. Gaudry fait un signe de tête négatif.

*La femme Gras* (à voix basse) : Rien.

La femme Gras n'a manifesté aucune émotion. Elle a porté vivement son mouchoir de fine batiste à ses lèvres.

La Cour se retire pour délibérer.

La Cour rentre, et M. le président, au milieu d'un profond silence, prononce l'arrêt qui condamne la veuve Gras à quinze ans de travaux forcés, Gaudry à dix ans de réclusion. L'arrêt ajoute qu'il n'y a lieu de réduire la durée de la surveillance édictée par la loi.

*M. le président* : Gaudry, vous avez forfait à l'honneur. Je déclare que vous n'avez plus le droit de porter la médaille d'Italie. Veuve Gras, Gaudry, vous avez trois jours pour vous pourvoir en cassation contre l'arrêt.

L'audience est levée.

Les gardes emmènent les condamnés.

La femme Gras sort d'un pas ferme, en froissant un morceau de papier qu'elle avait à la main et sur lequel elle prenait des notes au crayon.

La foule, qui est considérable, s'écoule lentement. Au dehors, des groupes nombreux attendaient le résultat des débats.

M. René de la Roche est resté pendant toute l'audience dans une pièce voisine de la salle des assises. Il sort du Palais appuyé sur le bras d'un domestique. M. le docteur de Grandmont,

qui lui a donné ses soins, nous assure que l'œil qui reste au malheureux blessé est en voie de guérison. M. René de la Roche a pu récemment, étant dans la rue Royale, à la hauteur de la rue Saint-Honoré, distinguer et compter les colonnes de la Madeleine.

*Roman à l'occident  
Compte rendu du Figaro*

Le drame de la rue de Boulogne s'est dénouée hier, après quatre grands jours de débats.

Une foule énorme était venue suivre cette dernière audience : la place Dauphine était pour ainsi dire envahie par les curieux.

Contrairement à l'attente générale, il n'y a pas eu de répliques. La veuve Gras, impassible et tenant toujours à la main son cahier de papier et son crayon, prend place à son banc. Elle se penche et remet à M<sup>e</sup> Lachaud ~~un~~ une feuille pliée en quatre : ce sont les notes personnelles qu'elle a prises hier à l'audience.

M. le président pose à l'accusée la question d'usage : « Avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense ? »

Elle lève légèrement la tête : « S'il y a quelque chose à dire, répond-elle négligemment, M<sup>e</sup> Lachaud est là. »

M. le président lui fait observer que les débats vont être clos et qu'elle seule peut maintenant prendre la parole : « C'est bien, reprend-elle, je n'ai rien à dire. »

Gaudry, l'air contrit et très abattu, est interrogé à son tour : « J'ai dit toute la vérité ! » fait-il avec énergie.

M. le président Violas commence son résumé, qui dure deux heures et demie.

Il est près de deux heures quand le jury entre dans la salle de ses délibérations.

Pendant la suspension, la veuve Gras, retirée dans la petite pièce réservée aux accusés, reste assise dans un angle obscur, immobile, accoudée, son mouchoir appuyé sur ses lèvres. Elle semble méditer profondément.

A l'audience, une nouvelle assez singulière, arrivée du dehors, se répand rapidement : on dit que le cocher, resté inconnu jusqu'ici, qui a ramené du bal de l'Opéra M. René de la Roche et sa maîtresse, est arrivé au Palais et qu'il a été conduit devant la Cour.

On commente cet incident : on se demande si ce nouveau témoin ne va pas donner des renseignements précieux, s'il n'est pas en situation de dire à quel endroit—en dedans ou en dehors de la grille restée ouverte et par laquelle Gaudry a pu s'enfuir—se trouvait Jenny de la Cour. Mais qu'importe ? Il est bien certain que cet homme, qui ne s'est jamais montré jusqu'ici, n'a rien vu de la scène. Du reste, les débats sont clos.

A quatre heures, les jurés sortent de leur salle. Le chef du jury donne lecture du verdict : la veuve Gras est reconnue coupable sans admission de circonstances atténuantes ; Gaudry est reconnu coupable, mais des circonstances atténuantes lui sont accordées.

L'accusée, celle qui va être « la condamnée » tout à l'heure, est ramenée. M<sup>e</sup> Lachaud se penche vers elle : « Soyez calme, lui recommande-t-il, et surtout ne dites rien. »

Elle s'incline sans répondre, et, simplement, naturellement, sans que son visage blémisse, sans qu'un seul de ses muscles se contracte, elle tire de sa poche son crayon, sa feuille de papier, et se met à écrire.

Ni les réquisitions de M. l'avocat-général Choppin d'Arnouville, ni la dernière question sur l'application de la loi, ni la lecture de l'arrêt ne parviennent à la distraire ; elle ne paraît pas écouter la sentence. M. le président prononce contre elle cette terrible peine : quinze ans de travaux forcés, et le crayon de la veuve Gras trace toujours sur le papier des lignes régulières. Seuls, les yeux se gonflent légèrement. Le maximum de la peine était de vingt années !

Gaudry pleure à chaudes larmes. Quand M. le président lit l'arrêt qui lui inflige le maximum : dix années de réclusion, sans surveillance, et qui le raye des con-

trés de la médaille d'Italie, il sanglote et se cache le visage entre les mains.

L'audience est levée. Seule peut-être dans toute la salle, la condamnée est indifférente, impassible. Elle achève d'écrire à la hâte quelques dernières lignes, tout en suivant distraitemment le garde qui l'emmène.

\*\*\*

Écho de la Cour d'assises.

Deux messieurs parlent de la condamnation de Gaudry et de la femme Gras :

— Eh bien, fait l'un d'eux, c'est bien là la condamnation que j'avais prévue.

— Moi, dit l'autre plus gravement encore, je croyais que Gaudry aurait eu dix ans et la femme Gras double !

Pardon!

*Supplément*

Le Masque de fer.

Petits vers de circonstance, improvisés hier, à l'audience de la Cour d'assises :

Passions ardentes ou basses  
Au Palais déroulent leur cas ;  
Un jour, ce sont les causes grasses,  
Le lendemain, le procès Gras.

\*\*\*

Qui peut dire en quel mois nous sommes ?  
Tandis qu'aux yeux de tous les hommes  
Juillet respandit ici-bas,  
Voilà, chose extraordinaire,  
Qu'en Cour d'assises, au contraire,  
On nage en plein dans les jours gras.

*26 Juin*

## LA VITRIOLEUSE

Elle n'était décidément pas née pour la scène, cette veuve Gras dont les débuts à la cour d'assises devaient être si brillants, débuts. Devant le jury elle a manqué de tenue et de sang-froid. Pour une femme qui lisait Montaigne à ses moments perdus et qui faisait usage du petit pot de haschich aux cantharides, je l'ai trouvée un peu pauvre dans son interrogatoire.

159

Je ne sais pas comment elle interprétait jadis, aux Folies-Marigny, le vaudeville intitulé : *Qui crève les yeux les paye* ; mais je ne suis pas étonné que son ancien directeur eût renoncé à en faire une étoile — même des Folies-Marigny — car son attitude à la cour d'assises a prouvé qu'elle n'avait pas plus de vocation pour la tragédie que pour le vaudeville.

Elle est intelligente, sans doute, et quelques-unes de ses réponses témoignent d'une éducation où l'on sent clairement l'influence de la grande dame qui l'a recueillie et élevée. On voit à de certains signes ineffaçables que Mme la baronne du Palland a passé par là ; mais ce n'est qu'une ébauche mal dégrossie et assez informe. La baronne du Palland avait été la marraine de la jeune fille. Le charbonnier du coin avait été son parrain. De là, deux courants distincts dans la vie de la grande cocotte : à mon avis, c'est le côté charbonnier qui domine et qui a finalement enfoncé la baronnie.

La seule idée bien lumineuse que la veuve Gras ait eue dans sa carrière, c'est qu'à l'approche de la quarantaine une femme de sa qualité devait songer, à faire une fin. Quand les cheveux blancs apparaissent, quand la jeunesse jadis si adulée fait naufrage, il faut gagner la côte, se cramponner à une épave, à moins qu'on ne préfère se laisser couler bas.

La veuve Gras eut une perception très nette de cette dure alternative. Elle n'hésita pas un seul instant : au lieu de se pendre avec un cordon de sonnette à la suspension de sa salle à manger, elle se pendit au cou d'un bon jeune homme riche.

La veuve Gras était donc à cet âge où une femme qui n'a pas autant d'esprit que la baronne d'Ange, ou qui n'est pas aussi poitrinaire que la Dame aux camélias, doit renoncer à monter en grade. N'ayant pas le tempérament d'être martyre, elle doit songer aux petites économies, au joli magot qui aide à fournir convenablement les dernières étapes de la vie galante.

Elle avait commencé par être fille de concierge, puis revendeuse de fruits, puis chennilleuse ; elle s'était ensuite haussée au rang d'épouse dans l'épicerie de détail, après quoi elle dégringola jusqu'à la profession de

« femme indépendante », suivant le mot du président ; elle devint ensuite débutante aux Folies-Marigny, artiste de la Grenouillère, et, après avoir égrené sur sa route un certain nombre de rôles et d'amants, elle fit un bond pour s'élancer des rives ombragées de Bougival jusque dans le portefeuille bien capitonné et bien garni d'un jeune gentilhomme angevin... Par malheur, elle calcula mal son élan, et elle est retombée assez rudement sur le banc mal rembourré de la cour d'assises.

J'ai visité l'autre jour cette fameuse île de Croissy, où les anciens auraient vu une succursale de Cythère, et que les jeunes Parisiens, plus pratiques et moins idéalistes, ont choisie comme un lieu propice à la pêche des grenouilles. Je dois dire que cette île bien-aimée n'a rien précisément qui pousse au crime. Les jeunes personnes qui viennent y jeter leur bonnet par-dessus les bateaux n'ont pas, en général, l'air aussi machiavélique que la nommée Jeanne de La Cour ; et si elles s'égarant quelquefois sous les grands arbres qui couvrent l'île, ce n'est pas dans le but d'intriguer au criminel le terrible M. Macé. Elles sont incapables d'un délit et se contentent le plus souvent d'une simple contravention. D'ailleurs, lorsqu'elles veulent aller trop loin dans les plates-bandes, un vieux gorille essorillé, qui est déguisé en garde forestier et qui représente la vertu dans toute sa laideur, leur interdit sévère-

ment de fouler les gazons fleuris, espoir de la fenaison et séjour de la chaste innocence.

L'eau de la Grenouillère n'est pas précisément claire comme de l'eau de roche et ne rappelle en rien le lait virginal : on peut s'y baigner en toute confiance sans encourir le reproche de s'être lavé ; mais, du moins, ce bain malpropre n'est pas au vitriol ; s'il vous salit beaucoup, il ne vous défigure pas.

Parmi les habituées de ce lieu consacré à la Vénus des dimanches, on en compte bien peu qui soient de force à « se faire aimer progressivement » — comme dit l'acte d'accusation — et à échelonner par chapitres un long roman d'amour, comme l'a fait la veuve Gras avec l'ouvrier Gaudry.

La Grenouillère est comme le génie de Montesquieu : elle abrège tout ; elle a, en amour, une qualité qui est très prisée dans le style : la concision. A peine y a-t-on commencé la préface du roman, qu'on touche tout de suite à la dernière page et à la conclusion.

C'est ici où se révèle, chez la veuve Gras, une qualité que ne possèdent point ordinairement ses sœurs en irrégion. Cette femme a pour tout le reste les petits vices et les petits ridicules de sa profession. Elle prendra plaisir à raconter, par exemple, qu'en descendant de sa voiture elle a été obligée de ramasser et de prendre sur son bras la traine de sa robe, qui était garnie de dentelles et qui avait un mètre quatre-vingts centimètres de longueur. Elle n'oublie pas que, même devant le jury, il faut se faire passer pour « une femme chic ».

Puis elle insistera sur cette garniture magnifique :

— J'ai dit à M. de La Roche, ajoute-t-elle, que j'avais pour deux mille francs de dentelles, mais qu'une autre fois je me mettrais simplement en noir.

Tout cela est très féminin et bien dans la note !

Elle vous dira aussi, un peu plus loin, qu'elle est allée prendre ses lettres « dans son prie-Dieu ». Le prie-Dieu fait aussi très bien dans cette scène de boudoir. A côté du petit pot de haschich, du volume de Montaigne et de la fiole de vitriol, le prie-Dieu est parfait : il complète la collection. Franchement, on n'est pas plus femme. Je devrais dire : on n'est pas plus cocotte.

Mais où la veuve Gras s'est véritablement montrée une femme forte, c'est dans l'entraînement de l'ouvrier Gaudry. Elle a joué du cœur et des entrailles de ce pauvre diable avec une science merveilleuse, en vraie dilettante de l'amour tarifé. Elle a exaspéré son imagination, elle a exalté sa passion jusqu'au crime, se souvenant de ce précepte de Musset, qui dit que : « L'amour vit d'inanition et meurt de nourriture. » Elle a littéralement laissé ce misérable crever de faim, pendant des siècles. Elle lui faisait fendre son bois, mettre son vin en bouteilles ; mais en retour, elle ne lui accordait pas la moindre

faveur ; elle soumettait ce malheureux ouvrier, aveuglé par la soie et les dentelles, ébloui par les tentures et par les lustres, à un véritable supplice de Tantale. Le lundi matin, lorsqu'il rentrait à son atelier, ses camarades remarquaient qu'il était triste jusqu'à la mort. C'était l'effet du traitement que lui faisait suivre la dame au robes de un mètre quatre-vingts de long, pour amener tout doucement ce pauvre homme à la suprême folie.

Le jour où elle lui mit la fiole d'acide sulfurique à la main, elle lui octroya généreusement le premier baiser, un faible à-compte sur le mariage promis, une petite goutte d'eau dans le désert de Sahara... Oh ! là, je le reconnais, la veuve Gras a eu un trait de génie : elle a été d'une jolie force !

Aurait-elle fini, si le crime avait réussi, par épouser cet amoureux affamé ? J'en doute fort ; et je crois que Gaudry, revenu de ses illusions et éclairé par le remords, a senti — trop tard — le dénouement de la tragédie où on lui avait attribué le premier rôle. Il s'est vu sacrifié, et il a tout avoué. Il a compris que s'il prenait à lui seul toute la responsabilité de l'attentat la veuve Gras tant aimée lui échappait, et que de toutes les espérances que la belle dame lui avait fait entrevoir, il ne lui restait que celle de coiffer le bonnet vert et de traîner le boulet du bain jusqu'à la fin de sa vie. Pendant que lui, le malheureux, aurait tressé le chausson de lisière ou tourné la noix de coco à perpétuité, l'ange de sa vie, délivrée de la présence de son scieur de bois, aurait continué à traîner majestueusement dans les théâtres et aux courses des garnitures de dentelles longues comme d'ici à demain.

On a beau être amoureux et bête — ce qui est souvent la même chose — quand l'honneur, la liberté et la femme vous manquent en même temps, on commence terriblement à décompter. Tant qu'on s'est trouvé seul en tête-à-tête, dans un boudoir, avec une personne bien habillée et très aimée, qui vous dit : « Vois comme je suis belle ! » on perd le sentiment et on reçoit sans trop regimber ce qu'on appelle le coup de foudre. Mais, en présence de douze jurés qui vous regardent dans le blanc des yeux, l'amour le mieux

constitué devient bien peu de chose. La veuve Gras a eu tort de compter sur le fluide de son regard pour ramener à elle l'adorateur qui la lâchait piteusement en face de l'ennemi. Le fluide, qui a pu être efficace dans le petit appartement de la rue de Boulogne, a perdu toute sa vertu dans les grandes salles du palais de Justice; un homme ne se fait pas volontiers magnétiser au moment où il défend sa peau, et il résiste au fluide de la femme lorsqu'il s'aperçoit que cette femme, qui n'a plus de teinture à sa disposition, l'a trompé à la fois sur la valeur de ses serments et sur la couleur de ses cheveux.

Les femmes qui liront le procès de Gaudry trouveront ce personnage bien peu intéressant. Il est juste de reconnaître que, comme amoureux fou, il n'est pas complet. Il est bien allé jusqu'au vitriol; mais il n'a pas eu le courage d'aller jusqu'au baignoire. Il lui manque évidemment ce dernier grain de folie; mais je n'ai pas le cœur de lui en faire un reproche. La tactique ingénieuse de la veuve Gras l'avait mis dans cette position désespérée qu'il ne pouvait plus compter obtenir la faveur de cette jolie femme, si ce n'est dans le ciel. Cette perspective lointaine ne lui a pas paru très sûre, et, comme il n'était pas certain de

retrouver là-haut la veuve Gras au nombre des anges et des archanges, il a pris le parti de dire toute la vérité... Ce n'est pas très noble, je l'avoue; mais, du moins, c'est humain et très excusable.

Quant à la veuve Gras, je ne voudrais pas anticiper sur le verdict du jury, mais il me semble que la façon barbare dont cette demi-mondaine a cherché à liquider sa quarantaine ne mérite aucun encouragement. Si elle faisait école, il ne manquerait pas de cocottes hors d'âge qui travailleraient à rendre l'Amour plus aveugle qu'il n'a jamais été et qui, au lieu d'employer l'acide sulfurique à 63 degrés pour nettoyer leurs cuivres, s'en serviraient désormais pour nettoyer leurs amants. Or, l'acide sulfurique n'a pas été inventé, je pense, par les chimistes pour ce dernier genre de nettoyage.

Il ne faut pas s'y tromper, d'ailleurs, si le verdict du jury était négatif sur la question de culpabilité, cet acquittement serait pour la prévenue un moyen inattendu d'arriver à cette fortune qu'elle a tant convoitée. Il faudrait connaître bien peu la nature humaine

— et en particulier la nature parisienne — pour ne pas savoir que ce procès fameux mettrait l'héroïne en vue et lui vaudrait un nouveau regain de succès. Une foule d'Anglais, d'oisifs et de gogos voudraient faire connaissance avec la veuve Gras, et viendraient en procession rendre leurs devoirs à cette vieille relique de cour d'assises. Les gens paisibles de la rue de Boulogne seraient bientôt s'établir un tourniquet au n° 5 de leur rue, comme il y en a un, à ce qu'on raconte, à l'entrée des ruines de Pompéi pour éviter l'encombrement des visiteurs.

Gaudry 26 juillet EMILE VILLEMOT.

LES PETITS COTÉS DE L'AFFAIRE GRAS. — Notre collaborateur Fernand de Rodays a fait connaître fidèlement toutes les phases de ce procès, qui, pendant quatre jours, a passionné l'attention publique. Mais, en dehors des débats, il est bien des détails qu'il ne pouvait reproduire et qui, dans une affaire aussi éminemment parisienne, ont leur intérêt pour nos lecteurs.

En première ligne, il faut compter la foule qui, pendant toutes les séances, se tenait aux abords du Palais : foule bavarde, curieuse, avide de nouvelles. Pendant les huit jours qui ont précédé l'ouverture des débats, M. le président Violas avait été assailli de demandes auxquelles il lui avait été impossible de faire un bon accueil. Tout le monde voulait des cartes d'admission à l'audience, et, même en faisant un tri, le Palais tout entier n'y eût pas suffi. Aussi, les favorisés, les bienheureux qui avaient pu contempler pendant quelques minutes les avocats, les accusés, les jurés et le tribunal, étaient-ils entourés, questionnés, fêtés par les curieux qu'une consigne inflexible ar-

rêtait à la grille du Palais, comme les pêcheurs à la porte du Paradis. On voulait savoir ce qui s'était passé, ce qu'avaient dit les témoins, comment s'était tenue l'accusée — car on disait l'accusée; on ne s'occupait que d'Aménaïde, Gaudry ne comptait pas. — Et nous-même n'avons-nous pas mis, en tête de cet article : l'Affaire Gras, sans nous occuper du complice?

Hier la foule était plus grande encore que d'ordinaire. On avait lu l'admirable plaidoirie de M<sup>e</sup> Lachaud, et beaucoup de gens croyaient à un acquittement. Il y a plus, le bruit en avait couru à la Bourse, et un journal du soir avait déjà fait composer en gros caractères, cette phrase destinée à former la

tête des *Dernières Nouvelles* : LA VEUVE GRAS EST ACQUITTÉE!... Aussi se pressait-on sur la place Dauphine et sur les deux quais, attendant la sortie de la sirène de la rue de Boulogne...

De l'autre côté, sur le boulevard du Palais, même foule. A deux heures, on croit voir sortir M. René de La Roche. C'est un événement. On se bouscule pour regarder l'infortuné jeune homme, et on revient fort désappointé en reconnaissant qu'on s'est trompé.

Cependant l'heure s'écoule, et les jurés sont toujours en délibération. Des gens déterminés font de vaines tentatives pour pénétrer dans la salle. Déception amère : il y a des gardes à la grille d'entrée, des gardes au haut du perron, des gardes à la porte, des gardes dans la galerie, des gardes au bas de l'escalier qui conduit à la Cour d'assises, des gardes échelonnés dans le couloir... toute tricherie est impossible. D'ailleurs, la salle est pleine, bondée, on y étouffe et, même en trompant la multiple surveillance, on ne pourrait trouver à se glisser dans le plus petit coin.

Dans la salle, l'émotion est aussi grande qu'au dehors. Enfin, la sonnette retentit, la Cour fait son entrée, le chef du jury fait entendre le *oui* fatal... On se regarde, on n'ose se faire part de ses impressions, on attend la veuve Gras, toujours la veuve Gras!...

Elle, elle est impassible ; on dirait que c'est le procès des autres qui se juge, et elle qui est chargée d'en rendre compte. On lui lit son arrêt. Elle ne bronche pas ; seulement son oeil grossit démesurément, et la teinte livide de ses joues tourne au jaune verdâtre...

On emmène les condamnés. Gaudry, qui pleure selon son habitude, est reconduit à la Conciergerie. Un jeune garde de Paris offre son bras à Mme Gras, qui s'y appuie automatiquement. Un brigadier se place de l'autre côté, et on prend le chemin du Dépôt.

Dans la cour, sur le passage, malgré les sentinelles, de nombreux curieux ont réussi à s'introduire et guettent. En les voyant, la condamnée remet sur son visage son mouchoir, qu'elle avait retiré un instant pour respirer. Mais ses yeux sont secs, et — curieux contraste — des larmes coulent sur les joues du garde qui lui donne le bras!...

La porte du Dépôt s'ouvre ; tous les regards se tournent vers la prisonnière qui rentre. On n'ose lui demander à quoi elle est condamnée. Elle devine cette curiosité, et prévenant toutes les questions :

— Quinze ans de travaux forcés !... articule-t-elle nettement et d'une voix calme, quoique un peu saccadée.

Elle annonce de même sa condamnation aux sœurs qui l'attendent dans le Grand-Guichet.

Les bonnes sœurs lui prodiguent les consolations. Elle les écoute avec une apparente distraction.

— Votre avocat avait pourtant bien plaidé pour vous ! lui dit-on.

— Il a fait ce qui était humainement possible, mais ma cause était perdue d'avance !...

Puis, elle fouille dans sa poche pour s'assurer que son crayon et les volumineuses notes qu'elle a prises durant tout le procès sont toujours-là. Elle paraît éprouver un certain soulagement en les retrouvant.

Comme on lui demande si elle compte se pourvoir en cassation :

— Peuh ! à quoi bon ? dit-elle en haussant les épaules.

Il est quatre heures, on annonce à la condamnée qu'elle doit se préparer à retourner à Saint-Lazare. En effet, le directeur avait hâte de s'en débarrasser. Depuis samedi dernier, jour où elle était arrivée au Dépôt, elle avait dû — vu ses idées de suicide — être l'objet d'une surveillance incessante, et tout le personnel était littéralement sur les dents. Bien qu'on eût placé dans sa cellule une sœur et une fille de service — une auxiliaire, comme on dit — la sœur supérieure ne dormait pas et avait toute la nuit l'œil au guichet de la cellule. Les ordres étaient, du reste, fort rigoureux, et, à deux reprises, pendant la nuit, on a dû réveiller l'accusée, pour lui faire sortir du lit ses bras qu'elle avait cachés sous ses draps.

On se rappelait Moyaux se coupant les veines dans une position analogue.

Ajoutons que, tout en la surveillant rigoureusement, les sœurs, dont elle avait su conquérir rapidement les bonnes grâces, étaient pleines d'égards pour elle et faisaient leur possible pour lui rendre la prison moins douloureuse.

A quatre heures et demie, une voiture cellulaire qui venait de transporter une « four-née » à Saint-Lazare et qui était presque remplie pour un second voyage, s'est approchée de la grande porte du Dépôt. D'ordinaire, les condamnés montent en voiture à la porte de la *Souricière* — comme on appelle vulgairement le Dépôt judiciaire, située dans la cour de la Sainte-Chapelle, à côté du tribunal correctionnel. C'est là, naturellement, que les curieux s'étaient portés.

On a voulu épargner, à la veuve Gras, un trajet au milieu de la foule, et on a fait avancer la prison roulante jusqu'à la grande porte dont on avait fait évacuer les abords. La condamnée donnait le bras à la sœur supérieure et à la sœur assistante et suivie par M. Coulon, le directeur, a passé directement du Dépôt à la cellule qui lui avait été réservée.

La veuve Gras est partie dans le costume noir avec lequel elle a assisté aux débats. Elle avait seulement à la main un petit paquet contenant quelques objets de toilette et ses fameux papiers.

A cinq heures elle était réintégré à Saint-Lazare.

Pendant ce temps, Gaudry, rentré dans sa cellule à la Conciergerie, reprenait un peu de courage, essuyait ses yeux et faisait honneur au repas que lui avait fait servir le directeur, M. Coré.

*Figaro*

~~~~~ 27 *Julai*

Dussé-je porter le trouble et le désarroi dans l'intéressante phalange des gommeux, je n'hésite pas à admettre que la veuve Gras n'est point du tout une exception dans le monde de la galanterie parisienne.

Elle est un spécimen, non un exemplaire unique.

Les petites veuves Gras, coquettement atournées et flairant l'opopanax, pullulent dans Paris, où elles ont constitué une aristocratie interlope, soutenue d'un côté par les tireuses de cartes et les revendeuses à la toilette, de l'autre par l'argent de poche et les *espérances* des jeunes imbéciles de bonne maison.

Parfois même, chez ces baronnes de la Cour et ces vicomtesses de Sainte-As-

tuce, on peut voir le fils entrer par la grande porte, tandis que le père s'esquive furtivement par l'escalier de service.

Cela n'est point nouveau, et l'on en riait déjà dans l'ancienne Rome.

Je pense même qu'il en sera toujours ainsi.

La femme Gras date d'environ trois mille ans.

Quant à l'aqua-fortiste Gaudry, je le crois d'invention plus récente.

~~~~~  
Certes, l'héroïne du drame de la rue de Boulogne n'a pas droit à de bien vives sympathies. Abstraction faite de toute question d'acide sulfurique, il y a dans cette affaire un mélange nauséabond des plus âcres ferments du vice, et le has-

chich aux cantharides qui a figuré parmi les pièces à conviction procède directement du terrible boudoir de Mme Marnette.

Et cependant, les gens de cœur n'ont pu se défendre d'un sentiment de tristesse profonde en présence des manifestations de l'opinion publique contre cette créature perverse.

Elle n'était encore que soupçonnée d'un crime atroce, et déjà on la traitait en coupable et l'on épilguait sur les diverses particularités de son crime.

Les moindres détails que la presse divulguait sur cette affaire monstrueuse venaient aussitôt corroborer le jugement préconçu :

— Comme c'est bien cela !... s'écriait-on.

Et la veuve Gras semblait être condamnée dans le public avant même d'avoir franchi le seuil de la cour d'assises !

Déplorable tendance d'esprit qui, dans tout accusé, nous fait voir un coupable,

*28 juillet*

**BOITE AUX LETTRES**

Vendredi, 27 juillet.

Monsieur,

Mon nom ayant été prononcé au cours des débats de l'affaire Gras, j'ai recours à la publicité de votre journal, pour déclarer n'avoir rien de commun avec la personne dont il y est fait mention.

Recevez, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Comte Henry de la BASSETIERE.

Château de Saumery, près Blois. *28 juillet*

LES PETITS CÔTÉS DE L'AFFAIRE GRAS. — Continuons notre série de renseignements et d'observations sur ce procès à sensation.

Nous avons quitté Mme Gras, jeudi soir, à son arrivée à Saint-Lazare, où elle revenait occuper sa cellule, vide depuis six jours. Là, comme au Dépôt, elle est restée impassible et l'œil sec. N'eût été sa pâleur et le gonflement de ses paupières, on n'eût jamais cru que cette femme venait de subir la terrible émotion

d'une condamnation en Cour d'assises.

Aux sœurs de Saint-Lazare, comme à celles du Dépôt, elle a fait connaître la peine qui la frappait. Puis on lui a apporté son dîner, auquel elle a à peine touché et elle s'est plongée dans ses réflexions, que les surveillantes n'ont pas osé troubler.

Hier matin, M<sup>e</sup> Lachaud est venu rendre visite à sa cliente. Il l'a décidée à signer un pourvoi en cassation. L'éminent avocat espère, si le jugement est cassé, trouver plus d'indulgence devant un autre jury. Mme Gras, elle, ne s'occupe pas de l'importance de la peine. Qu'elle ait cinq, dix ou quinze ans de travaux forcés, peu lui importe, elle est condamnée, voilà le point capital pour elle. Aussi eût-elle préféré se résigner à son sort et ne pas subir les angoisses de nouveaux débats. Mais elle a suivi les conseils de son défenseur et elle a consenti à signer son pourvoi.

En conséquence, hier, à deux heures et demie, une voiture cellulaire l'a amenée à la Conciergerie, où *légalement* elle est censée résider jusqu'à l'expiration du délai du pourvoi. Nous avons déjà expliqué comment, par suite du manque de *quartier des femmes* à la Conciergerie, la prévenue avait été logée au Dépôt pendant les débats. Elle n'est reconduite à Saint-Lazare que pour la même cause, mais elle appartient toujours à la « Maison de justice ».

Nous avons, naturellement, trouvé moyen de l'entrevoir. Elle portait le même costume qu'aux débats, — tout en noir. Elle paraissait beaucoup mieux portante que la veille. Ses yeux dégonflés avaient repris leur expression accoutumée; ses joues n'avaient plus que la pâleur mate que donne le séjour prolongé à l'abri du grand air. Positivement, elle avait rajeuni.

Après avoir signé son pourvoi au greffe, elle a été reconduite à la voiture cellulaire qui l'a ramenée à Saint-Lazare. Ajoutons qu'elle a été, dans ce voyage, traitée avec les plus grands égards, et que, au lieu de la cellule où elle suffoquait, on lui a donné une place à côté du surveillant, dans le *cabriolet* de la voiture.

Quant à Gaudry, hier à quatre heures, il n'avait pas encore reçu la visite de M<sup>e</sup> Demangé, et il ne veut rien faire avant d'avoir consulté son avocat. Il est toujours dans une prostration complète et ne répond que par monosyllabes aux questions qui lui sont adressées.

Plusieurs de nos lecteurs nous demandent ce que c'est que la peine des travaux forcés pour les femmes, et si la veuve Gras, au cas où son pourvoi serait rejeté, irait à la Nouvelle-Calédonie.

Notre réponse exige certaines explications. Autrefois, alors que les travaux forcés se faisaient au bagne en France, la situation était inégalement dessinée : les hommes étaient placés les fers aux pieds à Rochefort, Lorient, Brest ou Toulon ; les femmes allaient dans une des maisons centrales établies pour elles.

L'article 10 du Code pénal était du reste tel :

Art. 10. — Les femmes ou les filles condamnées aux travaux forcés n'y seront employées que dans l'intérieur d'une maison de force.

Mais, lorsque les bagnes furent fermés et qu'il fut décidé que les condamnés iraient à la colonie pénitentiaire de Cayenne, un décret présidentiel, en date du 27 mars 1852, décida que dans certains cas, les femmes pourraient être envoyées également à la Guyane, et même s'y marier.

Art. 3. — Les femmes condamnées aux travaux forcés pourront être conduites à la Guyane française et placées sur un établissement créé dans la colonie. Elles seront employées à des travaux en rapport avec leur âge et avec leur sexe.

Art. 4. — Les condamnés des deux sexes qui auront subi deux années au moins de leur peine, tant en France que dans la colonie et qui se seront rendus dignes d'indulgence par leur bonne conduite et leur repentir pourront obtenir : 1° l'autorisation de contracter mariage ; 2° la concession d'un terrain, etc.

Une mesure analogue fut prise à l'égard de la Nouvelle-Calédonie, par le décret impérial du 30 mai 1854.

Mais ce ne sont là que des mesures d'exception, dont toutes les détenues ne profitent pas.

Les femmes condamnées à perpétuité, ou au moins à vingt ans, sont seules, sur leur demande et quand leur conduite est bonne, envoyées aux colonies pénitentiaires ; la grande majorité subit sa peine à Clermont, à Beau-lieu, ou dans toute autre « maison de force. »

En attendant le transfert, les condamnées restent à Saint-Lazare, où elles portent le costume de la prison, petit bonnet, robe de dro-guet couleur carmélite, ceinture noire, fichu bleu, bas bleus et sabots. Généralement ce vêtement n'est pas neuf. Il est choisi parmi ceux qui ont été portés, mais il a été nettoyé et est d'une propreté méticuleuse. Ce n'est guère qu'en arrivant à la maison centrale que la condamnée reçoit un costume fait à sa taille. Quand elle a un séjour de dix à quinze ans à faire on n'hésite pas à lui donner des vêtements neufs.

La femme étant condamnée aux travaux forcés doit forcément travailler. Elle est obligée à un labeur quotidien, et la tâche qu'on lui impose chaque jour doit être terminée le soir, sous peine du cachot et autres châti-ments disciplinaires.

Mais, selon le vœu de la loi, les travaux donnés aux femmes ne sont pas difficiles. Ce

sont quelquefois des travaux d'aiguille, de la couture, des broderies, ou bien des enluminures — la moitié des gravures de modes, si finement coloriées, sortent des maisons centrales — enfin, pour les condamnées inhabiles, des ouvrages grossiers comme le collage des sacs ou des semelles. La règle la plus dure est le silence absolu imposé dans les ateliers et qu'on n'enfreint pas sans encourir de sévères punitions.

Si l'on veut une idée du régime complet de la maison centrale des femmes, lire d'ailleurs le chapitre que M. de Goncourt leur consacre dans la *Fille Elisa*.

Mme Gras étant condamnée avec Gaudry solidairement, aux frais du procès, tout ce qu'elle possède va être saisi par la justice jusqu'à concurrence de ces frais. Pour le reste, s'il y en a, on lui nommera un tuteur, car les condamnés, pendant tout le temps de leur détention, sont privés de l'administration de leurs biens. Lors de sa mise en liberté seulement, on peut lui donner le reliquat.

A propos de ce détail, il nous a paru curieux de savoir ce qu'était devenu son logement de la rue de Boulegne et les meubles qu'il contenait.

Le logement a été loué dans le courant de juin, et le nouveau locataire a été autorisé par la justice à l'occuper au terme, c'est-à-dire le 15 juillet dernier, mais à la condition expresse de ne faire aucune réparation ni aucun nettoyage. Les lames de parquet tachées d'acide, enlevées par M. Maccé, n'ont donc pas été remplacées, et le trou est encore béant. On va faire combler le vide ces jours-ci.

Les meubles ont été placés dans une remise. Ils n'étaient pas très nombreux du reste, car le lit et une partie du mobilier sont à Courbevoie, dans le petit pavillon loué par Mme Gras, 5, rue de Sébastopol, en face de la gare. C'est là que sont également les bijoux, les toilettes et l'argenterie.

Rue de Boulegne, au moment de l'arrestation, il y avait seulement :

Dans la chambre à coucher une armoire à glace, une table à ouvrage, et quatre chaises capitonnées.

Dans le salon, des fauteuils, un divan, un piano et le fameux prie-dieu dont il a été plusieurs fois question aux débats. Tout un côté de la muraille était rempli par un panneau représentant une scène mythologique, et contre lequel on n'appuyait aucun meuble.

Dans la salle à manger, un buffet de chêne, une pendule de chêne, un guéridon sculpté, quatre chaises à dossier en chêne et d'assez belles faïences pendues aux murs.

Dans le cabinet de toilette, une armoire à glace en bois peint en gris, une table de toilette recouverte en toile cirée, avec glace, et

un placard qui était renfermé tout un attirail à maquillage.

Particularité curieuse, trois sous placés sur le coin de la cheminée y sont restés depuis le jour de l'arrestation jusqu'à l'emménagement du nouveau locataire. Dans aucune des perquisitions ces trois sous n'ont été dérangés. Ils avaient fini par avoir une couche respectable de poussière...

Que sont devenus ces trois sous ?

*28 Juillet*

**Le pourvoi de la veuve Gras.**

Pendant que tous nos confrères ont annoncé que l'héroïne du drame de la rue de Boulogne refusait formellement d'interjeter appel du jugement qui l'a condamnée en quinze ans de travaux forcés, nous seuls avons laissé entrevoir la possibilité. Les notes, du reste, qu'elle avait prises pendant l'audience n'avaient d'autre but que de servir à sa défense devant une autre juridiction.

En effet, hier matin, à la suite d'une longue entrevue qu'elle a eue pour la deuxième fois avec M<sup>e</sup> Lachaud, et dans laquelle on a discuté toutes les chances, la veuve Gras a signé son pourvoi.

Il est vrai de dire qu'elle a beaucoup hésité tout d'abord, mais c'était moins pour la confiance qu'elle a dans la clémence de ses nouveaux juges que pour éviter de nouvelles émotions qui la brisent.

— Enfin, a-t-elle dit à son éminent défenseur, je consens à me soumettre à une nouvelle épreuve!

Il faut s'attendre cette fois à des révélations dont la surprise excitera la curiosité du public. Ainsi que nous l'avons dit hier, avec les notes qu'elle a recueillies, elle prépare un mémoire destiné à sa défense.

On a dit hier que Mme Gras avait été ramenée au Dépôt; c'est une erreur; hier au soir encore elle était à Saint-Lazare. Elle semble reprendre, sinon tout son courage, du moins un peu de cette ferme contenance qui l'avait abandonnée après sa condamnation.

Un détail important: elle a formellement déclaré qu'elle ne tenterait pas de se suicider. Elle a pu avoir ce dessein dans un moment de fièvre et d'affolement, mais aujourd'hui elle est tout à fait résignée, et elle accepte le sort qui lui est réservé.

Ce qu'elle voulait, c'était d'échapper à une condamnation; aujourd'hui qu'elle n'a pu éviter ce qu'elle appelle une flétrissure, elle vivra, parce qu'elle espère tout du temps et des événements pour arriver à prouver son innocence et se réhabiliter ainsi dans l'esprit de « son ami ».

Quant au Gaudry, il pourrait se faire que, suivant l'exemple de sa complice, il signât également son pourvoi. *Gaudry 30 Juillet*

DERNIERS ÉCHOS DE L'AFFAIRE GRAS. — Nous avons fait prendre hier des nouvelles de la condamnée. Elle continue à être d'un calme imperturbable, d'un calme beaucoup plus grand qu'avant les débats. Elle a reçu hier, pour la première fois, la visite de sa sœur Léontine, que jusqu'à présent elle avait refusé de voir.

Comme, pour un motif bien facile à comprendre, celle-ci n'avait pas amené son fils Armand, le jeune apprenti doreur dont la déposition a été d'un si grand poids dans l'affaire, Mme Gras en a fait l'observation et avec un triste sourire :

— Pauvre petit, a-t-elle dit, je ne lui en veux pas. S'il m'a fait du mal, il ne l'a certainement pas voulu...

On continue à la surveiller, car on craint que cette tranquillité ne soit qu'apparente et ne couvre quelque nouveau projet de suicide.

Nous parlions hier des frais du procès et de leur prélèvement sur ce que possède la condamnée.

Les frais du procès ne sont pas bien considérables. Ils sont loin de pouvoir être comparés avec ceux des affaires Billoir, Moyaux ou Godefroy. Ils se divisent ainsi :

Frais de déplacement de M. Macé, pour aller rue de Boulogne, à Saint-Denis et à Courbevoie.

Frais d'expertise de M. Lhôte, chimiste-expert, qui a examiné les taches d'acide des vêtements et celles du parquet.

Honoraires du docteur Gallard, pour son intervention dans l'affaire.

Frais des dessins et des plans faits par M. Georges Duval, architecte-expert.

Prix des scellés.

Port de ces scellés.

Frais de procédure très minimes; tous les actes sont faits sur papier libre et par les soins des agents du Parquet.

Taxe des témoins, très minime également. Sur trente-cinq témoins, une dizaine au plus se sont fait payer.

Nous ne comptons que pour mémoire les photographies, qui ont été faites gratuitement par le service de la préfecture.

Récapitulation faite, on peut admettre un total de six à sept cents francs.

- La fortune de la veuve Gras se compose :
- 1° D'un billet de 1,000 francs saisi lors de son arrestation et sur lequel les frais vont être prélevés;
  - 2° De ses meubles, placés tant à Paris qu'à

Courbevoie, et évalués en bloc à 2,000 francs;

3° D'une boîte de bijoux et d'argenterie, restée à la villa de Courbevoie et dont la vente suffira à peine à payer le loyer de cette villa, loyer qui court toujours, Mme Gras, ayant, au 15 juillet dernier, refusé de donner congé;

4° D'un terrain au Raincy, acheté 500 francs, au nom de sa sœur;

5° De 15,000 francs de billets souscrits *en blanc*, par M. de La B... lequel se propose de discuter la validité de ces effets, dont le corps n'est pas rempli et qui ne portent que le B. P. F. 1,000, et la signature.

On le voit, ce n'est pas énorme, à moins que la condamnée n'ait confié des valeurs à une personne connue d'elle seule. Sa préoccupation constante de connaître le cours de la Bourse pourrait le faire supposer. Mais rien ne le prouve.

La veuve Gras était donc dans une situation pécuniaire bien peu en rapport avec la vie qu'elle menait... Or, sa jeunesse était passée, sa beauté s'en allait; dans un avenir prochain elle entrevoyait le retour à cette misère de ses jeunes ans, dont elle s'était cru pour toujours débarrassée.

C'est alors que se place un incident étrange qui jette une grande clarté dans le drame du 14 janvier.

Depuis qu'on parle de cette affaire, en effet, du premier jour de l'instruction au dernier jour du procès, tout le monde, public, jurés et magistrats, s'est posé cette question :

*Dans quel but la veuve Gras a-t-elle voulu défigurer et aveugler sa victime ?*

Elle-même, hier encore, après sa condamnation, la répétait à M<sup>e</sup> Lachaud neveu, qui était allé la visiter.

— René m'aimait, disait-elle, je n'avais qu'à exprimer un désir pour qu'il fût exaucé. Il m'eût donné toute sa fortune si je la lui avais demandée. En le blessant, je risquais de le voir mourir et de me priver des secours de son amitié. Dans quel but l'aurais-je fait ?

Dans quel but ? L'anecdote suivante, connue de nous seul, le dira peut-être.

On n'a pas oublié Caroline C..., l'artiste dramatique, dont Jeanne De la Cour avait été la camarade en 1865, aux Folies-Marigny. Les deux amies se voyaient de temps à autre, et c'est même Mlle C... qui, alors que M. Macé cherchait à découvrir quel était cet ouvrier qu'on lui signalait comme visiteur assidu de l'hôtel de la rue de Boulogne, se rappela le nom de Gaudry et mit ainsi la justice sur la piste du coupable actif de l'affaire.

Mais ce que Mlle C... n'a pas raconté, c'est comment l'idée du crime a pu venir à Mme Gras.

Caroline C..., demeure 4, rue Neuve-des-Martyrs (aujourd'hui rue de Morée). Elle occupe là au second étage un petit appartement, dans lequel son ancienne camarade venait la voir de temps à autre.

Un jour on causait—du passé et de l'avenir. L'avenir, il était tout en rose pour Caroline qui n'a que vingt-six ans. Il commençait à se teinter de couleurs sombres pour Mme de la Cour, qui en avait près de quarante, et qui était obligée de cacher les fils d'argent, de jour en jour plus nombreux, dans son opulente chevelure.

L'attention des deux amies fut distraite par un touchant tableau. En face, au n°3, au même étage, une fenêtre venait de s'ouvrir. Près de cette fenêtre une femme avait apporté un fauteuil. Cette femme disparut un instant puis revint, conduisant avec précaution un homme au pas incertain, qu'elle fit asseoir dans le fauteuil, où il put jouir avec délices du grand air et du soleil.

— Quelles sont donc ces gens-là ? demanda Mme de la Cour.

— Un pauvre aveugle et sa gouvernante, répondit Mlle C... en appuyant malignement sur ce mot « gouvernante ». Oh ! elle est aux petits soins pour lui et mérite bien l'affection qu'il a pour elle.

— Noble fille ! dit Jeanne de la Cour avec enthousiasme. Puis un pli rida son front. Une idée étrange venait de germer en son cerveau.

— En voilà une qui est heureuse ! murmura-t-elle sourdement, et comme se parlant à elle-même... plus heureuse que moi. Il ne la verra pas vieillir, elle. Pour lui, l'idéal de la femme, l'incarnation du dévouement, c'est elle... il la voit toujours belle... comme autrefois... Elle est sa maîtresse absolue... il ne peut rien sans elle...

— Ah ça ! que racontes-tu là, dit Caroline étonnée. Est-ce que tu envies le sort de cette femme, par hasard ?

— L'envier ? pourquoi pas ? s'écria Jeanne avec amertume ; avec son aveugle elle est à l'abri du besoin. *Et elle n'est pas obligée de se teindre, elle !...*

Cette scène n'est-elle pas une révélation ? Dès lors ne voit-on pas poindre dans la tête de cette femme cette idée fixe :

*Si, moi aussi, j'avais un amant aveugle !...*

Et quand M. Macé affirme que la veuve Gras a voulu estropier le jeune de la Roche pour l'avoir tout à elle, à sa discrétion, ne

dirait-on pas qu'il a lu dans son âme, qu'il a pressenti cette histoire ?

Et pourtant nous sommes certain qu'il n'en connaissait pas le premier mot.

• Dès lors l'idée fait son chemin. Il faut que René soit aveugle. Lui aussi, alors, ne connaîtra plus sa maîtresse que telle qu'il l'aura vue le dernier jour qui aura précédé la catastrophe, c'est-à-dire rayonnante de parure et de beauté; lui aussi sera comblé de soins, choyé, adulé. Si l'amour vient à se blaser, la reconnaissance l'enchaînera. Pour être à elle, bien à elle, tout à elle, il faut qu'il perde la vue.

On l'aveuglera au sortir du bal, où l'éclat des lumières, l'enchantement d'un orchestre admirable, les prodiges d'une toilette savamment calculée, lui laisseront de la femme une délicieuse impression.

On l'aveuglera à trois heures du matin, à l'heure où les yeux indiscrets sont clos par le sommeil... à l'heure où les secours sont lents, où les médecins tardent à venir...

Et cette hypothèse admise, on en arrive à se demander si la malheureuse, poursuivant son but, n'a pas réellement cherché à entraver la guérison; si, comme on l'a cru un instant, elle n'a pas essayé d'aggraver la situation de l'œil qui allait guérir...

Ne fallait-il pas que René fût aveugle, afin qu'il ne pût pas la voir vieillir ?

Ah! c'est un incroyable roman que celui de cette femme. Née tout au bas de l'échelon social, les bonnes fées lui avaient, comme dans les contes, donné en partage l'intelligence, l'audace et la beauté. Elle avait rencontré dans sa vie une protectrice qui l'avait aidée à s'élever. Elle était arrivée au gré de ses désirs... Tout à coup la fée maligne, qui n'avait pas encore donné signe de vie, a révélé son influence en lui mettant sous les yeux ce touchant tableau de l'aveugle soigné par sa compagne..,

Mlle Caroline C... n'a pas osé révéler ce fait à la justice. Elle n'a pas osé rapprocher du crime l'incident qui s'était passé chez elle et établir une corrélation entre cet incident et le crime... Peut-être a-t-elle eu tort. Peut-être eût-on vu dans cette affaire, non plus un horrible et repoussant calcul, mais l'acte d'un amour insensé dans son égoïsme. La veuve Gras n'avait jamais aimé personne, objecte-t-on. Mais qui ne sait qu'à son âge le cœur le plus sec s'éprend quelquefois d'une passion ardente, folle, effrénée? Elles ne sont pas si rares ces amours disproportionnées d'une

femme de quarante ans pour un enfant de vingt-trois. Cessent les amours dont on meurt ou qui tuent.

Si le pourvoi de la condamnée était admis, si le jugement était cassé, le récit de Mlle C... pourrait être plus utile que nuisible à son amie, et lui vaudrait peut-être cette fois, la pitié des jurés.

*Pigeon* ..... 27 juillet

*L'incomparable complainte  
en sa femme relative  
l'horrible fait  
de la venue gros  
et d'un animal Comptin  
Gawry  
sur un infatigable jeune homme  
qui se, Duval.*

**O faiseurs de chansonnettes,  
Soutiens des cafés concerts,  
Fabricants de tristes vers,  
Ramasseurs de rimes bêtes,  
Portez-moi quelque conseil  
Pour ce récit sans pareil.**

Hélas! c'est bien triste histoire  
Qu' cell' de c'te fille d' portier,  
Qui changea dix fois d' métier  
Pour s'amasser un' gross' poire  
Comme elle en vendait dans l' temps  
Du côté d' Ménilmontant.

Elle avait vingt ans à peine  
Lorsqu'elle se maria

Et puis se démaria,  
 Pour courir la pretontaine,  
 Trouvant qu'avec *Victor Gras*  
 Ell' n'avait pas assez gras,

Epicière, papetière,  
 Parfumeuse tour à tour,  
 Puis cabotine un beau jour.  
 Enfin, la voilà rentière,  
 Et les vieux *daims* sont la cour  
 A madame *De La Cour*,

C'est d' la bass' cour qu'il faut dire :  
 D'un' cocotte les amants  
 Sont pigeons, moutons bêlants ;  
 Même plus d'un, sans médire,  
 Eût d'Ulysse en son guignon  
 Pût servir de compagnon.

Or. à Bougival, en France,  
 Un jeune homm' très comme il faut  
 Fit un jour, qu'il tombait de l'eau,  
 De la *d'moisell'* connaissance.  
 Il eût été plus veinard  
 D'aller se prom'ner autre part.

Dame! aussi pouvait-il croire,  
 Devant un plaisant accueil,  
 Qu'ell' ne lui faisait de l'œil  
 Que pour l'empêcher d'y voir...re.  
 Autrement monsieur René  
 Viv'ment s'en s'rait débiné.

Bref, le v'là qui s'amourache,  
 Lui qui s' conduisait si bien  
 D'vient pour ell' comme un p'tit chien  
 Qu'on musèle et qu'on attache.

Il ne pouvait s'en passer  
Même pour aller... danser.

Mais ici faisons un' pause  
Pour vous montrer l' malheureux  
Qui fut de ce crime affreux  
L'instrument plus que la cause.  
C' qui prouv' l'abomination  
D'un' mauvais' fréquentation.

*Gaudry*, faut bien qu'on le nomme,  
Etant jeune jouait déjà  
Avec ell' au p'tit papa,  
Et plus tard quand il fût homme,  
Pour de bon voulut l' devenir,  
C' qu'est un moyen d' parvenir.

La *Gras*, r'niflant son affaire,  
Lui dit: Sois mon amoureux,  
Mais j' peux pas en avoir deux,  
Et de l'autr' je n' sais pas quoi faire.  
Or, *Gaudry*, dit tout à coup :  
— Si j'allais lui couper le cou ?

— Comment qu' tu saurais t'y prendre  
Répond *Jeanne* en plaisantant.

— J'irai dans l' café chantant  
Où je sais qu'il doit se rendre.  
J' t'ach'rai qu' nous nous disputions  
Et qu'en duel nous nous battions.

Et puis, un' deuss' ! plus d' Laroche !!!

— Ça, c'est un mauvais moyen,  
Car il se pourrait, mon p'tit chien,  
Que ce soit toi qu'il embroche.  
J'ai mieux qu' ça dans un p'tit pot,  
Sans rien risquer pour ta peau.

Ell' va chercher de l'acide  
 Sulfurique ou vitriol.  
 Et dit en app'lant *Popol*,  
 Son *Gaudry* par trop stupide :  
 — René, demain soir, ira  
 Au grand bal de l'Opéra.

Nous reviendrons en voiture  
 Entre onze heures et minuit.  
 Alors approch'-toi sans bruit  
 Et flanqu'-lui par la figure  
 Ce petit lait qu'est là-d'dans,  
 Il n'aura plus mal aux dents.

Las ! ce crime épouvantable  
 Fut accompli de tous points.  
 Ils se croyaient sans témoins,  
 Mais Dieu qui voit tout coupable  
 Ne permet pas cette fois  
 Qu'ils échappent à nos lois.

On les juge, on les condamne :  
 Quinze ans de travaux forcés,  
 Bien complets et bien corsés,  
 Seront pour la courtisane ;  
 Gaudry, vu sa passion,  
 A dix ans de réclusion.

La moral' de c't' aventure  
 C'est qu'un jeune homme ne doit pas  
 Aller prendre ses ébats  
 Chez un' cocott' qui l'écure  
 En lui j'étant du vitriol  
 Ou grugeant son dernier sol.

C'était fatal ! la veuve Gras devait avoir sa  
complainte ! Elle l'a eue.

Le nommé Maigriot (il est bon de lancer  
ce nom à la postérité !) s'est chargé d'écrire  
dix-huit couplets sur l'air-type de Fualdès.  
C'est intitulé :

### LA VEUVE GRAS

DOUBLE ET SENTIMENTALE COMPLAINTE

Comme il faut rendre à César ce qui ap-  
partient à César, disons tout de suite que ce  
calembour : *gras double* n'est pas du cru  
du citoyen Maigriot ; car c'est un *citoyen*,  
nous l'allons bien voir tout à l'heure.

Nous ne pousserons pas la cruauté jusqu'à  
servir à nos lecteurs les dix-huit couplets,  
— pas un de moins, — dus à la verve poé-  
tique du sieur Maigriot. Nous nous contente-  
rons d'extraire quelques perles de cette  
œuvre éminemment moralisatrice, mais nul-

lement désintéressée, parce qu'elle coûte dix  
centimes. Maintenant, trémolo à l'orches-  
tre :

Ecoutez, je vous en prie,  
Honnêtes gens, épiciers,  
Gommeux, pharmaciens, huissiers,  
Faiseurs de charcuterie,  
Le récit sentimental  
D'un crime très immoral.

Quel début !

Nous sautons quatre couplets. Voici le  
cinquième :

Pourtant elle aimait un homme,  
Depuis l'âge de cinq ans :  
Gaudry, terreur des galants,  
Aurait bien dû faire un somme,  
Au lieu de vitrioler  
Son rival pour qu'il fût *laid*.

La rime devient riche !

Au neuvième couplet nous attend une  
surprise politique.

Lisez :

C'est dans la rue de Boulogne  
Que se passa cette horreur ;  
Ce nom là porte malheur,  
Puisqu'un prince sans vergogne  
Avec son aigle tenta  
A Boulogne, un coup d'Etat.

Quand nous vous le disions que Maigriot  
était un citoyen !

Le pauvre René de La Roche est ridiculisé

dans la quatorzième strophe :

Ce fut une scène étrange ;  
Pendant que Gaudry fuyait,  
La veuve Gras s'ennuyait  
A caresser son cher ange,  
Aveuglé, dans son faux-col,  
Par un bain de vitriol.

Il nous semble que ces vilénies ne devraient pas s'étaler dans les kiosques à journaux.

Faire de la politique à propos de la veuve Gras, tourner en ridicule le jeune René de La Roche (que celui qui n'a jamais été trompé lui jette la première pierre !), c'est se livrer à un petit travail malpropre que la police ne devrait pas tolérer !

4 ans.

15 Oct 77

LA VEUVE GRAS

C'est à tort que l'on a annoncé que la veuve Gras avait perdu tout espoir de voir son jugement cassé. Elle compte au contraire, paraît-il, sur une éclatante réhabilitation. Elle relit continuellement le paquet de notes qu'elle a prises, on se le rappelle, pendant le cours des débats. On a même remarqué qu'elle soulignait certains passages au moyen d'un de ses ongles, effilé avec les dents à cet effet. Son attitude est des plus réservées. Elle affecte un calme qui contraste singulièrement avec des frémissements aussitôt réprimés des paupières. On sent qu'elle prépare mentalement une déposition à effet, car il n'est pas à supposer qu'elle se décide jamais à faire des aveux. Toute idée de suicide semble l'avoir abandonnée ; bien plus, elle accepte la nourriture avec un certain sentiment de bien-être qui prouve qu'elle veut réparer les forces perdues pendant les premiers mois de sa détention et retrouver une certaine vigueur pour le moment solennel qui doit décider de son sort.

2 ans.

2 Oct.

En l'honneur de M<sup>me</sup> Gras

Conclusion de l'article

On voit donc que la veuve Gras, dont je ne parle qu'en spectateur, n'ayant rien d'ailleurs à ajouter à l'excellent compte rendu de mon jeune et habile confrère de Rodays, n'est qu'une unité de plus dans le groupe de ces « Phrynés vieilles » doublées d'un Harpagon, dont le nom

répétait si souvent devant les tribunaux civils et de commerce, et qui, presque toutes — sauf le vitriol, je me hâte de le dire — pratiquent plus ou moins ces procédés de chantage, d'entraînement, de correspondances mises à part, de photographies et de littérature... décollées, de petits pots de haschich perfectionné chers aux hommes d'Etat, dont on a mené si grand bruit par toute la presse, comme si l'immoralité, dont mieux valait se taire, n'était pas la même à toutes les époques? Et comme si, dans notre Paris pudique, les faits ne crevaient pas les yeux, moins grièvement à coup sûr, mais aussi directement que l'acide sulfurique?

Ce n'était donc encore là qu'un de ces procès ordinaires où l'on va, — les femmes surtout, — non-seulement pour satisfaire une curiosité à qui les journaux pourtant ne laissent rien à désirer, mais pour chercher peut-être si le criminel d'aujourd'hui sera plus émouvant, plus corsé, plus beau (ceci est textuel) que celui d'hier; si Gaudry, le défigureur d'hommes, sera plus excusable ou plus noir que Billoir, le dépeceur de femmes, ou que Moyaux, le noyeur d'enfants; si enfin, la défense qui a dû savoir le vrai pour plaider le faux, arrachera un de ces verdicts qui, en attestant la puissance de l'éloquence, troublent la conscience et font regretter le temps où la majorité de la Cour avait le droit, pour modifier une sentence, de se joindre à la minorité du jury... Et d'où l'on revient écoeuré, mais convaincu que tous les coquins et toutes les coquines se ressemblent, qu'il n'y a rien au monde de plus banal que l'abjection, de moins adroit que le vice et que cet « envers contemporain » comme dit Balzac, n'a, là comme ailleurs, rien de plus neuf, de plus imprévu ou même de plus horrible que ce qu'on a cent fois rapporté du même spectacle ou, crime à part, ce qu'on rencontre tous les jours dans le mauvais monde qui fournit les romanciers d'héroïnes et les courtisanes de dupes.

\*\*\*

Pas de différence. Gaudry que l'on pose en victime de l'amour, c'est l'ouvrier, plus ou moins intelligent, mais pas du

tout scrupuleux, qui, pourvu qu'une femme ait de l'argent, s'inquiétera peu d'où elle le tire, rêvera de l'épouser parce qu'elle lui apportera le bien-être, et, le mariage une fois accompli, la rouera de coups si l'argent manque et lui jettera son passé à la face. C'est Billoir qui ayant mangé les épargnes de la veuve Le Manach, s'épargeait, quand il n'y a plus le sou à la maison, qu'elle est repoussante, fétide, — et la tue. C'est Moyaux, jetant sa fille dans un puits, non, comme l'a dit ce monstre admis au bénéfice des circonstances atténuantes, pour se venger de sa femme, mais pour vivre avec la fille publique qui fera « aller le ménage ».

Et c'est aussi la veuve Gras, ce « crible » comme Diogène appelait Lais, qui, raffinée aux bons placements, prévoyante et préférant les titres de rente, certitude de l'avenir, aux billets de Banque, brufalité de l'heure présente, — n'imagine, à bout de rhétorique et de pharmacie, rien de plus ingénieux pour se rendre indispensable à son amant, que de le rendre aussi aveugle au physique qu'elle l'a déjà fait au moral.

Là est le crime, insensé sans doute et maladroit autant qu'odieux et lâche ; — mais là aussi, cette banalité et cette vulgarité qui devraient servir de leçon et non de thèse. Toute la génération dont fait partie ce jeune homme, intelligent puisqu'il lit Montaigne et s'abonne à la *Revue des Deux-Mondes*, — m'a semblé se personnifier à cette audience où, dans un public si mêlé, les sympathies universelles saluèrent avec tant d'émotion cette vie brisée par la cupidité d'une femme ; car, encore une fois, pour cette femme comme pour ses pareilles, l'argent tient lieu de tout, rend prête à tout, explique tout.

L'âpreté au gain, loin de ce monde spécial, est devenue, comme autrefois la galanterie pure, l'objectif de toutes, — même des illustres de l'art et du théâtre, devenant commerçantes pendant le succès, — et Dieu sait si pour certaines il est lucratif ! — et banquières après la retraite. Mars eut beau représenter l'esprit et Rachel le génie, qui ne sait jusqu'où l'une

et l'autre poussèrent l'enrichissement par la scène et par le boudoir. Ni Sophie Arnould pour qui le duc de Lauraguais s'endetta de 4 millions, et qui fût morte de faim sans la maigre pension que lui fit obtenir Chaptal; ni la Guimard, morte plus misérable encore, après avoir absorbé le plus clair des 14 millions auxquels se monta la faillite de M. de Guémenée — un beau procès à scandales, celui-là! — ne sont aujourd'hui des modèles. Dorine a cent mille livres de rente, Margot prête à la petite semaine, Sylvia fait bâtir, Lisette a les plus beaux chevaux de Paris et Rosalinde plus de diamants qu'une impératrice. Entre ces fortunes... légitimes et la « débine » de tant d'autres qui ne manquaient ni de beauté, ni de talent, la veuve Gras qui a été, elle aussi, de théâtre, a cherché dans le crime ce que ni le talent, ni la beauté ne lui pouvaient plus rendre. Et voilà pourquoi ce procès, quoique horriblement vulgaire, contient, ne fût-ce qu'à l'adresse des fils de famille dont le nom ne fait qu'un saut des alcôves de tout âge aux prétoires de toute juridiction, un enseignement que, fidèle à ses habitudes, ne pouvait laisser échapper

*Figaro. 12 Oct. Un vieux Greffier.*

---

La femme Gras, qui est toujours à Saint-Lazare, attend avec impatience que son affaire revienne devant les tribunaux; elle a l'espoir que son jugement sera cassé, et alors, dit-elle, « je prouverai mon innocence ». Sa santé est très bonne; elle travaille presque toute la journée à classer ses notes, qui, réunies en brochure, passeront probablement sous les yeux de MM. de la cour.

*Liberte. 12 Oct.*

**COMPLAINTE**

**DE LA**

**VEUVE**

**GRAS**

**Illustrée par**

**ALFRED LE PETIT**

Supplément au N° 7 du journal le **Pétard**.

*Air : Au sang qu'un Dieu va répandre.*



**1.**

Numéro cinq, ru' d' Boulogne  
Une veuve, un tison d'enfer,  
A perpétre, sans vergogne,  
Un crime affreux cet hiver.



**2.**

Fondant tout's ses espérances  
Sur un ouvrier fondeur,  
Ell' lui fit d' vilain's avances  
Pour corrompre sa pudeur.



3.  
Alors, prêt à l'homicide,  
Gaudry, sans frémir d'horreur,  
S'munit d'un flacon d'acide  
Qui sortait d' chez un doreur.

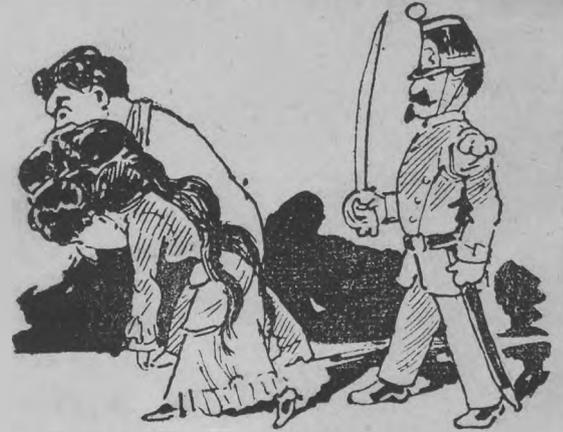


4.  
Il fondit sur de La Roche  
En lui lançant c' vitriol  
Qui fondrait mêm' de la roche  
Et qui lui brûle l' faux-col.



5.  
Afin d' déguiser son crime,  
La veuve envoya l' portier  
Chercher pour sa jeun' victime  
L'herboriste du quartier.

6.  
 Mais heureux'ment la justice  
 N'a pas d'acid' dans les yeux !  
 L' fondeur, ainsi qu' sa complice,  
 Fur'nt incarcérés tous deux.



7.  
 La coquine eut pour sa peine  
 Quinze ans de travaux forcés.  
 Elle a dit : « C'est d' la déveine ! »  
 Moi, j' trouve que c'est pas assez.



8.  
 L' fondeur, pour sa pénitence,  
 Eut dix ans d' réclusion ;  
 Ça va faire un tort immense  
 A sa p'tite position.



021

*Première Moralité.*  
Contre l'acid' sulfurique  
Lachaud ne peut réagir :  
C'est comme un produit chimique  
Qui s'use à force d' servir.



*Deuxième Moralité.*  
En mangeant des cantharides  
Les femm's ne s'attendriss'nt pas,  
Leurs cœurs sont tellement arides  
Qu'on n' saurait y trouver Gras.】

O. FORTE.



L'affaire Gras a eu un grand retentissement en Allemagne, où la fort peu intéressante criminelle de la rue de Boulogne se rendait au temps de ses splendeurs.

Wiesbade était l'un de ses séjours de prédilection, et l'on voyait la courtisane assidue aux tables de jeu entourée de nombreux adorateurs du rang le plus élevé.

La veuve Gras attirait l'attention générale par ses toilettes éblouissantes ; elle ne sortait qu'accompagnée d'un chasseur en livrée ! Elle était alors dans toute sa beauté et portait les cheveux noirs, pour ressembler davantage à une célèbre danseuse espagnole ; aussi ne l'appelait-on que « la fausse Pepita ».

Que les temps sont changés !

*C. L.* — *Ant 27*

COUR D'ASSISES : Le *Mot d'Ordre* en Cour d'assises.

Nous voici encore obligés de parler du *Mot d'Ordre*. Cette feuille, qui ne néglige aucune occasion de marcher sur les plates-bandes du Code pénal, a trouvé apparemment que les articles politiques d'Henri Rochefort et les amendes qui en sont la conséquence ne suffisaient pas pour enrichir sa caisse.

Aussi le *Mot d'Ordre* s'empresse-t-il, toutes les fois qu'il en trouve l'occasion, de développer des théories sociales d'une telle nature qu'une poursuite en Cour d'assises, pour outrage à la morale publique et à la morale religieuse, s'en suit tout naturellement.

C'est ainsi que, dans le numéro qui porte la date du 27 juillet, un individu prudent qui a eu le soin de ne pas signer, écrivait en première page, à propos de l'affaire de la veuve Gras, un article dans lequel la fille du concubine de Mémilmontant était transformée en martyre des injustices sociales, et bel et bien réhabilitée aux dépens des honnêtes femmes qui ont eu le malheur de naître riches ; bien entendu, celles-ci étaient, en revanche, rendues à peu près respon-

sables de l'attentat de la rue de Boulogne.

Il faut, pour se donner une idée de cette prose étrange, citer, après le ministère public, quelques passages tout particulièrement instructifs.

Après avoir déclaré que la veuve Gras n'était peut-être pas à l'abri de tout reproche « puisqu'elle avait voulu s'assurer par un beau mariage un retour définitif à la vie régulière et bourgeoise », l'écrivain radical continuait ainsi :

Mais on ne peut guère lui reprocher d'avoir préféré le luxe à la misère, l'oisiveté heureuse au travail pénible et maigrement salarié, les paradis mondains à l'enfer social.

Cette femme, fille de concierge, enfant de la rue, ayant fait sa philosophie à la barrière, a voulu s'élever. Elle a voulu avoir la part de satisfaction, de considération et de fortune que la société assure à ses élus. Elle a voulu gagner cette situation triomphante et heureuse qu'occupent les rois de la bourgeoisie, venus, à les en croire, de leur pays en sabots, le bâton de maréchal que tout soldat, suivant un proverbe menteur, porte dans sa giberne. Et, pour la femme du peuple, pour la fille d'ouvrier, pour l'enfant des pauvres, il n'y a qu'un moyen de monter, de devenir dame et bourgeoise, de conquérir dignité et fortune, de gagner un bâton de maréchal, c'est d'être ce que fut Eugénie-Aménaïde Bricourt, veuve Gras.

D'autres trouvent dans leurs berceaux des titres de rente dont ils touchent les coupons, et des capitaux qu'ils exploitent ou du moins qui leur servent à exploiter les autres qui n'en ont pas, ce qui assure bien plus régulièrement l'existence que n'importe quel travail. Cette fille de concierge n'a rien trouvé dans ses langes; elle n'avait d'autre capital que son sexe, ses instincts et son intelligence de femme. C'est tout ce qu'elle pouvait exploiter...

Cette petite tartine élégiaque une fois terminée, nous arrivons sans transition à la note indignée de rigueur contre les bourgeois, l'infâme capital et la propagande conservatrice. Une seule chose nous étonne, c'est que les jésuites ne soient pour rien dans l'affaire :

Si cette femme, qui a aujourd'hui à répondre devant la Cour d'assises de sa façon d'employer l'acide sulfurique comme moyen de séduction, était née dans un appartement bourgeois, au lieu de naître dans une loge de

portiere, si elle avait joué à la poupée, fait la dinette et tapoté du piano, au lieu de vendre des pommes de terre à un sou le tas dans la rue, elle serait maintenant tranquille, satisfaite, mariée à quelque propriétaire ou capitaliste, riche et considérée. Exemple d'ordre et de vertu, elle mènerait ses gens avec parcimonie et sévérité, irait régulièrement en grande toilette à la messe, aurait quelque haut prélat pour confesseur, recevrait dans son salon des personnes de son monde, ferait de la propagande religieuse et conservatrice, et dirait, en parlant des ouvriers : « Ces gens-là », et, en parlant des femmes qui sont ce qu'elle est : « Ces créatures » !

Et voici la conclusion, digne de l'exorde :

S'il est quelqu'un qu'il faille accuser, ce n'est pas cette femme, fût-elle même coupable ; c'est cette société, qui fait une condition pareille et donne un semblable enseignement aux enfants du peuple, et qui ne laisse d'autre alternative aux filles des pauvres que de mourir de misère en travaillant, ou de vivre en courtisanes.

Le misanthrope communal qui s'est donné le luxe d'écrire ces lignes édifiantes saura maintenant ce que coûtent, au juste, les dissertations fantaisistes sur les héroïnes de la démocratie vierge et martyre, qui viennent échouer devant le jury : deux ans de prison, quatre mille francs d'amende. Tel est le tarif qui a été établi, à l'audience d'hier, par la Cour d'assises, sur les réquisitions de M. l'avocat général Onfroy de Bréville.

Seulement comme, ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'article poursuivi n'était pas signé, c'est encore le malheureux gérant qui a été condamné seul et qui fera les deux ans de prison.

Ce pauvre diable n'aura, du reste, même pas eu la satisfaction de faire un peu d'effet devant le public de l'audience. On lui a fait faire défaut, et M. le président Thévenin a prononcé l'arrêt après un débat tout à fait calme, auquel le jury n'avait point à prendre part.

*Figaro*  
7 ans. Fernand de Rodays.

C'en est fait de la veuve Gras :

La Cour de cassation, Chambre criminelle, a rejeté hier le pourvoi qui avait été formé par la femme au vitriol contre l'arrêt du 26 juillet, et les quinze années de travaux forcés prononcées contre elle par la Cour d'assises deviennent désormais une irrévocable condamnation.

L'audience de la Cour de cassation était présidée par M. le conseiller Barbier. M. le conseiller Saint-Luc Courborieu a donné lecture du rapport d'usage. M<sup>e</sup> Massenat-Déroche avait été désigné pour soutenir le pourvoi. Les conclusions du ministère public conformes à l'arrêt, ont été données par M. l'avocat-général Lacoïnta.

Aucun moyen de cassation n'a été discuté devant la Cour à l'appui du pourvoi.

7 24 août 77

A la suite du rejet de son pourvoi en cassation prononcé hier, Eugénie de la Cour, veuve Gras, a revêtu, en rentrant en prison, le costume réglementaire.

Jusqu'à présent la veuve Gras avait joui de la tolérance de conserver ses effets, en raison de sa bonne attitude et de sa conduite.

Depuis sa condamnation, cette femme au caractère altier a montré la plus grande douceur, on ne l'a pas encore entendue prononcer une seule plainte contre la condamnation qui l'a frappée, et elle a su se concilier les sympathies des gardiens, des sœurs et de tout le personnel de la prison.

Le départ de la veuve Gras pour une maison centrale ne sera guère fixé que dans quelques jours.

24 août 77

Le pourvoi de la trop célèbre veuve Gras a été rejeté l'autre jour. La femme au vitriol partira prochainement pour le pénitencier où elle expiera son crime.

Disons à ce propos, que M. René de la Roche va mieux. Il est actuellement en Anjou, dans sa famille, et l'on espère que dans trois ou quatre mois, il y verra assez pour se conduire et même pour lire.

Une autre personne dont il avait été question au procès sans que son nom fût prononcé, est, paraît-il, désolée de ce qu'on se soit mépris sur la nature des relations qui avaient pu exister entre elle et l'héroïne du drame de la rue de Boulogne. Il paraîtrait en effet que M... (nous allions le nommer) ancien ministre de l'empire, a été pendant quelques jours le voisin de table de Mme Gras, dans une station balnéaire des Vosges. Mais il ne lui a adressé aucune lettre, et n'a point composé de vers en son honneur.

n. Vinard

26 Avril 77

On se rappelle qu'il y a quelques années, la veuve Gras, phryné fort connue dans ce qu'on appelle le grand monde, aveugla avec du vitriol un jeune homme avec lequel elle était en rapports plus qu'intimes, parce que ce dernier, qui lui avait annoncé son mariage, refusait de lui souscrire quelques valeurs.

A la suite de sa condamnation à je ne sais combien d'années de prison, la veuve Gras fut envoyée à la prison d'Auberive (Haute-Marne), où elle est encore actuellement.

Il paraît que la vieille phryné en question s'est convertie et qu'elle est aujourd'hui un véritable modèle de piété, à tel point que tout le monde la désigne sous le nom de la *Religieuse mondaine*.

Cythère et sacristie vont, paraît-il, ensemble.

Y. ...

\* \*

12 Avril 77

## LA VEUVE GRAS

Il est presque superflu de rappeler le crime de la veuve Gras.

Dans la nuit du 13 au 14 janvier 1877, la veuve Gras, connue dans le monde de la galanterie sous le nom de baronne de La Cour, rentra chez elle, rue de Boulogne, en compagnie d'un de ses plus fidèles amis, M. René de La R...

La porte de l'appartement de la courtisane venait de se fermer lorsque M. René de La R... reçut en plein visage le contenu d'une fiole d'acide sulfurique.

La veuve Gras garda son ami près d'elle, l'entoura de soins, fit appeler un médecin. Le malade, reconnaissant, lui témoignait toute sa tendresse. Il avait même testé en sa faveur.

Mais la justice s'occupait de cette scandaleuse affaire, et elle ne tarda pas à découvrir un ouvrier fondeur — Mathias Gaudry — qui, poussé par la criminelle baronne, avait été le principal auteur de l'attentat dont M. de La R... était la victime.

Jenny de La Cour et Mathias Gaudry furent arrêtés et luttèrent longtemps contre toutes les preuves accumulées contre eux par M. Macé.

La veuve Gras, toujours élégante, faisait des vers, dans sa cellule.

Elle écrivait à son médecin :

Fi, le vilain docteur,  
Qui voulait se moquer,  
Rire de mon erreur.

Cependant, le 26 juillet, le jury condamna la veuve Gras à 15 années de travaux forcés et son ami Mathias Gaudry à dix ans de réclusion.

La baronne Jenny de La Cour, qu'on vit autrefois sur les planches de nos petits théâtres, au Bois, aux courses, dans tous les restaurants de nuit, est maintenant à Clermont.

Chaussée de sabots lourds, vêtue d'une robe sombre et coiffée d'un madras à raies bleues sous lequel sa chevelure blanchit, elle travaille à l'aiguille, depuis plus de dix ans, du matin jusqu'au soir, chaque jour de chaque semaine, sans jamais pouvoir prononcer une parole, sous peine de punition grave, sans jamais écrire plus de six fois par an aux rares êtres bons qui s'occupent encore d'elle.

Elle a gardé un peu de coquetterie. Le dimanche, sur son *pécule*, elle prélève deux sous, achète du beurre à sa cantine, en fait fondre une parcelle entre ses mains, et lisse ses bandeaux.

Pour nourriture, elle a, au réveil, un morceau de pain; à neuf heures, trois décilitres de légumes secs; à quatre heures, la même ration, et, pour breuvage, l'eau de la cruche.

Ce régime sévère, à la longue, a dompté sa nature. Elle semble avoir oublié les soupers arrosés de champagne; même, les rapports des inspecteurs lui sont favorables, et elle a pu, récemment, demander sa mise en liberté conditionnelle, une faveur que l'Administration accorde, depuis peu, parfois aux détenus; mais sa requête, à l'heure présente, est encore dans les cartons.

Le plombier Mathias Gaudry a subi sa peine à Beaulieu.

Henry Morel.  
*Figaro* 25 juillet 1888

an det p. e le l'au. Jan se ete l'ite m  
l'ute. agit l'ain au. i. v'oulant a  
grita. Elle avat de condamné e. Consi  
am de se d'ua. Elle ad'ific l'at l'ama  
Un se d'ua et ag'ite. E. d'ama  
d'ama de p'oa. Celle femme est d'ama  
a l'ama d'ama

17 Avril 1880

la publicité n'est pas toujours impitoyable. Elle rend des services imprévus à des gens qui n'en attendaient pas. Voyez par exemple ce que le reportage vient d'accomplir pour la veuve Gras. Cette dame était oubliée. Elle sort de la maison de Clairvaux ayant fini sa peine; elle cherche à gagner sa vie, comme tous les journaux viennent de nous l'apprendre, en tenant une table d'hôte rue de Château-dun.

La veuve Gras qui n'est plus du tout Aménaïde, vient d'être libérée, sa peine faite et abrégée, vu sa bonne conduite et ses pieuses démonstrations. Elle édiliait Clairvaux. Elle n'a plus de jeune client à faire aveugler. Elle cherche à gagner sa subsistance en tenant tranquillement un honnête établissement où de jeunes demoiselles se rencontreront, les pieds sous la nappe, avec des dames plus âgées, portant plastrons masculins, faux-cols, cheveux courts et ressemblant à des garçons de café déguisés; rien de mieux. La condamnée a payé sa dette à la société. On n'a plus rien à exiger d'elle.

La publicité cependant s'est préoccupée de cette histoire de cour d'assises. Elle a

signale à tout l'univers l'existence de sa table d'hôte. Voilà une admirable réclame! L'établissement va se trouver du coup achalandé. C'est la fortune pour les vieux jours de la réclusionnaire. Ce qu'elle doit bénir la Presse!

Ainsi c'est toujours le remède homéopatique la publicité; le quinine qui donne et qui guérit la fièvre. Si elle nuit ici, elle sert là. Ses bienfaits sont équivalents à ses mauvais offices. Le sabre de Prud'homme, en vérité, qui comme tous les sabres d'ailleurs, ce qu'on n'a pas assez remarqué, quand on blague Joseph, s'emploie également partout pour la défense et pour l'attaque. Ne disons donc pas trop de mal de la publicité; supportons-la dans ses écarts, sachons à propos l'utiliser, pardonnons-lui le tort qu'elle nous cause par le plaisir qu'elle nous procure, et constatons que le reportage, fâcheux pour les sœurs de guillotins, est merveilleux pour les taiseuses d'aveugles, terminant leur carrière dans une table d'hôte où l'on ne fait pas l'œil.

E. LEFELLETIER.

*Echo de Paris* 29 avril 91